ANNEXE 1
Portrait complet de la MRC de Roussillon

Table des matières

1. Introduction et présentation du territoire 1
1.1. Contexte régional et métropolitain 5
2. Capital humain 11
2.1 Population 11
2.2 Familles et ménages 21
2.3 Âge de la population 22
2.4 Les facteurs de l'accroissement démographique 25
2.5 L'immigration 26
2.6 L'identité autochtone 27
2.7 Revenu des ménages et pauvreté 27
2.8 Niveau de scolarité atteint 28
2.9 La connaissance des langues officielles et langue parlée à la maison 30
2.10 Mobilité des personnes 31
2.10.1 Le parc automobile 31
2.10.2 Les déplacements domicile-travail 32
2.10.3 Les autres motifs de déplacements 34
2.10.4 Les parts modales pour les déplacements 35
2.11 État de santé 37
2.11.1 Espérance de vie à la naissance 37
2.11.2 Prévalence des maladies 38
2.11.3 Taux ajusté de mortalité selon la cause 39
2.11.4 Proportion de la population consommant moins de 5 portions de fruits et de légumes par jour 39
2.11.5 Proportion de la population pratiquant une activité physique de loisir moins d'une fois par semaine 40
2.11.6 Proportion de fumeurs actuels 40
2.11.7 Vieillissement actif 40
2.11.8 Taux ajusté de mortalité par suicide 41
2.11.9 Proportion de la population ayant accès à un médecin de famille 41
2.11.10 Surplus de poids 41
2.12 Insécurité alimentaire 42
2.13 Indice de développement des municipalités 43
2.14 Indice de milieu socio-économique 43
2.15 Participation communautaire et démocratique 44

2.15.1 Les organismes communautaires 44
2.15.2 La participation citoyenne 45
2.15.3 Les caractéristiques des élus 46
2.15.4 L'entrepreneuriat collectif 47
2.16 Sécurité publique 47
3. Capital culturel 48
3.1 Les territoires d'intérêt et biens patrimoniaux 48
3.2 Les sites et territoires d'intérêt historique et archéologique 51
3.3 Les paysages d'intérêt 57
3.4 Le développement culturel 63
3.5 Les équipements et infrastructures d'intérêt culturel et touristique 64
4. Capital économique 69
4.1 L'emploi 69
4.1.1 Taux d'activité et de chômage 69
4.1.2 Les secteurs d'activité de la population en emploi 70
4.1.3 Lieu de travail des résidents 71
4.1.4 Distribution des emplois selon le type d'industrie présente dans la MRC 72
4.1.5 Les pôles d'emploi 74
4.2 Répartition des entreprises 79
4.3 L'activité industrielle 80
4.3.1 Les pôles industriels et la structure industrielle 80
4.4 L'activité commerciale et de services 85
4.4.1 La structure commerciale 85
4.4.2 Le bilan commercial 91
4.4.3 Les potentiels de développement à des fins commerciales 92
4.5 L'activité agricole 93
4.5.1 Le territoire agricole 93
4.5.2 La production agricole 95
4.5.3 Les entreprises et les revenus agricoles 96
4.5.4 Qualité des sols et limitations indues à la pratique des activités agricoles 97
4.6 L'activité minière et extraction 99
4.7 Le tourisme 101
4.8 L'activité reliée à la distribution et à la logistique de transport 102
4.9 Profil financier des municipalités 105
5. Capital physique 107

5.1 Cadre bâti 107
5.1.1 Évolution des logements et mises en chantier 108
5.1.2 Les typologies résidentielles 110
5.1.3 La taille des logements 111
5.1.4 Les périodes de construction 111
5.1.5 La tenure des logements 112
5.1.6 La valeur moyenne des logements 113
5.1.7 Les logements sociaux et abordables 114
5.1.8 Les bâtiments commerciaux 115
5.1.9 Les bâtiments industriels 115
5.1.10 Les bâtiments gouvernementaux 116
5.2 Description et planification du transport terrestre sur le territoire de la MRC de Roussillon 117
5.2.1 La nature des infrastructures et des équipements de transport terrestre importants 117
5.2.2 Analyse prévisionnelle de la demande en transport 161
5.2.3 Enjeux relatifs aux transports 167
5.2.4 Planification du transport de marchandises 172
5.2.5 Les principales améliorations devant être apportées en considérant la demande prévisible en matière de transports 179
5.2.6 La nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements de transport terrestre importants dont la mise en place est projetée ou souhaitée par la MRC 182
5.3 Les équipements et infrastructures de santé et de services sociaux 183
5.4 Les équipements et infrastructures d'éducation 184
5.5 Les équipements et infrastructures préscolaires (CPE et garderie) 193
5.6 Les équipements municipaux et communautaires 193
5.6.1 Les équipements municipaux 193
5.6.2 Les équipements de sports et loisirs 194
5.6.3 Les équipements culturels et communautaires 197
5.6.4 Les parcs municipaux 198
5.7 Les équipements et infrastructures gouvernementaux 199
5.8 Les équipements et infrastructures de filtration, de prélèvement et d'épuration des eaux 201
5.9 Les équipements et infrastructures électriques 203
5.10 Les équipements et infrastructures de distribution de gaz et de pétrole 205
5.11 Les équipements et infrastructures de téléphonie 209
5.12 Les installations d'intérêt métropolitain 211
5.12.1 Installations de santé 211

5.12.2 Installations d'éducation 212
5.12.3 Installations sportives, culturelles et touristiques 212
6. Capital naturel 213
6.1 Le réseau hydrographique 213
6.1.1 Le fleuve Saint-Laurent 214
6.1.2 Les bassins versants 215
6.1.3 La qualité de l'eau 221
6.1.4 Les accès publics 222
6.2 Le couvert boisé 223
6.2.1 Les superficies boisées 223
6.2.2 Les écosystèmes forestiers exceptionnels 226
6.2.3 Bois et corridors forestiers métropolitains 226
6.2.4 L'exploitation des ressources forestières 227
6.2.5 Les terres en friche 228
6.3 Conservation et aires protégées 229
6.3.1 Les aires protégées gouvernementales 229
6.3.2 Les secteurs de conservation régionale 232
6.4 Milieux humides 245
6.5 Faune, flore et espèces menacées ou vulnérables 246
6.6 Les contraintes naturelles 249
6.6.1 Les plaines inondables 249
6.6.2 Les zones de risques d'érosion et de glissement de terrain 253
7. Risques et contraintes anthropiques 259
7.1 Matières résiduelles 259
7.1.1 Les équipements et infrastructures de gestion des matières résiduelles 260
7.1.2 Gestion des boues d'épuration 263
7.1.3 Recyclage et récupération lié à l'automobile 263
7.2 Qualité de l'air 264
7.3 Les terrains contaminés 265
7.4 Les sites aquatiques contaminés 270
7.5 Les risques associés aux infrastructures et aux activités industrielles 271
7.5.1 Matières dangereuses 273
7.6 Risques associés aux incidents climatiques 277

Liste des Tableaux

Tableau 1 — Municipalités constituantes 1
Tableau 2 — Poids démographique des MRC au sein de la CMM 6
Tableau 3 - Projections démographiques de la population de la MRC 2011-2036 15
Tableau 4 - Projections démographiques des ménages de la MRC 2011-2036 21
Tableau 5 - Projections démographiques des ménages de la MRC 2006-2031 21
Tableau 6 - Taille des ménages dans les agglomérations et MRC de la CMM 22
Tableau 7 - Part de la population ne possédant aucun diplôme, ayant un diplôme d'études secondaires (DES) ou ayant un diplôme d'études postsecondaires selon le groupe d'âge et le sexe dans la MRC de Roussillon et la Montérégie en 2011 29
Tableau 8 - : Espérance de vie à la naissance selon le sexe, CLSC Kateri, CLSC Châteauguay et Québec, 2007-2011 38
Tableau 9 - Prévalence de principales maladies chroniques, CLSC Kateri, CLSC Châteauguay, RLS de Jardins-Roussillon, Montérégie et Québec 38
Tableau 10 - Taux ajusté de mortalité selon la cause (pour 100 000 personnes), CLSC Kateri, CLSC Châteauguay, Montérégie et Québec, 2007-2011 39
Tableau 11 - Proportion de la population âgée de 18 ans et plus consommant moins de 5 portions de fruits et de légumes par jour, RLS de Jardins-Roussillon et Montérégie, 2009 40
Tableau 12 - Proportion de la population âgée de 18 ans et plus pratiquant une activité physique de loisir moins d'une fois par semaine, RLS de Jardins-Roussillon et Montérégie, 2009 40
Tableau 13 - Proportion de fumeurs actuels (réguliers ou occasionnels), RLS de Jardins-Roussillon et Montérégie, 2009 40
Tableau 14 - Proportion de la population âgée de 65 ans et plus pratiquant une activité physique de loisir au moins une fois par semaine, RLS de Jardins-Roussillon et Montérégie, 2009 40
Tableau 15 - Taux ajusté de mortalité par suicide pour 100 000 personnes, CLSC Kateri, CLSC Châteauguay, Montérégie et Québec, 2007-2011 41
Tableau 16 - Proportion de la population âgée de 15 et plus ayant accès à un médecin de famille, RLS de Jardins-Roussillon, Montérégie et Québec, 2010-2011 41
Tableau 17 - - Proportion de la population de 18 ans et plus présentant un surplus de poids, RLS de Jardins-Roussillon et Montérégie 2000, 2005 et 2009 41
Tableau 18 - Proportion de la population âgée de 12 ans et plus vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire, Montérégie et Québec, 2007-2008 et 2011-2012 42
Tableau 19 - Organismes offrant un service de dépannage alimentaire dans la MRC de Roussillon 42
Tableau 20 - Évolution de l'indice de développement des municipalités (MAMROT) 43
Tableau 21 - Indice de milieu socio-économique par école en 2012-2013 et 2013-2014 44
Tableau 22 - Nombre d'organismes offrant des services communautaires par champs d'intervention et publics cibles en 2015 45
Tableau 23 - Nombre d'élus par genre pour les villes et les commissions scolaires en 2015 46
Tableau 24 - Régie intermunicipale de police Roussillon - Nombre de crimes par catégories en 2012 et 2013 47
Tableau 25 - Service de police de Châteauguay (excluant Beauharnois) - Nombre de crimes par catégories en 2012 et 2013 47
Tableau 26 – Immeubles et sites patrimoniaux inscrits au Registre du patrimoine culturel 48
Tableau 27 - Sites et territoires d'intérêt historique et archéologique 51
Tableau 28 - Organisations culturelles de la MRC de Roussillon 63
Tableau 29 - Les territoires d'intérêt culturel et touristique 65

Tableau 30 - Lieu de travail des résidents de la MRC de Roussillon, 2011 72
Tableau 31 - Répartition de la population active et des emplois localisés selon le type de profession 73
Tableau 32 - Répartition de la population active et des emplois localisés selon le type d'industrie 73
Tableau 33 - Pôles d'emploi de la MRC de Roussillon, 2011 74
Tableau 34 - Répartition des entreprises de la MRC de Roussillon selon le nombre d'employés 79
Tableau 35- Répartition des entreprises selon le type d'industrie 79
Tableau 36 - Superficies des zones et parcs industriels 81
Tableau 37 - Types d'entreprises dans les parcs industriels 82
Tableau 38 - Répartition des entreprises de fabrication dans la MRC de Roussillon et en Montérégie 83
Tableau 39 - Taux de vacance observés (parcs industriels de Roussillon en 2011) 85
Tableau 40 - Structure commerciale 86
Tableau 41 - Les artères commerciales majeures 87
Tableau 42 - Le bilan commercial de la MRC et ses marchés commerciaux 92
Tableau 43 - Le potentiel commercial de la MRC de Roussillon à l'horizon 2031 93
Tableau 44 - Utilisation du sol en zone agricole 98
Tableau 45- Gisements de pierre de taille, architecturale, concassée ou industrielle sur le territoire de la MRC 100
Tableau 46 - Les principaux attraits touristiques de la MRC 101
Tableau 47 - Les lieux d'hébergement de la MRC de Roussillon 102
Tableau 48 - Les revenus de taxes par municipalité 105
Tableau 49 - Répartition de l'évaluation foncière uniformisée[1] selon l'utilisation des immeubles, MRC de Roussillon et la Montérégie, exercice financier 2015 106
Tableau 50 - Mises en chantier annuelles par municipalité entre 2005 et 2016 109
Tableau 51 - TYPOLOGIES RÉSIDENTIELLES MRC DE ROUSSILLON (logements occupés en 2011) 110
Tableau 52 - TAILLE DES LOGEMENTS MRC DE ROUSSILLON (2011) 111
Tableau 53 - La valeur des immeubles résidentiels au rôle d'évaluation 114
Tableau 54 - Répartition du nombre d'immeuble commerciaux (2014) 115
Tableau 55 - Répartition du nombre d'immeubles industriels (2014) 116
Tableau 56 - Âge du bâti industriel (2013) 116
Tableau 57 - Répartition du nombre d'immeubles gouvernementaux (2014) 117
Tableau 58 - Classification fonctionnelle du réseau routier supérieur 119
Tableau 59 - Les problématiques actuelles ou anticipées sur le réseau municipal et intermunicipal 127
Tableau 60 - Longueur du réseau cyclable dans chaque municipalité de la MRC 131
Tableau 61 - Services de transport collectif interurbain existants 139
Tableau 62– Les éléments du réseau de transport en commun métropolitain structurant présents sur le territoire de la MRC de Roussillon 141
Tableau 63 - Stationnements incitatifs existants et projetés 142
Tableau 64 - Services de transport adapté existants 143
Tableau 65 - Équipements et infrastructures ferroviaires existants 152
Tableau 66 - Déplacements produits par la MRC de Roussillon 2013-2036 162
Tableau 67- Part modale des déplacements produits par la MRC de Roussillon 2013-2036 163
Tableau 68 - Débits véhiculaires sur le réseau routier supérieur 165
Tableau 69 - Réseau de camionnage lourd 175
Tableau 70 - Les améliorations ou solutions qui devraient être apportées dans la MRC de Roussillon 180
Tableau 71 - Interventions projetées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec sur le réseau routier 181

Tableau 72 Équipements et infrastructures de transport collectif projetés par l'Agence métropolitaine de transport (millions $) 182
Tableau 73 - Nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements de transport terrestre importants dont la mise en place est projetée, à l'étude ou souhaitée 182
Tableau 74- Équipements de santé et de services sociaux existants 183
Tableau 75- Équipements scolaires existants - Commission scolaire des Grandes-Seigneuries 184
Tableau 76- Équipements scolaires existants - commission scolaire New Frontiers 187
Tableau 77- Équipements scolaires existants - commission scolaire Riverside 188
Tableau 78 - Équipements scolaires privés 188
Tableau 79 – Élèves transportés par autobus scolaire 189
Tableau 80 - Nombre de CPE et de garderies sur le territoire de la MRC de Roussillon 193
Tableau 81- Équipements municipaux 194
Tableau 82 - Équipement de sports & loisirs 194
Tableau 83- Immeubles à vocation culturelle ou communautaire 197
Tableau 84- Nombre de parcs par municipalité 198
Tableau 85- Équipements et services administratifs fédéraux existants 199
Tableau 86- Équipements et services administratifs provinciaux existants 200
Tableau 87- Équipements et services administratifs d'instances régionales existants 200
Tableau 88- Équipements de filtration et d'épuration des eaux existantes 201
Tableau 89- Site de prélèvement d'eau souterraine et de surface 202
Tableau 90 - Infrastructures d'énergie électrique existantes 203
Tableau 91- Équipements d'énergie électrique existants 204
Tableau 92- Infrastructures et équipements de distribution de gaz 205
Tableau 93- Infrastructures et équipements de téléphonie cellulaire 209
Tableau 94- Les installations de santé d'intérêt métropolitain 212
Tableau 95 - Installations sportives d'intérêt métropolitain 212
Tableau 96 - Installations culturelles d'intérêt métropolitain 212
Tableau 97- Installations touristiques d'intérêt métropolitain 213
Tableau 98- Superficies de drainage des grands bassins versants 214
Tableau 99- Principaux cours d'eau du bassin versant de la Rivière Châteauguay présent dans la MRC 216
Tableau 100- Valeurs d'IQBP, dépassement des critères de qualité de l'eau et critères déclassant pour les stations des rivières Saint-Jacques, Saint-Régis, de la Tortue et Châteauguay entre 2010 et 2012 ... 221
Tableau 101- Les accès publics au fleuve et aux cours d'eau de la MRC de Roussillon. 222
Tableau 102- Stratification des superficies forestières pour la MRC de Roussillon 224
Tableau 103- Classification des massifs forestiers selon leur superficie 225
Tableau 104- Répartition des massifs boisés selon les municipalité de la MRC 225
Tableau 105 - Répartition des massifs boisés selon les municipalités de la MRC 225
Tableau 106- Écosystèmes forestier exceptionnels sur le territoire de la MRC de Roussillon 226
Tableau 107- Statistiques sur les producteurs forestiers reconnus sur le territoire de la MRC de Roussillon 227
Tableau 108- Aides financières et travaux réalisés dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées – MRC de Roussillon 228
Tableau 109- Superficie des types de friche par municipalité 228
Tableau 110– Les aires protégées inscrites au registre du MDDELCC 230
Tableau 111- Sites et territoires d'intérêt écologique 232
Tableau 112- Fiches des sites d'intérêt écologique 234

Tableau 113- Caractérisation des milieux humides 245
Tableau 114- Liste des espèces fauniques à statut précaire répertoriées dans la MRC de Roussillon 246
Tableau 115- Liste des espèces floristiques à statut précaire répertoriées dans la MRC de Roussillon 247
Tableau 116- Plaines inondables identifiées par la Convention Canada-Québec 249
Tableau 117- Études complétées - Plaines inondables identifiées par la MRC de Roussillon et par les municipalités locales 250
Tableau 118 - Secteurs de non remblai identifiés par la MRC de Roussillon devant faire l'objet d'études municipales 251
Tableau 119- Secteurs de non remblai identifies par la MRC 251
Tableau 120- Caractérisation de certains secteurs identifiés comme présentant des risques d'érosion et de glissement de terrain 253
Tableau 121 - Centre de récupération destiné aux résidants de la MRC de Roussillon 259
Tableau 122- Équipements existants reliés à la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Roussillon 260
Tableau 123- Les lieux de dépôts pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs 263
Tableau 124- Liste des cimetières d'automobiles et des sites de récupération de pièces d'automobile 264
Tableau 125- Liste des terrains contaminés 266
Tableau 126- Liste des risques associés aux infrastructures et aux activités 272
Tableau 127 - Liste les lieux de transfert, d'entreposage, de manipulation et de traitement de substances dangereuses 273

Liste des figures

Figure 1 - Évolution de la population de la MRC Roussillon 11
Figure 2 - Évolution de la population des municipalités constituantes 14
Figure 3 - Pyramide des âges et projections de la population en 2036 24
Figure 4 - Évolution des cohortes d'âges 2001-2036 24
Figure 5 - Solde migratoire infraprovincial des régions limitrophes à la MRC Roussillon (2014) 25
Figure 6 - Solde migratoire infraprovincial de la MRC Roussillon (2009 à 2014) 26
Figure 7 - Revenus des ménages de la MRC (2006-2011) 27
Figure 8 - Niveau de scolarité atteint MRC Roussillon (2011) 29
Figure 9 - Autos par logis dans les secteurs de la couronne sud de Montréal (2013) 32
Figure 10 - Mode principal pour se rendre au travail MRC Roussillon 33
Figure 11 - Motifs des déplacements produits 34
Figure 12 - Motifs des déplacements attirés 35
Figure 13 - Destinations des déplacements en transport en commun en provenance de la MRC 36
Figure 14 - Part modale de tous les déplacements produits sauf retour à domicile 37
Figure 15 - Taux de participation aux élections municipales de 2009 46
Figure 16 - Répartition de la population active de Roussillon selon le type d'industrie 70
Figure 17 - Répartition de la population active de Roussillon selon le type de profession 71
Figure 18 - Répartition du nombre d'entreprises industrielles par secteur et par ville 82
Figure 19 - Répartition des entreprises par sous-secteur de la fabrication dans les parcs industriels de la MRC 84
Figure 20 - Répartition des entreprises de services, excluant le transport, le commerce de gros, les services d'enseignement et les administrations publiques, par municipalité 87
Figure 21 - Valeur des terres transigées ($/ha.) 97
Figure 22 - Répartition des dépenses de l'ensemble des municipalités de la MRC. 107
Figure 23- Population, logements et ménages 2001-2006-2011-2016 108
Figure 24 - Évolution des mises en chantier MRC de Roussillon 1994-2014 109
Figure 25 - Parts de marché par type de logement, MRC de Roussillon 111
Figure 26 - Période de construction des logements par municipalité 112
Figure 27 - Valeur moyenne des logements en $ (1996-2011) 113
Figure 28 - Loyer moyens en $ (1996-2011) 113
Figure 29 -Le réseau d'autobus interurbain du Québec 150
Figure 30 - Secteur de destination des déplacements 163
Figure 31- Répartition des superficies boisées selon le type de couvert forestier de la MRC de Roussillon 224

1. Introduction et présentation du territoire

La MRC de Roussillon est située dans la vallée du Saint-Laurent, au sud-ouest de l'île de Montréal. Spécifiquement, la MRC de Roussillon est limitrophe dans sa partie nord-est au territoire de l'agglomération de Longueuil et à celui de la MRC de la Vallée-du-Richelieu (Carignan et Chambly), à l'est la MRC du Haut-Richelieu (Saint-Jean-sur-Richelieu), au sud à la MRC Les Jardins-de-Napierville (Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Édouard et Saint-Jacques-le-Mineur), au sud-ouest à la MRC de Beauharnois-Salaberry (Beauharnois, Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier), au nord-ouest au territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (L'Île-Perrot), et au nord au fleuve et au territoire de Montréal. Le plan 1 — *Territoire de la région administrative de la Montérégie*, illustre la situation géographique de la MRC.

La MRC de Roussillon a été constituée en 1982 avec les anciens comtés municipaux de La Prairie et de Châteauguay. D'une superficie totale de 372,81 km^2, ce territoire est constitué de onze municipalités locales : Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe. Le tableau 1 présente la désignation, la population totale ainsi que la superficie de chacune de ces municipalités.

Tableau 1 — Municipalités constituantes

Municipalités	Désignation	Population Nº pers.	Poids démographique	Superficie terrestre km²	Poids géographique	Densité de population au km²*
Candiac	Ville	21 047	12,3 %	17,20	4,6 %	1 224
Châteauguay	Ville	47 906	27,9 %	36,04	9,7 %	1 329
Delson	Ville	7 457	4,3 %	7,67	2,1 %	972
La Prairie	Ville	24 110	14,1 %	43,45	11,7 %	555
Léry	Ville	2 318	1,4 %	10,16	2,7 %	228
Mercier	Ville	11 115	6,5 %	45,95	12,3 %	242
Saint-Constant	Ville	27 359	16,0 %	57,06	15,3 %	479
Sainte-Catherine	Ville	17 047	9,9 %	9,41	2,5 %	1 812
Saint-Isidore	Paroisse	2 608	1,5 %	51,98	14,0 %	50
Saint-Mathieu	Municipalité	2 156	1,3 %	31,38	8,4 %	69
Saint-Philippe	Ville	6 320	3,7 %	61,88	16,6 %	102
MRC de Roussillon		171 443	100 %	372,18	100 %	461

Sources : Statistique Canada, *Recensement 2016*et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT), *Répertoire des municipalités*.
* de l'ensemble du territoire municipal

La MRC de Roussillon ne compte aucun pôle central dominant et aucune ville-centre. Elle se divise plutôt en deux secteurs géographiques distincts : l'est, composé des municipalités de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Mathieu et Saint-Philippe et l'ouest, englobant les municipalités de Châteauguay, Léry, Mercier et Saint-Isidore. Ces deux secteurs entourent le territoire de la réserve amérindienne de Kahnawake. D'autre part, elle est constituée de deux milieux physiques forts différents : un milieu urbain en bordure du fleuve Saint-Laurent et un vaste arrière-pays agricole.

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 1
TERRITOIRE DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE

N

MRC Pierre-De Saurel
MRC Marguerite-D'Youville
MRC Les Maskoutains
MRC La Vallée-du-Richelieu
MRC Acton
Laval
Longueuil
Montréal
ONTARIO
MRC Vaudreuil-Soulanges
Roussillon
MRC Rouville
MRC La Haute-Yamaska
MRC Beauharnois-Salaberry
Le Haut-Richelieu
MRC Les Jardins-de-Napierville
MRC Brome-Missisquoi
MRC Le Haut-Saint-Laurent
ÉTATS-UNIS

Limite de MRC
MRC de Roussillon
Montérégie
Étendue d'eau / Cours d'eau

0 5 10 20
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Plan 1\MRC201709_SADDII_Plan01.mxd

1.1. Contexte régional et métropolitain

La MRC de Roussillon fait partie de la région administrative de la Montérégie. Celle-ci regroupe 117 municipalités et 2 territoires autochtones au sein de 14 MRC et d'une agglomération urbaine, répartie sur un territoire d'une superficie totale de 11 000 kilomètres carrés.

Le territoire de la MRC de Roussillon fait également partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Cette communauté fait référence au territoire des agglomérations de Montréal et Longueuil, des villes de Laval et de Mirabel, de même qu'à celui de 59 municipalités réparties dans 10 MRC sur les couronnes nord et sud de l'île telle qu'illustrée au plan 2 — *Territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*.

Mentionnons également que le territoire de la MRC de Roussillon entoure la réserve amérindienne de Kahnawake, à l'intérieur de laquelle se trouve le pont Honoré-Mercier, seul lien routier direct entre la MRC et l'île de Montréal, à l'exception, de l'estacade et des propriétés de la voie maritime du Saint-Laurent réservées pour les cyclistes et les véhicules de service.

Comme le tableau 2 le démontre, le poids démographique de la MRC de Roussillon est relativement important au sein de la CMM. En nombre, la population de la MRC occupe la quatrième position après les agglomérations de Montréal, Laval et Longueuil. La MRC de Roussillon est également la plus populeuse des MRC des couronnes nord et sud incluses dans la CMM

Tableau 2 — Poids démographique des MRC au sein de la CMM

MRC	Position géographique	Population 2011	Population 2016	Variation 20011–2016	Poids démographique en 2016	Couronne	Superficie km²	Poids géographique %	Densité de population 2016 km²
Poids démographique majeur									
Montréal	Centre	1 886 481	1 942 044	2,9 %	50,3 %	-	499,19	9,0 %	3 890
Laval	Nord	401 553	422 993	5,3 %	11,0 %	-	247,09	4,4 %	1 712
Longueuil	Sud	399 097	415 347	4,1 %	10,8 %	-	282,42	5,1 %	1 413
Total partiel 2006		**2 687 131**	**2 780 384**	**3,5 %**	**72,1 %**		**1 028,7**	**18,5 %**	**2 703**
Poids démographique important (plus de 100 000 habitants)									
Roussillon	Sud	162 187	171 443	5,7 %	4,4 %	Sud	372,81	6,7 %	460
Des Moulins	Nord	148 813	158 267	6,4 %	4,1 %	Nord	261,24	4,7 %	606
Thérèse-de-Blainville	Nord	154 144	157 103	1,9 %	4,1 %	Nord	206,5	3,7 %	761
Vaudreuil-Soulanges†	Sud-Ouest	139 353	149 349	7,2 %	2,9 %	Sud	854,84	15,4 %	175
L'Assomption†	Nord-Est	119 840	124 759	4,1 %	3,0 %	Nord	257,56	4,6 %	484
La Vallée-du-Richelieu†	Sud	116 773	124 420	6,5 %	3,0 %	Sud	588,89	10,6 %	211
Total partiel		**841 110**	**885 341**	**5,3 %**	**21,5 %**		**2 541,84**	**45,7 %**	**348**
Poids démographique secondaire (100 000 habitants et moins)									
Deux-Montagnes†	Nord	95 970	98 203	2,3 %	2,5 %	Nord	243,19	4,4 %	404
Marguerite-D'Youville	Sud-Est	74 416	77 550	4,2 %	2,0 %	Sud	345,52	6,2 %	224
Beauharnois-Salaberry†	Sud-ouest	61 950	64 320	3,8 %	0,3 %	Sud	470,68	8,5 %	136
Mirabel	Nord	41 957	50 513	20,4 %	1,3 %	Nord	485,51	8,7 %	104
Rouville†	Sud	35 690	36 536	2,4 %	0,3 %	Sud	438,21	7,9 %	83
Total partiel		**309 983**	**327 122**	**5,5 %**	**6,4 %**		**1 983,11**	**35,7 %**	**165**
Total		**3 838 224**	**3 992 847**	**4,0 %**	**100,0 %**		**5 553,65**	**99,9 %**	**719**

Sources : Statistique Canada, *Recensements 2011* et *2016*.
† MRC dont certaines municipalités ne font pas partie de la CMM.

Les réorganisations municipales de 2002 et 2006 des plus grandes villes membres de la CMM semblent plutôt défavorables à la MRC de Roussillon d'un point de vue politique. Actuellement, le poids politique au sein de la CMM s'appuyant uniquement sur la représentation démographique est détenu à 72 % par les trois villes et agglomérations les plus populeuses, soit Montréal, Laval et Longueuil. La MRC de Roussillon est donc dans une position de grande faiblesse d'un point de vue de la gouvernance à la CMM tout comme le sont les autres MRC des couronnes nord et sud.

Par contre, au niveau du développement urbain, la MRC de Roussillon tire profit de sa situation géographique et de son dynamisme, car le développement récent de la région se rapproche beaucoup plus des réalités urbaines de l'agglomération de Longueuil que des MRC périurbaines.

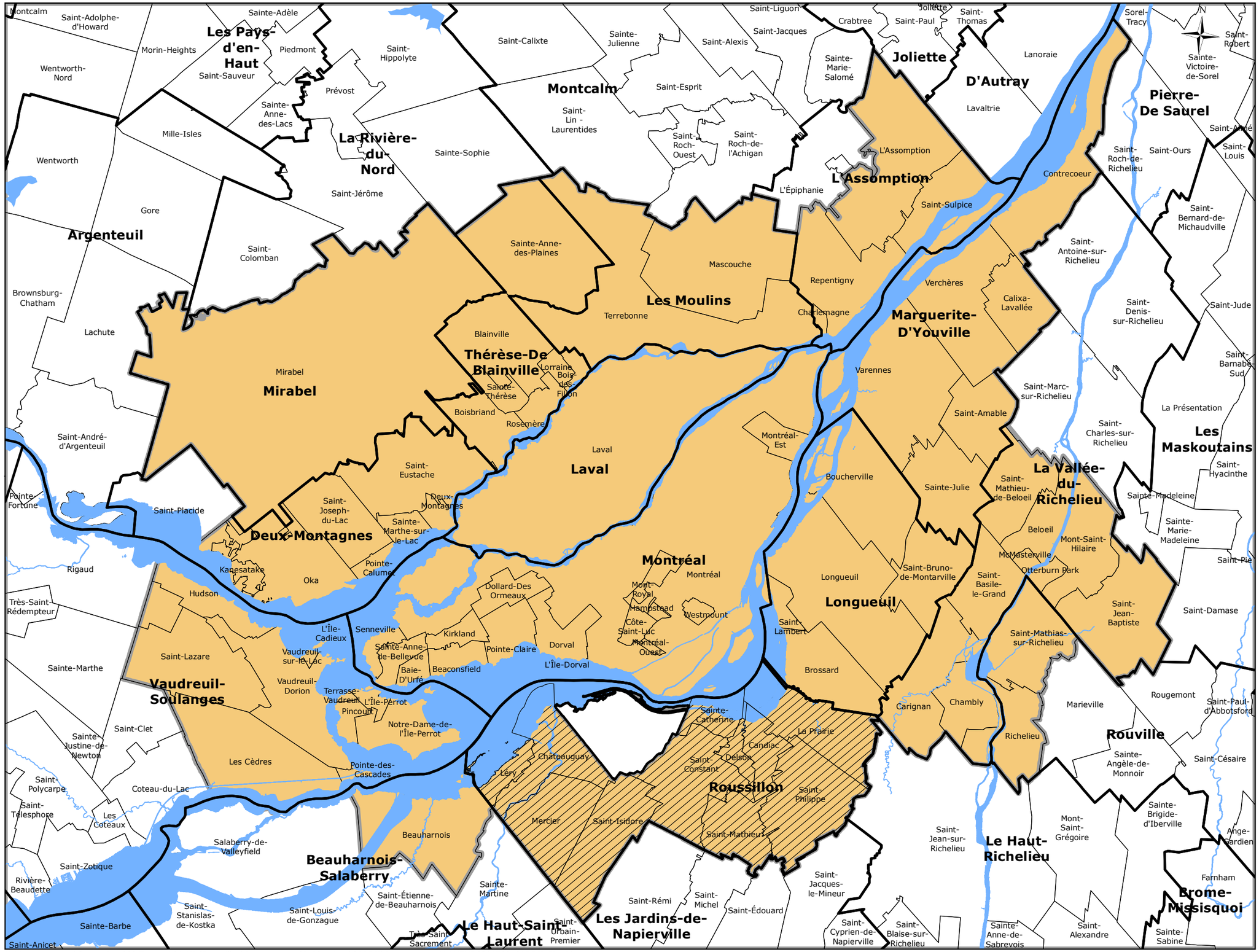

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 2
TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

- Limite de la CMM
- Limite municipale
- Limite de MRC
- MRC de Roussillon
- Étendue d'eau / Cours d'eau

0 2,75 5,5 11
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\AMEMRC201709_SADDII_Plan02.mxd

2. Capital humain

Afin de tracer un portrait détaillé de l'évolution passée, de la situation actuelle et des projections anticipées de la population de la MRC de Roussillon, cette section présente une description et une analyse des différentes caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population totale de la MRC et de chacune de ses municipalités constituantes : population totale, population selon les groupes d'âge, vieillissement de la population, ménages, taille des ménages, revenus, scolarité, langue parlée, mobilité des personnes, immigration, lieu de travail et état de santé. De plus, la participation communautaire et démocratique ainsi que la sécurité publique seront présentées afin d'établir un bref portrait du tissu social de la MRC de Roussillon.

La majorité des données présentées dans cette section provient de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Compte tenu du caractère volontaire de l'enquête nationale auprès des ménages de 2011, il a été impossible d'obtenir certaines données sur les populations de Saint-Mathieu et Saint-Isidore, puisqu'il n'y a pas eu suffisamment de répondants. Les autres données proviennent de l'*Enquête Origine-Destination (OD) 2013* de Réseau de transport métropolitain (anciennement Agence métropolitaine de transport) et du réseau local de la santé (RLS) de Jardins-Roussillon.

2.1 Population

Lors du recensement de 2016, Statistique Canada établissait la population de la MRC de Roussillon à 171 443 personnes. Depuis 2011, la MRC a vu sa population totale augmenter de 5,7 %, une croissance plus faible que celle enregistrée entre les recensements de 2006 et 2011, soit 8,1 %. Au niveau métropolitain, la MRC de Roussillon représentait en 2016, 4,4 % de la population de la CMM. D'autre part, le dernier décret du gouvernement estime que la population de la MRC aurait atteint 174 092 pour l'année 2017.

Figure 1 - Évolution de la population de la MRC Roussillon

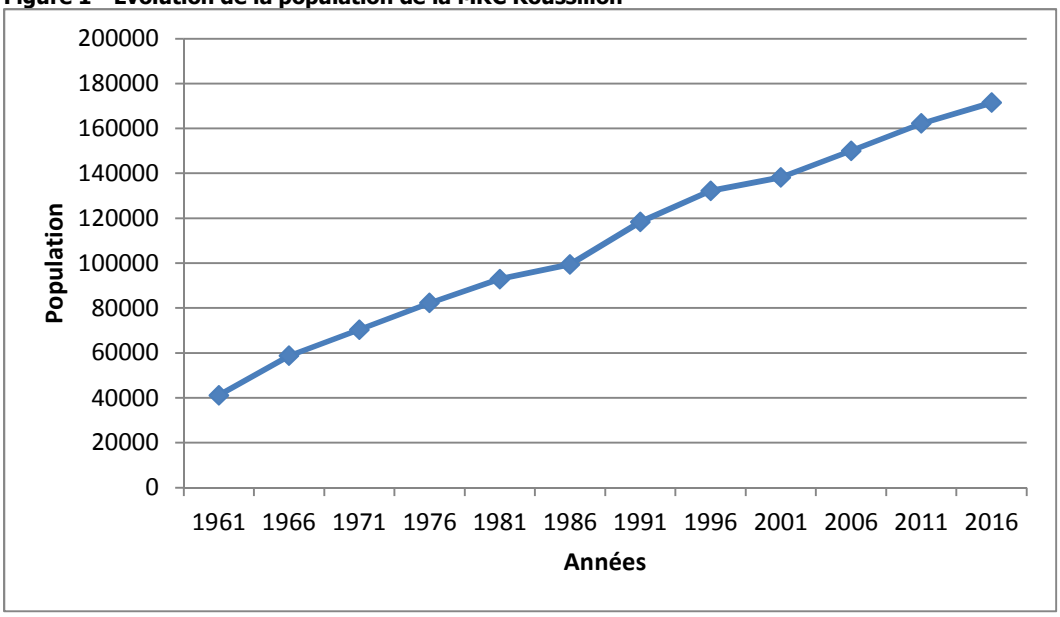

Source: Statistique Canada, *Recensements 1961, 1966, 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006 2011* et *2016*.

L'examen des données recueillies depuis le recensement de 1961 permet d'établir certaines conclusions au niveau de la croissance urbaine de la MRC.

L'entrée en fonction du pont Champlain en 1962 n'a pas, du moins dans ses premières années, permis le développement des villes du nord-est de la MRC autant qu'on aurait pu le croire. Si elles ont connu un fort taux de croissance de leur population de 1961 à 1966, celui-ci a été légèrement plus faible que celui observé pour l'ensemble du territoire de la MRC de Roussillon. Pour cette période, c'est particulièrement la ville de Châteauguay qui enregistre, et de loin, la plus importante augmentation démographique (11 402 personnes), phénomène que l'on peut rattacher à la présence du pont Honoré-Mercier construit depuis 1934, dont deux voies ont été ajoutées en 1963.

Jusqu'en 1981, la croissance démographique fut assez bien partagée entre les secteurs nord-est et ouest de la MRC. Le secteur formé par Châteauguay, Mercier, Léry et Saint-Isidore a tout de même connu entre 1961 et 1971 un taux d'accroissement démographique supérieur à celui de la MRC, lui permettant ainsi de conserver son poids relatif au même niveau.

C'est principalement la Ville de Châteauguay qui a contribué au maintien de ce poids relatif avec une population ayant presque doublé entre 1961 et 1971, une progression amorcée dans les années 1950 (la population de Châteauguay ayant doublé entre 1956 et 1961). Cependant, à partir de 1971, le taux de croissance démographique de Châteauguay est moins important jusqu'en 1981 pour finalement ralentir considérablement à partir de 1986, allant même jusqu'à décroitre légèrement entre 1996 et 2001. Par contre, depuis 2001, Châteauguay connais un taux de croissance semblable à celui de l'ensemble de la MRC

À partir de 1971, et de façon plus marquée à partir de 1986, on observe un déplacement du pôle démographique du secteur Ouest vers le secteur Nord-Est. Les seules villes de Candiac, Saint-Constant, Sainte-Catherine et La Prairie accaparent près des trois quarts de cette croissance. Mieux encore, durant le seul intervalle 1996-2001, ces quatre villes, combinées à Delson, se sont partagé plus de 97 % de la croissance démographique de la MRC.

Certaines hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cet état de fait. L'entrée en fonction du pont Champlain n'a pas empêché le développement des municipalités de l'Ouest de la MRC, au bénéfice de celles du Nord-Est. Par contre, le ralentissement notable du dynamisme économique du sud-ouest de Montréal qui a longtemps exercé une attirance pour la population de Châteauguay et ses environs peut, en partie, expliquer la faible croissance des villes du secteur Ouest de la MRC entre 1986 et 2001. De plus, à cette époque, il y avait absence d'une autoroute reliant la partie Ouest de la MRC au reste

de la Rive-Sud de Montréal. Le parachèvement de l'autoroute 30 dans l'Ouest du territoire à mis un frein à ce ralentissement dans les dernières années. Entre 2011 et 2016 la croissance de la MRC provient à 39 % des municipalités de l'Ouest et 61% des municipalités de l'Est

On peut également penser que la modeste croissance démographique du secteur Ouest, au cours de l'intervalle 1986-2001, a pu être influencée dans une certaine mesure par les relations avec la réserve de Kahnawake, qui ont donné lieu, en 1988 et 1990, à un blocus du pont Honoré- Mercier et à une couverture médiatique parfois négative pour la région.

Cette nouvelle situation a par ailleurs permis un meilleur équilibre entre les municipalités constituantes. De plus, mentionnons que cette évolution ne s'est pas nourrie d'un exode de la population de l'Ouest vers le Nord-Est, mais plutôt d'une arrivée massive de résidants provenant de l'extérieur du territoire.

Le développement résidentiel et l'arrivée de nouveaux résidents au cours des dix dernières ont été influencés par la disponibilité des terrains encore vacants. Ainsi, les municipalités qui disposaient de nombreux terrains vacants ont continué de croître (Candiac, Châteauguay, La Prairie, Mercier, Saint-Constant, Saint-Mathieu et Saint-Philippe), alors que l'on constate une stagnation de la croissance démographique dans les municipalités qui ne possèdent plus beaucoup de terrains vacants (Delson, Sainte-Catherine et Saint-Isidore). La ville de Léry fait ici exception puisque, bien qu'elle possède de vastes espaces vacants, des contraintes naturelles et de desserte en infrastructures retardent son développement.

Figure 2 - Évolution de la population des municipalités constituantes

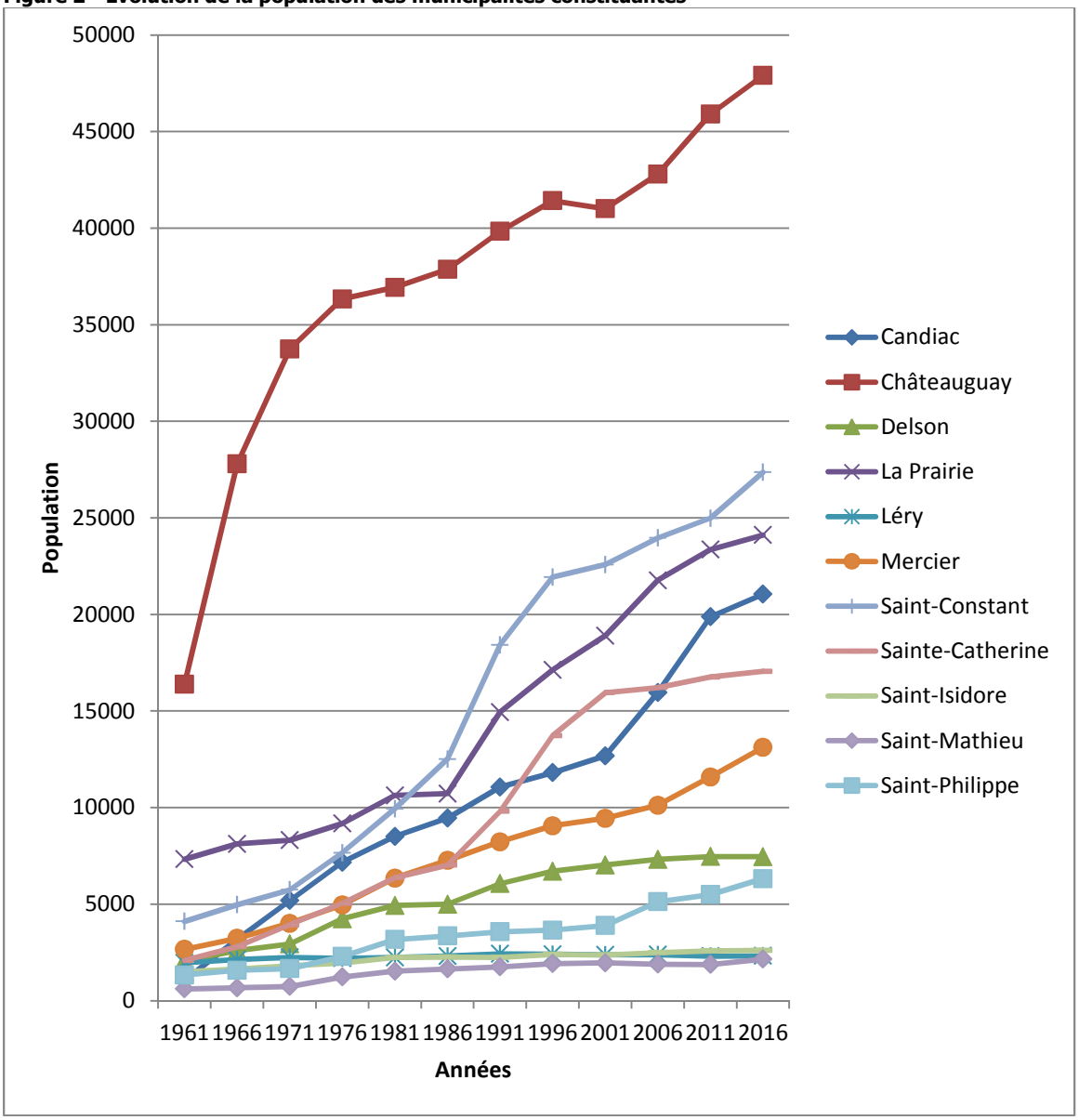

Source: Statistique Canada, *Recensements 1961, 1966, 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011* et *2016*

En 2016, la MRC de Roussillon avait une densité de population globale de 436 habitants au km². Ceci est attribuable à son vaste territoire agricole. Il est très facile de différencier les municipalités urbaines, Sainte-Catherine (1812 hab./km²), Châteauguay (1329 hab./km²) et Delson (972 hab./km²), des municipalités à caractère agricole comme Saint-Isidore (50 hab./km²), Saint-Mathieu (69 hab./km²) et Saint-Philippe (102 hab./km²) en comparant leurs densités de population. Le *plan 3 – Densité de population par aire de diffusion, recensement de 2016* illustre les concentrations de population sur le territoire de la MRC. On constate que les secteurs à forte densité de population se retrouvent à

Châteauguay, Saint-Constant, Sainte-Catherine et La Prairie. À l'opposé, la partie agricole du sud de la MRC est peu peuplée.

En cinquante ans, la population totale de la MRC a augmenté de plus de 112 000 personnes : de 59 000 résidents en 1966, on en comptait un peu plus de 171 000 en 2016

Selon les plus récentes projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la croissance démographique ne s'essoufflera pas. La population totale de la MRC continuera de croître d'environ 10 % tous les dix ans pour atteindre 215 190 personnes en 2036. Ces prévisions établies par l'ISQ sont toujours très optimistes et incluent la réserve de Kahnawake. La population réelle de la MRC de Roussillon en 2036 pourrait s'élever à un peu plus de 200 000 personnes.

Tableau 3 - Projections démographiques de la population de la MRC 2011-2036

Projections						Variations		
2011	**2016**	**2021**	**2026**	**2031**	**2036**	**2011-2021**	**2021-2031**	**2011-2036**
173 856	184 255	193 723	202 566	209 683	215 190	11,4%	8,2%	23,8%

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC, 2011-2036.
Note : L'ISQ inclut la réserve de Kahnawake dans les perspectives démographiques de la MRC Roussillon

Si l'on compare la population de la MRC de Roussillon à celles des autres MRC et agglomérations de la région métropolitaine, la population de la MRC occupe la quatrième position après les agglomérations de Montréal, Laval et Longueuil. La MRC de Roussillon est également la deuxième plus populeuse de la Montérégie derrière l'agglomération de Longueuil. Finalement, le taux de croissance (2011-2016) de la MRC (5,7 %) est plus élevé que celui de l'ensemble de la CMM (4,0 %). Le taux de croissance projeté de la MRC jusqu'en 2031 sera également plus élevé que celui de la CMM, quoique plus faiblement marquée (MRC de Roussillon 20,6 %, CMM 18,9 %).

Le plan 4- *Répartition de la croissance 2011-2031 de la CMM* illustre la répartition de la croissance 2011-2031 à travers les MRC et agglomérations. La MRC absorbera ainsi 5,1 % des nouveaux ménages qui s'établiront sur le territoire métropolitain dans les 20 prochaines années.

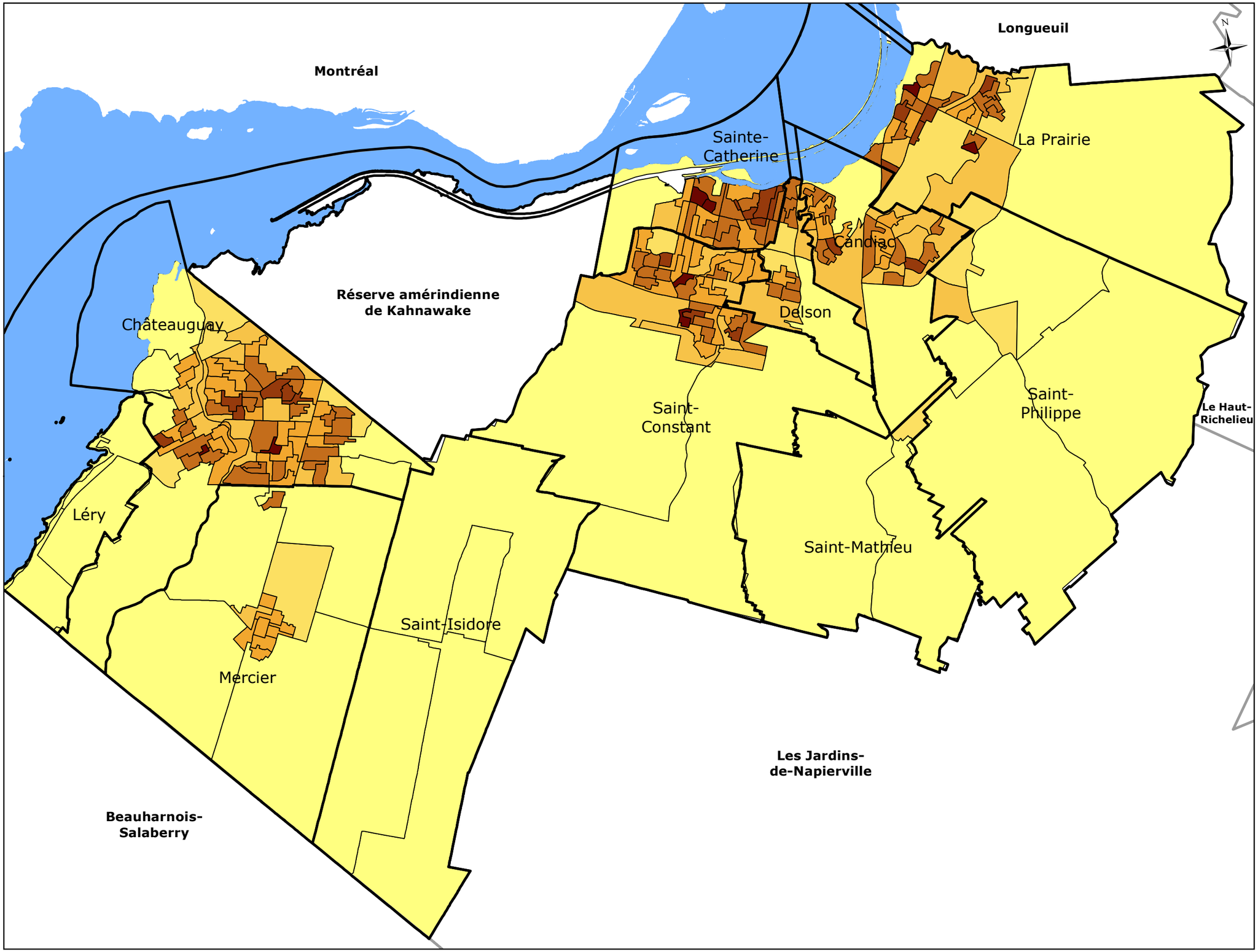

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 3
DENSITÉ DE POPULATION PAR AIRE DE DIFFUSION, RECENSEMENT DE 2016

Limite municipale
Limite de MRC

Hab./km²

- 16,7 à 500
- Plus de 500 à 1000
- Plus de 1000 à 2000
- Plus de 2000 à 3000
- Plus de 3000 à 4000
- Plus de 4000 à 5000
- Plus de 5000 à 7819,5

0 0,75 1,5 3
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\AMEMRC201709_SADDII_Plan03.mxd

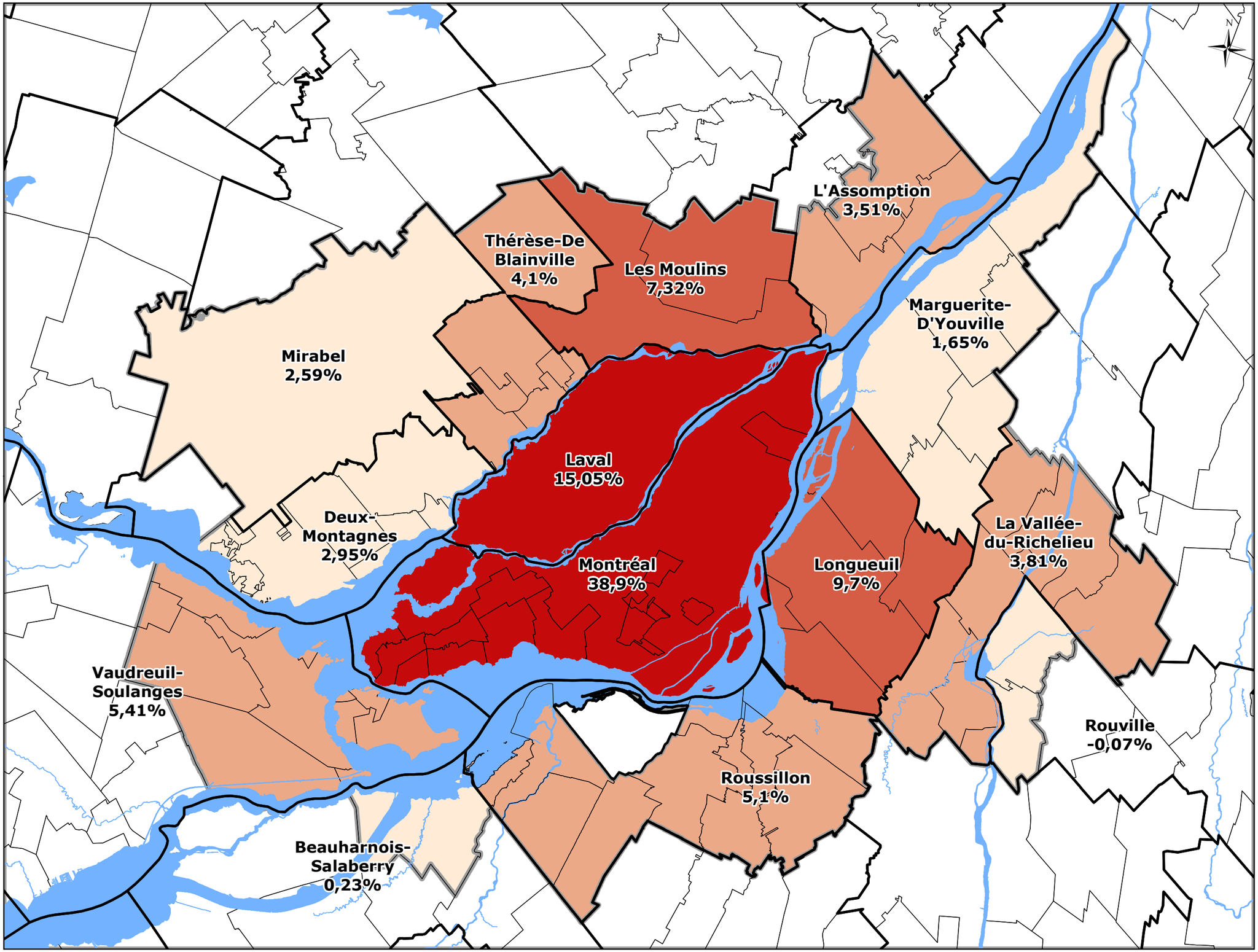

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 4
RÉPARTITION DE LA CROISSANCE

- Limite municipale
- Limite de MRC
- Limite de la CMM
- Étendue d'eau / Cours d'eau

Croissance

- 3% et moins
- Plus de 3 à 6%
- Plus de 6 à 10%
- Plus de 10%

0 2,5 5 10
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\AMEMRC201709_SADDII_Plan04.mxd

2.2 Familles et ménages

En 2011, la MRC de Roussillon comptait 61 908 ménages, une augmentation de 10,2 % depuis 2006. Cette croissance est similaire à celle enregistrée entre 2001 et 2006, soit 11,4 %. Depuis 2001, la MRC accueille environ 1150 nouveaux ménages par année, ce qui coïncide avec le nombre de logements mis en chantier annuellement (voir section 5.1.1). Il est à noter que les ménages croissent plus rapidement que la population totale ce qui veut dire que la taille des ménages tend à diminuer.

Au cours des dernières années, les villes de Candiac, Châteauguay et Mercier ont vu le nombre de ménages établis sur leur territoire respectif augmenter considérablement. Elles ont toutes connu des augmentations de plus de 10 % du nombre des ménages entre 2006 et 2011. À l'opposé, les municipalités de Saint-Mathieu (1,2 %) et Léry (0 %) présentent l'augmentation la plus faible.

Les projections démographiques indiquent que les ménages pourraient poursuivre leur croissance de 16,89 % entre 2011 et 2021, afin de s'établir à 76 548 ménages. Après 2026, la croissance pourrait diminuer légèrement et se chiffrer à 10 % entre 2026 et 2036. Dans l'horizon 2011-2036, 21 556 nouveaux ménages s'établiront sur le territoire de la MRC. Si l'on compare les projections 2006-2031 à celle de 2011-2036, on remarque que la croissance ralentit quelque peu même si les chiffres demeurent très élevés.

Tableau 4 - Projections démographiques des ménages de la MRC 2011-2036

Projections						Variations		
2011	2016	2021	2026	2031	2036	2011-2021	2026-2036	2011-2036
65 486	71 388	76 548	80 695	84 142	87 042	16,89%	10%	32,92%

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC, 2011-2036.

Tableau 5 - Projections démographiques des ménages de la MRC 2006-2031

Projections						Variations		
2006	2011	2016	2021	2026	2031	2006-2016	2016-2026	2006-2031
59 552	65 769	71 018	75 404	78 797	81 400	11,6 %	11 %	36,7 %

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

Note : L'ISQ inclut la réserve de Kahnawake dans les perspectives démographiques de la MRC Roussillon

Tout comme dans l'ensemble du Québec, le nombre moyen de personnes par ménage dans la MRC de Roussillon ne cesse de diminuer avec les années. Ainsi, depuis 1986, la taille moyenne des ménages de la MRC est passée de 3,3 personnes à 2,6 en 2011. Par contre, la MRC se trouve actuellement au-dessus de la moyenne provinciale et de la CMM, qui sont respectivement de 2,3 et 2,4 personnes par ménage. D'autre part, la taille des ménages s'est stabilisée depuis les cinq dernières années, mais continuera de diminuer pour atteindre 2,4 personnes par ménage en 2036. Le *tableau 6- Taille des ménages dans les agglomérations et MRC de la CMM*, compare la taille des ménages dans les différentes agglomérations et MRC de la CMM. La MRC de Roussillon est l'un des territoires où la taille des ménages est la plus grande.

Tableau 6 - Taille des ménages dans les agglomérations et MRC de la CMM

MRC	Ménages	Personne par ménages
Montréal	849 445	2,2
Longueuil	169 285	2,3
Laval	154 455	2,5
Courronne Nord		
Roussillon	61 910	2,6
Marguerite D'Youville	27 915	2,6
Beauharnois-Salaberry	27 645	2,2
Vaudreuil-Soulanges	53 290	2,6
Rouville	14 415	2,4
Vallée-du-Richelieu	45 075	2,5
Couronne Sud		
Deux-Montagnes	38 100	2,5
Thérèse-de-Blainville	58 055	2,6
Des Moulins	55 175	2,7
L'Assomption	47 835	2,5
Mirabel	15 765	2,6
Total	**1 618 365**	**2,4**

Source : Statistique Canada, Recensement 2011.

En 2011, les ménages formés d'un couple avec enfants représentaient 34,8 % des ménages de la MRC. Ce type de ménage est encore le plus répandu, mais il a perdu 0,6 % depuis 2001. Tandis que les ménages d'une seule personne représentaient 21,5 % en 2011, comparativement à 19,7 % en 2006. D'ailleurs, les ménages d'une seule personne représentent plus de 20 % des ménages dans 5 municipalités de la MRC (Léry (26,3 %), La Prairie (24,9 %), Châteauguay (24,2 %), Sainte-Catherine (23,2 %) et Saint-Mathieu (22,4 %).

2.3 Âge de la population

Les données du recensement de 2011, concernant les groupes d'âge, font manifestement ressortir le fait que la MRC de Roussillon est une banlieue en croissance par rapport à la moyenne québécoise puisque 19 % de la population est âgée de moins de 15 ans comparativement à 16 % pour le Québec. Les 15-34 ans sont également nombreux (24,9 %). Par contre, les préretraités et les retraités (55-64 ans et 65 ans et plus) sont en croissance depuis les dernières années, ils représentent respectivement 12 % et 12,3 % de la population, une augmentation de 2,3 et 3 points de pourcentage depuis 10 ans. Il est intéressant de noter que même si les moins de 15 ans sont plus nombreux comparativement au reste du Québec leur nombre absolu est resté pratiquement le même entre 2001 et 2011, soit un peu plus de 30 000. En conséquence, le phénomène de vieillissement de la population se fait également sentir dans la MRC de Roussillon et sera décrit dans les derniers paragraphes de la présente section.

Les jeunes familles ont davantage choisi les municipalités de Candiac, La Prairie, Saint-Constant et Mercier comme lieu de résidence. Ces municipalités comptent d'importantes proportions d'enfants et de jeunes adolescents (0-14 ans). Il s'agit d'ailleurs de municipalités comportant un grand nombre de maisons unifamiliales. Dans l'ensemble des municipalités de la MRC, la proportion de résidents de moins de 15 ans est assez importante, soit entre 22 % et 15 %. Seulement deux municipalités se trouvent sous la moyenne québécoise, il s'agit des municipalités de Léry (14 %) et Saint-Mathieu (15 %). D'autre part, les municipalités de Châteauguay, Saint-Constant, Sainte-Catherine et Saint-Isidore présentent les proportions plus importantes de familles composées d'adolescents et de jeunes adultes (15-24 ans). On retrouve les plus grandes proportions de personnes 65 ans et plus dans les villes de Châteauguay et Léry. C'est d'ailleurs à Léry que l'âge médian est le plus élevé (46,1 ans) alors que l'âge médian de la population de Candiac n'est que de 37,3 ans et de 39,5 pour l'ensemble de la MRC.

Comme l'ensemble des régions du Québec, la MRC de Roussillon sera touchée par le phénomène du vieillissement de sa population au cours des prochaines années. En regardant les figures 3 et 4, on constate que les cohortes de plus de 65 ans sont celles qui connaitront les plus grandes augmentations dans les vingt prochaines années. Les projections démographiques laissent entrevoir un vieillissement général de la population. En 2036, la population de 65 ans et plus aura augmenté de 133,8 % alors que la croissance des moins de 20 ans n'est estimée qu'à 18,4 %. Par ailleurs, selon les estimations de l'Institut de la Statistique du Québec, en 2036, plus d'un résident de la MRC sur cinq aura plus de 65 ans alors que cette proportion était de 1 personne sur 10 en 2006.

Ce phénomène est d'ailleurs bel et bien observable dans la MRC car entre 2001 et 2011 la part relative des 0-19 est passée de 28,4 % à 26,3 %, alors que celle des 65 ans et plus est passée de 9,3 % à 12,3 %. C'est dans les municipalités de Léry et Sainte-Catherine que ce phénomène du vieillissement de la population est le plus prononcé alors que dans la municipalité de La Prairie, il ne se reflète pas encore dans la pyramide des âges.

Figure 3 - Pyramide des âges et projections de la population en 2036

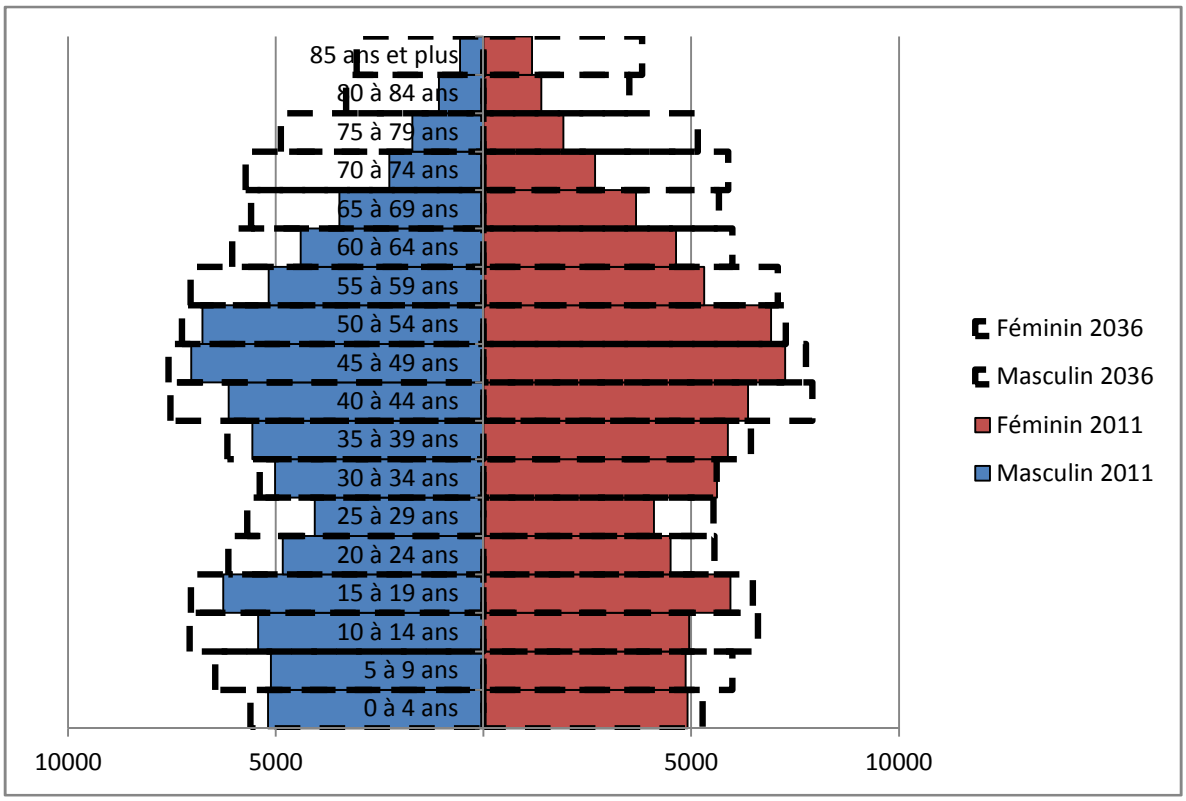

Source: Statistique Canada, *Recensement 2011* et Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC, 2011-2036.
Note : L'ISQ inclut la réserve de Kahnawake dans les perspectives démographiques de la MRC Roussillon

Figure 4 - Évolution des cohortes d'âges 2001-2036

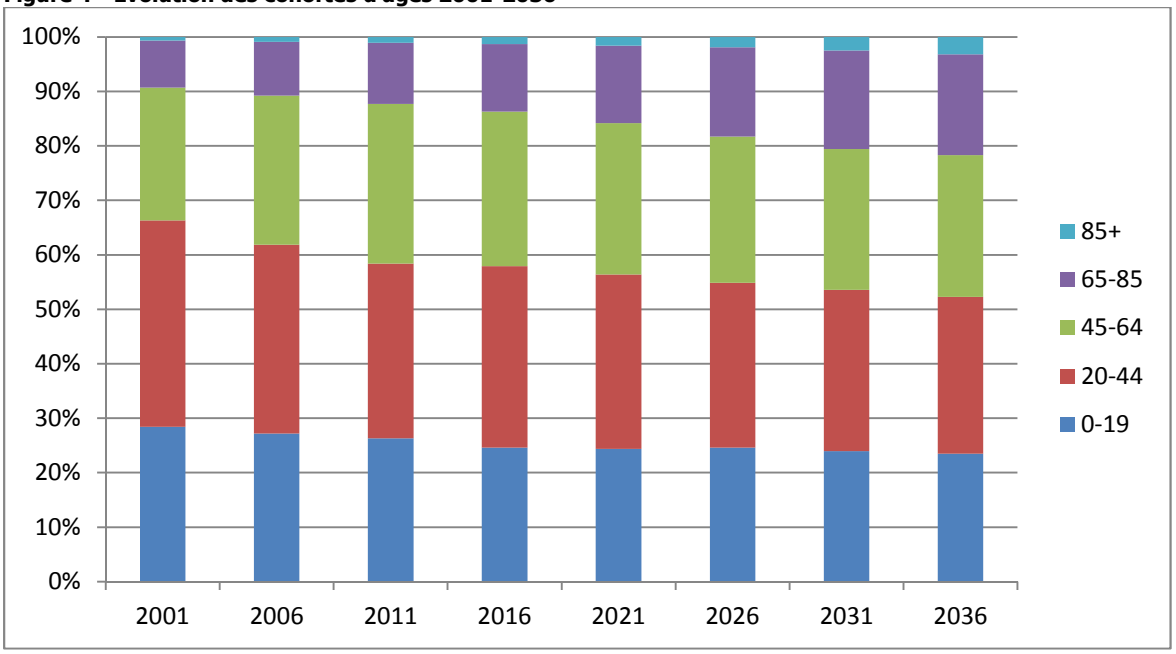

Source: Statistique Canada, *Recensement 2011* et Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC, 2011-2036.
Note : L'ISQ inclut la réserve de Kahnawake dans les perspectives démographiques de la MRC Roussillon

2.4 Les facteurs de l'accroissement démographique

En 2014, la MRC de Roussillon a perdu une faible part de sa population dans ses échanges interprovinciaux (–223). Toutefois, sa croissance a été assurée par l'accroissement naturel (950), l'immigration internationale (179) et ses échanges infraprovinciaux (1 073). Au cours des dernières années, la MRC de Roussillon a largement profité des échanges migratoires infraprovinciaux avec un solde estimé à 1 073 en 2014. Depuis dix ans, ce solde a toujours été largement positif, mais tend à diminuer avec le temps comme le démontre la figure 6. La MRC profite surtout des ménages qui quittent Montréal pour la périphérie. En 2014, l'agglomération de Montréal a connu un solde migratoire infraprovincial en déficit de 14 677 personnes. La MRC de Vaudreuil-Soulanges a également profité des pertes de Montréal alors que les MRC limitrophes à Roussillon ont connu des variations de –78 à 472 personnes. La MRC Les Jardins-de-Napierville est la seule MRC limitrophe avec un solde migratoire négatif et il est fort probable qu'une partie de ces ménages se relocalise sur le territoire de la MRC de Roussillon. En fait, la MRC de Roussillon est la 5e région du Québec qui croît le plus par la migration en provenance des autres régions du Québec et elle maintient ce rang depuis cinq ans. Elle est également l'une des régions où l'accroissement naturel est le plus fort (8e rang)

Figure 5 - Solde migratoire infraprovincial des régions limitrophes à la MRC Roussillon (2014)

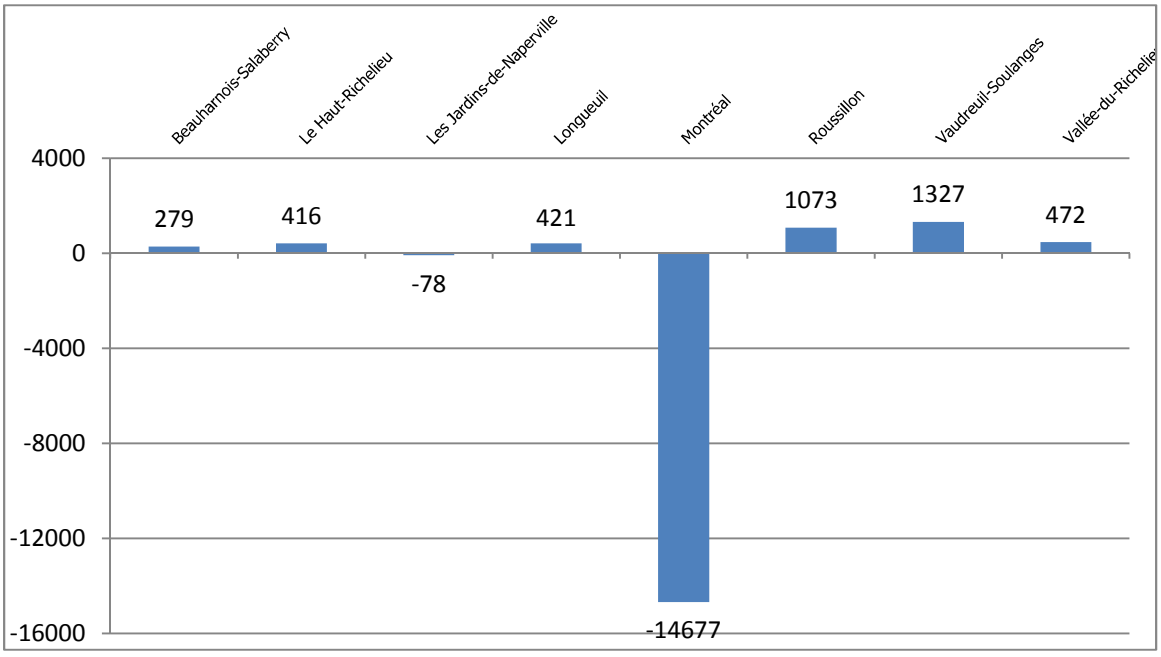

Sources : Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles : régions infraprovinciales, 2014

Figure 6 - Solde migratoire infraprovincial de la MRC Roussillon (2009 à 2014)

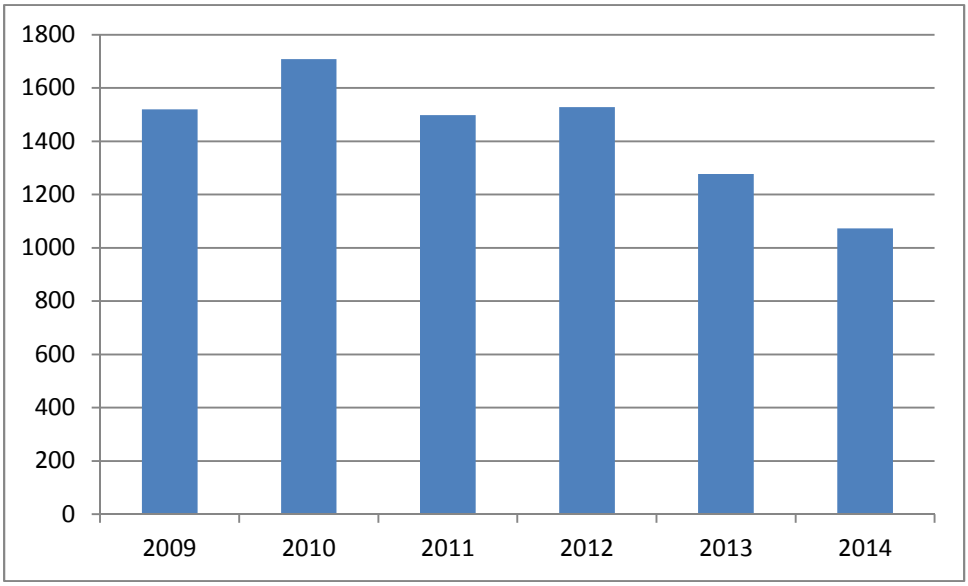

Sources : Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles : régions infraprovinciales, 2009 à 2014

2.5 L'immigration

En 2011, Statistique Canada dénombrait 13 800 personnes ayant le statut d'immigrant dans la MRC de Roussillon. Il s'agit d'une augmentation de 42,3 % par rapport à 2006. Les immigrants représentent 8,6 % de la population de la MRC, alors qu'à l'ensemble de la province, l'immigration représente 12,6 % de la population.

Une grande proportion (38,7 %) des immigrants habitant la MRC proviennent d'Europe. La France et la Roumanie sont les pays les plus représentés chez les immigrants de la MRC. Ils sont principalement présents dans les villes de Candiac, Châteauguay, La Prairie et Saint-Constant. De plus, 27 % des immigrants de la MRC proviennent du continent américain et sont concentrés à Châteauguay. Les pays africains et asiatiques représentent respectivement 16,8 % et 17,4 % des pays d'origine des immigrants présents sur le territoire de la MRC. Les pays asiatiques et africains les plus représentés sont le Maroc et la Chine avec toutes deux une proportion d'environ 4 % de tous les immigrants de la MRC. C'est à La Prairie que l'on retrouve la plus forte proportion d'immigrants provenant d'Asie et du Moyen-Orient. De façon générale, on constate une plus grande diversité dans la provenance des immigrants depuis 2006.

Les municipalités de Châteauguay, Candiac et La Prairie sont celles ayant respectivement la plus forte proportion de résidents ayant le statut d'immigrant. Il s'agit des mêmes municipalités qui possèdent une forte proportion de gens parlant une langue autre que le français ou l'anglais à la maison. D'autre part, ce sont les municipalités à caractère rural (Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe) qui possèdent la plus faible proportion d'immigrants.

2.6 L'identité autochtone

Lors du recensement de 2011, 1 735 personnes avaient une identité autochtone, ce qui représentait 1 % de la population totale de la MRC de Roussillon. Il n'est pas surprenant de constater que les municipalités ayant des frontières communes avec la réserve amérindienne de Kahnawake accueillent un bon nombre de personnes ayant une identité autochtone. Les villes de Châteauguay, La Prairie, Mercier, Sainte-Catherine et Saint-Constant accueillent la majorité des Autochtones résidant dans la MRC, soient respectivement 740, 230, 210, 220 et 155.

2.7 Revenu des ménages et pauvreté

Au recensement de 2011, le revenu médian des ménages de la MRC de Roussillon se chiffrait à 69 942 $, ce qui est largement au-dessus du revenu médian québécois qui est de 51 842 $. Les ménages situés dans la tranche de revenus la plus élevée (100 000 $ et plus) représentent 28,6 % des ménages de la MRC, alors que cette tranche ne représente que 18,5 % des ménages québécois. On compte également un nombre équivalent de ménages qui disposent d'un revenu variant entre 60 000 $ et 100 000 $ dans la MRC, soit environ 18 000. Les ménages situés dans la tranche de revenus les plus faibles, soit moins de 20 000 $, sont peu nombreux, soit 9 %, comparativement à 17 % pour l'ensemble de la province. En nombre absolu, ils sont moins nombreux qu'en 2001.

Figure 7 - Revenus des ménages de la MRC (2006-2011)

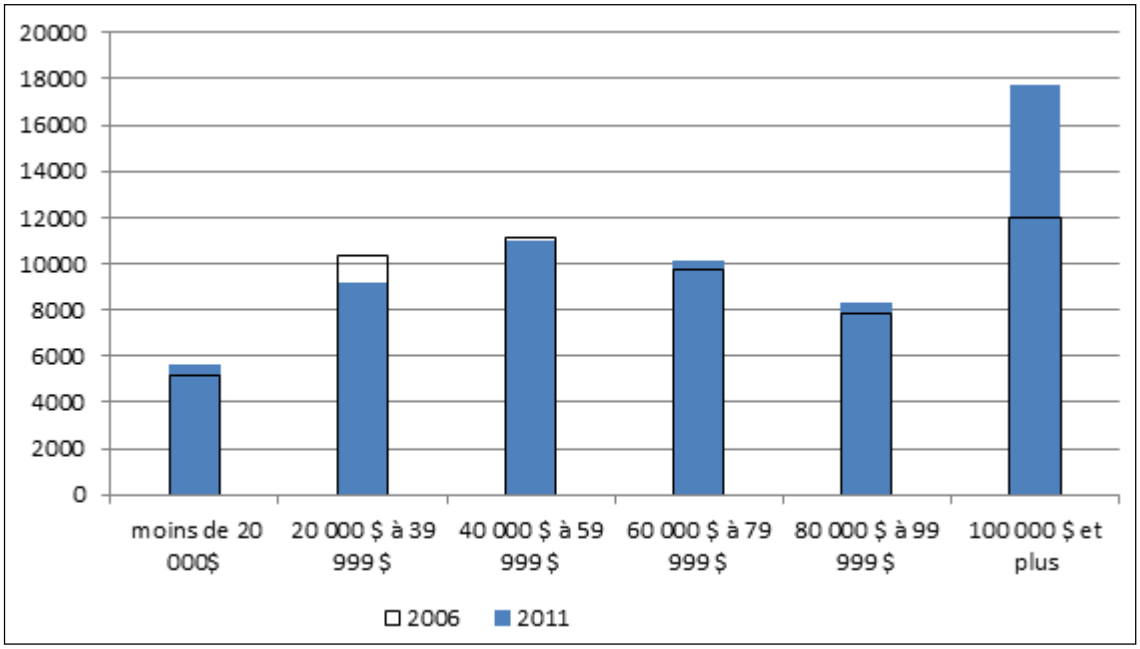

Sources: Statistique Canada, *Recensement 2006 et 2011.*

En 2011, la ville de Candiac présente, et de loin, le revenu médian le plus élevé des municipalités de la MRC de Roussillon soit 91 196 $ et le revenu moyen s'élèvent à 115 260 $. Cette ville possède également la plus importante proportion de ménages

jouissant d'un revenu supérieur à 100 000 $. Les municipalités de Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant et Saint-Philippe possèdent également un revenu médian supérieur à celui de l'ensemble de la MRC.

À l'opposé, les municipalités de Châteauguay (58 008 $), Léry (61 412 $) et Sainte-Catherine (68 634 $) présentent les revenus médians les moins élevés. Aussi, les municipalités de Châteauguay, La Prairie et Sainte-Catherine présentent les plus importantes proportions de ménages ayant un revenu inférieur à 20 000 $.

En 2011, 12,3 % des résidents de la MRC vivent dans des ménages sous le seuil de faible revenu. Ce chiffre était de 9 % en 2006, il s'agit donc d'une augmentation des ménages sous le seuil de faible revenu. C'est à Châteauguay, Delson, Sainte-Catherine et Saint-Mathieu qu'ils sont en plus forte proportion (de 12 à 15 %). Finalement selon l'Étude sur la pauvreté dans la MRC de Roussillon produite par le Centre local de développement (CLD) Roussillon en 2008, 3 635 ménages (6,5 %) étaient prestataires de la Sécurité du revenu sur le territoire de la MRC en 2006.

La proportion des ménages locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu au loyer brut a augmenté de 2006 à 2011. En 2006, ce pourcentage était de 31 % alors qu'en 2011 il s'élevait à 35 %. Les revenus disponibles pour répondre aux autres besoins des ménages, dont l'alimentation, sont donc en diminution chez cette partie de la population. Le pouvoir d'achat des familles, défini comme le revenu médian après impôt, est de 81 140 $ pour tout type de famille confondu. De 2008 à 2012, le taux de croissance annuel moyen de ce revenu a été de 0,3 %.

2.8 Niveau de scolarité atteint

En 2011, 19,4 % de la population de plus de 15 ans n'avait pas terminé des études secondaires avec succès, ce qui représente une diminution de 3,7 points de pourcentage par rapport à 2006. Toutefois, 17,8 % de la population de plus de 15 ans avait terminé des études de niveau collégial et près de 21,2 % détenaient un diplôme d'études universitaires. Par ailleurs, la proportion de personnes de plus de 15 ans détenant un certificat d'une école de métiers atteignait 16,6 %. De façon générale, le taux de scolarisation a augmenté depuis 2006. Par contre, la MRC de Roussillon se situe loin de la moyenne métropolitaine en ce qui concerne la population des 25-65 ans détenant un grade universitaire. En effet, 21 % de la population des 25-65 ans détenait un baccalauréat ou un grade supérieur en 2011 alors qu'au niveau de la CMM ce chiffre est de 30 %. La MRC de Roussillon se situe plus près de la moyenne québécoise (hors CMM) qui est de 17,2 %.

Figure 8 - Niveau de scolarité atteint MRC Roussillon (2011)

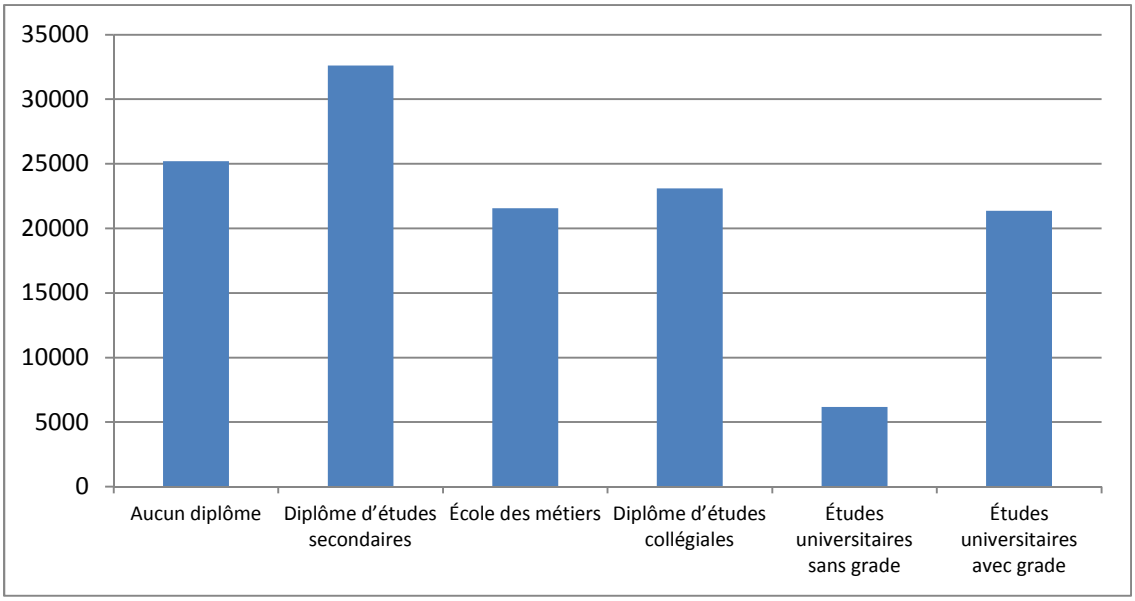

Source: Statistique Canada, *Recensement 2011.*

En comparant les groupes d'âge, on constate que les 35–44 ans sont les plus scolarisés et se comparent avantageusement à ceux de la Montérégie du même groupe d'âge. En effet, seulement 9,2 % des hommes et 5,0 % des femmes n'ont aucun diplôme chez les 35–44 ans au sein de la MRC, comparativement à 12,6 % des hommes et 8,1 % des femmes de la Montérégie. Aussi, 73,1 % des hommes et 80,3 % des femmes de ce même groupe d'âge ont terminé des études postsecondaires alors que ce sont 70,6 % des hommes et 76,3 % des femmes à l'échelle de la Montérégie. Les 55–64 ans forment le groupe d'âge le plus faiblement scolarisé de la MRC avec un taux de 18,5 % pour les hommes et de 16,7 % pour les femmes n'ayant aucun diplôme.

Tableau 7 - Part de la population ne possédant aucun diplôme, ayant un diplôme d'études secondaires (DES) ou ayant un diplôme d'études postsecondaires selon le groupe d'âge et le sexe dans la MRC de Roussillon et la Montérégie en 2011

Groupe d'âge	Aucun diplôme		DES		Études postsecondaires	
	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %
MRC						
25 à 64 ans	13,4	9,9	22,3	23,8	64,3	66,4
25 à 34 ans	10,4	6,7	20,2	15,6	69,4	77,7
35 à 44 ans	9,2	5,0	17,7	14,7	73,1	80,3
45 à 54 ans	15,3	11,7	22,5	30,0	62,2	58,2
55 à 64 ans	18,5	16,7	29,4	34,1	52,1	49,2
Montérégie						
25 à 64 ans	16,1	12,7	19,8	22,3	64,1	64,9
25 à 34 ans	14,2	8,3	18,3	14,9	67,5	76,8
35 à 44 ans	12,6	8,1	16,8	15,6	70,6	76,3
45 à 54 ans	17,9	14,4	20,0	26,0	62,1	59,6
55 à 64 ans	19,0	18,9	23,9	30,6	57,1	50,5

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages 2011.*

Les municipalités de Delson (22,1 %) et de Sainte-Catherine (22 %) comptent une importante proportion de personnes de plus de 15 ans n'ayant pas terminé d'études secondaires avec succès. À l'opposé, la ville de Candiac présente une proportion plus faible (10,2 %).

Pour ce qui est des études collégiales, les proportions sont assez semblables d'une municipalité à l'autre. C'est à Candiac qu'elle est la plus élevée et à Saint-Philippe qu'elle est la plus faible.

Au niveau universitaire, les écarts sont considérables entre les municipalités. Les municipalités de Candiac et de La Prairie présentent une proportion de personnes de plus de 15 ans ayant terminé des études universitaires avec grade, proportion beaucoup plus élevée que les autres municipalités de la MRC. Quant aux municipalités rurales, elles comptent un faible taux de diplômés universitaires. À Saint-Philippe, moins de 10 % des citoyens de plus de 15 ans détiennent un grade universitaire.

Selon le recensement de 2006 de Statistique Canada, la MRC a un taux de non-fréquentation scolaire chez les 15–24 ans (31 %) plus élevé que l'ensemble de la Région métropolitaine de recensement de Montréal (29 %). Cela représente 5 890 personnes qui sont principalement des garçons provenant des municipalités rurales. Il est à noter que ce chiffre est en diminution depuis 2001.

2.9 La connaissance des langues officielles et langue parlée à la maison

En 2011, 80,3 % de la population de la MRC de Roussillon avait uniquement le français comme langue d'usage à la maison. Les personnes déclarant utiliser uniquement l'anglais représentaient 13,1 % de la population, alors que les langues non officielles comptaient pour 3,7 % de l'ensemble. Les personnes utilisant une langue non officielle à la maison ont connu une impressionnante croissance, passant de 960 en 2001, à 3 755 en 2006 et finalement à 6 000 en 2011. Ceci peut s'expliquer par la vague d'immigration dans la région au début des années 2000. Les municipalités de Candiac, de Châteauguay et de La Prairie sont celles comportant la plus forte proportion de populations parlant une langue autre que le français ou l'anglais à la maison. La proportion de la population parlant le français à la maison a diminué de 3,1 % depuis 2006 et de près de 8 % depuis 10 ans.

Les municipalités de Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe présentent les proportions les plus élevées de personnes parlant le français à la maison, soit 92 % de la population, tandis que la municipalité de Châteauguay (60,4 %) présente la proportion la plus faible. De plus, c'est dans les municipalités de Châteauguay, Léry et Candiac, que l'on retrouve les plus fortes proportions de personnes ayant l'anglais comme langue d'usage à la maison, soit respectivement 23,2 %, 13 % et 12,4 % de la population.

En ce qui concerne la connaissance des langues officielles en 2011, 53,2 % de la population de la MRC a déclaré connaître les deux langues officielles, alors que 41,7 %

étaient capables de soutenir une conversation uniquement en français et 4,6 % uniquement en anglais. La plus forte proportion d'unilingues francophones se trouve dans les municipalités rurales de la MRC.

2.10 Mobilité des personnes

Cette section décrit les habitudes de transport des habitants de la MRC de Roussillon ainsi que les déplacements que le territoire produit et attire. Cette analyse est basée sur les données des déplacements domicile-travail disponibles à partir du recensement de Statistique Canada.

Les données sur l'ensemble des déplacements proviennent de l'*Enquête Origine-Destination 2013 sur la mobilité des personnes dans la région de Montréal* produite par l'Agence métropolitaine de transport, aujourd'hui le Réseau de transport métropolitain. Il est à noter que le territoire de cette dernière est plus étendu que celui de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Dans une enquête Origine-Destination, les enfants de moins de cinq ans ne sont pas comptabilisés puisqu'ils sont dépendants de leurs parents pour leurs besoins de déplacement. De plus, pour l'analyse des déplacements à l'intérieur de la MRC et des comparaisons entre les municipalités de la MRC, le territoire de la MRC sera divisé en six secteurs municipaux.

SECTEURS MUNICIPAUX DE LA MRC DE ROUSSILLON SELON L'ENQUÊTE ORIGINE-DESTINATION DE 2008
Saint-Philippe-Saint-Mathieu
La Prairie
Candiac
Sainte-Catherine-Saint-Constant-Delson
Mercier-Saint-Isidore
Châteauguay-Léry

2.10.1 Le parc automobile

En 2013, la population de la MRC de Roussillon possédait 110 100 automobiles, ce qui représente 4,5 % du parc automobile de la région de Montréal ainsi qu'une augmentation de 15 % depuis 2008. Il y avait 1,78 automobile par logis et 0,68 automobile par personne, ce qui est supérieur à la moyenne de la région montréalaise, mais inférieur à plusieurs autres secteurs de la couronne sud de Montréal.

Figure 9 - Autos par logis dans les secteurs de la couronne sud de Montréal (2013)

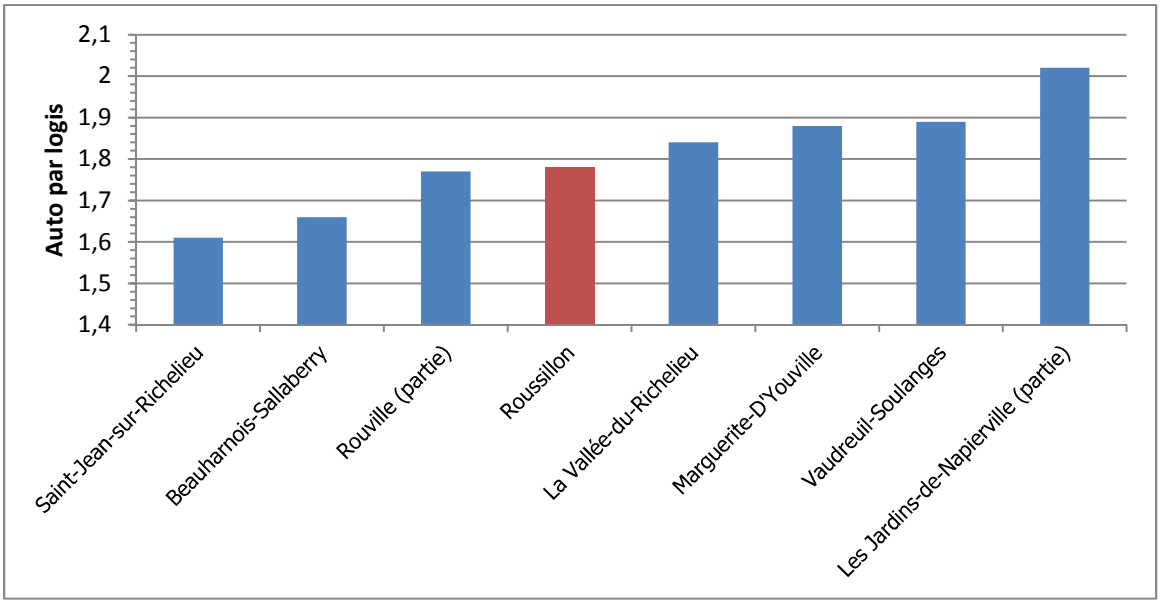

Source: Mobilité des personnes dans la région de Montréal, Enquête Origine-Destination 2013, version 13.2a.

Parmi les municipalités de la MRC, c'est dans le secteur Saint-Philippe–Saint-Mathieu que l'on retrouve le plus haut taux d'automobiles par logis soit 1,99 alors que c'est dans le secteur Châteauguay–Léry qu'il y a le moins d'automobiles par logis, soit 1,63. Finalement, dans le secteur Châteauguay–Léry, un logement sur deux possède une automobile ou moins.

2.10.2 Les déplacements domicile-travail

La section 4.1.3, *Le lieu de travail des résidents*, présente les lieux de travail de la population active de la MRC. Il est important de connaître le mode de transport que les résidents utilisent pour se rendre à leur lieu de travail. Les données utilisées incluent les travailleurs ayant un lieu habituel de travail et ceux sans adresse de travail fixe et décrivent une journée type de la semaine.

Comme le démontre l'*Enquête Origine-Destination (OD) 2013*, les déplacements pour le travail représentent le principal motif de déplacement des résidents de la MRC, si l'on exclut le motif du retour au domicile. D'après cette enquête, 16,4 % de tous les déplacements effectués pour le travail par des navetteurs en provenance de la MRC se dirigent vers le centre-ville et si l'on y inclut les déplacements qui se font vers Montréal, mais à l'extérieur du centre-ville, 42,6 % des navetteurs ont une destination sur l'île de Montréal. Une part importante des déplacements (33,6 %) se fait à l'intérieur de la MRC, alors que 15,6 % se dirigent vers l'agglomération de Longueuil.

D'autre part, la MRC de Roussillon accueille 13 152 déplacements pour le travail provenant de l'extérieur. Ce sont les secteurs Châteauguay–Léry et La Prairie qui en accueillent le plus grand nombre. Les déplacements pour le travail provenant de l'extérieur et ayant la MRC de Roussillon comme destination ont principalement comme origine le secteur ouest de la couronne sud (31,0 %) et l'agglomération de Longueuil

(25,3 %), 22,4 % proviennent de l'île de Montréal, 19 % de l'est de la couronne sud et une faible quantité ont comme origine la couronne nord et Laval.

Pour les résidents de la MRC, l'automobile est de loin le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. Selon le recensement de 2011, l'automobile est le mode principal de 85,6 % des travailleurs habitant la MRC pour se rendre au travail alors que le transport en commun est utilisé par 11,1 % des travailleurs résidant dans la MRC. Par contre, la part des résidents utilisant le transport en commun a augmenté depuis cinq ans puisqu'elle était de 8,9 % en 2006.

Figure 10 - Mode principal pour se rendre au travail MRC Roussillon

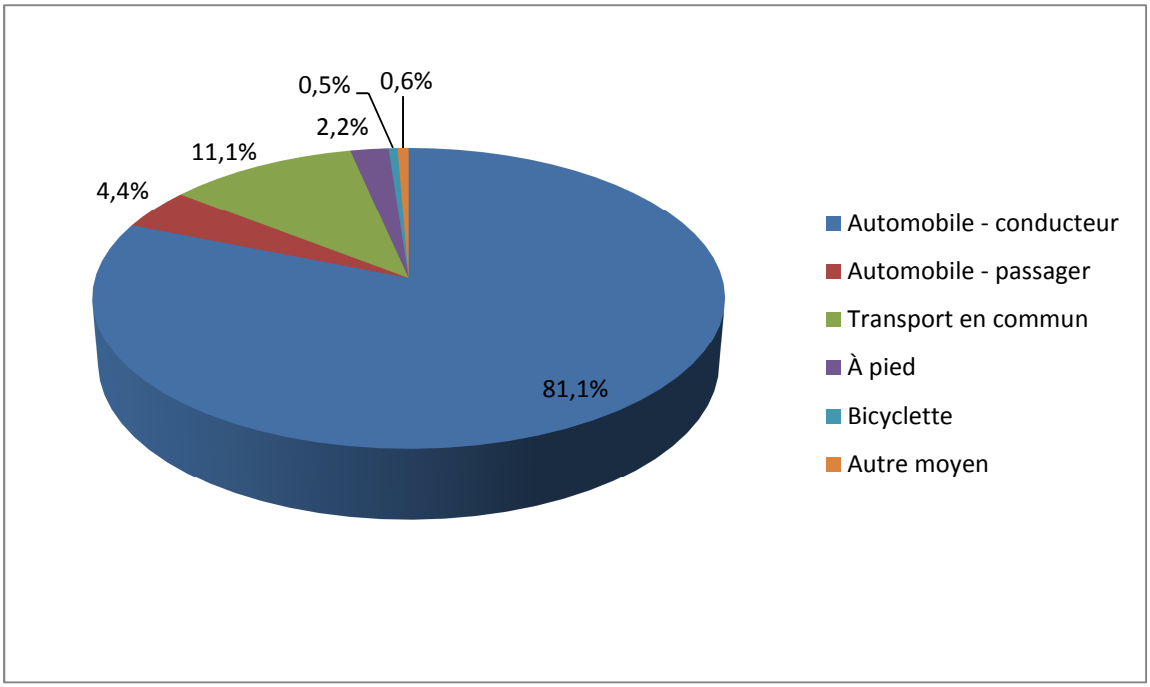

Source: Statistique Canada, *Recensement 2011.*

C'est dans le secteur Saint-Philippe–Saint-Mathieu que la part des déplacements produits ayant comme motif le travail est la plus importante (29,3 %), alors que c'est à Châteauguay–Léry que cette part est la plus faible (18,9 %). Parmi les déplacements pour le travail produits par les secteurs municipaux de la MRC, ce sont ceux en provenance de La Prairie qui se dirigent en plus forte proportion vers le centre-ville de Montréal. Les déplacements en provenance de Châteauguay–Léry se dirigent en forte proportion sur l'île de Montréal sans être nécessairement au centre-ville, soit 33,5 %.

C'est le secteur Mercier–Saint-Isidore qui possède la plus forte proportion de déplacements pour le travail se faisant à l'intérieur de la MRC. Il est à noter que les navetteurs en provenance des municipalités de l'est de la MRC ont des liens attractifs plus forts avec l'agglomération de Longueuil et l'est de la couronne sud alors que les navetteurs en provenance des municipalités de l'ouest de la MRC ont des liens attractifs plus forts avec l'ouest de l'île de Montréal et l'ouest de la couronne sud.

2.10.3 Les autres motifs de déplacements

Dans une journée de semaine type, les résidents de la MRC effectuent 352 700 déplacements, ce qui équivaut à 2,32 déplacements quotidiens par personne de plus de cinq ans. De ce nombre, 56 % ne franchissent pas les limites de la MRC ; il s'agit de déplacements internes. Parmi ceux-ci, 10,3 % se font en mode actif (vélo, marche) et la plupart se font à l'intérieur d'une même municipalité. Depuis 2008, le nombre de déplacements des résidents de la MRC de Roussillon a augmenté de 14,5 %.

Selon l'*Enquête Origine-Destination (OD) de 2013*, la MRC de Roussillon produit pratiquement autant de déplacements qu'elle en attire. La situation est semblable pour l'ensemble des secteurs municipaux de la MRC.

C'est dans le secteur de Candiac que le nombre de déplacements par personne est le plus élevé (2,47), alors que ce sont les résidents des secteurs Châteauguay–Léry et Sainte-Catherine–Saint-Constant–Delson qui se déplacent le moins ; on y dénombre à peine 2,26 déplacements par personne de cinq ans et plus. Les résidents du secteur Saint-Philippe–Saint-Mathieu, quant à eux, semblent se déplacer sur de plus grandes distances puisque seulement 13,8 % des déplacements quotidiens des résidents sont internes. À l'opposé, dans le secteur Châteauguay–Léry plus de 55,2 % des déplacements des résidents sont internes.

Pour la MRC, les déplacements pour les loisirs et le magasinage représentent respectivement 7,8 % et 9,2 % des déplacements produits, alors qu'ils représentent respectivement 7,3 % et 8,8 % des déplacements attirés. C'est le secteur de Châteauguay–Léry qui attire le plus de déplacements pour le magasinage et pour le loisir.

Figure 11 - Motifs des déplacements produits

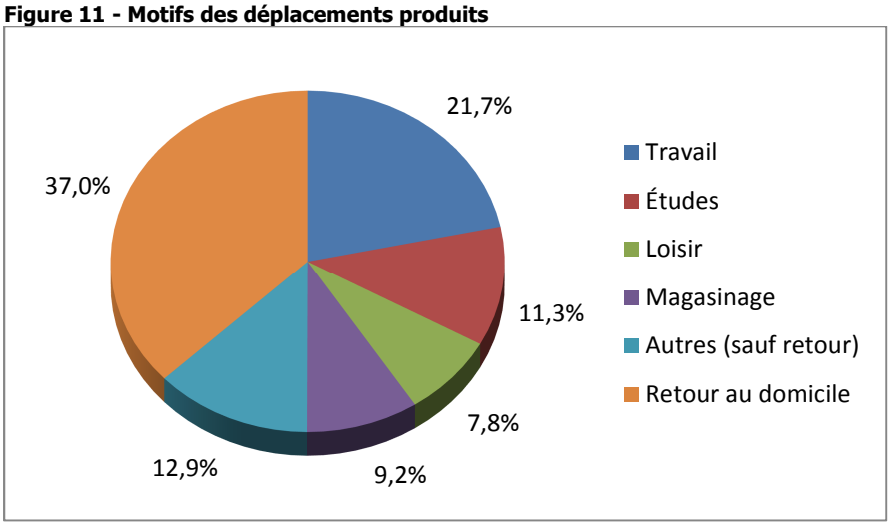

Source: Mobilité des personnes dans la région de Montréal, Enquête Origine-Destination 2013, version 13.2a.

Figure 12 - Motifs des déplacements attirés

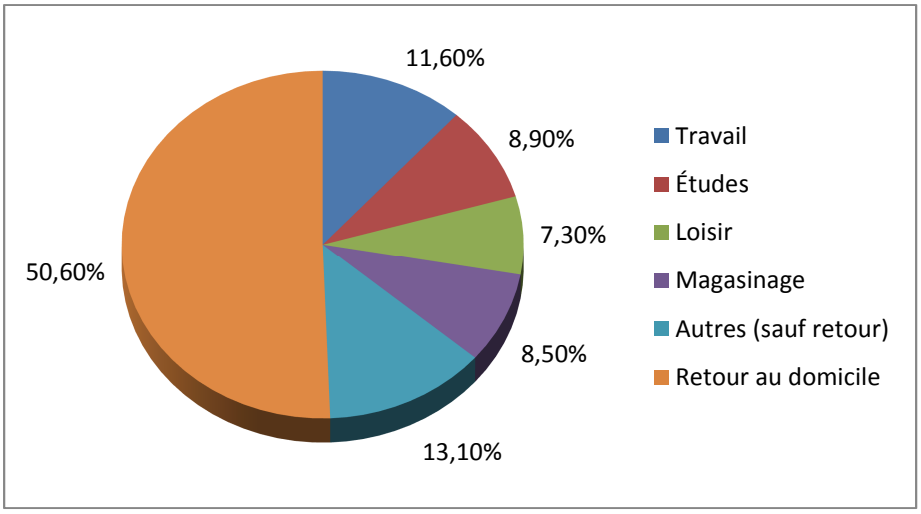

Source: Mobilité des personnes dans la région de Montréal, Enquête Origine-Destination 2013, version 13.2a.

2.10.4 Les parts modales pour les déplacements

La part modale des déplacements représente la proportion des déplacements effectués à l'aide d'un certain mode de transport sur l'ensemble des déplacements effectués par la population durant la journée.

Comme vu à la figure 12, près de 11 % des travailleurs résidant dans la MRC utilisent le transport collectif pour aller travailler. La MRC se situe bien en dessous de la moyenne du grand Montréal qui est de 22 %. Par contre, la part modale du transport collectif augmente lorsque les destinations se rapprochent du centre-ville.

Par exemple, 58,5 % de tous les déplacements en provenance de la MRC à destination du centre-ville s'effectuent en transport en commun, ce qui est plus élevé que la moyenne du grand Montréal où la part modale du transport collectif est de 51,4 % des déplacements vers le centre-ville. La part modale du transport collectif pour les déplacements à l'intérieur de la MRC est très faible, voire nulle (0,2 %). À l'exception du retour à la maison, peu de déplacements en provenance de l'extérieur de la MRC se font en transport en commun (1,2 %).

Pour tous les secteurs municipaux de la MRC, la destination principale du transport en commun est le centre-ville de Montréal. C'est à La Prairie que la part modale du transport collectif est la plus élevée et à Saint-Philippe–Saint-Mathieu qu'elle est la plus faible. Cela s'explique par les différences dans les offres de transport collectif qui existent à travers le territoire de la MRC.

Figure 13 - Destinations des déplacements en transport en commun en provenance de la MRC

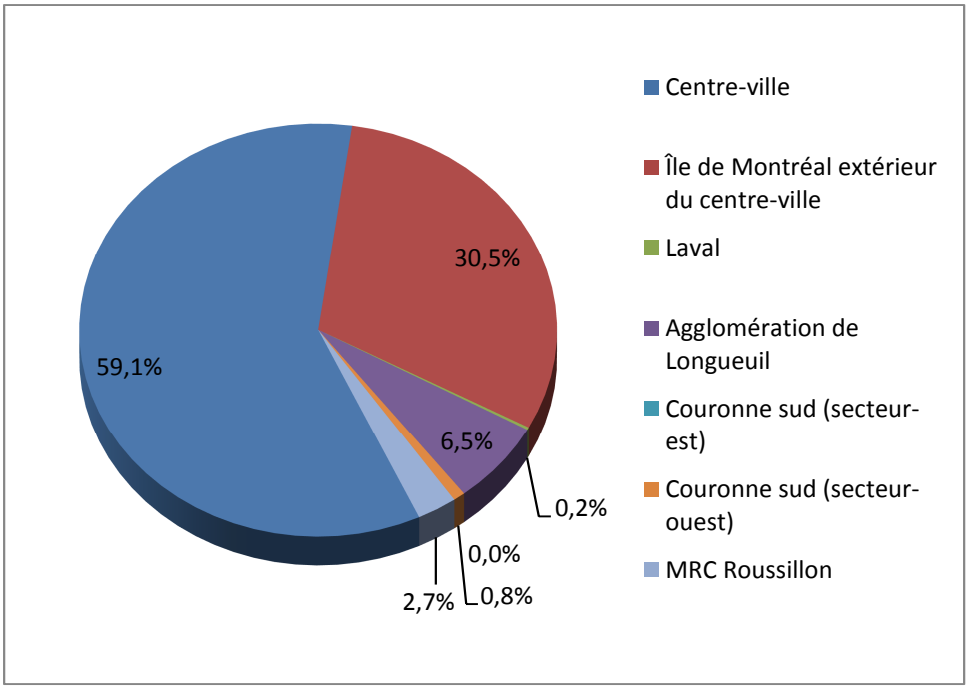

Source: Mobilité des personnes dans la région de Montréal, Enquête Origine-Destination 2013, version 13.2a.

Parmi les déplacements en transport collectif produits par la MRC, les déplacements en autobus sont les plus nombreux, suivis par les déplacements en métro. De plus, 33 % des déplacements en transport collectif produits par la MRC ont été en partie effectués en voiture (bimodale). Le secteur de Saint-Philippe–Mathieu est celui où cette proportion est la plus forte, surtout pour se diriger vers une gare de train. D'autre part, le train représente une forte proportion des déplacements en transport collectif produits par le secteur Sainte-Catherine–Saint-Constant-Delson.

La part modale du transport actif dans les déplacements produits par la MRC est de 5,8 %. Les déplacements actifs ont diminué considérablement depuis 2008, passant de 13 619 à 11 100 (– 18,5 %). Les habitants de la MRC utilisent surtout le transport actif dans leurs déplacements autres que ceux pour le travail. Les secteurs municipaux où la part modale du transport actif est la plus élevée sont ceux de Sainte-Catherine–Saint-Constant–Delson et de La Prairie. En contrepartie, la part des déplacements à pied ou à vélo produits par le secteur Saint-Philippe–Mathieu est très faible, soit 1,3 %. La faible densité d'habitations et l'absence de pôles d'emplois importants peuvent expliquer ce fait. La quasi-totalité des déplacements en transport actif ce sont à l'intérieur de la MRC. Seuls quelques navetteurs provenant de la MRC se dirigent vers l'agglomération de Longueuil, Montréal ou l'est de la couronne sud, mais ce nombre est négligeable, soit 1,5 %.

Figure 14 - Part modale de tous les déplacements produits sauf retour à domicile

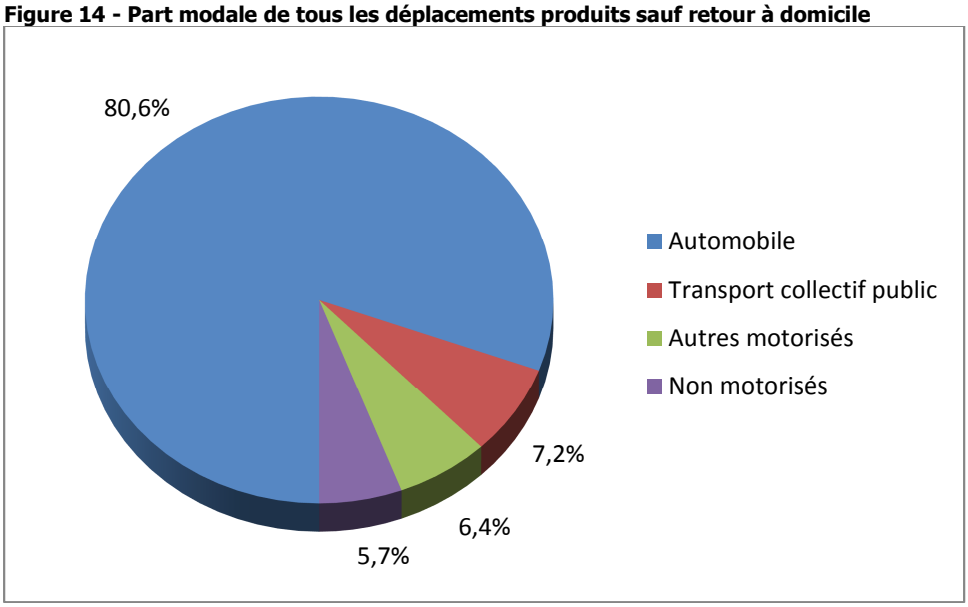

Source: Mobilité des personnes dans la région de Montréal, Enquête Origine-Destination 2013, version 13.2a.
Note : Les autres modes motorisés comprennent les autobus scolaires, les autres autobus, le transport adapté et les taxis.

2.11 État de santé

L'état de santé de la population est un concept très général qu'il est difficile d'obtenir au moyen d'une seule mesure. Par conséquent, une gamme d'indicateurs est présentée dans cette section pour décrire l'état de bien-être physique, mental et social complet des citoyens de la MRC de Roussillon. Les données proviennent du *Survol territorial de la Montérégie-Ouest* de la direction de la santé publique de la Montérégie pour 2015.

Les données sont présentées par territoire de centre local de services communautaires (CLSC), soit pour le CLSC Kateri (Saint-Constant, Sainte-Catherine, Delson, Candiac, La Prairie, Saint-Philippe et Saint-Mathieu) et le CLSC Châteauguay (Châteauguay, Mercier, Léry, Saint-Isidore, Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier). Il est à noter que Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier font partie du CLSC de Châteauguay, mais ne font pas partie du territoire de la MRC de Roussillon.

2.11.1 Espérance de vie à la naissance

En 2007–2011, l'espérance de vie à la naissance des femmes vivant sur le territoire du CLSC Kateri est significativement inférieure à celle de l'ensemble des Québécoises (82,2 ans c. 83,4 ans). On observe plutôt la tendance inverse chez les hommes, puisque les hommes du CLSC Kateri ont une espérance de vie à la naissance supérieure à celle de leurs homologues québécois. Les espérances de vie des hommes et des femmes du CLSC Châteauguay ne se distinguent pas sur le plan statistique de celles observées à l'échelle québécoise. Selon le *Rapport annuel de gestion du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Jardins-Roussillon*, l'espérance de vie à la naissance des résidents du CSSS est de 81,1 ans en 2007–2011. Il s'agit d'un gain de 4,7 ans depuis 1985–1989.

Tableau 8 - : Espérance de vie à la naissance selon le sexe, CLSC Kateri, CLSC Châteauguay et Québec, 2007-2011

	CLSC Kateri	CLSC Châteauguay	Québec
Hommes	79,5 ans (+)	79,3 ans	78,9 ans
Femmes	82,2 ans (-)	83,4 ans	83,4 ans

(+), (-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle du reste du Québec au seuil de 5 %.
Source : Direction de la santé publique de la Montérégie, *Survol territorial de la Montérégie-Ouest*, 2015.

2.11.2 Prévalence des maladies

La prévalence des principales maladies chroniques diffère selon le territoire. Dans le RLS de Jardins-Roussillon, la prévalence ajustée due à l'hypertension artérielle s'élève à 21,1 % chez les personnes âgées de 20 ans et plus, soit une proportion significativement supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec (20.2 %). Par ailleurs, la population de 20 ans et plus atteinte d'hypertension artérielle est passée de 18 259 à 36 790 de 2001–2002 à 2013–2014, soit une augmentation de 101 %. Cette augmentation se chiffre respectivement à 87 % et 76 % en Montérégie et au Québec.

La prévalence ajustée du diabète est plus élevée dans le CLSC Châteauguay qu'en Montérégie (23,4 c. 20,7 %). Dans le RLS de Jardins-Roussillon, la population de 20 ans et plus atteinte de diabète a doublé (134 %) entre 2001–2002 et 2013–2014, étant passée de 6 975 à 16 305 personnes. On observe des augmentations légèrement inférieures en Montérégie (124 %) et au Québec (105 %). En 2013–2014, la prévalence ajustée du diabète est plus élevée dans les CLSC Châteauguay et Kateri qu'en Montérégie.

En 2006–2010, le CLSC Kateri affiche un taux ajusté d'incidence du cancer, tous sièges confondus, de 603 pour 100 000 personnes, soit un taux significativement supérieur à celui observé au Québec (573 pour 100 000).

Tableau 9 - Prévalence de principales maladies chroniques, CLSC Kateri, CLSC Châteauguay, RLS de Jardins-Roussillon, Montérégie et Québec

	Référence		CLSC Kateri	CLSC Château-guay	RLS de Jardins-Roussillon	Monté-régie	Québec
	Population concernée	Année					
Prévalence ajustée de l'hypertension	20 ans et plus	Avril 2013-mars 2014	21,1 %	23,4 %	21,8 % (+)	20,7 %	20,2 %
Prévalence de cholestérol élevé	18 ans et plus	2009	Nd	nd	17,1 %	19 % [a]	nd
Prévalence ajustée de la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)	35 ans et plus	Avril 2013-mars 2014	8,8 %	10,2 %	9,3 % (+)	8,4 %	8,5 %
Prévalence de maladies cardiaques ou AVC	18 ans et plus	2009	nd	nd	7,8 % *	7,8 % a	nd
Prévalence ajustée du diabète	20 ans et plus	Avril 2013-mars	9,0 %	10,8 %	9,7 % (+)	8,1 %	7,9 %

	Référence		CLSC Kateri	CLSC Châteauguay	RLS de Jardins-Roussillon	Montérégie	Québec
		2014					
Taux ajusté d'incidence du cancer (pour 100 000 personnes) - Ensemble des sièges (excluant ceux de la peau autres que le mélanome)	Totale	2006-2010	603 (+)	577	588	569	573

* La valeur doit être interprétée avec prudence.
(+), (-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle du reste du Québec au seuil de 5 %.
a : La valeur montérégienne inclut les RLS La Pommeraie et de la Haute-Yamaska.
Source : Direction de la santé publique de la Montérégie, *Survol territorial de la Montérégie-Ouest*, 2015.

2.11.3 Taux ajusté de mortalité selon la cause

Les tumeurs représentent la première cause de décès chez les résidents de la MRC de Roussillon. En 2007–2011, le CLSC Kateri affiche un taux ajusté de mortalité pour l'ensemble des causes beaucoup plus élevé que celui observé au Québec (805 c. 763 pour 100 000). À l'inverse, le taux ajusté de mortalité, toutes causes confondues, s'avère beaucoup moins élevé dans le CLSC Châteauguay qu'au Québec (731 c. 763 pour 100 000).

Tableau 10 - Taux ajusté de mortalité selon la cause (pour 100 000 personnes), CLSC Kateri, CLSC Châteauguay, Montérégie et Québec, 2007-2011

	CLSC Kateri		CLSC Châteauguay		Montérégie		Québec	
	Tx	%	Tx	%	Tx	%	Tx	%
Tumeurs malignes	264	35 %	247	34 %	251	34 %	253	33 %
Appareil circulatoire	214 (+)	25 %	191	26 %	201 (+)	26 %	195	26 %
Appareil respiratoire	75	8 %	77	11 %	66 (-)	9 %	70	9 %
Appareil digestif	21 (-)	3 %	24	3 %	28	4 %	29	4 %
Traumatismes non intentionnels	22	3 %	22 (-)	3 %	25 (-)	3 %	28	4 %
35 autres causes	209	25 %	170	23 %	182	24 %	188	25 %
Ensemble des causes	805 (+)	100 %	731 (-)	100 %	753 (-)	100 %	763	100 %

(+), (-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle du reste du Québec au seuil de 5 %.
Source : Direction de la santé publique de la Montérégie, *Survol territorial de la Montérégie-Ouest,* 2015.

2.11.4 Proportion de la population consommant moins de 5 portions de fruits et de légumes par jour

Nous ne disposons d'aucune donnée propre au territoire de la MRC de Roussillon. Par contre, nous savons qu'environ 45 % de la population âgée de 18 ans et plus consommait moins de cinq portions de fruits et de légumes par jour sur le territoire du RLS de Jardins-Roussillon en 2009. Cette donnée est similaire à celle observée en Montérégie pour la même période (46 %).

Tableau 11 - Proportion de la population âgée de 18 ans et plus consommant moins de 5 portions de fruits et de légumes par jour, RLS de Jardins-Roussillon et Montérégie, 2009

	RLS de Jardins-Roussillon	Montérégie
Proportion de la population consommant moins de 5 portions de fruits et légumes par jour	45 %	46 % [a]

a : La valeur montérégienne inclut les RLS La Pommeraie et de la Haute-Yamaska.
Source : Direction de la santé publique de la Montérégie, *Survol territorial de la Montérégie-Ouest,* 2015.

2.11.5 Proportion de la population pratiquant une activité physique de loisir moins d'une fois par semaine

Sur le territoire du RLS de Jardins-Roussillon, un peu plus du tiers de la population âgée de 18 ans et plus (35 %) pratiquait une activité physique de loisir moins d'une fois par semaine en 2009, soit une proportion comparable à celle observée en Montérégie (36 %).

Tableau 12 - Proportion de la population âgée de 18 ans et plus pratiquant une activité physique de loisir moins d'une fois par semaine, RLS de Jardins-Roussillon et Montérégie, 2009

	RLS de Jardins-Roussillon	Montérégie
Proportion de la population pratiquant une activité physique de loisir moins d'une fois par semaine	35 %	36 % [a]

a : La valeur montérégienne inclut les RLS La Pommeraie et de la Haute-Yamaska.
Source : Direction de la santé publique de la Montérégie, *Survol territorial de la Montérégie-Ouest,* 2015.

2.11.6 Proportion de fumeurs actuels

La proportion de fumeurs actuels, réguliers ou occasionnels, tend à être plus élevée dans le RLS de Jardins-Roussillon (27 %) qu'en Montérégie (24 %).

Tableau 13 - Proportion de fumeurs actuels (réguliers ou occasionnels), RLS de Jardins-Roussillon et Montérégie, 2009

	RLS de Jardins-Roussillon	Montérégie
Proportion de fumeurs actuels	27 %	24 % [a]

a : La valeur montérégienne inclut les RLS La Pommeraie et de la Haute-Yamaska.
Source : Direction de la santé publique de la Montérégie, *Survol territorial de la Montérégie-Ouest,* 2015.

2.11.7 Vieillissement actif

En 2009, chez les 65 ans et plus, la proportion de la population pratiquant une activité physique de loisir au moins une fois par semaine s'élevait à 64 % dans le RLS de Jardins-Roussillon, comparativement à 59 % chez les Montérégiens du même âge.

Tableau 14 - Proportion de la population âgée de 65 ans et plus pratiquant une activité physique de loisir au moins une fois par semaine, RLS de Jardins-Roussillon et Montérégie, 2009

	RLS de Jardins-Roussillon	Montérégie
Proportion de la population pratiquant une activité physique de loisir au moins une fois par semaine	63 %	59 % [a]

a : La valeur montérégienne inclut les RLS La Pommeraie et de la Haute-Yamaska.
Source : Direction de la santé publique de la Montérégie, *Portrait-type territorial,* 2014.

2.11.8 Taux ajusté de mortalité par suicide

En 2007-2011, le CLSC Châteauguay affiche un taux ajusté de mortalité par suicide de 8 pour 100 000 personnes, soit un taux significativement inférieur à celui observé au Québec (14 pour 100 000).

Tableau 15 - Taux ajusté de mortalité par suicide pour 100 000 personnes, CLSC Kateri, CLSC Châteauguay, Montérégie et Québec, 2007-2011

	CLSC Kateri	CLSC Châteauguay	Montérégie	Québec
Taux ajusté de mortalité par suicide	13	8 * (-)	13 (-)	14

* La valeur doit être interprétée avec prudence.
(+), (-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle du reste du Québec au seuil de 5 %.
Source : Direction de la santé publique de la Montérégie, *Survol territorial de la Montérégie-Ouest,* 2015.

2.11.9 Proportion de la population ayant accès à un médecin de famille

En 2010-2011, l'accès à un médecin de famille dans le RLS de Jardins-Roussillon représente une problématique plus importante que pour les résidents de l'ensemble du Québec. En effet, 71 % des résidents de 15 ans et plus du RLS de Jardins-Roussillon avaient un médecin de famille en 2010-2011, soit une valeur significativement inférieure à celle observée au Québec (79 %).

Tableau 16 - Proportion de la population âgée de 15 et plus ayant accès à un médecin de famille, RLS de Jardins-Roussillon, Montérégie et Québec, 2010-2011

	RLS de Jardins-Roussillon	Montérégie	Québec
Proportion de la population âgée de 15 et plus ayant accès à un médecin de famille en 2010-2011	71 % (-)	79 %	79 %

(+), (-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle du reste du Québec au seuil de 5 %.
Source : Direction de la santé publique de la Montérégie, *Survol territorial de la Montérégie-Ouest,* 2015.

2.11.10 Surplus de poids

En 2009, dans le RLS de Jardins-Roussillon, près de la moitié de la population de 18 ans et plus présente un surplus de poids. Un peu moins du tiers (31 %) fait de l'embonpoint, et près du cinquième (19 %) est obèse. Par ailleurs, la proportion d'adultes montérégiens souffrant d'un surplus de poids, et plus spécifiquement d'obésité, a augmenté entre 2000 et 2009. Dans le RLS de Jardins-Roussillon, la prévalence de l'obésité a presque doublé entre 2000 et 2005. Toutefois, en 2009, la proportion de personnes souffrant d'embonpoint s'avère inférieure à celle observée en Montérégie (31 c. 36 %).

Tableau 17 - - Proportion de la population de 18 ans et plus présentant un surplus de poids, RLS de Jardins-Roussillon et Montérégie 2000, 2005 et 2009

	Surplus de poids		Embonpoint		Obésité	
Année	RLS de Jardins-Roussillon	Montérégie	RLS de Jardins-Roussillon	Montérégie	RLS de Jardins-Roussillon	Montérégie
2000	48 %	44 % [a]	38 %	33 % [a]	10 %	11 % [a]
2005	56 %	52 % [a]	38 %	36 % [a]	19 %	16 % [a]

2009	50 %	54 % [a]	31 % (-)	36 % [a]	19 %	18 % [a]

a : La valeur montérégienne inclut les RLS La Pommeraie et de la Haute-Yamaska.
(+), (-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle de la Montérégie au seuil de 5 %.
Sources: Boulais, J. (2011). *Surplus de poids, Montérégie*, 2008 et RLS 2000, 2005, 2009, Longueuil, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de santé publique, Surveillance de l'état de santé de la population.

2.12 Insécurité alimentaire

Selon *l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes en matière d'insécurité alimentaire*[1], menée en 2011-2012 par Statistique Canada, environ 5,9 % des Montérégiens de 12 ans et plus vivant dans un ménage privé rapportent avoir vécu de l'insécurité alimentaire dans les 12 mois précédant l'enquête. Par ailleurs, tant en 2011-2012 qu'en 2007-2008, la proportion observée en Montérégie est statistiquement plus faible que celle observée au Québec. Au Québec, cette proportion a augmenté significativement, passant de 6,0 % en 2007-2008 à 7,5 % en 2011-2012.

Tableau 18 - Proportion de la population âgée de 12 ans et plus vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire, Montérégie et Québec, 2007-2008 et 2011-2012

	Montérégie	Québec
2007-2008	4,2 % (-)	6,0 %
2011-2012	5,9 % (-)	7,5 %

Sources : *Enquête sur la santé des collectivités canadiennes*, Statistique Canada, 2007-2008 et 2011-2012.

Selon les banques alimentaires du Québec, la principale banque alimentaire de la Rive-Sud, soit Moisson Rive-Sud dont le territoire comprend la MRC de Roussillon et qui vient en aide à 80 organismes communautaires, a enregistré une augmentation de 34 % des demandes en dépannage alimentaire de 2014 à 2015 et de 33 % entre 2015 et 2016. En 2016, 51 % de ces organismes ont manqué de denrées chaque mois pour subvenir aux demandes en dépannage alimentaire. Le tableau 19 présente les organismes communautaires offrant un service de dépannage alimentaire sur le territoire de la MRC.

Tableau 19 - Organismes offrant un service de dépannage alimentaire dans la MRC de Roussillon

Organisme	Territoire desservi	Fréquence de distribution	Type de denrées	Nombre de personnes (2016)
Complexe Le Partage (Offre intégrée)[1]	La Prairie, St-Constant, Ste-Catherine	1 fois/semaine + dépannage d'urgence	Non périssables et périssables. Offre intégrée : ensemble de services visant la sécurité et l'autonomie alimentaires	3 527 personnes (dépannage alimentaire) 1 155 (450 paniers)
Club des copains de Delson	Delson	1 fois/semaine	Non périssables et périssables (seulement viande)	Nd
Corne d'abondance (comptoir)	Candiac	Ouvert le mercredi	Non périssable et viande congelée, parfois du pain, fruits frais et collations santé pour	60 personnes inscrites (160 personnes en bénéficient)

[1] Ces données regroupent à la fois l'insécurité alimentaire modérée ou grave, telle que définie par Santé Canada. Insécurité alimentaire modérée : signe de compromis en matière de qualité et (ou) de quantité d'aliments consommés. Insécurité alimentaire grave : signe de consommation alimentaire réduite et d'habitudes alimentaires perturbées.

			les enfants	
Service d'entraide de St-Philippe	Saint-Philippe	1 fois/semaine	Non périssables et périssables	72 personnes 146 dépannages alimentaires et 33 paniers de Noël
Entraide de St-Mathier	Saint-Mathieu	Sur rendez-vous	Non périssable et pain	45 dépannages et 21 paniers de Noël
La Rencontre Châteauguoise	Châteauguay, Mercier, Léry, St-Isidore, etc.	1 fois/semaine + repas communautaires le mardi, jeudi et vendredi	Non périssables et périssables	7 153 repas préparés

Sources : Kateri en forme, *Portrait-diagnostic de l'accessibilité alimentaire sur le territoire, 2017* et MRC de Roussillon 2017.
[1] Offre intégrée : ensemble de services visant la sécurité et l'autonomie alimentaires

2.13 Indice de développement des municipalités

Selon l'indice de développement des municipalités du MAMOT en 1996, 2001 et 2006, aucune municipalité de la MRC ne présente un milieu dévitalisé (indice inférieur à – 5). Par contre, certains quartiers présentent des signes de dévitalisation. On remarque que Candiac, Saint-Philippe et La Prairie figurent parmi les municipalités aux indices de développement les plus élevés alors que Saint-Mathieu, Châteauguay et Saint-Isidore présentent les indices les plus faibles. La municipalité de Saint-Philippe est celle ayant connu la plus forte progression de son indice entre les périodes, passant de 3,88 en 1996 à 8,80 en 2006 et, à l'opposé, Saint-Mathieu a connu la plus forte régression, passant d'un indice de 4,40 à 1,63 de 1996 à 2006. Pour les autres municipalités, l'indice est resté stable

Tableau 20 - Évolution de l'indice de développement des municipalités (MAMROT)

Municipalité	Indice 1996	Indice 2001	Indice 2006
Candiac	11,29	10,23	13,46
Saint-Philippe	3,88	4,76	8,80
La Prairie	6,43	6,53	8,33
Saint-Constant	8,37	6,19	7,70
Mercier	7,41	6,65	6,43
Léry	6,00	3,50	6,17
Sainte-Catherine	5,69	6,07	6,13
Saint-Isidore	3,73	3,97	5,72
Delson	5,69	4,80	4,79
Châteauguay	4,21	3,65	3,92
Saint-Mathieu	4,40	3,82	1,63

Source : MAMROT, À partir des Recensements 2001 et 2006 de Statistique Canada.

2.14 Indice de milieu socio-économique

L'indice de milieu socio-économique (IMSE) est composé de deux variables, soit la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents, lesquelles ressortent comme les variables explicatives les plus fortes de la non-réussite scolaire. Les indices les plus faibles représentent les écoles situées dans les milieux les moins défavorisés. Le tableau suivant présente les écoles du territoire se retrouvant aux extrêmes du rang décile. On remarque que les écoles les plus défavorisées se trouvent à Saint-Mathieu, Châteauguay et La Prairie (école Jean-XXIII) et les plus favorisées à Candiac, La Prairie (écoles de la Petite-Gare et Émilie-Gamelin), Saint-Constant et Sainte-Catherine.

Tableau 21 - Indice de milieu socio-économique par école en 2012-2013 et 2013-2014

Ville	Nom de l'école	Rang décile-IMSE 2012-2013	Rang décile-IMSE 2013-2014
Candiac	École Jean-Leman	1	1
Candiac	École Plein-Soleil	1	1
La Prairie	École de la Petite-Gare	1	1
La Prairie	École Émilie-Gamelin	1	1
Saint-Constant	École de l'Aquarelle	1	1
Saint-Constant	École Armand-Frappier	1	1
Sainte-Catherine	École des Bourlingueurs	2	1
La Prairie	École Jean-XXIII	7	8
Châteauguay	École Saint-Jean-Baptiste	8	8
Saint-Mathieu	École Jacques-Barclay	9	9

Source : MELS, SPSG, DSID, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2006 (production mars 2013 et mars 2014).

2.15 Participation communautaire et démocratique

La participation citoyenne est utilisée par une multitude d'acteurs (communautaires, privés et institutionnels) pour soutenir ou influencer les décisions politiques. Ces dernières années, les points de vue des citoyens sont de plus en plus pris en compte dans la gestion du développement de la MRC. La section suivante décrit la participation citoyenne par les organismes communautaires, les caractéristiques des élus, le bénévolat et l'entrepreneuriat collectif.

2.15.1 Les organismes communautaires

La MRC de Roussillon compte environ 120 organismes de niveau local et supralocal offrant des services communautaires à la population. La vie sociale et communautaire ainsi que les femmes sont les deux champs d'intervention ciblant l'ensemble des publics par le biais d'un nombre important d'organismes. Le logement, la santé mentale et l'alimentation sont aussi des domaines d'action d'un bon nombre d'organismes. Par ailleurs, les plus jeunes publics, 0–5 ans et 6–12 ans, sont les moins spécifiquement visés par les organismes communautaires tout en étant desservis par les organismes pour les familles. Le transport, les familles, l'immigration et les communautés culturelles représentent les domaines ayant le moins d'organismes dédiés. Le tableau 22 présente le nombre d'organismes par champs d'intervention et publics cibles. Certains organismes figurent à plus d'un endroit étant donné qu'ils desservent plusieurs publics cibles ou touchent à de multiples champs d'intervention.

Tableau 22 - Nombre d'organismes offrant des services communautaires par champs d'intervention et publics cibles en 2015

CHAMPS D'INTERVENTION / PUBLICS-CIBLE	Femmes	Immigration et communautés culturelles	Emploi et formation	Sports et loisirs	Santé physique	Santé mentale	Alimentation	Logement	Vie sociale et communautaire	Transport	Pauvreté	Sécurité des personnes et des biens	Familles	Autres
0-5 ans	6						2		6				2	
6-12 ans	3								6					
13-18 ans	3		3	1	3	4		2	20			3		
19-30 ans	7	2	6	1	4	10	4	16	15			2	2	5
31-65 ans	7	2	4	3	6	10	4	14	21			1	2	8
65 ans et plus	2	2	4	3	6	9	1	14	14	1		1		8
Pas de public-cible relié à l'âge	6			1	3	10	22	2	22	9	23		2	11
TOTAL	**34**	**6**	**17**	**9**	**22**	**43**	**33**	**48**	**104**	**10**	**23**	**7**	**8**	**32**

Source : CLD de Roussillon, 2015.

2.15.2 La participation citoyenne

Le taux de participation aux élections municipales de 2009 de la MRC de Roussillon figure parmi les plus élevés de la CMM, soit entre 60 % et 69,8 %.

Figure 15 - Taux de participation aux élections municipales de 2009

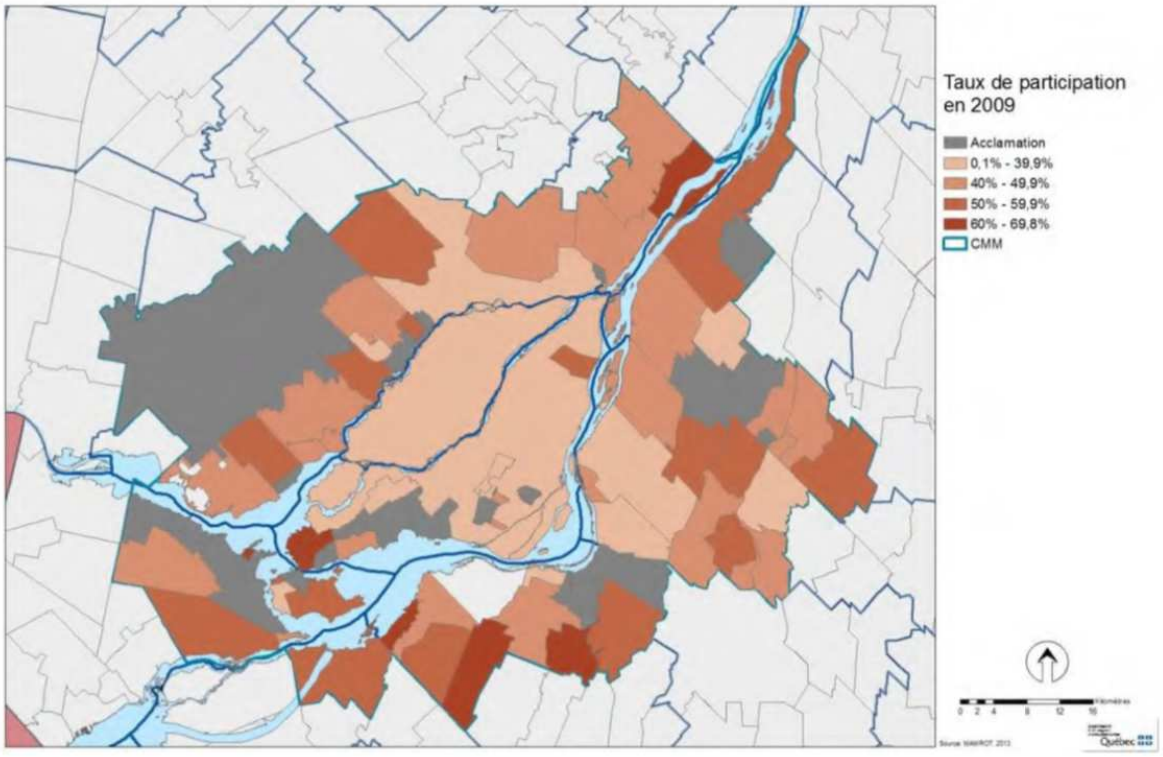

Source: QUÉBEC, Secrétariat à la région métropolitaine (2013), *Les élections municipales dans la communauté métropolitaine de Montréal*, 2009 et 2013, p. 2.

2.15.3 Les caractéristiques des élus

Au total, on retrouve 46 femmes élues dans la MRC de Roussillon, soit une proportion de 39 % des postes d'élus. Des onze municipalités de la MRC, on retrouve cinq femmes au rang de mairesse.

Tableau 23 - Nombre d'élus par genre pour les villes et les commissions scolaires en 2015

Villes / commission scolaire	Nombre d'hommes élus	Nombre de femmes élues
Candiac	4	3
Châteauguay	6	3
Delson	4	3
La Prairie	6	3
Léry	5	2
Mercier	4	3
Saint-Constant	7	2
Sainte-Catherine	4	3
Saint-Isidore	5	2
Saint-Mathieu	4	3
Saint-Philippe	4	3
Sous-total villes	**53**	**30**
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	7	5
Commission scolaire New Frontiers	7	4
Commission scolaire Riverside	5	7

Villes / commission scolaire	Nombre d'hommes élus	Nombre de femmes élues
Sous-total commissions scolaires	**19**	**16**
TOTAL	**72**	**46**

Source : CLD de Roussillon, 2015.

2.15.4 L'entrepreneuriat collectif

La MRC de Roussillon regroupe 57 entreprises d'économie sociale en 2015, ce qui représente 1,5 % des entreprises de la MRC. La majorité étant des organismes à but non lucratif, les autres des coopératives à but lucratif et non lucratif. On les retrouve dans de multiples secteurs d'activité tels que le logement, la sécurité alimentaire, les télécommunications, le tourisme, les services juridiques, les soins de santé, les arts, etc.

En matière de soutien financier au développement des entreprises privées ou d'économie sociale du territoire, la MRC dispose de deux fonds complémentaires à ceux des institutions financières et autres bailleurs de fonds publics et privés. Le Fonds local d'investissement et le Fonds local de solidarité constituent des outils visant à apporter un appui financier sous forme de prêt aux projets générateurs d'investissements, d'emplois ou à fort potentiel d'innovation. Les entreprises disposent d'un fonds régional totalisant plus de 1,8 M$ au 31 décembre 2014 et dont plus de 50 % demeurent disponibles à l'investissement. Le Fonds local d'investissement présente un rendement positif de 23 % depuis sa création en 1998.

2.16 Sécurité publique

Le nombre de crimes toutes catégories confondues a diminué de près de 9 % sur le territoire de la MRC de Roussillon de 2012 à 2013. Toutefois, on remarque que les crimes contre la personne ont augmenté de 5 % pour la même période.

Tableau 24 - Régie intermunicipale de police Roussillon - Nombre de crimes par catégories en 2012 et 2013

Catégories	2012	2013
Crimes contre la personne	503	543
Crimes contre la propriété	1 575	1 443
Autres crimes	1 528	1 334
Total	**3 606**	**3 320**

Source : Régie inter municipale de police Roussillon, *Rapport d'activités,* 2013.

Tableau 25 - Service de police de Châteauguay (excluant Beauharnois) - Nombre de crimes par catégories en 2012 et 2013

Catégories	2012	2013
Crimes contre la personne	511	531
Crimes contre la propriété	1 298	1 046
Autres crimes	813	790
Total	**2 622**	**2 367**

Source : SERVICE DE POLICE DE CHÂTEAUGUAY, *Rapport d'activité* 2013, p. 23

3. Capital culturel

Le capital culturel est la représentation des engagements et des valeurs de la société. Il s'agit des apports de la société à l'amélioration du cadre de vie et des interactions entre les citoyens. Dans les sections suivantes, le capital culturel sera associé aux aspects patrimoniaux, historiques, esthétiques et culturels du territoire.

3.1 Les territoires d'intérêt et biens patrimoniaux

Les territoires d'intérêt ainsi que les biens patrimoniaux sont constitués de patrimoine immatériel, de paysages culturels patrimoniaux, de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents et d'objets patrimoniaux (patrimoine mobilier) et enfin, d'immeubles et de sites patrimoniaux (patrimoine immobilier). Le tableau 26 — *Immeubles et sites patrimoniaux inscrits* au *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* identifie et localise, par statut et catégorie, les sites, les immeubles, les lieux et les aires de protection sur le territoire de la MRC de Roussillon. Le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* compte 371 biens immobiliers sur le territoire de la MRC de Roussillon. De ce nombre, cinq immeubles patrimoniaux et trois sites patrimoniaux ont des statuts légaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et sont inscrits au *Registre du patrimoine culturel du Québec*. À noter que les sites patrimoniaux cités ou déclarés identifiés comprennent plusieurs bâtiments patrimoniaux et sites archéologiques protégés. L'*Inventaire des sites archéologiques du Québec* (ISAQ), mis à jour périodiquement par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), détermine 72 sites archéologiques localisés sur le territoire de la MRC de Roussillon. Ces sites seront décrits à la section suivante.

Tableau 26 – Immeubles et sites patrimoniaux inscrits au Registre du patrimoine culturel

Territoire ou bien	Statut	Catégorie	Autorité	Municipalité
Église de Saint-Joachim	Classement	Immeuble patrimonial	Ministre de la Culture et des Communications	Châteauguay
	Désignation (Canada)	Lieu historique national du Canada	Commission des lieux et monuments historiques du Canada	
Église de Saint-Mathieu	Citation	Immeuble patrimonial	Municipalité (Saint-Mathieu)	Saint-Mathieu
Maison LePailleur	Citation	Immeuble patrimonial	Municipalité (Châteauguay)	Châteauguay
Maison Page	Citation	Immeuble patrimonial	Municipalité (Candiac)	Candiac
Maison Sauvageau-Sweeny	Classement	Immeuble patrimonial	Ministre de la Culture et des Communications	Mercier
	Délimitation	Aire de protection	Ministre de la Culture et des Communications	
Site des Anciens-Presbytères-de-Saint-Constant	Citation	Site patrimonial	Municipalité (Saint-Constant)	Saint-Constant

Territoire ou bien	Statut	Catégorie	Autorité	Municipalité
Site patrimonial de La Prairie	Déclaration	Site patrimonial	Gouvernement du Québec	La Prairie
Site patrimonial du tertre de l'île Saint-Bernard	Citation	Site patrimonial	Municipalité (Châteauguay)	Châteauguay

Source : Ministère de la Culture et des Communications, *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, 2017

Au niveau des sites et des immeubles patrimoniaux, trois des éléments mentionnés précédemment possèdent un statut légal et font l'objet d'une protection provinciale en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec voit notamment à la protection des biens patrimoniaux suivants :

- Église Saint-Joachim à Châteauguay, immeuble patrimonial classé depuis 1975;
- Maison Sauvageau-Sweeny (et son aire de protection) à Mercier, immeuble patrimonial classé depuis 1974;
- Site patrimonial de La Prairie, Site patrimonial déclaré depuis 1975.

La *Loi sur le patrimoine culturel* confère aux municipalités locales des pouvoirs en matière de protection du patrimoine culturel. Les municipalités ont procédé elles-mêmes à la « citation » des éléments suivants sur leur territoire :

- Église de Saint-Mathieu, citée en 2013;
- Maison LePailleur, citée en 2010;
- Maison Page, citée en 2013;
- Site des Anciens-Presbytères-de-Saint-Constant, cité en 2014.
- Site patrimonial du tertre de l'île Saint-Bernard, cité en 2016

Finalement, deux territoires de la MRC de Roussillon ont été identifiés par la CMM comme ensembles patrimoniaux métropolitains : le Vieux La Prairie et l'île Saint-Bernard et les abords de la rivière Châteauguay.

« *Les éléments significatifs des abords de la rivière Châteauguay et de l'île Saint-Bernard sont multiples. Tout d'abord, la densité de bâtiments anciens est plus importante le long de la rivière et leur intérêt culmine avec la concentration institutionnelle marquée près de l'exceptionnelle église de Châteauguay (Saint-Joachim). Le site de bord de rivière a aussi donné lieu à une implantation de villégiature qui s'intègre à des ensembles agricoles résiduels. L'ensemble intègre également le noyau patrimonial du Vieux Châteauguay. Dans l'archipel de Montréal, peu de milieux naturels ont été aussi bien protégés que l'île Saint-Bernard. Les marais, les marécages, les rives, les prairies, l'érablière à caryer et la chênaie qu'on y retrouve constituent des écosystèmes*

exceptionnels qui abritent des espèces fauniques et floristiques des plus diversifiées et parfois rares. Enfin, à toutes ces richesses s'ajoute la grande valeur patrimoniale de l'île marquée par la présence d'artéfacts archéologiques et l'architecture d'une autre époque. »[2]

Pour sa part, le Vieux La Prairie et ses nombreuses constituantes sont protégés par le gouvernement provincial depuis 1975. En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, le secteur jouit du statut de site patrimonial déclaré, le plus haut niveau de protection au niveau provincial pour un site patrimonial. Ce statut n'est octroyé qu'aux sites dont la connaissance, la protection et la mise en valeur sont d'intérêt national. Ainsi, seulement douze sites patrimoniaux ont été déclarés jusqu'à maintenant en raison de leur haute valeur patrimoniale. Celle-ci repose notamment sur leur intérêt historique, leur paysage, leur architecture ou leur archéologie.

Le secteur historique du bourg de La Prairie fait également partie de l'ensemble patrimonial métropolitain. Ce site historique correspond à l'emplacement de la mission des Jésuites, du fort de La Prairie ainsi que du vieux bourg. Il comprend 55 sites archéologiques amérindiens préhistoriques et eurocanadiens historiques inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.

Le Vieux La Prairie comporte une importante concentration de bâtiments anciens dont 113 édifices ont une valeur patrimoniale. Environ 50 % de ceux-ci ont plus de cent ans et au moins un pourrait remonter au Régime français. Les résidences et bâtiments du XIX^{e} siècle dominent le paysage. L'église, conçue en 1840, est l'un des éléments architecturaux les plus intéressants du secteur. L'édifice en brique rouge du Vieux-Marché (milieu du XIX^{e} siècle) et l'ancien bureau de poste en pierre (1892) comptent aussi parmi les édifices remarquables de La Prairie.

Les vestiges et artéfacts archéologiques découverts à ce jour permettent de reconstituer les campements amérindiens préhistoriques, la mission des Jésuites, le fort français et le cadre bâti durant le régime seigneurial. Les archéologues ont notamment mis au jour les vestiges d'une habitation semi-souterraine du XVII^{e} siècle de tradition médiévale unique au Québec. Les composantes archéologiques illustrent le système défensif en Nouvelle-France, documentent les échanges sociaux et économiques entre les Amérindiens et les colons et évoquent la vie domestique et les pratiques religieuses. Elles témoignent de l'importance géographique du lieu et de l'ancienneté de son occupation.

« Le site patrimonial du Vieux La Prairie présente également un intérêt pour sa valeur urbanistique liée à l'intégrité de sa trame villageoise. Le réseau actuel du vieux bourg est formé d'anciennes rues étroites et irrégulières qui rappellent le tracé trapézoïdal de

[2]Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, *Les ensembles patrimoniaux témoignant des modes d'occupation du territoire métropolitain*, CMM, Avril 2004.

l'ancien fort. Les deux principales artères sont tracées au XVII[e] siècle. Les bâtiments occupent des lots étroits et profonds, mais sont implantés en bordure de la rue ou avec une faible marge de recul de la voie publique. L'intersection de la rue Sainte-Marie et du chemin Saint-Jean évoque l'ancienne église paroissiale et la première place du marché. Enfin, le mur d'une digue érigée en bordure du fleuve à la fin du XIX[e] siècle indique l'emplacement initial du rivage, aujourd'hui très éloigné en raison du remblayage occasionné par la construction de la voie maritime du Saint-Laurent et d'une autoroute. La trame du site témoigne donc de près de quatre siècles d'histoire. »[3]

3.2 Les sites et territoires d'intérêt historique et archéologique

Les sites et territoires d'intérêt historique et les vestiges archéologiques ont été le lieu d'événements, d'occupations ou d'activités ayant marqué l'histoire locale, régionale ou nationale. Les sites et territoires retenus au schéma d'aménagement correspondent essentiellement à des immeubles patrimoniaux, des noyaux patrimoniaux, des ensembles patrimoniaux métropolitains, des zones d'intérêt archéologique et des sites archéologiques. Le tableau 27, le plan 5 — Sites et territoires d'intérêt historique et archéologique et les feuillets s'y rattachant identifient et localisent, par catégories, les sites et territoires d'intérêt historique et archéologique répertoriés sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Tableau 27 - Sites et territoires d'intérêt historique et archéologique

Catégorie	Territoire ou site d'intérêt	Municipalité	Localisation et commentaire
Ensemble patrimonial métropolitain	Les abords de la rivière Châteauguay et l'Île St-Bernard	Châteauguay	
	La Prairie	La Prairie	
Sites patrimoniaux sans statuts	Noyau patrimonial du Vieux Châteauguay	Châteauguay	
	Noyau patrimonial de Léry	Léry	
	Noyau patrimonial de Mercier	Mercier	
	Noyau patrimonial de Saint-Constant	Saint-Constant	
	Noyau patrimonial de Saint-Isidore	Saint-Isidore	
	Noyau patrimonial de Saint-Mathieu	Saint-Mathieu	
	Noyau patrimonial de Saint-Philippe	Saint-Philippe	
	Noyau patrimonial de Delson	Delson	
Immeubles patrimoniaux	Maison Melançon	Candiac	Parc André-J. Côté, au nord du boulevard Marie-Victorin
	Maison Gravel	Châteauguay	Domaine Le Pailleur
	Moulin seigneurial de l'Île St-Bernard	Châteauguay	Tertre de l'Île Saint-Bernard

[3] Ministère de la Culture et des Communications, *Site patrimonial de La Prairie, répertoire du patrimoine culturel québécois*, http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93511&type=bien#.UfE2Wo3HEpk

Catégorie	Territoire ou site d'intérêt	Municipalité	Localisation et commentaire
	Plaque commémorative de la 1re bataille de La Prairie	La Prairie	Parc Place de La Mennais
	Cairn et plaque commémorative de la 2e bataille de La Prairie	La Prairie	Coin St-Jean / de la Bataille Nord
	Croix et monument de Kateri Tekakwitha	Sainte-Catherine	Boulevard Marie-Victorin, face à l'Église Sainte-Catherine d'Alexandrie
Sites archéologiques du Site patrimonial déclaré de La Prairie	BiFi-3, 4, 5, 6, 7,11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63.*	La Prairie	Arrondissement historique du Vieux La Prairie Vestiges préhistoriques (-4200 à 1600) Vestiges historiques (17ème-19ème)
Sites archéologiques du Site patrimonial cité des Anciens Presbytères de Saint-Constant	BiFj-72 - Vieux Saint-Constant*	Saint-Constant	Vieux Saint-Constant Vestiges historiques (17e -19e)
Sites archéologiques du Site patrimonial cité du tertre de l'Île Saint-Bernard	BiFk-1, 5 et 9 - Île St-Bernard*	Châteauguay	Tertre de l'Île Saint-Bernard Vestiges préhistoriques (-5500 à 1600) Vestiges historiques (17e -19e)
Autres sites archéologiques identifiés à l'ISAQ	BiFi-10 - Ruisseau St-Claude	La Prairie	Secteur Aut. 30 Vestiges préhistoriques (-400 à 1600) Vestiges historiques (17e -19e)
	BiFi-64 - Bataille de La Prairie*	La Prairie	Secteur St-Jean / de la Bataille Vestiges historiques militaires (17e)
	BiFj-10 - Casernes de La Prairie*	La Prairie	Terrain École de la Magdeleine Vestiges historiques militaires (19e)
	BiFj-12, 13 et 120*	Sainte-Catherine	Terrain du Récré-O-Parc Vestiges préhistoriques (-400 à 1600) Vestiges historiques (17e -19e)
	BiFj-39 et 40	Candiac	Secteur Aut 30 / Jean-Leman Vestiges historiques (18-19ème)
	BiFk-2	Léry	Secteur entre 132 et Aut. 30 Vestiges préhistoriques (-5500 à 1600)
	BiFk-4 - Île Saint-Bernard	Châteauguay	Secteur NE Île Saint-Bernard Vestiges préhistoriques (-1000 à 1600)
	BiFk-7 - Domaine Le Pailleur*	Châteauguay	Terrain de la Maison Le Pailleur Vestiges préhistoriques (-5500 à 1600) Vestiges historiques (17e -19e)
	BiFk-11 - Fabrique St-Joachim*	Châteauguay	Terrain de l'Église Saint-Joachim Vestiges historiques (18e -19e)
	BiFk-12 - Glacière de Châteauguay	Châteauguay	Secteur rue Principale Vestiges historiques (19e)
	BiFk-13	Châteauguay	Dans un parc, situé au nord de la rue Saint-Jean, près de l'intersection avec le boulevard d'Youville Vestiges historiques
Zones d'intérêt archéologique (ZIA)**	Ruisseau Saint-Jean	Châteauguay Léry	Abords du ruisseau Saint-Jean Potentiel préhistorique Potentiel historique

Catégorie	Territoire ou site d'intérêt	Municipalité	Localisation et commentaire
	Rives du St-Laurent, portion Ouest	Léry	Abords du fleuve Saint-Laurent Potentiel préhistorique Potentiel historique
	Rivière Châteauguay	Châteauguay Mercier	Abords de la rivière Châteauguay Potentiel préhistorique Potentiel historique
	Vieux Châteauguay	Châteauguay	Secteur du Vieux Châteauguay Potentiel préhistorique Potentiel historique
	Île Saint-Bernard	Châteauguay	Île Saint-Bernard Potentiel préhistorique Potentiel historique
	Récré-O-Parc	Sainte-Catherine	Secteur du Récré-O-Parc Potentiel préhistorique Potentiel historique
	Rivière Saint-Régis	Sainte-Catherine Saint-Constant Saint-Isidore	Abords de la rivière Saint-Régis Potentiel préhistorique Potentiel historique
	Rivière Saint-Pierre	Sainte-Catherine Saint-Constant	Abords de la rivière Saint-Pierre Potentiel préhistorique Potentiel historique
	Vieux Sainte-Catherine	Sainte-Catherine	Secteur église Ste-Catherine Potentiel préhistorique Potentiel historique
	Rives du St-Laurent, portion centre	Delson Candiac	Abords du fleuve Saint-Laurent Potentiel préhistorique Potentiel historique
	Rivière La Tortue	Delson Candiac Saint-Constant	Abords de la rivière La Tortue Potentiel préhistorique Potentiel historique
	Vieux Saint-Constant	Saint-Constant	Secteur du Vieux Saint-Constant Potentiel historique
	Vieux Saint-Mathieu	Saint-Mathieu	Secteur du Vieux Saint-Mathieu Potentiel historique
	Vieux Saint-Philippe	Saint-Philippe	Secteur du Vieux Saint-Philippe Potentiel historique
	Paléo-rivage du Lac Lampsilis	Saint-Mathieu Saint-Philippe	Secteur du coteau de 35 mètres Potentiel préhistorique
	Rivière Saint-Jacques	La Prairie	Abords Rivière Saint-Jacques Potentiel préhistorique Potentiel historique

Source : Musée d'archéologie de Roussillon 2017

*Sites archéologiques de grande importance patrimoniale

** Zones de potentiel archéologique établies de manière préliminaire. La réalisation d'une étude de potentiel archéologique régionale permettra de préciser leurs limites et leurs potentiels patrimoniaux.

Les sites archéologiques localisés dans le site patrimonial national déclaré de La Prairie font l'objet d'une protection très sévère. De plus, les sites compris dans des sites

patrimoniaux classés et cités sont protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Les sites archéologiques identifiés à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec sans statut légal ainsi que les zones d'intérêt archéologique, aussi nommés zones de potentiel, peuvent aussi faire l'objet d'une protection puisque la découverte d'artéfacts sur ces sites doit obligatoirement être rapportée au MCCQ. Celui-ci peut, s'il le juge pertinent, obliger la tenue de fouilles avant qu'un projet d'aménagement ne vienne détruire des vestiges enfouis encore non découverts. Il est donc fortement recommandé de prendre avis d'un archéologue professionnel et d'avertir le MCCQ le plus tôt possible lorsque des travaux sont prévus dans les limites d'un site archéologique ou d'une zone d'intérêt archéologique identifiés au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Roussillon.

La Loi sur le patrimoine culturel confère aussi aux municipalités locales des pouvoirs en matière de protection des biens patrimoniaux. Les municipalités peuvent, par exemple, procéder elles-mêmes à la citation[4] d'un immeuble ou d'un site patrimonial. Des mesures de contrôle inscrites dans la Loi sur le patrimoine culturel et la réalisation d'un plan de conservation en favoriseront alors la préservation et la mise en valeur, au bénéfice des citoyens.

Une municipalité locale peut également se prévaloir du régime d'ordonnance inscrite de la Loi sur le patrimoine culturel pour ordonner la cessation de travaux menaçant un site archéologique qui n'est pas cité, et ordonner des fouilles sur un terrain pouvant présenter un potentiel archéologique. De plus, le conseil municipal d'une municipalité locale peut adopter un règlement pour déterminer les cas et conditions dans lesquels une personne devant obtenir un permis ou une autorisation de la municipalité est tenue de réaliser des fouilles et relevés archéologiques avant de réaliser un projet dans un site archéologique ou une zone d'intérêt archéologique identifiée au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC.

[4] Mesures de protection pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur d'immeuble, de monument et de paysage architectural sur le territoire d'une municipalité.

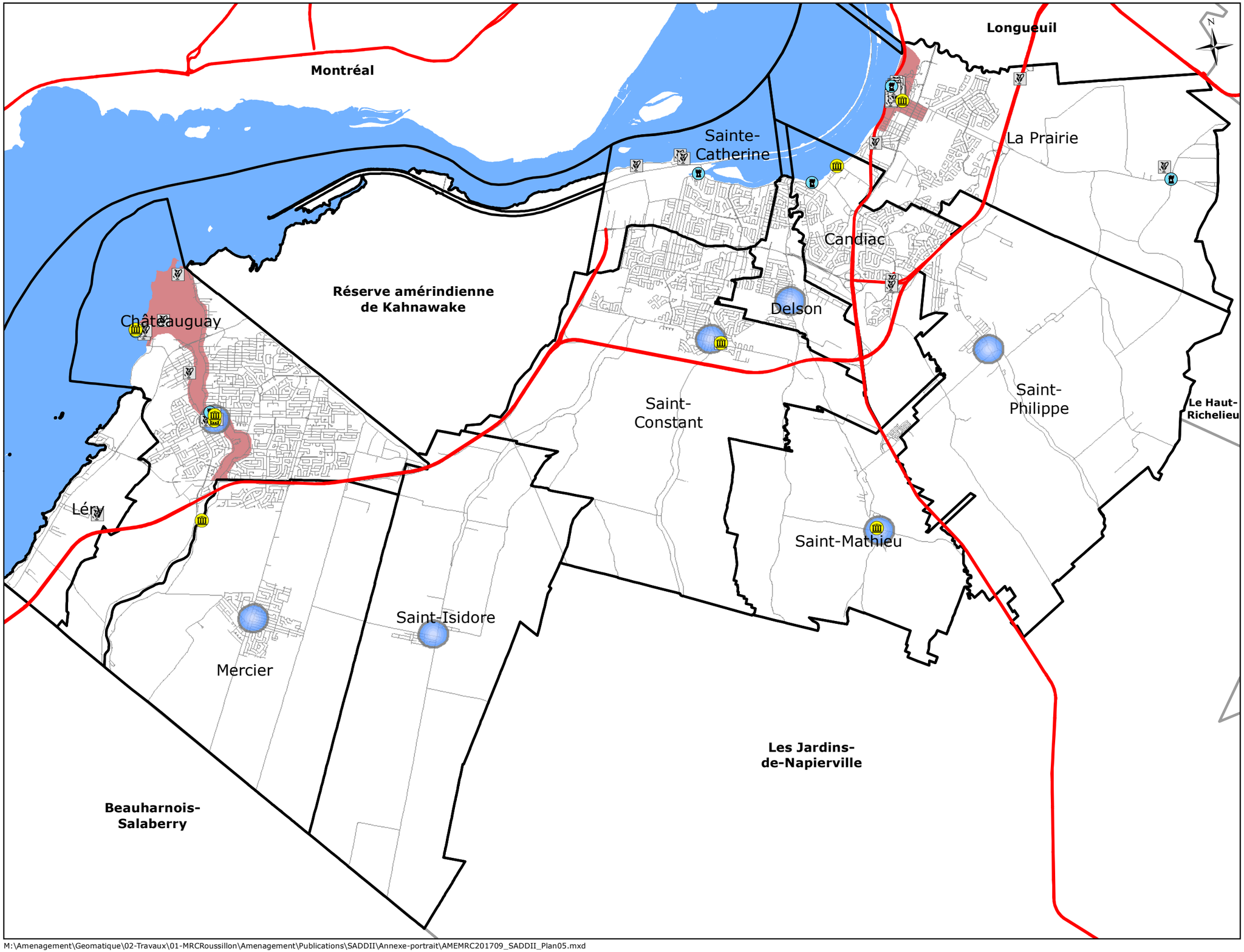

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 5
SITES ET TERRITOIRES D'INTÉRÊT HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

- Élément patrimonial inscrit au Répertoire du patrimoine culturel
- Monument historique
- Site archéologique
- Autoroute
- Limite municipale
- Limite de MRC
- Noyau patrimonial (noyau villageois)
- Réseau routier
- Ensemble patrimonial métropolitain

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\AMEMRC201709_SADDII_Plan05.mxd

3.3 Les paysages d'intérêt

Dans son plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la CMM demande à la MRC d'intégrer les grandes composantes du paysage métropolitain et d'identifier les routes panoramiques, les corridors routiers d'accès et les points de vue exceptionnels.

Le paysage traduit les préoccupations d'une communauté et il est d'intérêt public. Selon le Conseil du paysage québécois, il devient paysage d'intérêt lorsque des individus et des collectivités lui accordent une valeur paysagère. Il sert de lieu de mémoire et de lien avec le passé. Un paysage peut être emblématique pour tous ou unique à une communauté sans qu'il soit nécessairement exceptionnel aux yeux de tous. Chaque communauté est dépositaire du territoire qu'elle occupe et responsable de la valeur paysagère qu'elle lui attribue.[5]

Les grandes composantes du paysage métropolitain qui se retrouvent sur le territoire de la MRC de Roussillon sont les Montérégiennes, les îles constituant l'archipel de Montréal et les bois d'intérêt métropolitain. L'unité paysagère des Montérégiennes s'étend sur l'ensemble de la Rive-Sud de Montréal. Les éléments qui caractérisent cette unité sont la plaine propice à la pratique de l'agriculture et la présence des Montérégiennes (les monts Saint-Hilaire, Saint-Bruno, Royal, Saint-Grégoire et Rougemont) qui sont mises en valeur grâce à la topographie plane du reste de la région. La topographie plane et l'absence d'espace boisé permettent des ouvertures visuelles de ce paysage sur 360 degrés pour une bonne partie du territoire. Le paysage agricole est composé de grandes plaines visibles le long des routes régionales. D'autre part, l'habitat rural de type traditionnel se mêle aux exploitations industrielles et aux résidences urbaines de type pavillonnaire. Le développement urbain à l'intérieur de cette unité paysagère a été marqué par l'accroissement des périmètres urbains depuis les dernières années dans les municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent. La configuration des corridors routiers (10, 15, 30, 132, 138) et des infrastructures (les ponts et les viaducs des autoroutes environnantes) offre à l'usager des vues panoramiques. C'est le cas notamment avec le parachèvement de l'autoroute 30 qui offre de nouvelles percées visuelles. La plupart des routes principales sont orientées selon l'axe des cours d'eau. Le réseau énergétique important dans la région crée également des percées visuelles ou des coupures dans le paysage.

Dans la MRC de Roussillon, la présence de nombreux cours d'eau de dimensions variables, du fleuve au ruisseau, constitue un élément important du paysage. Dans ce sens, le fleuve Saint-Laurent et les rivières (Châteauguay, Saint-Régis/Saint-Pierre, La Tortue et Saint-Jacques) du territoire forment des unités paysagères distinctes. Ces cours

[5] Conseil du paysage québécois. (2000). *Charte du paysage québécois*, Québec, 7 p.

d'eau ont profondément influencé l'organisation spatiale du territoire autant comme moteur de développement que comme contrainte. Les rives du fleuve Saint-Laurent offrent une multitude de points de vue sur l'île de Montréal. Le RécréoParc, la digue de la voie maritime, l'île Saint-Bernard, le parc de la Commune et le quai de Léry sont des lieux privilégiés pour apprécier ces éléments.

Les bois d'intérêt métropolitain de Châteauguay-Léry et de La Prairie constituent des éléments importants de l'unité montérégienne puisqu'ils font partie d'ensembles forestiers qui vont au-delà des frontières de la MRC de Roussillon. Dans le cas du bois de Châteauguay-Léry, les corridors naturels vers l'île Saint-Bernard et les milieux humides de la réserve amérindienne de Kahnawake permettent les déplacements migratoires de nombreuses espèces animales. Pour ce qui est du bois de La Prairie, ce dernier fait partie d'un ensemble plus grand de boisés qui rejoint la municipalité de Verchères en créant une ceinture naturelle à la région montréalaise.

Le PMAD identifie deux routes panoramiques, longeant principalement le fleuve sur le territoire de la MRC de Roussillon. Celles-ci pourraient éventuellement se rejoindre par un passage dans la réserve amérindienne de Kahnawake. Les routes panoramiques sont identifiées au plan 6 — *Composantes du paysage métropolitain*. La route panoramique à l'ouest de la MRC longe le fleuve Saint-Laurent sur le territoire des villes de Léry et de Châteauguay. Elle suit le chemin Saint-Louis qui devient le boulevard d'Youville à Châteauguay, ensuite elle emprunte la rue Notre-Dame-Nord pour rejoindre le chemin Saint-Bernard jusqu'à la réserve. La route panoramique à l'est de la MRC longe également le fleuve Saint-Laurent et traverse les villes de Sainte-Catherine, Delson, Candiac et La Prairie. Elle commence sur la route 132 et rejoint le fleuve par la rue Centrale. Sa plus longue partie se situe sur le boulevard Marie-Victorin pour ensuite longer l'autoroute 15-132. Son tracé déborde également sur la piste cyclable du parc du Bassin-de-La Prairie.

Finalement, le PMAD identifie également les autoroutes 15 et 10 comme étant des corridors routiers d'accès avec des champs visuels intéressants. Ces corridors constituent des vitrines, car ils sont les portes d'entrée du territoire métropolitain. L'autoroute 15 est l'accès principal à la MRC pour les voyageurs en provenance des États-Unis alors que l'autoroute 10 est un accès direct au centre-ville de Montréal en provenance de l'est de la Montérégie ou de l'Estrie. Par contre, le paysage visible de cette infrastructure ne touche qu'une infime partie de la ville de La Prairie.

D'autre part, le PMAD n'identifie aucun point de vue exceptionnel métropolitain sur le territoire de la MRC de Roussillon, bien qu'il en existe de très beaux en direction de l'île de Montréal.

D'ailleurs, lors des consultations en 2014 sur le projet de règlement de concordance au PMAD, plusieurs citoyens de la MRC se sont montrés préoccupés par l'absence de

reconnaissance de certains paysages identitaires dans la MRC de Roussillon. Ces préoccupations sont à l'égard des paysages ruraux seigneuriaux de Saint-Constant et Saint-Mathieu, des vues vers le Mont-Royal ainsi que du paysage humanisé et du paysage agricole. La MRC de Roussillon n'a toujours pas statué sur les orientations à prendre en matière de protection des paysages régionaux. Une réflexion plus approfondie s'impose donc afin de connaître les caractéristiques paysagères qui font consensus parmi les intervenants de la région et les moyens à prendre pour maintenir ces paysages en place.

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 6
COMPOSANTE DU
PAYSAGE MÉTROPOLITAIN

- Route panoramique
- Corridor routier d'accès
- Couvert forestier
- Unité paysagère montérégienne
- Bois métropolitain
- Limite municipale
- Limite de MRC
- Autoroute
- Réseau routier

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

Montréal
Longueuil
Sainte-Catherine
La Prairie
Candiac
Réserve amérindienne de Kahnawake
Châteauguay
Delson
Saint-Constant
Saint-Philippe
Le Haut-Richelieu
Léry
Saint-Mathieu
Saint-Isidore
Mercier
Les Jardins-de-Napierville
Beauharnois-Salaberry

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan06.mxd

3.4 Le développement culturel

Le recensement de 2011 de Statistique Canada indique que, sur une population active de 91 465 personnes, 2020 (2 %) d'entre elles œuvrent dans le secteur des arts, de la culture, du sport et des loisirs. La proximité de Montréal, pôle culturel indiscutable, fait en sorte qu'un bon nombre d'artistes professionnels habitent la MRC, mais œuvrent à l'extérieur de celle-ci. Selon Statistique Canada, seulement 1 030 emplois de ce secteur sont localisés dans la MRC. Malgré tout, un bassin significatif d'artistes, de travailleurs de la culture et de bénévoles vivent et œuvrent dans la MRC. On les retrouve dans des organisations locales et régionales, dans l'organisation d'événements et dans l'administration d'organisations d'organismes à but non lucratif comme les conseils d'administration. Les travailleurs rémunérés du secteur culturel œuvrent principalement dans les musées et dans les municipalités. Environ une soixantaine d'organisations œuvrent dans le domaine de la culture sur le territoire de la MRC. Le tableau 28 présente une liste non exhaustive de ces organisations.

Tableau 28 - Organisations culturelles de la MRC de Roussillon

Domaine	Spécialité	Organisation
Arts de la scène	Chant et musique	Fondation Liette-Turner, Troupe arc-en-ciel, Grand orchestre de Châteauguay, Chœur la Bohème, Chœur en fugue, Académie de musique du Collège Jean-de-la-Mennais
	Théâtre	Troupe de théâtre Optimiste, Troupe de théâtre Les Cents Noms, Théâtre Fracas (professionnel)
	Danse	Plusieurs écoles privées de danse
	Autres	Ligue d'improvisation à peine satyrique (LIPS), Bistro culturel Cœur de village, Zone d'affluence (collectif d'artistes)
Arts visuels		Fondation Hélène Sentenne, Collectif Prism'Art, Association d'arts visuels du Grand Châteauguay, Arts Visuels Roussillon, Centre d'art Axiome
Médias et communications		Corporation de télédiffusion du Grand Châteauguay, CHAI 101,9 fm,
Histoire et patrimoine		Exporail, le Musée ferroviaire canadien, Musée d'archéologie de Roussillon, Héritage Saint-Bernard (Domaine Marguerite-D'Youville), Société du Musée du Grand Châteauguay (Maison LePailleur), Société du patrimoine et d'histoire de Mercier, Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine, Société d'histoire et de patrimoine de Lignery, Société généalogique de Châteauguay

L'offre culturelle accessible aux citoyens de la MRC se présente essentiellement sous quatre formes :

- Le loisir culturel (cours et ateliers) incluant la pratique artistique en amateur ;
- La diffusion culturelle (concerts, spectacles, conférences, expositions d'art) ;
- L'appréciation de l'histoire, du patrimoine et la muséologie (musées, circuits guidés, panneaux d'interprétation, activités d'animation dans différents événements et conférences) ;
- Les activités littéraires (de loisir, d'éducation ou de travail) par le biais des services de bibliothèques et d'événements régionaux coordonnés par la MRC (*Semaine de la littérature*, *Salon du livre de Roussillon*) ;
- Des projets de médiation culturelle qui impliquent directement le citoyen dans la réalisation des projets : projets appuyés par des ententes régionales entre la MRC et le MCC, 2017–2020.

Toutes les municipalités offrent une programmation de cours et d'ateliers. L'offre dispensée par les municipalités s'exerce dans un large registre : une programmation pour la famille et les adultes, pour les artistes amateurs, pour la relève et les professionnels. La plupart des activités de diffusion sont offertes dans des salles multifonctionnelles municipales ou des auditoriums scolaires.

La Ville de Châteauguay, par le programme Château Scène, est le seul diffuseur reconnu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec sur le territoire de la MRC. La Ville présente des spectacles à la salle Jean-Pierre Houde et au Pavillon de l'île.

Outre leur programmation de cours et d'ateliers, les municipalités s'investissent dans plusieurs activités et événements culturels, qu'il s'agisse de concerts, de spectacles, de concours, d'expositions et de festivals. La MRC de Roussillon et cinq municipalités locales soit Châteauguay, La Prairie, Léry, Saint-Constant et Sainte-Catherine, possèdent une politique culturelle.

Les bibliothèques municipales jouent aussi un rôle important dans la promotion et la diffusion culturelle sur le territoire. En plus des ateliers et clubs de lecture offerts fréquemment, les bibliothèques proposent plusieurs activités à l'occasion d'événements spéciaux tels que les *Journées de la culture*, la *Semaine de la littérature*, la *Semaine des bibliothèques publiques du Québec*, ou encore le *Mois de l'archéologie*. À cela s'ajoute l'ensemble des activités proposées par les organisations culturelles, autres que les villes, sur le territoire. Les équipements municipaux et communautaires sont identifiés à la section 5.6 du présent portrait.

3.5 Les équipements et infrastructures d'intérêt culturel et touristique

Les territoires d'intérêt culturel et touristique font principalement référence aux sites actuels de manifestations artistiques, scientifiques, artisanales, etc. Les sites suivants font référence aux principales attractions culturelles et touristiques de la MRC de Roussillon. Le *Circuit du paysan* et ses différents points d'arrêt localisés sur le territoire de la MRC ont également été retenus. Le *Circuit du paysan* est une initiative de la Vallée-du-Haut-

Saint-Laurent, qui regroupe plusieurs MRC et partenaires de la Montérégie et qui propose un circuit à travers la région. Le long du tracé proposé, on retrouve de nombreux points d'arrêt offrant un produit ou un service authentique touristique et agrotouristique basé sur une tradition, un savoir-faire ou sur l'histoire de la région.

La MRC reconnait quatre pôles récréotouristiques d'intérêt régional :

- Île Saint-Bernard
- RécréoParc
- Exporail musée ferroviaire canadien
- Vieux La Prairie

Le tableau 29 – *Les territoires d'intérêt culturel et touristique* et le plan 7 — *Sites et territoires d'intérêt culturel et touristique* identifient et localisent, par catégorie, les autres sites et territoires d'intérêt répertoriés sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Tableau 29 - Les territoires d'intérêt culturel et touristique

Catégorie	Territoire ou site d'intérêt	Municipalité	Localisation
Secteurs patrimoniaux d'intérêt	Vieux-La Prairie : Site patrimonial déclaré Site des anciens presbytères de Saint-Constant	La Praire Saint-Constant	
Musées	Exporail, le Musée ferroviaire canadien Musée d'archéologie de Roussillon (institution régionale) Maison LePailleur	Delson et Saint-Constant La Prairie Châteauguay	120, rue Saint-Pierre 214, rue Saint-Ignace 54, boul. Salaberry Sud
Salle de spectacles	Salle Jean-Pierre Houde Salle du Pavillon de l'île Salle Richard Sauvageau Bistro culturel Cœur de village Vieux-Théâtre de La Prairie	Châteauguay Châteauguay La Prairie Saint-Isidore La Prairie	Centre culturel Vanier (15, boulevard Maple) 480, boul. D'Youville 1100, boul. Taschereau 680, rang Saint-Régis 247, rue Sainte-Marie
Salle d'exposition (arts visuels)	Maison Melançon Galerie la Seigneurie Complexe Saint-Laurent	Candiac Châteauguay La Prairie	112, boul. Marie-Victorin Centre culturel Vanier (15, boul. Maple) 500, rue Saint-Laurent
Points d'arrêt du circuit du paysan	Fromagerie Le Ruban bleu Domaine la Branche La chèvre gourmande Vignoble Vertefeuille Marché des jardiniers	Mercier Saint-Isidore Saint-Philippe La Prairie La Prairie	14, rang St-Charles 565, rang Saint-Simon 93, rang Saint-André 1960, rang Saint-Raphaël 1200, chemin Saint-Jean

Catégorie	Territoire ou site d'intérêt	Municipalité	Localisation
Parc récréotouristique	Récréo-parc Île Saint-Bernard et le domaine Marguerite-D'Youville	Sainte-Catherine Châteauguay	5340 Boul. Marie-Victorin
Autres	Églises Bibliothèques municipales Parcs municipaux et leurs installations Équipements et installations destinés aux loisirs et à la vie communautaire		

Source : MRC de Roussillon, 2015

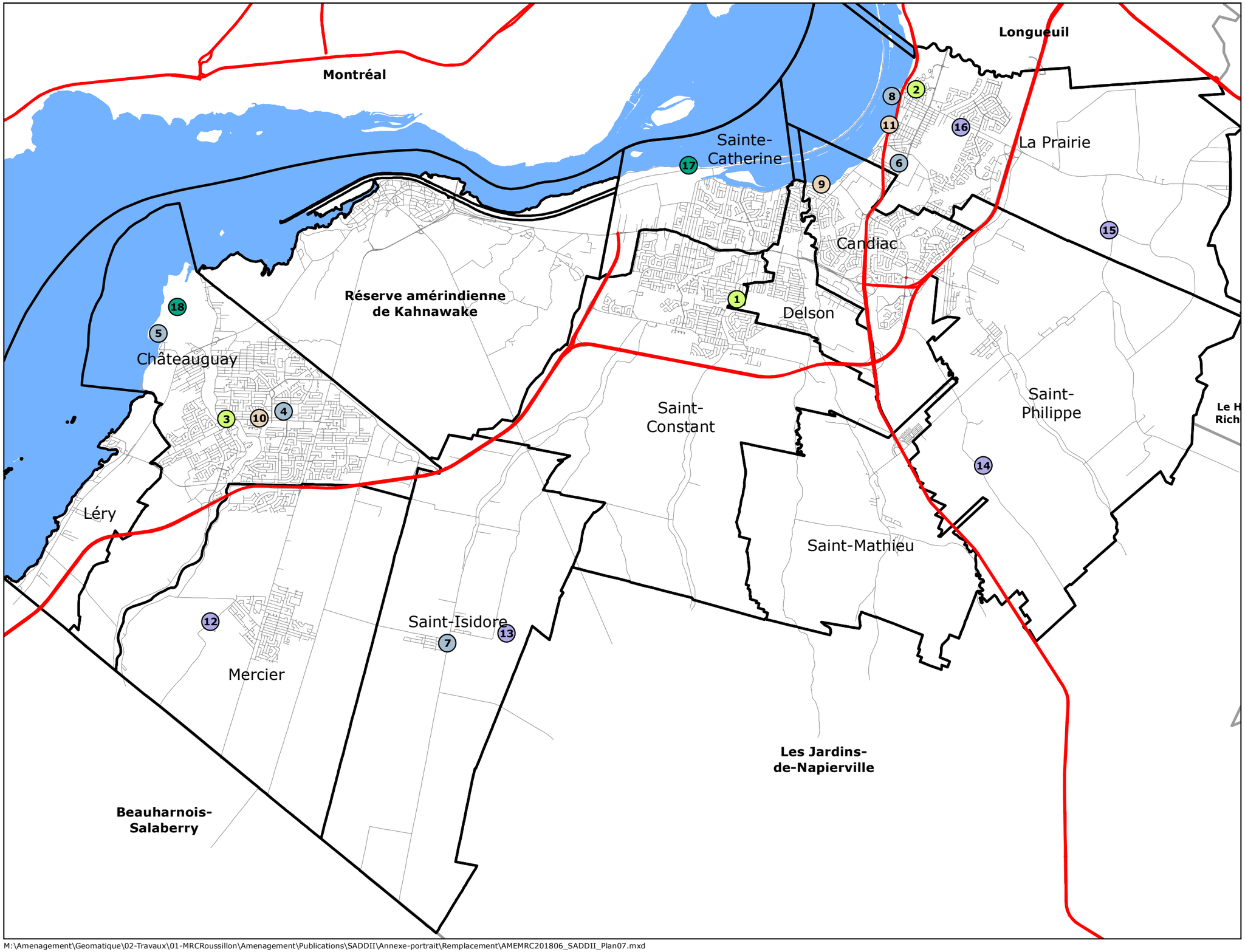

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 7
SITES ET TERRITOIRES D'INTÉRÊT CULTUREL ET TOURISTIQUE

Musée
1. Exporail
2. Musée d'archéologie de Roussillon
3. Maison LePailleur

Salle de spectacle
4. Salle Jean-Pierre Houde
5. Pavillon de l'île
6. Salle Richard Sauvageau
7. Bistro au cœur du village
8. Vieux théâtre

Salle d'exposition
9. Maison Mélançon
10. Galerie de la Seigneurie
11. Complexe Saint-Laurent

Circuit du paysan
12. Le ruban bleu
13. La Branche
14. La chèvre gourmande
15. Verte feuille
16. Marché des jardiniers

Parc récréotouristique
17. Récré-o-parc
18. Île Saint-Bernard

Limite municipale
Limite de MRC
Autoroute
Réseau routier

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan07.mxd

4. Capital économique

Cette section dresse un survol de l'emploi et de différentes activités économiques caractérisant la MRC de Roussillon soit l'activité industrielle, l'activité commerciale, l'activité agricole, l'activité minière (extraction) et le tourisme. La MRC de Roussillon constitue une des portes d'entrée économiques de la région métropolitaine de Montréal. Positionné en véritable carrefour des corridors de commerce du Québec, son territoire, situé entre la frontière américaine et l'île de Montréal, desservi par l'autoroute 15 (axe nord/sud) et l'autoroute 30 (axe est/ouest), offre d'intéressantes opportunités de développement notamment à des fins industrielles et commerciales.

4.1 L'emploi

Dans la présente sous-section, l'emploi représente l'ensemble du travail fourni au sein de l'économie de la MRC par l'ensemble de la population active qui n'est pas au chômage. L'emploi peut être dans le secteur public ou dans le secteur privé. Par conséquent, une gamme d'indicateurs est présentée dans cette section pour décrire le portrait de l'emploi dans la MRC. Les données proviennent principalement de l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2011 effectuée par Statistique Canada et du *Portrait du marché du travail — MRC le Roussillon* produit par Emploi-Québec en 2014.

4.1.1 Taux d'activité et de chômage

En 2011, selon les données du recensement, le taux de chômage de la MRC de Roussillon était de 5,3 % et le taux d'activité de 70,3 %. La MRC se trouve en bonne position par rapport à la moyenne du taux de chômage du grand Montréal de 7,8 % et 65,9 % pour le taux d'activité. Les taux d'activité et de chômage sont demeurés stables entre 2006 et 2011.

Avec un taux d'activité de 67,2 %, les femmes accusaient un écart de participation au marché du travail de six points de pourcentage par rapport à celui des hommes en 2011 (73,6 %). L'écart homme-femme dans le taux d'activité peut s'expliquer par le fait que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à poursuivre des études postsecondaires et qu'elles ont une espérance de vie supérieure aux hommes. Le taux d'activité des femmes dans la MRC (67 %) est tout de même plus élevé que celui de la région métropolitaine (62 %) et de la province (60 %). Le taux de chômage en 2011 était de 5,9 % chez les hommes et de 4,8 % chez les femmes, ce qui est plus faible que le taux de chômage de l'ensemble du Québec (7,9 %) et de la Montérégie (7,1 %) pour la même année.

Parmi les municipalités locales, les taux d'activité les plus élevés en 2011, se trouvent à Saint-Mathieu et à Saint-Philippe (78 %), et le plus bas à Châteauguay (64 %). Les taux de chômage les plus élevés se situent à Saint-Isidore (11 %) et à Châteauguay (8 %), et le plus bas taux de chômage à Léry (2 %).

Il est important de mentionner que ces deux indicateurs fluctuent dans le temps de telle sorte qu'il est difficile de cibler une tendance.

4.1.2 Les secteurs d'activité de la population en emploi

En 2011, la population active de la MRC de Roussillon était de 91 465 personnes. Parmi celles-ci, 86 570 personnes étaient qualifiées d'occupées. Les tableaux 30 et 31 présentent la répartition de la population active selon le type d'industrie au sein duquel l'emploi est relié et selon le type de profession qu'elle occupe. Les types d'emploi que l'on retrouve le plus dans la population active de la MRC sont la vente et les services (22 %). Il est donc normal qu'une forte proportion de la population active travaille dans l'industrie du commerce de détail (12,6 %). Par contre, les emplois dans la finance et les assurances (5,8 %) ainsi que dans l'industrie de la fabrication (12,1 %) sont bien représentés. Parmi la population active de la MRC de Roussillon, 4,2 % n'ont pas travaillé en 2010, 16,9 % ont travaillé à temps partiel et 78,9 % à temps plein.

Figure 16 - Répartition de la population active de Roussillon selon le type d'industrie

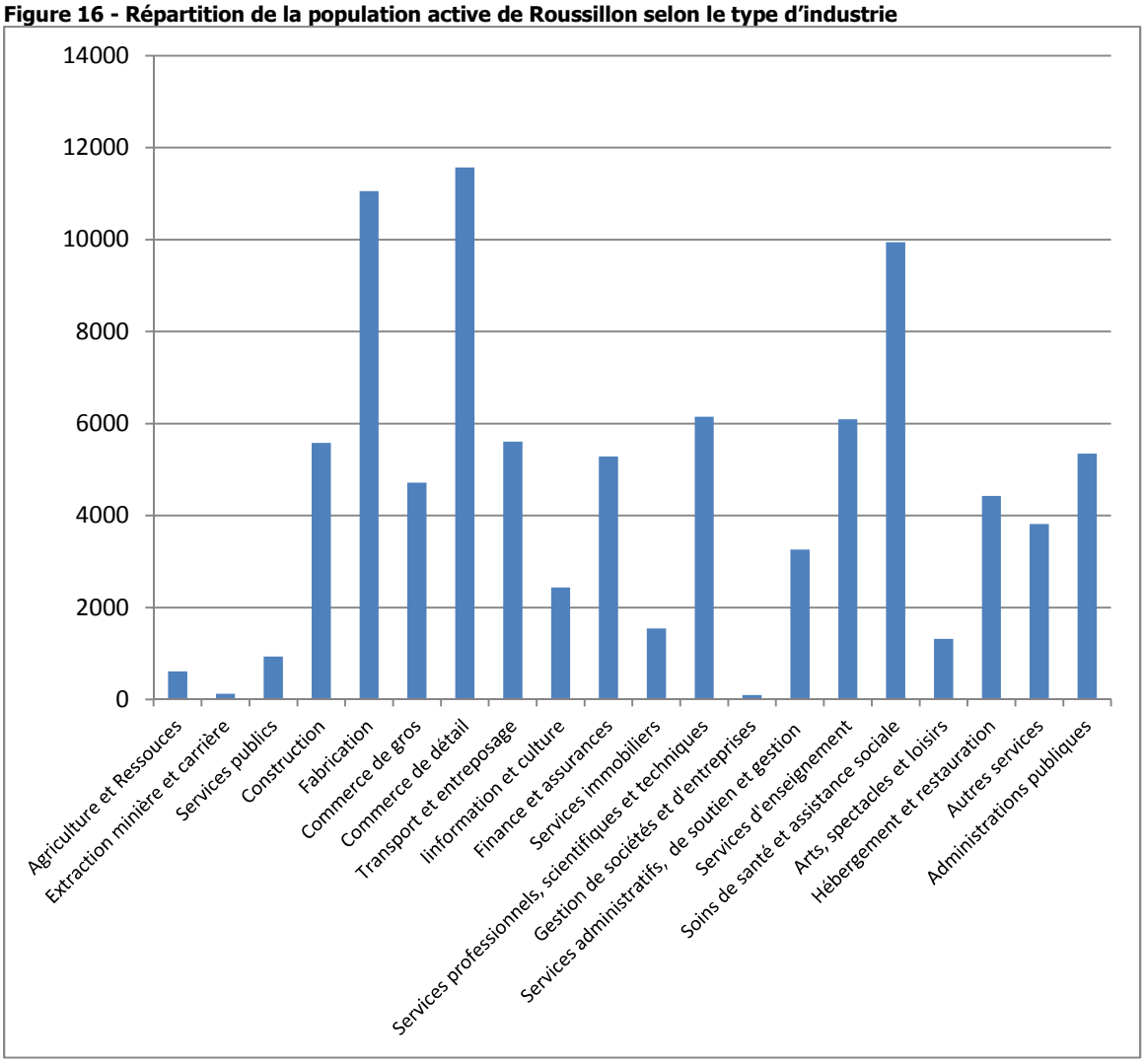

Source : Statistique Canada, *Recensement* 2011.

Figure 17 - Répartition de la population active de Roussillon selon le type de profession

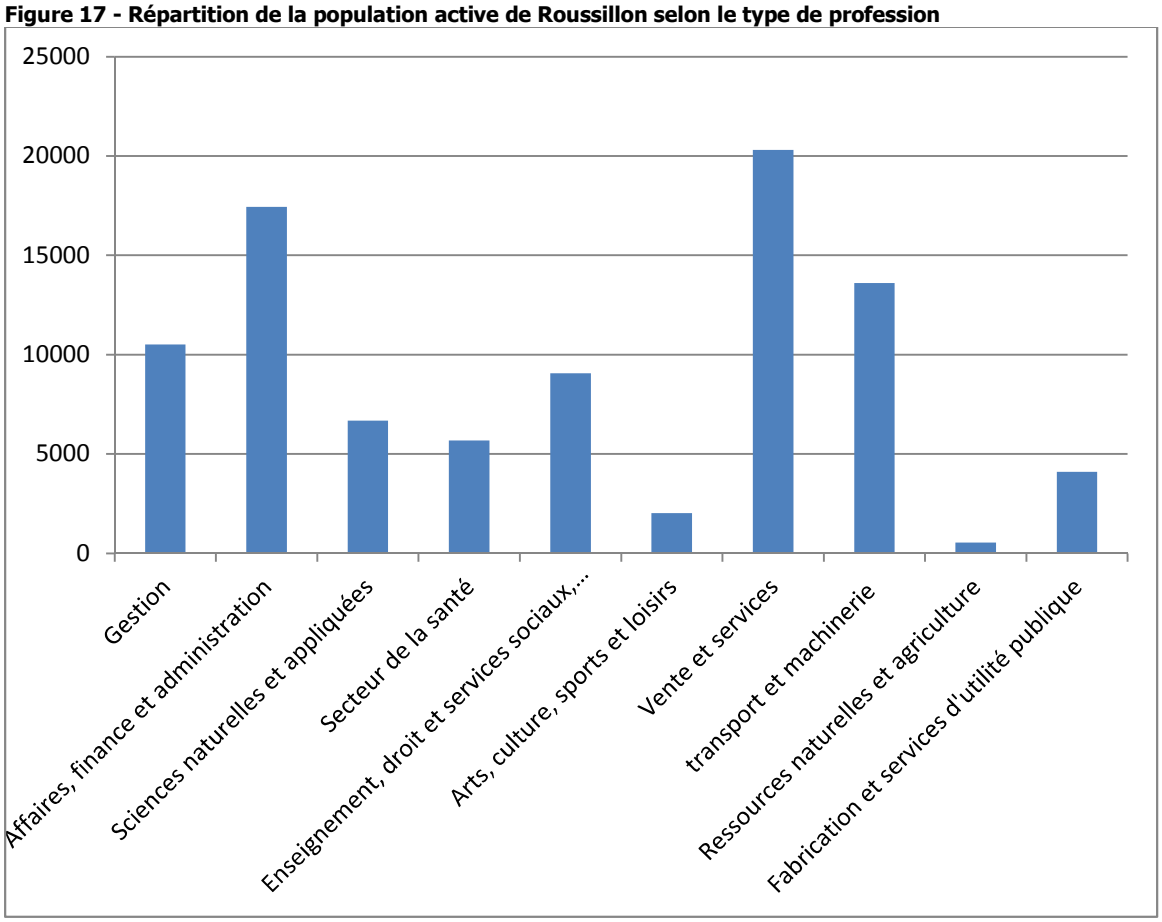

Source : Statistique Canada, *Recensement* 2011.

4.1.3 Lieu de travail des résidents

En 2011, plus de 65,9 % de la population ayant déclaré un lieu de travail fixe devait se déplacer à l'extérieur de la MRC afin de se rendre à son lieu de travail. Les autres travailleurs occupaient des emplois dans leurs municipalités de résidence (17 %) ou dans une autre municipalité de la MRC (17,1 %).

Le lieu de travail de plus de 95 % de la population active qui doit se déplacer à l'extérieur de la MRC se trouve sur les territoires suivants : territoire de l'agglomération de Montréal (70 %), l'agglomération de Longueuil (24 %) et la MRC Beauharnois-Salaberry (2 %).

Il est à noter qu'un peu plus de 34 % de la population active travaille sur le territoire de la MRC. Si l'on exclut le territoire de l'île de Montréal, le lieu de travail de la population active de la MRC de Roussillon se trouve majoritairement sur son territoire.

Avec une proportion de plus de 75 %, les résidents des municipalités de Candiac et La Prairie sont ceux qui travaillaient en plus forte proportion à l'extérieur de la MRC en 2011. Ces municipalités sont situées en bordure du fleuve et à proximité de l'île de Montréal via le pont Champlain, où se trouve un important bassin d'emplois.

D'autre part, ce sont les municipalités de Châteauguay et de Saint-Isidore qui comptent les plus importantes proportions de résidants travaillant dans leur municipalité. Dans le

cas de Châteauguay, un bassin d'emplois considérable dans le commerce, les services et l'industrie manufacturière permet à de nombreux résidants de trouver l'emploi qui leur convient. À Saint-Isidore, l'importance des activités agricoles pourrait expliquer ce phénomène, puisque de nombreux travailleurs résidant à Saint-Isidore travaillent à domicile.

Au total, ce sont les résidents des municipalités de Léry (46 %), de Mercier (43 %) et de Saint-Isidore (48 %) qui, dans la plus grande proportion, occupent un emploi situé sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Tableau 30 - Lieu de travail des résidents de la MRC de Roussillon, 2011

Destination	Nombre	%
Agglomération de Montréal	31765	45,3%
MRC de Roussillon	23915	34,1%
Agglomération de Longueuil	10845	15,5%
MRC de Beauharnois-Sallaberry	1050	1,5%
MRC Les Jardin de Napierville	685	1,0%
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	680	1,0%
Laval	515	0,7%
MRC de La Vallée-du-Richelieu	185	0,3%
MRC de Marguerite-D'Youville	140	0,2%
Ville d'Ormstown	115	0,2%
Ville de Saint-Hyacinthe	110	0,2%
MRC de Thérèse de Blainville	55	0,1%
Autre	40	0,1%

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, 2011.

4.1.4 Distribution des emplois selon le type d'industrie présente dans la MRC

Selon Statistique Canada, en 2011, 43 315 emplois étaient recensés sur le territoire de la MRC de Roussillon. Parmi ceux-ci, 70 % sont détenus par des résidents de la MRC et 30 % par des résidents de l'extérieur. La MRC de Roussillon accueille 2,5 % des emplois présents sur le territoire de la CMM. Seulement trois MRC et une agglomération possèdent plus d'emplois que la MRC de Roussillon sur le territoire de la CMM : Montréal, Laval, Longueuil et Thérèse-de-Blainville. Parmi les municipalités de Roussillon, c'est à Châteauguay que l'on retrouve le plus d'emplois localisés soit 13 290, suivis des villes de La Prairie (6 510) et Candiac (6 475). Le type d'emploi que l'on retrouve le plus sur le territoire de la MRC de Roussillon est la vente et les services, alors que les industries les plus génératrices d'emplois sont le commerce de détail, la fabrication, les soins de santé et l'assistance sociale. L'industrie de la fabrication arrive au premier rang chez les hommes (4 280 hommes), alors que les soins de santé et assistance sociale figurent au premier rang chez les femmes (5 010 femmes).

Les tableaux 31 et 32 identifient les emplois localisés selon le type de profession et d'industrie.

Si l'on compare la population active avec les emplois localisés de la MRC, on remarque un déficit d'emplois disponibles sur le territoire de 48 150. Ce qui veut dire que la

majorité de la population active doit se trouver un emploi à l'extérieur du territoire de la MRC. Ce déficit se retrouve dans tous les types et secteurs d'emploi. Parmi les municipalités de la MRC, c'est à Delson que l'on retrouve le ratio emploi localisé/population active le plus élevé (0,923) et c'est à Léry qu'il est le plus faible (0,197). Les données sont par contre manquantes pour Saint-Isidore et Saint-Mathieu. Au niveau métropolitain, la MRC de Roussillon se trouve à l'avant-dernier rang pour son ratio emploi localisé/population active. Seule la MRC de Vaudreuil-Soulanges possède un ratio plus faible.

Tableau 31 - Répartition de la population active et des emplois localisés selon le type de profession

Profession - Classification nationale des professions	Nombre	%	Emplois localisés dans la MRC	%
Gestion	10 505	11	4955	11
Affaires, finance et administration	17 430	19	6225	14
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	6 680	7	1715	4
Secteur de la santé	5 685	6	3015	4
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	9 065	10	6250	14
Arts, culture, sports et loisirs	2 020	2	1030	2
Vente et services	20 300	22	11645	27
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	13 605	15	5940	14
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	545	1	345	1
Fabrication et services d'utilité publique	4 105	4	2190	5
Sans objet	1520	2		
Total	91465		43315	

Source : Statistique Canada, *Recensement* 2011.

Tableau 32 - Répartition de la population active et des emplois localisés selon le type d'industrie

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	Nombre	%	Emplois localisés dans la MRC	%
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	615	0,7	560	1,3
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	125	0,1	60	0,1
Services publics	935	1,0	130	0,3
Construction	5 580	6,1	1835	4,2
Fabrication	11 055	12,1	5710	13,2
Commerce de gros	4 715	5,2	2285	5,3
Commerce de détail	11 565	12,6	7130	16,5
Transport et entreposage	5 610	6,1	1855	4,3
Industrie de l'information et industrie culturelle	2 440	2,7	380	0,9
Finance et assurances	5 285	5,8	1365	3,2
Services immobiliers et services de location et de location à bail	1 545	1,7	750	1,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	6 150	6,7	1875	4,3

Industrie - Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	Nombre	%	Emplois localisés dans la MRC	%
Gestion de sociétés et d'entreprises	100	0,1	55	0,1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3 260	3,6	1270	2,9
Services d'enseignement	6 095	6,7	4315	10,0
Soins de santé et assistance sociale	9 940	10,9	5650	13,0
Arts, spectacles et loisirs	1 320	1,4	725	1,7
Hébergement et services de restauration	4 425	4,8	3290	7,6
Autres services (sauf les administrations publiques)	3 820	4,2	2400	5,5
Administrations publiques	5 350	5,8	1670	3,9
Sans objet	1520	1,7		
Total	91465		43 315	

Source : Statistique Canada, *Recensement* 2011.

4.1.5 Les pôles d'emploi

Le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* de la CMM identifie les pôles d'emplois métropolitains. Parmi ceux-ci, aucun ne se trouve sur le territoire de la MRC de Roussillon. Par contre, la MRC possède quand même plusieurs pôles d'emplois, mais de moindre ampleur que les pôles métropolitains. Comme mentionné à la section précédente, 43 000 emplois sont localisés sur le territoire de la MRC. Ces emplois sont répartis de façon polycentrique sur le territoire, c'est-à-dire que plusieurs secteurs de la MRC se distinguent par une forte densité d'emplois. Les pôles d'emplois ont été définis comme étant des concentrations d'emplois dans une zone dont la vocation est principalement économique. Ils ont été établis sur la base des divisions de recensement présentant une concentration d'un minimum de 500 emplois. Lorsque deux ou plusieurs secteurs de recensement limitrophes de plus de 500 emplois étaient identifiés, ceux-ci ont été regroupés pour créer un pôle d'emplois consolidé. Les pôles primaires regroupent les secteurs de recensement de plus de 1 000 emplois ou un pôle consolidé de plus de 1 000 emplois. Les pôles secondaires regroupent les secteurs de recensement entre 500 et 1000 emplois. Le tableau 33 et le plan 8 présentent les neuf pôles d'emplois de la MRC de Roussillon.

Tableau 33 - Pôles d'emploi de la MRC de Roussillon, 2011

Pôles d'emploi	Nombre d'emplois	% de l'emploi de la MRC	Principaux secteur d'emploi
Primaire	**16665**	**38,5 %**	
Candiac/Delson (pôle consolidé)	7865	18,2 %	Fabrication et commerce de détail
Parc industriel de La Prairie	2180	5,0 %	Fabrication et commerce de détail
Anna-Laberge/Polyvalente Louis Philippe-Paré	1940	4,5 %	Soins de santé, assistance sociale et service d'enseignement, commerce de détail
Centre-ville de Châteauguay (pôle consolidé)	1625	3,6 %	Service d'enseignement, commerce de détail, Soins de santé et assistance sociale
Parc industriel de Châteauguay	1550	3,6 %	Fabrication et commerce de gros
Parc industriel de Sainte-Catherine	1505	3,5 %	Fabrication, transport et entreposage
Secondaire	**2300**	**5,3 %**	

Pôles d'emploi	Nombre d'emplois	% de l'emploi de la MRC	Principaux secteur d'emploi
La Citière	865	2,0 %	Service d'enseignement et commerce de détail
132 / Du Portage	835	1,9 %	Commerce de détail, hébergement et service de restauration
138 / Saint-Francis	600	1,4 %	Commerce de détail et service de restauration
Totaux pôles	**18965**	**43,8 %**	
Hors pôles	**24350**	**56,2 %**	

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, 2011.

Les neuf pôles d'emplois de la MRC de Roussillon se retrouvent sur le territoire des municipalités de Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Saint-Constant et Sainte-Catherine. Ils concentrent près de 19 000 emplois en 2011, soit près de 44 % des emplois de la MRC de Roussillon. Le pôle le plus important se trouve près du carrefour des autoroutes 15 et 30, sur le territoire des municipalités de Candiac et Delson. Il s'agit d'un pôle consolidé qui inclut les parcs industriels de Candiac et de Delson de même que les secteurs commerciaux Carrefour Candiac et Plaza/Faubourg Delson. Les principaux secteurs d'emplois présents dans le pôle sont la fabrication et le commerce de détail.

Il est important de mentionner que quatre des neuf pôles d'emplois de la MRC sont situés à Châteauguay. Les emplois localisés à Châteauguay sont donc un peu plus concentrés que dans les autres municipalités de la MRC.

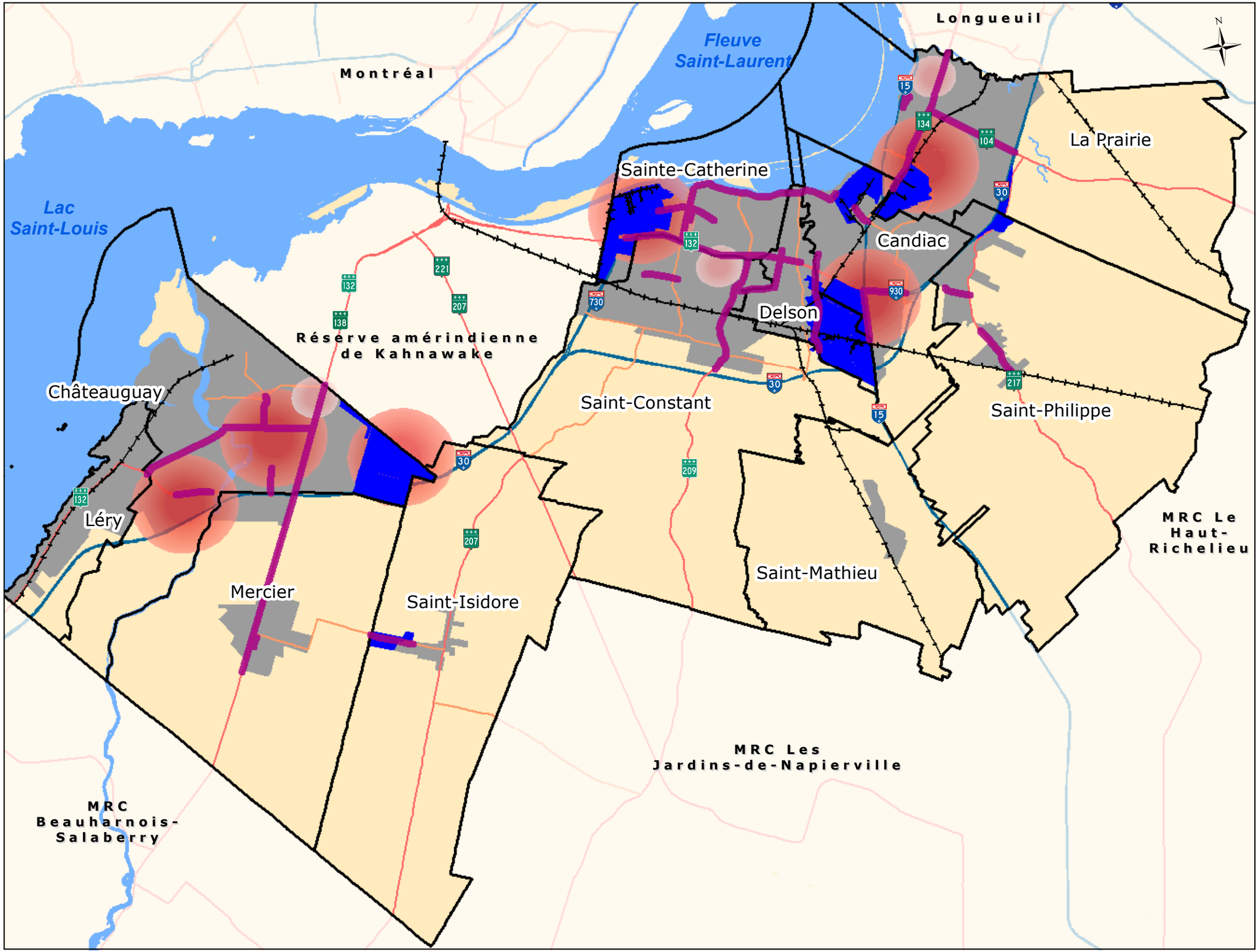

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 8
PÔLES D'EMPLOIS, PARCS INDUSTRIELS ET ARTÈRES COMMERCIALES

Pôle d'emploi
- Primaire
- Secondaire

- Parc industriel régional
- Artère commerciale
- Milieu urbain
- Chemins de fer
- Limites municipales
- Artère
- Route nationale
- Autoroute
- Hydrographie

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan08.mxd

4.2 Répartition des entreprises

En 2012, il y avait 3 839 entreprises comptant un employé et plus sur le territoire de la MRC de Roussillon. Parmi ces entreprises, 86,6 % comptent moins de 20 employés alors que 1,8 % compte plus de 100 employés (71 entreprises). Les entreprises de la MRC et de la Montérégie sont de petite taille. La MRC de Roussillon compte pour 9,4 % de toutes les entreprises de la Montérégie. Le nombre d'entreprises dans la MRC a augmenté de 2,2 % depuis 2007. Le tableau 35 identifie les entreprises localisées dans la MRC selon leur secteur d'activité économique. Les types d'entreprises que l'on retrouve le plus sur le territoire de la MRC de Roussillon sont les entreprises de construction et de commerce de détail. Ce sont également ces types d'entreprises que l'on retrouve le plus dans l'ensemble de la Montérégie. Par ailleurs, lorsque l'on compare les types d'entreprises de la Montérégie avec ceux de la MRC, on constate que la MRC détient un pourcentage beaucoup plus faible d'entreprises dans le secteur primaire (2,3 %) comparativement à 6,4 % pour la Montérégie. Enfin, le secteur du transport et de l'entreposage est plus élevé d'un point de pourcentage et les entreprises dans les soins de santé et l'assistance sociale d'un point de pourcentage plus faible dans Roussillon. Les entreprises du secteur de la fabrication seront étudiées plus en détail à la section suivante.

Tableau 34 - Répartition des entreprises de la MRC de Roussillon selon le nombre d'employés

Nombre d'employés	1 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 et plus	Total
Nombre d'entreprises	2036	832	458	340	102	50	21	3839
%	53 %	21,7%	11,9%	8,9 %	2,7 %	1,3 %	0,5 %	

Source : Emploi Québec, *Portrait du marché du travail de la MRC de Roussillon*, 2014.

Tableau 35- Répartition des entreprises selon le type d'industrie

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	Nombre	%	Part de la MRC dans la Montérégie (%)
Primaire	87	2,3%	3,3%
Services publics	3	0,1%	10,3%
Construction	647	16,9%	10,9%
Fabrication	240	6,3%	9,4%
Commerce de gros	228	5,9%	9,6%
Commerce de détail	484	12,6%	9,5%
Transport et entreposage	254	6,6%	11,7%
Industrie de l'information et industrie culturelle	30	0,8%	7,7%
Finance et assurances	88	2,3%	8.2%
Services immobiliers et services de location et de location à bail	152	4,0%	9%
Services professionnels, scientifiques et techniques	378	9,8%	9,4%
Gestion de sociétés et d'entreprises	29	0,8%	8,7%
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	245	6,4%	12,4%

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	Nombre	%	Part de la MRC dans la Montérégie (%)
Services d'enseignement	33	0,9%	10,1%
Soins de santé et assistance sociale	225	5,9%	8,2%
Arts, spectacles et loisirs	56	1,5%	7,7%
Hébergement et services de restauration	267	7,0%	9,8%
Autres services (sauf les administrations publiques)	376	9,8%	9,6%
Administrations publiques	17	0,4%	7,3%
Total	3839	100%	9,4%

Source : Emploi Québec, *Portrait du marché du travail de la MRC de Roussillon*, 2014.

4.3 L'activité industrielle

La présente section établit le profil général des parcs industriels de la MRC de Roussillon : les parcs industriels Montcalm et Champlain de Candiac et les parcs industriels de Châteauguay, Delson, La Prairie, Sainte-Catherine ainsi que les zones industrielles de Saint-Isidore et de Saint-Philippe. Les éléments suivants sont abordés : les superficies, les secteurs d'activité, les principales forces et faiblesses de l'activité industrielle ainsi que les vocations actuelles et projetées des parcs industriels. Ces données sont extraites de l'étude portant sur l'inventaire industriel et la mise à jour du portrait et du diagnostic économique de la MRC de Roussillon réalisée par DAA Stratégies en 2013.

4.3.1 Les pôles industriels et la structure industrielle

Les autoroutes 15 et 30 constituent les épines dorsales du développement industriel de la MRC de Roussillon. Sur ce territoire, 1 220 hectares de terrains sont consacrés ou destinés aux activités industrielles dans les pôles industriels. On retrouve 484 entreprises, réparties dans deux zones et dans six parcs industriels de la MRC. De plus, on retrouve également quelques industries à l'extérieur des limites des parcs, notamment Stella Jones à Delson et Met-Recy ltée (anciennement Dominion Métal) à Saint-Constant. Les industries à l'extérieur des parcs et des zones industrielles représentent une trentaine d'entreprises et près de 178 hectares de terrains.

Les deux plus grands parcs, avec des superficies respectives de 288 et 274 hectares, sont situés sur le territoire des villes de Delson et de Châteauguay. Près de 74 % des superficies dédiées aux activités industrielles sont situées dans le secteur est de la MRC. Dans le secteur ouest, on ne retrouve que le parc industriel de Châteauguay et la zone industrielle de Saint-Isidore.

Depuis 2006, le nombre d'entreprises établies dans les zones et parcs industriels est passé de 562 à 484 soit une diminution de 14 %. De plus, on peut observer qu'environ 81 hectares ont été développés dans les différents parcs industriels de la MRC entre 2006 et 2016. C'est 55 hectares de moins que pour les dix années précédentes. D'autre part, les

pôles industriels ont beaucoup évolué depuis 2006. La superficie dédiée aux activités industrielles a même diminué de 23 % (354 ha) passant de 1 574 ha à 1 220 ha. Même si l'historique des demandes en sites d'implantation reçues dans les cinq dernières années au CLD de Roussillon démontre que la clientèle est intéressée par le territoire de Roussillon, l'offre de terrains ne satisfait pas aux demandes de cette clientèle. De plus, des secteurs industriels ont été convertis en secteurs multifonctionnels, notamment à Candiac, Delson et La Prairie. Ainsi, la perte de vitesse de la fonction industrielle et la pression sur les derniers espaces vacants dans le secteur est de la MRC engendrent une reconversion de secteurs industriels en secteurs multifonctionnels.

Tableau 36 - Superficies des zones et parcs industriels

Municipalité	Superficie 2006 (ha)	Superficie 2017(ha)	Variation 2006-2017
SECTEUR EST DE LA MRC	**1282,3**	**906,4**	**-375,9**
Parc industriel Montcalm à Candiac	153,1	106,6	-46,5
Parc industriel Champlain à Candiac	150,9	81,9	-69
Parc industriel de Delson	344,1	288,2	-55,9
Parc industriel de La Prairie	217,8	124,1	-116,9
Parc industriel de Sainte-Catherine	283,5	258,4	-25,1
Zone industrielle de Saint-Philippe-La Prairie	132,9	47,2	-85,7
SECTEUR OUEST DE LA MRC	**291,8**	**313,3**	**21,5**
Parc industriel de Châteauguay	255	273,9	18,9
Zone industriel de Saint-Isidore	36,8	39,4	2,6
MRC de Roussillon	**1574,1**	**1219,7**	**-354,4**

Source : MRC de Roussillon 2017

Les entreprises établies dans les parcs industriels de la MRC correspondent à des industries légères ou lourdes qui œuvrent principalement dans la fabrication, le commerce de gros, le transport, l'entreposage et la distribution ainsi que les services et la protection de l'environnement. Mentionnons qu'une quinzaine d'entreprises emploient plus de 100 travailleurs. Comme l'on peut le constater à la figure 18, dans les parcs industriels de Candiac, Châteauguay et de Delson, la fabrication est le principal secteur d'activités. Dans les parcs de La Prairie et de Sainte-Catherine, les entreprises sont réparties plus équitablement dans plusieurs secteurs d'activités. Enfin, le secteur de la construction est dominant à Saint-Philippe.

Tableau 37 - Types d'entreprises dans les parcs industriels

Municipalité	Type d'entreprises
SECTEUR EST DE LA MRC	
Parc industriel Montcalm à Candiac	Moyennes et grandes entreprises manufacturières œuvrant dans les secteurs de pointe et de haute technologie (papier, cosmétiques, produits chimiques, pharmaceutique, transformation alimentaire, plasturgie, produits métalliques, etc.) et de services (transport, entreposage et distribution).
Parc industriel Champlain à Candiac	Moyennes entreprises de type PME de services (distribution en gros) et manufacturières œuvrant dans les secteurs de pointe et de haute technologie (cosmétiques, produits chimiques, automatisation, etc.).
Parc industriel de Delson	Petites, moyennes et grandes entreprises œuvrant dans le secteur du bois, des produits métalliques, du transport et de la distribution.
Parc industriel de La Prairie	Petites et moyennes entreprises manufacturières (ex. produits métalliques, machines, produits minéraux non métalliques), entreprises de services et de distribution
Parc industriel de Sainte-Catherine	Moyennes et grandes entreprises manufacturières (ex. produits métalliques) et entreprises de services, de transport et de distribution.
Zone industrielle de Saint-Philippe	Entreprises de type PME de services et d'entreposage.
SECTEUR OUEST DE LA MRC	
Parc industriel de Châteauguay	Entreprises manufacturières (ex. produits métalliques, machines), de services, de distribution, de recyclage, de récupération, de régénération des matières récupérées et de protection de l'environnement.
Zone industrielle de Saint-Isidore	Entreprises de type PME manufacturières (ex. produits du bois, aliments) et de services.

Source: CAI Affaires Corporatives Internationales et Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, Roussillon : *Porte d'entrée et pôle économique du Montréal Métropolitain*, juillet 2003, mise à jour 2015.

Figure 18 - Répartition du nombre d'entreprises industrielles par secteur et par ville

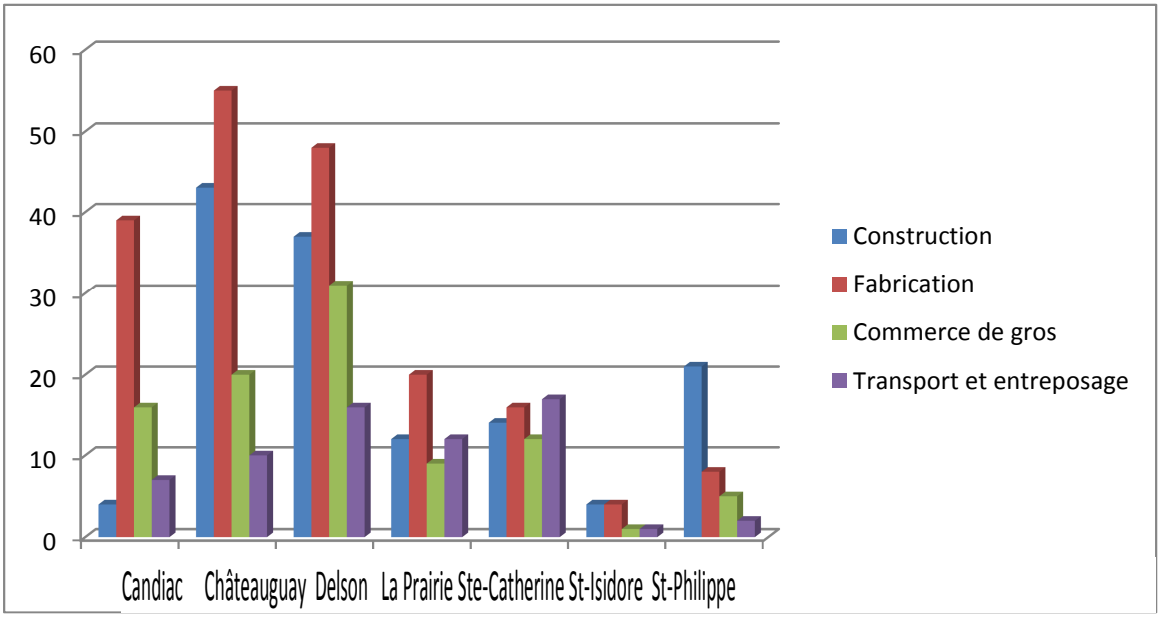

Source : CLD de Roussillon, *Recensement des entreprises dans les parcs industriels de la MRC de Roussillon*, 2015

Les entreprises de fabrication présentes sur le territoire de la MRC de Roussillon œuvrent principalement dans les secteurs des produits métalliques, des machines et de la

fabrication d'aliments, alors qu'il n'y a qu'une seule usine de textile. D'autre part, la fabrication du papier en Montérégie est principalement concentrée dans la MRC de Roussillon puisqu'elle accueille 22 % des entreprises de ce secteur. Les entreprises de première transformation des métaux accaparent une part importante des entreprises de la Montérégie. En regardant le tableau 38, on remarque que la répartition des entreprises de fabrication de la MRC est assez semblable à celle de la Montérégie.

Tableau 38 - Répartition des entreprises de fabrication dans la MRC de Roussillon et en Montérégie

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	Nombre	%	Nombre en Montérégie	%	Part de la MRC en Montérégie (%)
Fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac	23	9,6%	271	10,6%	8,5%
Usines de textiles et usines de produits textiles	1	0,4%	57	2,2%	1,8%
Fabrication de vêtements, de produits en cuir et analogues	5	2,1%	73	2,9%	6,8%
Fabrication de produits en bois	10	4,2%	147	5,8%	6,8%
Fabrication du papier	7	2,9%	32	1,3%	21,9%
Impression et activités connexes de soutien	20	8,3%	165	6,5%	12,1%
Fabrication de produits chimiques, du pétrole et du charbon	18	7,5%	183	7,2%	9,8%
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	9	3,8%	131	5,1%	6,9%
Fabrication de produits minéraux non métalliques	10	4,2%	102	4,0%	9,8%
Première transformation des métaux	9	3,8%	47	1,8%	19,1%
Fabrication de produits métalliques	43	17,9%	399	15,6%	10,8%
Fabrication de machines	27	11,3%	229	9,0%	11,8%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et électriques	12	5,0%	146	5,7%	8,2%
Fabrication de matériel de transport	4	1,7%	99	3,9%	4,0%
Fabrication de meubles et de produits connexes	22	9,2%	263	10,3%	8,4%
Activités diverses de fabrication	20	8,3%	211	8,3%	9,5%
Total-Fabrication	240	100%	2555	100%	9,4%

Source : Emploi Québec, *Portrait du marché du travail de la MRC de Roussillon,* 2014.

Figure 19 - Répartition des entreprises par sous-secteur de la fabrication dans les parcs industriels de la MRC

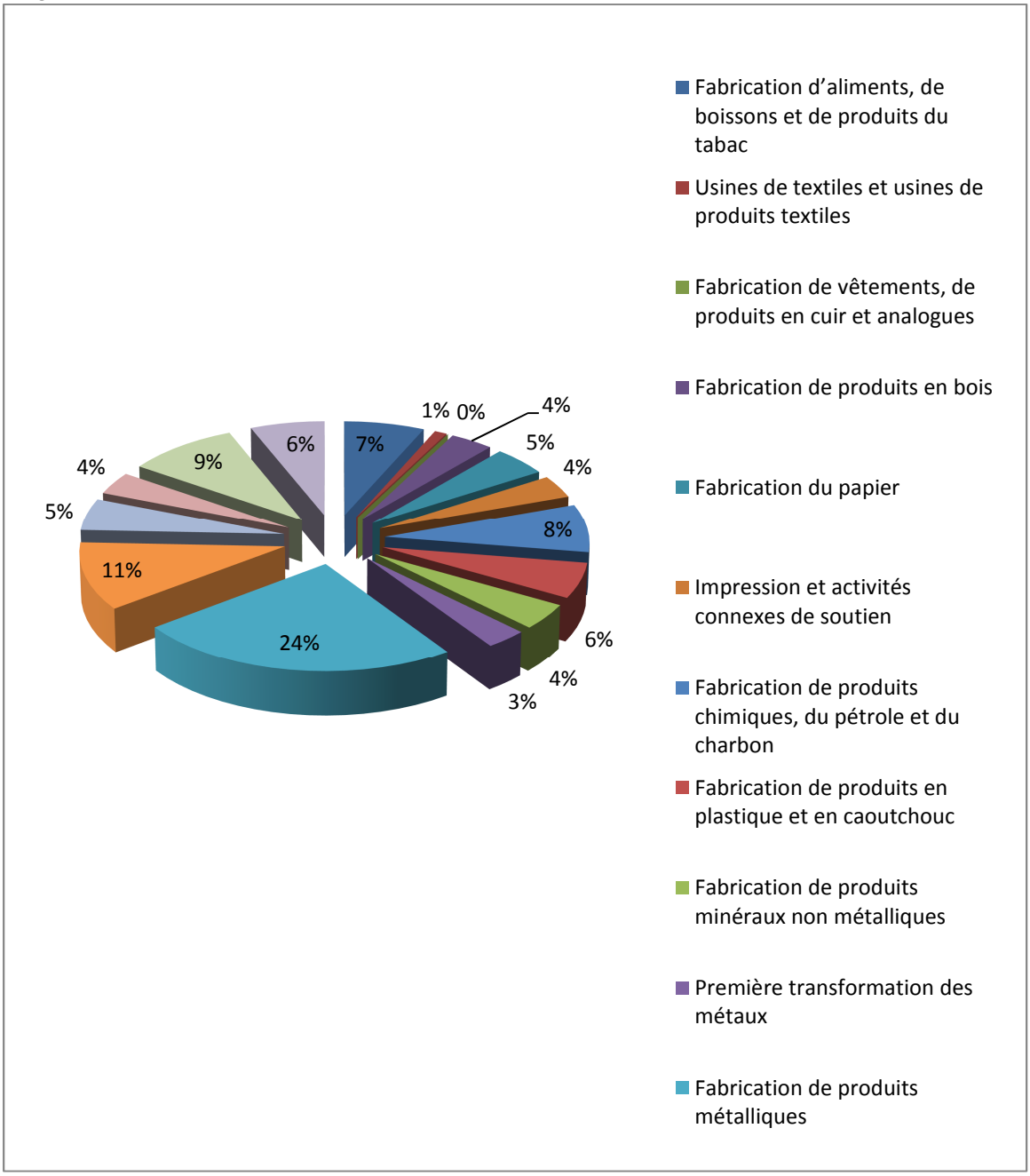

Source : CLD de Roussillon, *Recensement des entreprises dans les parcs industriels de la MRC de Roussillon*, 2015

Le taux de vacance varie énormément d'un parc à l'autre, mais la moyenne de la MRC de Roussillon était de 4,3 % en 2011. Il est à noter que le taux de 16 % observé à Candiac concerne des bâtiments plus vieux qui ne répondent que partiellement aux besoins des marchés modernes. Le taux de Saint-Philippe est anecdotique (faible échantillon). Il faut enfin souligner la remarquable performance de Châteauguay dans la gestion de son parc (taux de 1 %), mais ce faible taux a aussi son côté problématique puisqu'il démontre que l'offre est inadéquate pour qui chercherait à s'installer à court terme.

Tableau 39 - Taux de vacance observés (parcs industriels de Roussillon en 2011)

Ville	Taux de vacance
Candiac	16%
Châteauguay	1%
Delson	0%
La Prairie	0%
Saint-Philippe	25%
Sainte-Catherine	7%
Total général	**4%**

Source: MAMOT, *Évaluation uniformisée,* 2014.

4.4 L'activité commerciale et de services

La présente section aborde la structure, le bilan commercial et les potentiels de développement. Les données proviennent de *Portrait du marché du travail — MRC le Roussillon*, produit par Emploi-Québec en 2014 et de *Recensement terrain des zones commerciales* de juin 2015 du CLD de Roussillon.

Comme mentionné à la sous-section 4.2, les entreprises de services représentent près de 75 % de l'ensemble des entreprises comptant plus d'un employé sur le territoire de la MRC de Roussillon. Parmi celles-ci, les commerces de détail et les entreprises de services personnels, de restauration et d'hébergement représentent 40 % de ce secteur et 30 % de l'ensemble des entreprises du territoire.

Si l'on inclut les entreprises de plus d'un employé des secteurs de la finance et des assurances, de la gestion d'entreprises, de l'immobilier, des services professionnels, scientifiques et techniques, des entreprises de soutien administratif, des arts du spectacle et des soins de santé et d'assistance sociale, l'activité dite commerciale au sens de la présente section, regroupe 60 % des entreprises du territoire, ce qui en fait le secteur le plus important du territoire.

4.4.1 La structure commerciale

En 2015, 2 270 entreprises dites commerciales comme entendu précédemment, sont situées sur le territoire de la MRC. Le tableau 40 résume la structure commerciale de la MRC et détaille le nombre d'entreprises par municipalité.

Tableau 40 - Structure commerciale

Ville	Nombre d'entreprises	Principales artères commerciales de la municipalité	Centres d'achats majeurs
Candiac	174	Boulevard Strasbourg Boulevard Jean-Leman, Boulevard Montcalm Chemin Saint-François-Xavier	Carrefour Candiac
Châteauguay	677	Boulevard Saint-Jean-Baptiste, Boulevard d'Anjou	Centre régional de Châteauguay Faubourg Châteauguay (en développement)
Delson	207	Route 132 Boulevard Georges-Gagné	Plaza Delson Faubourg Delson
La Prairie	403	Chemin Saint-Jean Boulevard Taschereau	Place La Citière Destination La Prairie
Léry	12	Boulevard de Léry	
Mercier	160	Boulevard Saint-Jean-Baptiste	
Saint-Constant	312	Route 132 Rue Saint-Pierre	Galeries Monchamp SmartCentres Saint-Constant
Saint-Isidore	37	Rang Saint-Régis Rue Boyer	
Saint-Mathieu	21	Rue Principale Montée Monette	
Saint-Philippe	63	Rue Sanguinet Route Édouard VII	
Sainte-Catherine	201	Route 132 Rue Saint-Laurent/rue Union	
Total général	**2267**		

Source : CLD de Roussillon, *Recensement terrain des artères commerciales*, juin 2015

La Ville de Châteauguay est celle comptant la plus grande proportion d'entreprises commerciales (30 %) sur son territoire. Suivent La Prairie (18 %) et Saint-Constant (14 %). Ces proportions sont relativement en concordance avec le poids démographique que ces villes occupent dans l'ensemble de la MRC.

Figure 20 - Répartition des entreprises de services, excluant le transport, le commerce de gros, les services d'enseignement et les administrations publiques, par municipalité

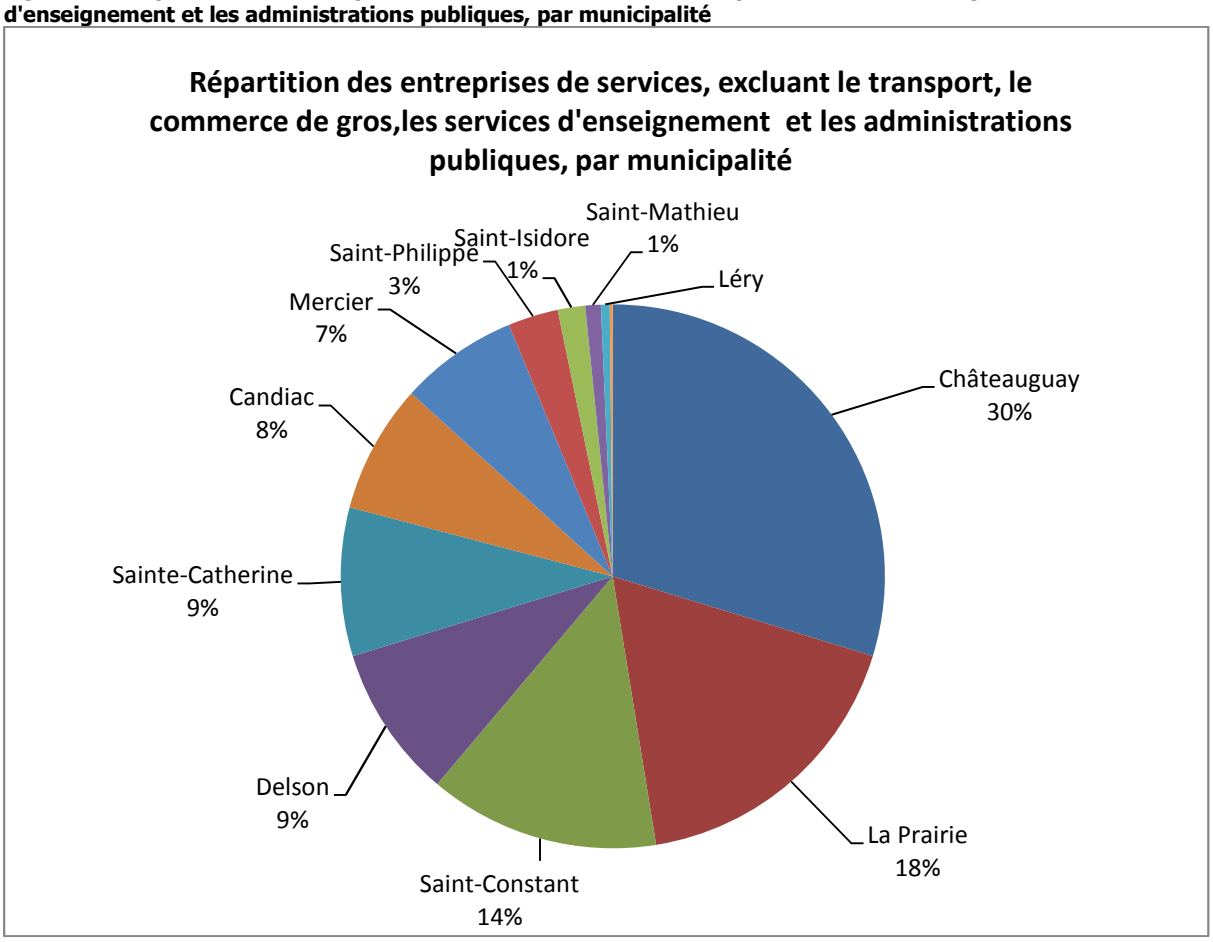

Source : Emploi Québec, *Portrait du marché du travail de la MRC de Roussillon*, 2014.

Comme présenté au tableau 41, 37 % de la structure commerciale (838 entreprises sur 2 267) est située sur quatre artères : boulevards d'Anjou et Saint-Jean-Baptiste à Châteauguay, la route 132 entre les villes de Delson et de Sainte-Catherine et le boulevard Taschereau à La Prairie. Ce sont les mêmes qu'en 2013. Deux d'entre elles, les boulevards d'Anjou et Saint-Jean-Baptiste de Châteauguay représentent 20 % de l'ensemble commercial de la MRC (461 entreprises sur 2 267) et leur jonction permet de les considérer comme un même ensemble.

Tableau 41 - Les artères commerciales majeures

Artère commerciale	Nombre d'entreprises
Boulevard d'Anjou - Châteauguay	234
Boulevard Saint-Jean-Baptiste (route 138) - Châteauguay	227
Route 132 - Sainte-Catherine, Saint-Constant, Delson	210
Boulevard Taschereau (route 134) - La Prairie	167
TOTAL	**838**

Source : CLD de Roussillon, *Recensement terrain des zones commerciales*, juin 2015

En 2009, la CMM caractérisait l'appareil commercial de son territoire[6] et identifiait sept pôles majeurs, neuf pôles intermédiaires et 17 pôles mineurs. Le mégacentre Saint-Constant (incluant le commerce artériel de la Route 132) et les boulevards Saint-Jean-Baptiste et d'Anjou de Châteauguay étaient les seuls ensembles commerciaux de Roussillon identifiés parmi ces pôles, mentionnés à titre de pôles mineurs. Par ailleurs, la même étude qualifiait six grands terrains de sites stratégiques, dont le Carrefour Candiac, alors à ses premières implantations. Aujourd'hui, avec près de 450 000 pi^2 de superficie locative brute, le Carrefour Candiac pourrait vraisemblablement, en considérant le pouvoir d'attraction du Costco et du Réno-Dépôt, être ajouté à la liste des pôles mineurs présentés en 2009 par la CMM. Le territoire de la MRC compterait donc trois des pôles mineurs de la CMM.

À l'instar de l'exercice précédemment cité et afin de mieux cerner la structure commerciale, nous qualifierons les dessertes commerciales de la MRC de :

- **Suprarégionale** lorsqu'un ensemble est constitué de plus de 1 million de pieds carrés de superficie locative brute de commerce de détail[7] et est susceptible de desservir l'ensemble de résidents de la MRC ou hors MRC de par l'attractivité de ses commerces et d'autres facteurs attractifs, par exemple l'offre de services majeurs.

Type de desserte	Artère	Municipalité	Superficie commerciale	Caractéristique
Suprarégionale	Route 132	Delson, Sainte-Catherine, Saint-Constant	+/- 1, 3 M pi^2	Présence de commerces de destination régionale[8]

- **Régionale** lorsqu'un ensemble est constitué de 400 000 à 1 million de pieds carrés de superficie locative brute de commerce de détail et est susceptible de desservir une large part de résidents de la MRC ou hors MRC de par l'attractivité de ses commerces ou de par des facteurs attractifs, par exemple l'offre de services majeurs.

Type de desserte	Artère	Municipalité	Superficie commerciale	Caractéristique
Régionale	boulevard Saint-Jean-Baptiste	Châteauguay	+/- 700 000 pi^2	- Présence de services majeurs [9] - Pouvoir d'attraction des consommateurs hors MRC
	Centre-ville de Châteauguay (boulevard d'Anjou –complet et rue Maple)	Châteauguay	+/- 800 000 pi^2	- Présence de services majeurs[10] - Pouvoir d'attraction du commerce de détail hors MRC

[6] GROUPE ALTUS (pour la CMM). Évolution récente du commerce de détail et analyse prospective-rapport final, novembre 2009.

[7] Inclut les scian 44-45, 72 et 81

[8] Commerces du SmartCentres Saint-Constant et d'autres tels Club Piscine, Luminaires Grégoire, concessionnaires automobiles spécifiques

[9] Services Canada, clinique médicale, stationnement incitatif du CIT

[10] Emploi-Québec, Point de services du Collège de Valleyfield, clinique médicale, Polydium, CLSC à proximité

Type de desserte	Artère	Municipalité	Superficie commerciale	Caractéristique
	Axe du boulevard Taschereau	La Prairie	+/- 460 000 p^2	- Présence de services majeurs [11]
	Intersection A15 et A30	Candiac	+/- 400 000 pi^2	-Présence de certains commerces de destination régionale[12] - Potentiel d'accueil important de superficie locative de commerce de détail supplémentaire et d'espaces de bureaux

- **Supralocale** lorsqu'un ensemble est constitué entre 150 000 et 400 000 pieds carrés de superficie locative brute de commerce de détail ou est susceptible de desservir les résidents de quelques municipalités de la MRC ou hors MRC de par l'attractivité de ses commerces ou de par des facteurs attractifs, par exemple l'offre de services majeurs.

Type de desserte	Artère	Municipalité	Superficie commerciale	Caractéristique
Supralocale	Rue Saint-Pierre et montée des bouleaux	Saint-Constant	+/- 350 000 p^2	- Présence de services majeurs [13] - Présence d'Exporail, le musée ferroviaire
	Boulevard Saint-Jean-Baptiste	Mercier	+/- 300 000 p^2	-Présence d'entreprises avec un rayon d'attractivité supralocale[14]
	Rue Boyer	Saint-Isidore	+/- 150 000 p^2	-Présence d'entreprises avec un rayon d'attractivité supralocale [15]
	Boulevard Georges-Gagné	Delson	+/-150 000 pi^2	-Présence d'entreprises avec un rayon d'attractivité supralocale [16]
	Chemin Saint-Jean	La Prairie	140 000 pi^2	-Présence d'entreprises avec un rayon d'attractivité supralocale
	Intersection R104 et A30	La Prairie	+/- 270 000 pi^2	-Présence d'entreprises avec un rayon d'attractivité supralocale

- **Locale** lorsqu'un ensemble est constitué de 150 000 pieds carrés et moins de superficie locative de commerce de détail et dessert principalement les résidents de sa municipalité.

Type de desserte	Artère	Municipalité	Superficie commerciale
Locale	Rue Principale	Châteauguay	+/- 150 000 pi^2
	Boulevard Montcalm	Candiac	+/- 125 000 pi^2
	Centre-ville de Sainte-Catherine (boulevard Saint-Laurent-complet, rues Centrale et de	Sainte-Catherine	+/- 100 000 pi^2

[11] Commission scolaire des Grandes Seigneuries, Emploi-Québec, Bureau de la Société d'assurance automobile du Québec, Centre de formation professionnelle Compétences Rive-Sud, stationnement incitatif, Emploi-Québec
[12] Costco, Réno-Dépôt, Restaurant Bâton rouge, Golf Town
[13] Gare Saint-Constant, Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon, Emploi-Québec, cliniques médicales, Centre d'hébergement de longue durée (CHSLD, Complexe funéraire
[14] Clinique médicale, alimentation spécialisée, salle de réception le Boisé, Commerce automobile
[15] Ameublement Machabée, Lanctôt couvre-sols, Portes et fenêtres Verdun, Luxuria, Salles de réception le Fin Palais
[16] Cinéplex Odéon, Loblaws

Type de desserte	Artère	Municipalité	Superficie commerciale
	l'Union		
	Boulevard Marie-Victorin	Delson Sainte-Catherine Candiac	+/- 100 000 pi^2
	Rue Sainte-Catherine	Saint-Constant	+/- 30 000 pi^2
	Chemin Saint-François-Xavier	Candiac	+/- 30 000 pi^2
	Axe Montée Monette et route Édouard VII	Saint-Philippe	+/- 15 000 pi^2
	Rue Sanguinet	Saint-Philippe	
	Rue Saint-Joseph	Mercier	10 000 pi^2
	boulevard Saint-Joseph	Châteauguay	10 000 pi^2

Mentionnons par ailleurs une autre zone se distinguant par son rayon d'attractivité, son offre à la fois commerciale, institutionnelle et professionnelle ainsi que par la disponibilité de terrains vouée à consolider cette offre.

Type de desserte	Artère	Municipalité	Superficie commerciale	Caractéristique
Pôle de services suprarégional	Boulevards René-Lévesque et Brisebois	Châteauguay	+/- 120 000 pi^2	-Présence d'un commerce avec une attractivité régionale[17] - Présence de services majeurs[18] - Potentiel d'accueillir un minimum de +- 500 000 pi^2 de superficie locative de commerce de détail

Les pôles et axes de commerces et services structurants ont évolué différemment du concept initial du premier schéma d'aménagement révisé puisque la vocation de plusieurs d'entre eux était très peu définie en 2006 et le marché a suivi la tendance (grandes surfaces, système axé sur la distribution, etc.). Certains, comme ceux de Saint-Constant et de Candiac, se sont développés rapidement selon un concept de *power-center*, alors que d'autres tardent à se trouver une vocation. Puis, quelques axes routiers régionaux (les routes 132, 134 et 138) ont évolué vers une plus grande mixité des activités. Ainsi, les pôles régionaux situés aux croisements des autoroutes de Candiac et de Saint-Constant se sont développés avec des commerces de grandes surfaces alors que celui de Châteauguay a débuté en 2013. Il compte maintenant un commerce, un centre de santé et une institution financière.

Par ailleurs, les axes de commerces et services tels les boulevards d'Anjou-Principale, Saint-Jean-Baptiste, Taschereau et la route 132 ont également changé de vocation depuis quelques années pour devenir des corridors reliés au transport en commun structurant pouvant accueillir une plus grande diversité d'activités. C'est pourquoi les modifications apportées à la structure commerciale distinguent maintenant les concentrations de

[17] WalMart
[18] HAL Anna-Laberge, Centre de santé Desjardins, Centre de formation professionnelle de Châteauguay, Centre multisport de Châteauguay, Centre écologique Fernand-Séguin,

commerces de grandes surfaces (pôles régionaux), des axes régionaux et locaux desservis par un service de transport en commun structurant.

Ce changement de paradigme a eu pour effet de diminuer de 80 % l'espace disponible pour développer des bâtiments commerciaux de grande surface à usage uniquement commercial, s'adaptant ainsi aux tendances globales de ce secteur. Ces commerces pourront toutefois s'installer à l'intérieur de l'affectation multifonctionnelle structurante pourvu que leur bâtiment compte plus d'une fonction pour assurer la création de milieux de vie plus dynamiques.

Finalement, les pôles locaux de commerces et services sont plus concentrés sur le territoire et permettent de servir quotidiennement la population locale. Dans les milieux plus ruraux comme Saint-Philippe, Saint-Mathieu et Saint-Isidore, des efforts plus importants doivent être mis pour maintenir un niveau de services adéquat à la population et attirer de nouveaux commerces pour augmenter l'offre à la population.

4.4.2 Le bilan commercial

En 2015, les 65 500 ménages de la MRC de Roussillon produisaient une demande évaluée à 1,67 milliard de dollars en biens de consommation et services personnels.

En contrepartie, les détaillants de biens de consommation et les prestataires de services personnels généreraient, en 2015, une offre de 1,97 milliard de dollars. La MRC de Roussillon possède donc une balance commerciale positive puisque l'offre estimée des entreprises dépasse de 304 millions de dollars la demande des ménages.

La MRC de Roussillon jouit d'un statut de pôle pour certaines catégories de biens, particulièrement les biens courants, mais affiche un bilan commercial négatif important pour d'autres catégories de biens.

Une offre excédentaire de 755,9 millions de dollars à la demande des ménages y est offerte pour certains types de biens ; 37 % de ce surplus commercial est constaté dans la catégorie des biens courants qui regroupe notamment les épiceries et les pharmacies.

Au contraire, une analyse des dépenses des ménages pour d'autres catégories de biens et de services consommés permet de dresser un bilan négatif puisque l'offre y est inférieure. Nous nommerons ce phénomène fuite commerciale. Les fuites commerciales générées par les ménages de la MRC représentaient 452 millions de dollars en 2015. Ces fuites se produisent particulièrement dans les commerces de biens mode (vêtements, accessoires, chaussures), la restauration à service complet, les meubles et les appareils électroménagers.

La MRC de Roussillon comprend trois marchés commerciaux lesquels sont relativement autonomes les uns par rapport aux autres soient :

1o le secteur ouest incluant les municipalités de Châteauguay, Mercier, Léry et de Saint-Isidore;

2o le secteur centre incluant les municipalités de Saint-Constant, Sainte-Catherine, Delson et de Saint-Mathieu;

3o le secteur est incluant les municipalités de La Prairie, Candiac et de Saint-Philippe.

Le tableau 42 présente le bilan commercial de la MRC de Roussillon et de ses trois marchés commerciaux en 2014. Malgré le surplus de l'offre totale (1,97 milliard de dollars) sur la demande globale (1,67 milliard de dollars), les fuites commerciales de 452 millions de dollars demeurent préoccupantes puisqu'elles restreignent les perspectives de développement et l'attractivité des zones commerciales.

Ces données permettent de supposer que 42 %[19] de la demande des ménages semble satisfaite à l'extérieur des limites de leur territoire de résidence. Cette situation est d'autant préoccupante que ces fuites pourraient, si elles étaient rapatriées, justifier un ajout de près de 200 000 m ^{2} de surface de plancher. Bien que théorique, cet exercice permet d'estimer que pour satisfaire les besoins des ménages de la MRC de Roussillon, 52 234 m ^{2} de surface de plancher pourraient être construits dans le secteur ouest de la MRC, 49 195 m ^{2} au centre et 87 714 m ^{2} à l'Est.

Tableau 42 - Le bilan commercial de la MRC et ses marchés commerciaux

2014	MRC de Roussillon Total[20]	SECTEUR OUEST Châteauguay, Mercier, Léry, Saint-Isidore	SECTEUR CENTRE Saint-Constant, Sainte-Catherine, Delson, Saint-Mathieu	SECTEUR EST La Prairie, Candiac, Saint-Philippe
Nombre de ménages	65662	25811	20088	19755
Demande des ménages	1669M $	602,8 M $	504,4 M $	563,6 M $
Offre commerciale	1970 M $	872,6 M $	660,4 M $	439,6
Pôle	755,9 M $	365,8 M $	339,2 M $	181,8 M $
Fuites commerciales	452,1 M $	184,5 M $	181,2 M $	305,8 M $
Proportion des fuites par rapport à la demande	42 %	31 %	36 %	54 %
Potentiel d'implantation en regard des fuites [21]	189 143 m^2	52234 m^2	49195 m^2	87714 m^2

Source : CLD de Roussillon, *Mise à jour du mix commercial de la firme Demarcom*, janvier 2014.

4.4.3 Les potentiels de développement à des fins commerciales

À l'horizon 2031, l'Institut de la statistique du Québec évalue, sans considérer le potentiel économique de l'autoroute 30, que la MRC de Roussillon comptera 84 142 ménages. Comme vu au tableau 43, ces 11 940 nouveaux ménages consommeraient

[19] La proportion des fuites est calculée selon le quotient des fuites par rapport à la demande.
[20] La somme des secteurs n'est pas égale au potentiel de la MRC, car cet ensemble est calculé comme un ensemble et non comme la somme des secteurs.
[21] Le potentiel d'implantation représente la somme des quotients des fuites commerciales par catégorie et des indices de ventes, selon le code SCIAN, tel que calculé par la firme Demarcom. La somme des secteurs n'est pas égale au potentiel de la MRC, car cet ensemble est calculé sans égard aux marchés, mais est considéré comme un ensemble.

annuellement un peu plus d'un milliard de dollars en bien de consommation et en services personnels. En dollars constants, la demande totale des ménages de la MRC pourrait atteindre 2 182 milliards de dollars et requérir, si l'ensemble de ces besoins était satisfait sur le territoire, des implantations de l'ordre 71 360 m^2 de superficie de plancher.

En considérant une hypothèse théorique pessimiste selon laquelle ces nouveaux ménages se comporteraient comme les ménages actuellement présents sur le territoire de la MRC et qu'ils produiraient des fuites commerciales dans une proportion équivalente aux actuels ménages, soit 42 %, 71 000 m^2 de plancher commercial pourraient être construits sur le territoire de la MRC à l'horizon 2031.

Tableau 43 - Le potentiel commercial de la MRC de Roussillon à l'horizon 2031[22]

	MRC
Demande commerciale totale des ménages en 2031	2 182 M $
Besoins additionnels en m^2 générés par les nouveaux ménages accueillis à l'horizon 2031	71 360m^2
Proportion des fuites par rapport à la demande (2015)	42 %
Total des besoins estimés en terrains commerciaux en 2031 (Besoins générés-Proportion des fuites 2014)	285 440m^2

Source : CLD de Roussillon, analyse faite à partir de la mise à jour du mix commercial faite par la firme Demarcom, janvier 2015

4.5 L'activité agricole

Cette section décrit la constitution du territoire agricole de la MRC de Roussillon et les retombées économiques de l'agriculture sur la région en tenant compte de la superficie des terres, des types de cultures présentes sur le territoire et des revenus agricoles des fermes. Cette analyse est extraite, entre autres, du *Portrait statistique agricole de la MRC de Roussillon* de 2012 produite par la CMM, des données géoréférencées de l'utilisation du sol de 2016 de la CMM ainsi que de la base de données des parcelles et productions agricoles déclarées de 2016 par la Financière agricole du Québec. Les données du *Portrait statistique agricole de la MRC* proviennent des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles de 2010 du MAPAQ, de la zone agricole délimitée par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) et de Statistique Canada.

4.5.1 Le territoire agricole

La zone agricole soumise à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles représente 72 % du territoire de la MRC de Roussillon. À l'exception de la ville de Sainte-Catherine, toutes les municipalités de la MRC possèdent une zone agricole. Selon le rapport de la CPTAQ (2014–2015), la superficie de la zone agricole de la MRC de Roussillon est de 27 112 ha. Ce qui représente 12,3 % de la zone agricole de la CMM. À l'intérieur de cette zone, on dénombrait 192 exploitants agricoles en 2010. Le territoire dédié aux activités agricoles de la MRC est d'ailleurs de 23 915 ha, ce qui représente 88,6 % de la zone agricole. La proportion restante soit 3 197 ha, représente la superficie exploitée par des activités autres que celles des producteurs agricoles. Les usages non

[22] Les dépenses des ménages et les indices de ventes au m^2 ont été indexés de 1 % par année.

agricoles représentent donc 11,8 % du territoire agricole. La MRC de Roussillon se situe au deuxième rang des MRC et agglomérations de la CMM pour la proportion de son territoire agricole dédiée aux activités agricoles tout juste derrière la MRC de Beauharnois-Salaberry. La MRC accueille 11 % des fermes de la CMM et 15 % des superficies cultivées, mais ne se compare pas avec les MRC les plus agricoles de la CMM comme Vaudreuil-Soulanges (34 % des superficies cultivées) et Rouville (29 % des fermes).

En 2016, 90,9 % de la superficie totale des parcelles agricoles déclarées étaient cultivées, ce qui constitue un des plus hauts taux parmi l'ensemble des MRC et agglomérations de la CMM. Cette proportion est restée stable depuis 2004.

C'est la municipalité de Saint-Philippe qui possède la plus grande superficie agricole exploitée. Celle-ci représente 80 % de son territoire et est cultivée à 95 %. Par contre, c'est à La Prairie que la superficie exploitée moyenne par ferme est la plus grande avec 149 ha malgré un moins grand nombre d'entreprises. De plus, les terres de La Prairie ne sont pas utilisées à leur plein potentiel puisque seulement 85 % des superficies agricoles sont en culture. Il s'agit de la plus faible proportion parmi les municipalités de la MRC en raison d'une forte présence de couvert forestier. Il est à noter que même si un secteur de 8 ha de la Ville de Delson se situe en zone agricole, aucune production agricole ne s'y fait.

Selon Statistique Canada, le nombre de fermes sur le territoire de la MRC est en diminution depuis 1986. Ce chiffre a diminué de 24,5 % entre 1986 et 1996 et de 22,1 % entre 1996 et 2006. Par contre, la superficie moyenne des fermes a quant à elle augmenté de 195 % depuis 1986 et est de 109 ha. Il s'agit de la moyenne la plus élevée du grand Montréal. Ce qui veut dire que c'est dans le Roussillon que l'on retrouve une plus forte proportion de grandes fermes.

Entre 2004 et 2010, les superficies agricoles ont augmenté pour toutes les municipalités sauf Candiac, Châteauguay et La Prairie où elles ont légèrement diminué. C'est dans la municipalité de Léry que l'augmentation a été la plus forte, soit une augmentation de 24,1 %. Comparativement, à la période 1980-2006 où les superficies agricoles avaient diminué pour presque toutes les municipalités, on constate que les dernières années sont plus propices aux activités agricoles.

Également, la MRC a connu une hausse du taux de location assez marquée dans la dernière décennie, celui-ci passant de 35 %, en 2004, à 51 %, en 2010. Dans les municipalités de Candiac (100 %), La Prairie (73 %), Saint-Philippe (60 %) et Saint-Constant (59 %) plus de la moitié des terres se retrouvent en location. Une partie des terres exploitées de la MRC le sont par des entreprises agricoles n'ayant pas leur site principal dans la MRC (22 % des hectares en 2017). En somme, en 2017, 4 600 hectares étaient cultivés par des producteurs hors MRC alors que les producteurs ayant leur site principal dans la MRC cultivaient 2 550 hectares hors MRC.

4.5.2 La production agricole

Comme mentionné précédemment, 90,9 % de la superficie totale des parcelles et productions agricoles déclarées était en culture en 2016. À noter que ces données incluent les productions agricoles hors de la zone agricole de même que les lots intermunicipaux partagés avec des MRC voisines. La MRC approfondira par ailleurs au courant des prochaines années la caractérisation des parcelles n'affichant aucune production par la Financière agricole du Québec (9,1 %), puisque certaines d'entre elles semblent être en culture.

En 2016, 49,2 % des superficies en culture étaient dédiées aux cultures céréalières et fourragères, soit 12 654 hectares, dont 87,1 % à la culture du maïs, soit 11 025 hectares, étant la culture la plus importante en termes de superficie dans la MRC.

Les autres cultures céréalières et fourragères dans la MRC incluent la culture du seigle, de l'orge, du foin, du pâturage, du sorgho, du blé d'automne, du blé de printemps et du blé de semence.

La culture du soya est la deuxième culture la plus importante sur le territoire de la MRC en termes de superficie, soit 9 697 hectares, accaparant 37,95 % des superficies en culture. Le pois sec est la seule autre protéagineuse à être cultivée dans la MRC (0,1 % des superficies en culture).

Les cultures maraîchères et fruitières constituent quant à elles 6,9 % de ce territoire, comportant des cultures d'aubergines, bleuets, brocolis, carottes, choux, citrouilles, céleris, concombres, courges, fraises, haricots verts, laitue, maïs sucré, oignons, poivrons, pois réguliers gros, tomates, vignes et courgettes. D'ailleurs, une forte concentration de la production de brocoli dans la région de la Montérégie se trouve à Saint-Constant. Pour ce qui est de la production de céleri, elle se concentre à Saint-Isidore qui possède des terres propices à cette culture. D'autre part, la production de laitue est plus équitablement répartie sur le territoire puisqu'on la retrouve dans trois municipalités, soit Saint-Isidore, Saint-Constant et Saint-Philippe. Les autres productions maraîchères se concentrent à Mercier.

Un pourcentage de 4,3 % des parcelles en culture conjugue plus de deux types de cultures, soit maraichères et fruitières, céréalières et fourragères et protéagineuses. 0,3 % des parcelles sont d'ailleurs dédiées à l'engrais vert.

Selon le MAPAQ, il y aurait trois exploitations acéricoles sur le territoire de la MRC. Elles seraient localisées à La Prairie, Saint-Mathieu et Saint-Isidore avec un total de 43 ha en exploitation. D'autre part, à l'échelle des MRC et agglomérations de la CMM, la MRC de Roussillon occupe la deuxième place quant aux superficies en horticulture ornementale en conteneur, soit 29 hectares, en hausse de 16 hectares, par rapport à 2004.

En 2010, la production animale était l'activité principale de seulement 19 % des exploitations agricoles, ce qui est en deçà de la moyenne du grand Montréal de 24 %. Celle-ci était toutefois assez diversifiée avec en tête la production laitière, 15 entreprises déclarant l'élevage de bovins laitiers comme activité principale. Il existait 17 fermes laitières avec un cheptel de 1 722 unités animales. La production porcine est également

présente dans la MRC avec 1 035 unités animales. Cette production est concentrée dans seulement deux fermes répertoriées situées à Saint-Isidore. Pour les autres productions, neuf fermes bovines et quatre fermes ovines étaient recensées en 2010. De plus, il y avait huit établissements équins sur le territoire. En tout, il y a huit fermes inscrites aux répertoires des produits biologiques certifiés du Québec, c'est deux fois plus qu'en 2007. Finalement, huit exploitations agricoles de la MRC font de la transformation à la ferme et 13 fermes permettent à la population de faire de l'autocueillette.

4.5.3 Les entreprises et les revenus agricoles

Selon l'*Enregistrement des exploitations du Québec*, en 2010, les entreprises agricoles de la MRC ont totalisé des revenus annuels bruts de 57,1 millions de dollars. Les revenus agricoles de la MRC ont augmenté de 25,8 % depuis 2004. Les revenus par hectare cultivé sont par contre bien en dessous de la moyenne de la CMM. Dans la MRC de Roussillon, un hectare cultivé rapporte en moyenne 2 907 $ alors que sur l'ensemble de la CMM il en rapporte 4 758 $. Les cultures horticoles représentent par contre une force économique de la production agricole de la MRC, puisqu'elles représentent 46 % des revenus agricoles. De plus, 80,4 % des revenus agricoles de la MRC de Roussillon proviennent de la production végétale.

Les fermes des municipalités de Saint-Constant et de Saint-Isidore sont celles qui possèdent un revenu brut moyen par ferme le plus élevé, soit respectivement 498 542 $ et 487 352 $, alors qu'à Saint-Mathieu ce chiffre n'est que de 148 888 $. Le faible nombre d'exploitations agricoles dans les municipalités de La Prairie et de Châteauguay fait en sorte que les données sur les revenus doivent demeurer confidentielles.

Depuis 1998, la valeur des terres transigées dans la MRC était plus élevée que dans la couronne sud et dans la CMM. Or, malgré une forte augmentation de la valeur des transactions au cours des dernières années, les moyennes de la couronne sud et de la CMM sont maintenant au même niveau que celle de la MRC, soit d'un peu plus de 13 000 $ par hectare.

Figure 21 - Valeur des terres transigées ($/ha.)

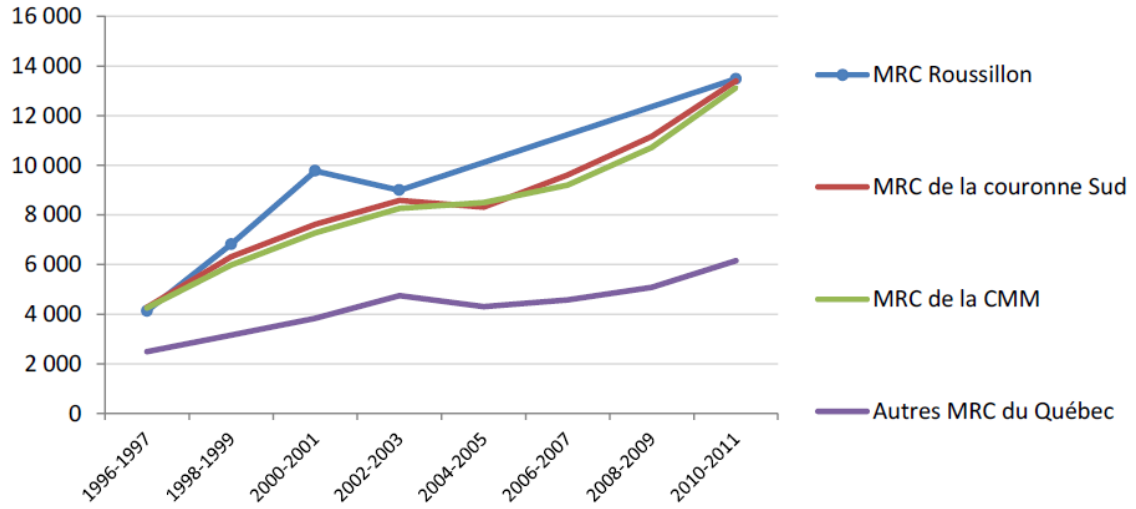

Source : CMM, *Portrait statistique agricole de la MRC de Roussillon*, 2012.

4.5.4 Qualité des sols et limitations indues à la pratique des activités agricoles

Le territoire de la MRC de Roussillon est caractérisé par la très forte dominance de sols agricoles d'excellente qualité. Selon les cartes de l'*Inventaire des terres du Canada*, plus de 90 % des sols de la zone agricole de la MRC appartiennent à la classe de potentiel agricole 2. Ces sols présentent peu de contraintes à l'exercice de l'agriculture ; ils sont adaptés à plusieurs types de cultures et permettent généralement d'atteindre de bons rendements dans la plupart des récoltes. Mis ensemble, les sols de classe 1, 2 et 3 représentent environ 94,2 % des sols de la zone agricole, soit une proportion des plus élevées. Ces sols sont considérés par le MAPAQ comme étant de classe A. Aux fins de comparaison, à l'échelle de la Montérégie, les sols de classe A occupent 504 641 hectares, soit environ 53 % de la zone agricole permanente alors qu'à l'échelle du Québec, ils occupent 1 589 057 hectares (25 % de la zone agricole). Les sols de la MRC de Roussillon contribuent donc pour 5 % des sols de classe A de toute la Montérégie alors que sa zone agricole représente 2,8 % de la zone agricole montérégienne.

Les sols de classe 0 (organique) ne représentent que 4,5 % de la superficie totale de la MRC. Un bassin relativement important de sols organiques (environ 625 hectares) caractérise l'extrême sud de la municipalité de Saint-Isidore. Ces sols sont utilisés pour la production maraîchère. Un autre bassin de sol organique d'environ 495 hectares est localisé à La Prairie. Sous couvert boisé, il ne fait pas l'objet d'une exploitation agricole. D'ailleurs, la MRC y accorde un intérêt écologique visant à assurer une protection adéquate des habitats fauniques et à préserver le couvert forestier. Les sols correspondant aux classes de potentiel 4, et 5, qui sont de moindre potentiel agricole, représentent une proportion inférieure à 1 % de la superficie totale de la zone agricole. Finalement, une proportion aussi faible (moins de 1 %) des sols de la MRC est considérée comme inculte

(classe 7). Ces sols se retrouvent à Mercier dans une bande de terrain longeant le boulevard Sainte-Marguerite dans le secteur des lagunes de Mercier.

Tableau 44 - Utilisation du sol en zone agricole

Type d'utilisation	Superficie (ha.)	% de la zone agricole
Agricole	23915	88,64
Utilité publique	1244	4,61
Résidentielle	857	3,18
Industrie	743	2,75
Commerciale	108	0,40
Golf	57	0,21
Terrain vacant	22	0,08
Bureau	21	0,08
Hydrographie	5	0,02
Parc et espace vert	5	0,02
Institutionnelle	2	0,01
MRC de Roussillon	**26979**	**100**

Source : CMM, données numériques d'utilisation du sol, 2016.

Comme vu au tableau 44, 88,6 % de la zone agricole est d'utilisation agricole, alors que 11,4 % (3 063 hectares) du même territoire est utilisé à des fins autres qu'agricoles. Plusieurs facteurs font en sorte que ces superficies soient affectées à d'autres fins. La plupart du temps, ces activités étaient en place avant l'adoption de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles où elles occupent des secteurs moins propices à l'agriculture et ont fait l'objet d'une autorisation de la part de la CPTAQ. Les paragraphes suivants identifieront les types d'utilisation du sol en zone agricole, les différents secteurs d'activité pour chacun de ces types d'utilisation de même que les principales limitations à la pratique de l'agriculture en territoire agricole.

La superficie d'utilité publique est équivalente à 4,6 % du territoire de la zone agricole, soit le type d'utilisation le plus important après les activités agricoles. Le réseau routier représente 66,2 % de cette superficie, alors que les services publics comportant notamment les postes de transformation d'Hydro-Québec et le réseau électrique en occupent 21,2 %. Quelques tours de télécommunications (3,2 %), services de transport par véhicule (1,5 %) et zones ferroviaires (7,8 %) constituent les autres secteurs d'activité d'utilité publique en zone agricole.

La superficie dédiée à l'occupation résidentielle représente 3,2 % de la zone agricole et totalise 1 132 logements, 91,7 % de la superficie résidentielle est occupée par des résidences d'un seul logement, tandis que 6,9 % de cette occupation est vouée aux résidences de 2 à 4 logements et seulement 1,4 % aux résidences de 5 à 24 logements.

La superficie dédiée à l'industrie est en majorité vouée à l'exploitation minière (86,6 %), plus précisément à l'exploitation de carrières ou de sablières. Les services professionnels et publics ainsi que la gestion des déchets et des matières résiduelles représentent quant à eux 6 % de cette superficie, tandis que le secteur de la fabrication en représente 5 %.

Quelques activités telles que le commerce de détail, le transport et l'entreposage, la construction, l'agriculture et le loisir forment les 2,5 % de superficies restantes.

Plusieurs types d'activités commerciales sont présents dans la zone agricole. En effet, 32,2 % de la superficie commerciale est affectée aux services d'hébergement et de restauration, comportant notamment six campings. Alors que 29 % de la superficie commerciale est affecté au commerce de détail, les autres secteurs commerciaux en activité sont notamment reliés à la fabrication (9 %), la construction (5,6 %), aux services professionnels (2,3 %) et au transport et à l'entreposage (2,9 %). À noter que les espaces commerciaux vacants représentent 18,8 % de la superficie commerciale en zone agricole.

Les surfaces dédiées aux activités de bureau sont en majorité occupées par des services professionnels, soit 75,3 ha, alors que 11,3 % sont occupées par des services de construction et 13,3 % par des services divers.

Trois institutions sont présentes dans la zone agricole de la MRC. Deux d'entre elles sont de nature religieuse et non économique tandis que la dernière est de nature récréative et économique.

Les autres types d'utilisation du sol en zone agricole de la MRC de Roussillon sont constitués d'espaces de golf, de terrains vacants, d'espaces hydrographiques et de parcs et espaces verts et ne représentent ensemble que 0,3 % du territoire agricole.

Une limitation importante à l'agriculture dans les superficies d'utilisation agricole s'avère être les milieux naturels. En effet, certains secteurs de la zone agricole se trouvent soit sous couvert boisé, en présence de milieux humides, en plaine inondable ou en bande riveraine. Les mesures de protection des milieux naturels rendent difficile, voire impossible, l'utilisation de ces terres à des fins agricoles.

Le *Plan de développement de la zone agricole* de la MRC de Roussillon identifie plusieurs autres contraintes à l'agriculture qui ne permettent pas d'exploiter certaines parties du territoire agricole. Ainsi, le morcellement des terres agricoles, la tenure des terres et l'abandon des terres agricoles peuvent rendre difficile la mise en culture de certaines portions du territoire. Ce plan émet une série de recommandations afin d'exploiter le plein potentiel du territoire agricole en fonction des priorités établies pour le développement et la mise en valeur de la zone agricole de la MRC

4.6 L'activité minière et extraction

L'activité minière est très peu développée dans la MRC de Roussillon. Le caractère très urbain du territoire le rend peu propice à l'activité minière. Par contre, des activités extractives de ressources minérales de surface sont présentes dans plusieurs municipalités. Ces activités s'effectuent principalement dans la zone agricole, mais il y en a également en milieu urbanisé principalement à La Prairie. Le tableau 45 identifie les gisements de pierre de taille, architecturale, concassée ou industrielle sur le territoire de la MRC

Tableau 45- Gisements de pierre de taille, architecturale, concassée ou industrielle sur le territoire de la MRC

Nom	Municipalité	Étape	Substance	Produit extrait	Usage du produit extrait
Carrière de Saint-Philippe	Saint-Philippe	Active	Calcaire	Pierre concassée	Granulat
Carrière Faubert	Châteauguay	Abandonnée	Dolomie	Pierre architecturale (couleur : gris)/Pierre concassée	Pierres Dimension/Granulat
Carrière Marchand	Châteauguay	Abandonnée	Dolomie	Pierre concassée	Granulat
Carrière de Saint-Isidore	Saint-Isidore	Intermittente	Calcaire	Pierre architecturale (couleur : gris)/Pierre concassée	Pierres Dimension/Granulat
Carrière Cimenterie Lafarge	Saint-Constant	Active	Calcaire	Pierre industrielle	Ciment
Carrière de Delson	Delson	Abandonnée	Mudrock	Pierre industrielle	Produit d'argile
Carrière Aggrite	La Prairie	Abandonnée	Mudrock	Pierre concassée	Matériau de remplissage/Poudre
Carrière J.M.Langlois	La Prairie	Active	Mudrock	Pierre concassée	Matériau de remplissage
Carrière Briqueterie Saint-Laurent*	La Prairie	Active	Schiste/Mudrock	Pierre industrielle	Produit d'argile
Carrière Domtar (National Brick)*	La Prairie	Active	Mudrock	Pierre industrielle	Produit d'argile

*Sites actuellement exploités par Forterra Briques
Source : SIGÉOM, 2017.

Le régime minier québécois vise à favoriser l'activité minière dans une perspective de développement durable. Il s'appuie sur un accès au territoire le plus large, un droit de recherche ouvert à tous, sans égard aux moyens des demandeurs, le premier arrivé obtient avec son titre le droit exclusif d'y chercher les substances minérales et l'assurance de pouvoir obtenir, sous certaines conditions, le droit d'exploiter les substances minérales découvertes[23]. Selon le système de gestion des titres miniers du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles[24], 23 titres miniers sont indiqués sur le territoire de la MRC de Roussillon. Ils étaient tous détenus par Les Pavages Chenail inc. et sont maintenant suspendus temporairement de l'octroi de titres miniers où l'exploration est interdite ainsi que le prélèvement du sable et du gravier. Le claim est le seul titre d'exploration valable au Québec. Le claim confère à son titulaire le droit exclusif de chercher toutes les substances minérales du domaine de l'État, à l'exception du sable, du gravier, d'argile et des autres dépôts meubles sur le territoire qui en fait l'objet.[25]

Il existe deux titres d'exploitation au Québec. Selon la nature de la substance exploitée, on peut être titulaire d'un bail minier ou d'un bail d'exploitation de substances minérales de surface. Aucun bail minier n'existe sur le territoire de la MRC de Roussillon[26]. Par

[23] Pour plus d'information sur le régime minier québécois, consulter le site Internet du MERN à l'adresse suivante : mern.gouv.qc.ca/mines/titres/index.jsp..
[24] Consulté le 21 janvier 2016.
[25] Pour en connaître davantage sur les titres d'exploration, consulter l'adresse suivante : mern.gouv.qc.ca/mines/titres/titres-exploration.jsp.
[26] MERN, 2015.

contre, six baux d'exploitation de substances minérales de surface sont actuellement en vigueur. Parmi ces baux, deux sont consacrés à des matériaux de construction (pierre concassée), trois pour des pierres industrielles et un pour de la pierre architecturale. Finalement, quatre sites sont considérés comme abandonnés sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Le plan 25.1 — *Titres miniers, gisements et territoire incompatible avec l'activité minière* illustrent l'emplacement des sites d'exploitation de substances minérales de surface sur le territoire de la MRC de Roussillon.

4.7 Le tourisme

En 2013, les visiteurs québécois ont effectué 10,8 millions de visites dans la région touristique de la Montérégie, et ils ont généré environ 554,8 millions de dollars en dépenses touristiques. Pour la MRC de Roussillon, cela s'est traduit par 747 000 visites, 228 000 nuitées et 38,7 millions de dollars en dépenses touristiques.

Ainsi, 6,9 % des touristes ayant visité la Montérégie sont passés par la MRC de Roussillon et y ont effectué 7,0 % des dépenses. Ces chiffres proviennent de l'*Enquête sur les voyages des résidents du Canada* réalisée par Statistique Canada en 2013. Les visiteurs des autres provinces canadiennes n'ont effectué aucune visite dans la MRC de Roussillon et cette donnée n'est pas disponible pour les visiteurs internationaux. Par contre, l'Agence des services frontaliers du Canada a comptabilisé 611 404 touristes étrangers ayant traversé la frontière canadienne de Saint-Bernard-de-Lacolle (autoroute 15) dans l'année financière 2013-2014. Ces derniers sont susceptibles de traverser le territoire de la MRC de Roussillon par l'autoroute 15 et pourraient s'y arrêter.

Les forces touristiques de la MRC se trouvent dans les activités récréatives telles que la randonnée, le vélo, l'observation de la nature, la baignade et la voile. Ces forces sont également les mêmes pour la plupart des MRC de la Montérégie, tout comme la visite d'un parent ou d'un ami qui est l'activité touristique la plus fréquente en Montérégie. Ceci s'explique par le peu de lieux d'hébergement dans la MRC. Le tableau 46 identifie les principaux attraits touristiques de la MRC et le tableau 47 identifie les lieux d'hébergement.

Tableau 46 - Les principaux attraits touristiques de la MRC

Attrait	Municipalité
Activités à la ferme (Auto-cueillette, Cabane à sucre, Fromagerie, Vignoble)	La Prairie, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore
Activités nautiques (Centre Nautique, Marina, Plage)	Châteauguay, Sainte-Catherine
Centre d'escalade	La Prairie
Centres équestre	La Prairie, Saint-Philippe
Clubs de Golf	Candiac, La Prairie, Léry
Commerces	Toutes
Églises	Toutes
Manifestations sportives et culturels	Toutes
Musées	Châteauguay, La Prairie, Saint-Constant

Attrait	Municipalité
Pistes cyclables	Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore, Saint-Philippe et Sainte-Catherine
Salles de spectacles	Châteauguay, La Prairie
Refuge faunique, Centre écologique	Châteauguay

Source : Tourisme Montérégie, 2015

Tableau 47 - Les lieux d'hébergement de la MRC de Roussillon

Installation	Municipalité
Manoir d'Youville	Châteauguay
Relais Sauvageau-Sweeny	Mercier
Motel Saint-Constant	Saint-Constant
Motel Sainte-Catherine	Sainte-Catherine
Gite Nuitée de Rêve	La Prairie

Source : CLD de Roussillon, S.D.

Depuis le premier schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon en 2006, il y a eu la mise en place et le maintien d'équipements à caractères touristique (Exporail, pavillon de l'île) ainsi de la sensibilisation des intervenants à la valeur des pôles récréatifs régionaux. Ainsi, même si quelques attraits sont devenus des incontournables en matière d'activités récréatives et touristiques (île Saint-Bernard, Récré-o-Parc et Exporail), les activités de soutien (hébergement, circuit, une offre variée) permettant de séjourner plusieurs jours sur le territoire de la MRC de Roussillon se sont peu développées.

4.8 L'activité reliée à la distribution et à la logistique de transport

Depuis l'annonce de la construction de l'autoroute 30 au sud du périmètre d'urbanisation de Saint-Constant et de son parachèvement de Châteauguay à Vaudreuil, la MRC travaille à mettre en valeur à des fins économiques cet important axe de transport des marchandises. Le premier schéma d'aménagement révisé visait d'ailleurs à positionner la MRC comme une porte d'entrée et pôle économique du Montréal Métropolitain notamment par le déploiement de la filière logistique aux abords de l'autoroute 30 et plus spécifiquement, à la jonction des autoroutes 15 et 30. Cette orientation s'est bonifiée au fil du temps afin d'y associer une localisation ainsi que des créneaux d'activités plus précis. La présente section vise à présenter la volonté de la MRC de Roussillon et les projets en cours d'élaboration pour le déploiement d'une filière logistique orientée sur le transport des marchandises.

Poussés par la mondialisation, les échanges commerciaux augmentent à un rythme moyen correspondant à trois fois le produit intérieur brut mondial favorisant le développement des activités logistiques. Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec travaille à faire du grand Montréal une plaque tournante nord-américaine du transport des marchandises. En juin 2015, il dévoilait notamment à cette fin, la première stratégie maritime du Québec, laquelle propose dix axes d'intervention dont les trois premiers se présentent comme suit : investir dans les infrastructures, créer des pôles logistiques et développer des zones industrialo-portuaires le long du fleuve Saint-Laurent. Selon la

MRC, à titre de carrefour des corridors de commerce au Québec, le territoire de Roussillon se positionne avantageusement comme la porte sud du plus vaste projet « Grand Montréal : plaque tournante nord-américaine du transport des marchandises ».

En élaboration depuis plusieurs années par la MRC de Roussillon, le projet de plateforme industrielle et logistique de Roussillon s'appuie sur la volonté gouvernementale de déployer la filière logistique aux abords de l'autoroute 30 et s'inscrit en complémentarité avec la vision durable du développement économique de l'autoroute 30 et des projets de pôles logistiques pilotés par le gouvernement.

Le projet de Roussillon est stratégiquement localisé en milieu urbain, à la croisée des autoroutes 15 et 30 et des voies ferrées du CP et du CN et non loin du réseau ferroviaire de CSX, une localisation qui bénéficie d'un accès direct aux réseaux ferroviaire et routier existants de même que de la proximité du quai maritime de Sainte-Catherine.

Il convient de statuer qu'il s'agit là d'une localisation stratégique pour les entreprises souhaitant avoir un accès rapide et efficace à l'un ou l'autre des terminaux de la région métropolitaine de Montréal (CP aux Cèdres, à Lachine et à Côte-Saint-Luc, CN Taschereau, port de Montréal et Contrecœur, aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, etc.).

Le projet de plateforme industrielle et logistique de Roussillon peut accueillir différents types d'entreprises attirées par sa localisation stratégique ainsi que par la présence des infrastructures de transport. Il s'agirait d'un parc industriel dans lequel on retrouverait des entreprises manufacturières, de transport, de distribution, de services logistiques spécialisés et à valeur ajoutée de même que des bureaux (par exemple des laboratoires, des services douaniers et d'inspection, etc.).

Fort de ses atouts (la localisation, les infrastructures de transport présentes et la composition du tissu industriel en place), le projet cible l'accroissement de la compétitivité des entreprises québécoises par l'amélioration de leurs fonctions logistiques si bien que la plateforme industrielle et logistique pourrait regrouper des entreprises d'un même secteur d'activité économique possédant des besoins communs en matière de logistique d'approvisionnement, de distribution et de transport (exemple de secteurs à l'étude : agroalimentaire, santé, motricité électrique, approvisionnement du Grand Nord canadien, etc.).

Dans un rayon approximatif de deux kilomètres autour de la jonction des autoroutes 15 et 30, le territoire ciblé pour l'aménagement du projet est occupé, dans sa partie nord-ouest par les parcs industriels de Candiac et Delson, dans sa portion sud-ouest par la propriété de Lafarge Canada, dans la portion nord-est par un développement orienté vers le transport collectif. Tout ce territoire est situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Une large portion du territoire ciblé demeure inoccupée par la fonction résidentielle ce qui le rend attrayant pour le développement de sa fonction industrielle et de logistique. Comme mentionné précédemment, ce projet s'insérait en complémentarité avec les projets de pôles logistiques à l'étude par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, et complèterait ainsi l'offre en la matière sur le territoire de la

Communauté métropolitaine de Montréal. Précisons à cet égard que le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* mentionne que :

« La Communauté reconnaît aussi l'importance de positionner le grand Montréal comme pôle logistique des transports. Le raccordement prochain de l'autoroute 30 et l'expansion du port de Montréal sur le site de Contrecœur consolideront le rôle de plaque tournante du grand Montréal et, plus particulièrement, le développement de la logistique des transports sur la couronne sud. Aussi, il est proposé d'évaluer l'impact sur le plan du développement urbain et économique de l'implantation de sites de logistique de transport, notamment dans les secteurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, de la MRC de Roussillon et de la ville de Contrecœur. » [27]

Les infrastructures de transport du site de Roussillon, permettant l'intermodalité entre divers modes, offrent un vaste éventail de services et un libre choix aux futurs occupants. Notons à ce sujet, premièrement, que la compagnie CSX a annoncé, en janvier 2013, d'importants investissements sur la ligne américaine Messena et dans la construction d'un terminal intermodal à Valleyfield. Son réseau est complémentaire à ceux du CN et du CP. Or, une étude réalisée par le CLD de Roussillon en 2013 a permis d'établir la faisabilité de boucler le réseau du CSX en aménageant, dans l'axe de l'autoroute 30, un tronçon liant son réseau près de Beauharnois avec celui du CP et du CN près de Delson. En plus d'offrir un accès ferroviaire à de nouveaux marchés, ce bouclage permettrait d'offrir une voie de contournement ferroviaire sur la Rive-Sud de Montréal, équivalente à celle qu'offre l'autoroute 30 pour le transport routier. Une mesure qui viendrait sécuriser tout le réseau ferroviaire desservant l'est du Canada. Deuxièmement, en plus des équipements de CSX mentionnés précédemment, notons également la proximité des ports de Valleyfield et de Montréal, de l'autoroute 10, des postes frontaliers de l'est du Canada, des aéroports de Montréal et de Saint-Hubert.

Cette étude du CLD fut également l'occasion de caractériser les flux de marchandises transitant sur le territoire de Roussillon (voir section 5.2.4 du présent portrait). Alors que les projets de pôles logistiques à l'étude par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges et de Contrecœur se concentreraient sur le flux actuel et futur de conteneurs maritimes en transit en provenance du port de Vancouver à l'ouest ou du port de Montréal à l'est, celui de Roussillon est favorablement positionné au carrefour des flux nord-sud et est-ouest pour tous les types de marchandises. De plus, l'étude conclut que le projet de Roussillon viserait avantageusement trois grands flux de marchandises : les échanges Canada/États-Unis transitant aux postes frontaliers de Lacolle et de Philipsburg, les échanges au quai de Sainte-Catherine et aux points d'accès des réseaux ferroviaires du CSX, du CP et du CN ainsi que les volumes de marchandises qui circulent aujourd'hui en transit sur le territoire de la MRC.

Il est à noter que le marché américain offre un énorme potentiel pour le projet de plateforme logistique de Roussillon puisque 27,5 milliards de dollars d'échanges

[27] Communauté métropolitaine de Montréal, *Plan métropolitain d'aménagement et de développement,* 2011, p. 155.

commerciaux Canada/États-Unis ont franchi les deux postes frontaliers à proximité des limites de la MRC en 2011. Ce marché est appelé à connaître un nouvel essor avec l'adoption de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

Cela dit, le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* de la CMM précise aussi qu'« il est proposé d'évaluer davantage les impacts du raccordement de l'autoroute 30 sur le plan du développement urbain et économique, plus particulièrement en ce qui concerne la logistique des marchandises. » Dans ce contexte, la MRC de Roussillon a souligné à la CMM qu'elle est favorable au déploiement de la filière logistique aux abords de l'autoroute 30 sur son territoire en complémentarité avec la vision durable du développement économique de l'autoroute 30 et les projets de pôles logistiques pilotés par le gouvernement.

Avec le parachèvement de l'autoroute 30, le développement économique de toute la Rive-Sud et particulièrement celui de la MRC de Roussillon prend un virage important. Cette nouvelle voie rapide apporte une plus-value à la production manufacturière, au transport des marchandises et à la logistique des transports dans la couronne sud de la Communauté métropolitaine de Montréal, car elle permet d'éviter dorénavant de transiter par les ponts de la Rive-Sud et le réseau supérieur montréalais pour les produits à destination de l'Ouest ou de l'Est-du-Québec ainsi que des corridors Maritimes–Québec–Ontario–Midwest américain, Québec–New York et Québec–Nouvelle-Angleterre. Avantage notoire, particulièrement dans le contexte actuel où les grands chantiers routiers posent des contraintes quant à la fluidité du réseau dans la région métropolitaine.

4.9 Profil financier des municipalités

Les données financières présentées dans cette section proviennent du *Profil financier 2013 des municipalités du Québec*, produit par le MAMOT. Comme les données ne sont pas disponibles pour la municipalité de Châteauguay, les données pour cette municipalité proviennent du *Profil financier 2012 des municipalités du Québec.*

Les revenus des municipalités du territoire totalisent, en 2013, 323,7 millions de dollars, ce qui donne une moyenne annuelle de revenus par habitant de 1 953,57 $. Ces revenus par habitant varient sensiblement selon les municipalités, de 1 226,90 $ à Saint-Isidore à 2 174,09 $ à Candiac.

Les revenus de taxes constituent la principale source de revenus des municipalités, le pourcentage variant également sensiblement entre elles, comme le démontre le tableau 48.

Tableau 48 - Les revenus de taxes par municipalité

Municipalité	% taxes sur les revenus	Charge fiscale moyenne des logements
Candiac	63,88	2837$
Châteauguay*	73,16	2482$
Delson	69,72	2116$
La Prairie	54,78	2036$

léry	83,75	2620$
Mercier	76,32	2271$
Saint-Constant	71,42	2298$
Sainte-Catherine	73,03	2260$
Saint-Isidore	62,10	1318$
Saint-Mathieu	79,07	1885$
Saint-Philippe	65,06	2295$
MRC de Roussillon	66,6	2367$

Source :MAMOT, *Profil financier 2013 des municipalités du Québec*

*Les données de Châteauguay proviennent du profil de 2012

Globalement, les revenus de taxes pour l'ensemble de la MRC équivalent à 66,6% des revenus des municipalités. La charge fiscale moyenne des logements varie, selon les municipalités du simple au double sur le territoire de la MRC de Roussillon de 1318 $ à Saint-Isidore à 2837 à Candiac. La charge fiscale moyenne des logements pour l'ensemble de la MRC s'établit à 2367$.

Tableau 49 - Répartition de l'évaluation foncière uniformisée[1] selon l'utilisation des immeubles, MRC de Roussillon et la Montérégie, exercice financier 2015

	Valeur foncière (k$)	Proportion de la valeur foncière totale (%)	Valeur foncière (k$)	Proportion de la valeur foncière totale (%)	Écart (%)
	ROUSSILLON		**MONTÉRÉGIE**		
Résidentielle	16012632,7	81	138471052,1	74,2	6,8
Industries manufacturières	343 491,90	1,7	4 120 957,20	2,2	-0,5
Transport, communication et services publics	307 674,30	1,6	2 815 133,20	1,5	0,1
Commerciale	1 079 606,40	5,5	11 524 901,10	6,2	-0,7
Services	900 540,10	4,6	11 201 210,50	6	-1,4
Culturelle, récréative et de loisir	312 660,30	1,6	3 025 551,10	1,6	0
Production et extraction de richesses naturelles	379 556,20	1,9	11250498,5	6	-4,1
Immeubles non exploités et étendues d'eau	436 850,60	2,2	4 170 905,90	2,2	0
Total	**19 773 012,6**	**100**	**186 580 209,5**	**100**	**0,2**

En regard du tableau précédent, mentionnons que Roussillon tire 6.8% de plus de revenus du secteur résidentiel que la moyenne régionale, ce qui compense ses déficits par rapport à la moyenne régionale pour les autres secteurs. Le secteur du commerce et des services génèrent 10.1% de la valeur foncière globale de la MRC, et l'industrie manufacturière 1,7%.

Pour leur part, les dépenses des municipalités du territoire totalisent, en 2013, 275 millions $, soit une moyenne de dépenses par habitant de 1659,69$. Les dépenses par habitant varient de façon semblable aux revenus par habitant auprès des municipalités, ainsi les dépenses les plus faibles se trouvent à Saint-Isidore (1150$/hab.) et les dépenses les plus élevées à Candiac (2127/hab.).

La principale dépense des municipalités de la MRC de Roussillon est le transport suivi de près de la sécurité publique et l'hygiène du milieu. Cette répartition des dépenses est similaire aux autres MRC de la Couronne Sud. La MRC de la Vallée-du-Richelieu accorde même jusqu'à 27% de son budget au transport.

Figure 22 - Répartition des dépenses de l'ensemble des municipalités de la MRC.

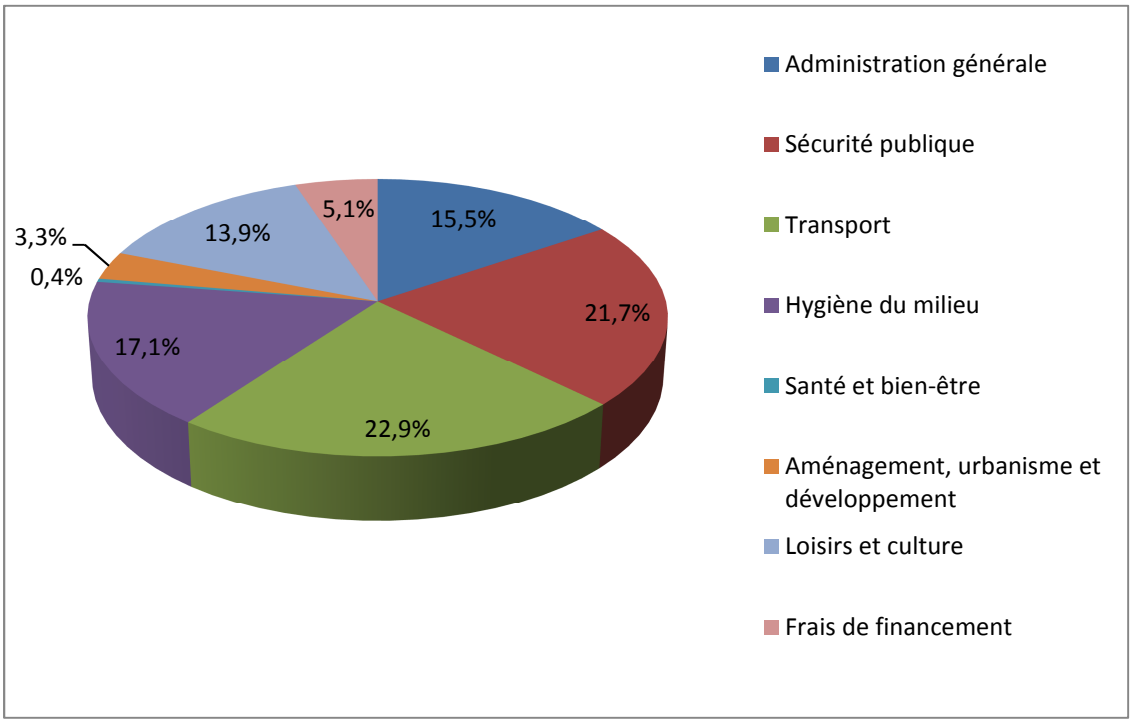

Source : MAMOT, *Profil financier 2013 des municipalités du Québec*.

5. Capital physique

Le capital physique de la MRC de Roussillon constitue l'ensemble des immobilisations utilisées dans le processus de production et d'utilisation du sol, notamment les bâtiments et les équipements. Ces immobilisations sont comptabilisées le plus souvent de manière quantitative et dans certains cas de manière qualitative pour démontrer le bien-fondé d'un équipement et la valeur qu'il représente pour la population. Dans les sections suivantes, le capital physique est divisé en deux grandes parties : le cadre bâti ainsi que les équipements et infrastructures.

5.1 Cadre bâti

Cette section décrit l'évolution du développement du cadre bâti de la MRC de Roussillon et de chacune des municipalités locales, et ce, au cours des dernières années. Cette analyse est basée sur le nombre de mises en chantier et sur les parts de marché des résidences unifamiliales isolées, jumelées, en rangée et multifamiliales à l'intérieur de la MRC compilée par la Société canadienne d'hypothèque et de logement.

De plus, un portrait du parc résidentiel est établi en fonction de certaines données

disponibles auprès de Statistique Canada : typologies résidentielles, périodes de construction, tenure des logements et valeur moyenne des logements. Finalement, un aperçu des autres types de bâtiments présents dans la MRC est effectué à l'aide du rôle d'évaluation uniformisé des municipalités fourni par le MAMOT.

5.1.1 Évolution des logements et mises en chantier

Selon le recensement de 2016, le nombre de logements de la MRC de Roussillon se chiffrait à 67 868. Ce qui représente une croissance de 32 % depuis 2001 avec une augmentation moyenne annuelle de 2,1 % (1096 nouveaux logements). Le taux d'occupation de ces logements était de 97,6 % en 2016. Ce taux a diminué légèrement depuis 15 ans (98,1 % en 2001).

Figure 23- Population, logements et ménages 2001-2006-2011-2016

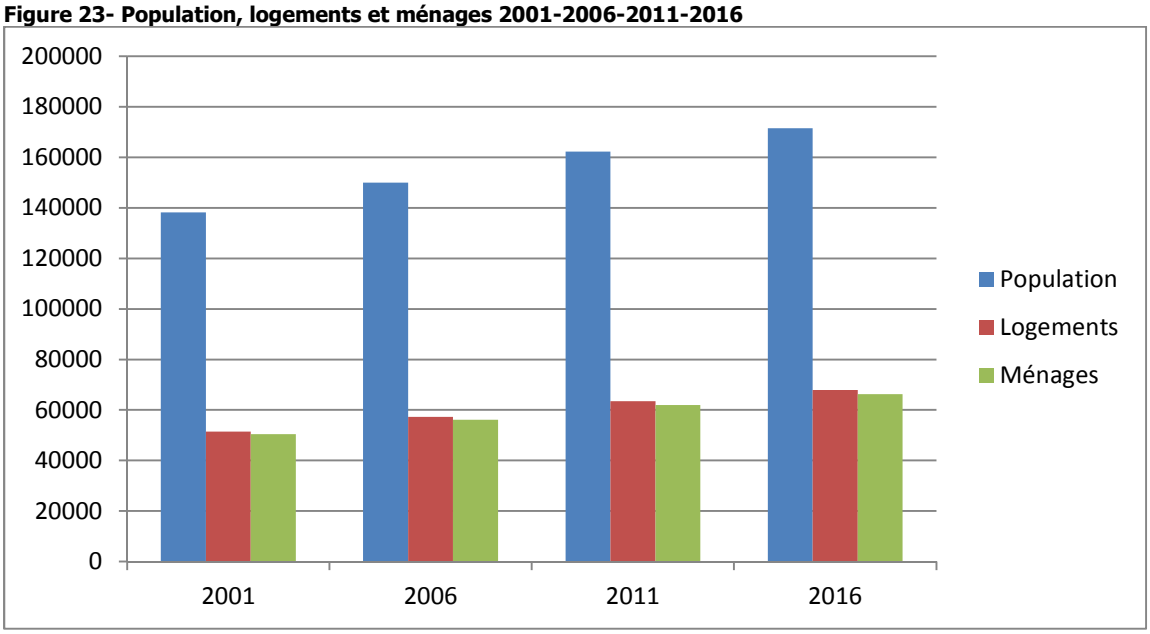

Source: Statistique Canada, *Recensements 2001, 2006, 2011 et 2016*

Depuis les deux dernières années le marché de l'habitation a connu un boom, le nombre de mises en chantier résidentielles a d'ailleurs connu une forte hausse en 2015 (figure 24). Au total, entre 2011 et 2016, 5626 nouvelles unités de logement ont été construites sur le territoire de la MRC de Roussillon, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 1125 résidences. Les années 2013 et 2014 ont connu des baisses marquées des mises en chantier avec à peine 800 nouvelles unités. Depuis 2001, le nombre de mises en chantier annuelles n'était jamais descendu sous les 1 000 unités. Au sein du marché de Montréal (SCHL), Roussillon accueille près de 8 % des nouvelles constructions en 2016. Le boom des dernières années a fait augmenter cette part relative (4,3 % en 2014). La MRC a enregistré ses meilleures performances durant les années 2002 à 2004, 2015 et 2016. Durant la décennie 1990, la moyenne annuelle était d'environ 860 unités.

Figure 24 - Évolution des mises en chantier MRC de Roussillon 1994-2014

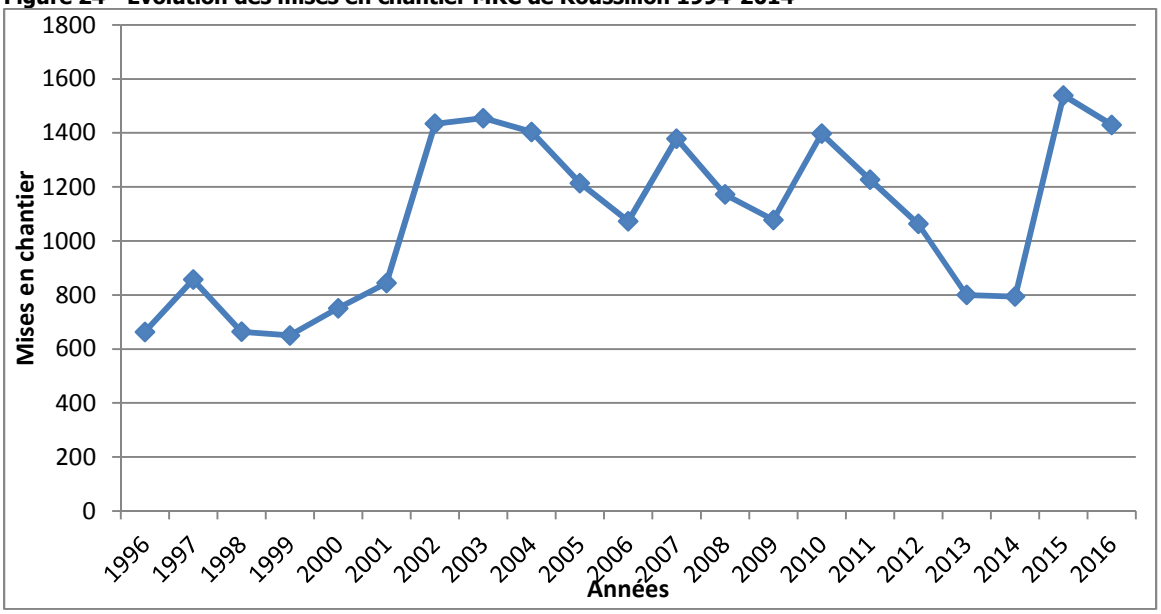

Source: Société canadienne d'hypothèque et de logement, 2014.

Depuis 10 ans, ce sont les municipalités de Candiac (3 086), Châteauguay (2 231) et Saint-Constant (1 987) qui ont accueilli la plus importante part de la croissance urbaine de la MRC. À l'opposé, les municipalités de Léry (39), Saint-Isidore (66) et Saint-Mathieu (118) ont connu une très faible croissance de leur urbanisation. Le tableau 47 montre les mises en chantier annuelles par municipalité entre 2007 et 2016.

Tableau 50 - Mises en chantier annuelles par municipalité entre 2005 et 2016

	CANDIAC	CHÂTEAUGUAY	DELSON	LA PRAIRIE	LERY	MERCIER	SAINT-CONSTANT	SAINT-ISIDORE	SAINT-MATHIEU	SAINT-PHILIPPE	SAINTE-CATHERINE	MRC
2007	381	472	55	102	3	62	203	4	7	31	59	1379
2008	369	262	9	117	1	213	81	14	5	44	57	1172
2009	264	277	0	100	1	254	15	1	11	13	142	1078
2010	148	523	23	238	1	164	97	23	12	21	147	1397
2011	198	262	10	190	4	173	253	2	31	38	66	1227
2012	85	192	16	195	5	128	259	0	13	127	43	1063
2013	29	208	0	21	5	76	250	8	4	66	133	800
2014	34	220	3	23	11	122	244	4	8	119	6	794
2015	22	603	2	192	2	60	446	5	13	145	49	1539
2016	701	67	8	209	6	91	139	5	14	168	2	1430
2007-2016	2231	3086	126	1387	39	1343	1987	66	118	772	704	11879
Moyenne annuelle	223	309	13	139	4	134	199	7	12	77	70	1188

Source: Société canadienne d'hypothèque et de logement, 2017.

5.1.2 Les typologies résidentielles

En 2011, 67,2 % des unités résidentielles correspondent à la typologie « maison individuelle non attenante ». Les appartements dans des immeubles de moins de 5 étages regroupent 20 % des unités et les autres typologies se partagent le dernier 12,8 %, soit les maisons jumelées (4,9 %), les appartements-duplex (2,9 %), les maisons en rangée (2,9 %), les appartements dans des immeubles de 5 étages ou plus (0,4 %) et les autres logements (1,6 %).

Les municipalités de Léry et Saint-Isidore ont un parc de logements constitué à plus de 80 % de maisons individuelles isolées. Alors que les villes de La Prairie (34 %) et Sainte-Catherine (33 %) ont la plus forte proportion de logements multifamiliaux (appartements deux logements et plus). Les municipalités de Saint-Philippe et Saint-Mathieu ont une forte proportion d'autres logements (23 % et 36 %). Il s'agit en grande partie de maisons mobiles installées dans certaines zones du territoire de ces municipalités. Finalement, Delson et Candiac sont les municipalités possédant la plus grande proportion de maisons jumelées ou en rangée (13 et 14 %).

La part de marché des résidences unifamiliales isolées a fortement chuté au cours des quinze dernières années (voir figure 25). Les maisons individuelles isolées représentaient 76,8 % des mises en chantier en 2000 alors qu'elles ne représentaient plus que 26,32 % en 2014. Les maisons jumelées et en rangée sont des produits qui connaissent une augmentation en matière de construction sur le territoire de la MRC, mais en chiffres absolus, il en existe un moins grand nombre que les unités unifamiliales isolées et les unités multifamiliales. Ce n'est que récemment que cette tendance s'est inversée. Ainsi en 2014, les mises en chantier de résidences jumelées et en rangées (230) ont été plus nombreuses que les mises en chantier de maisons unifamiliales isolées (209).

Tableau 51 - TYPOLOGIES RÉSIDENTIELLES MRC DE ROUSSILLON (logements occupés en 2011)

Maison individuelle non attenante	Maison jumelée	Maison en rangée	Appartement, duplex	Appartement, immeuble moins de 5 étages	Appartement, immeuble 5 étages ou plus	Maison mobile et autre logement
41 575	3050	1 770	1 880	12375	265	985
67,2%	4,9%	2,9%	3,0%	20,0%	0,4%	1,6%

Source: Statistique Canada, *Recensement 2011*

Figure 25 - Parts de marché par type de logement, MRC de Roussillon

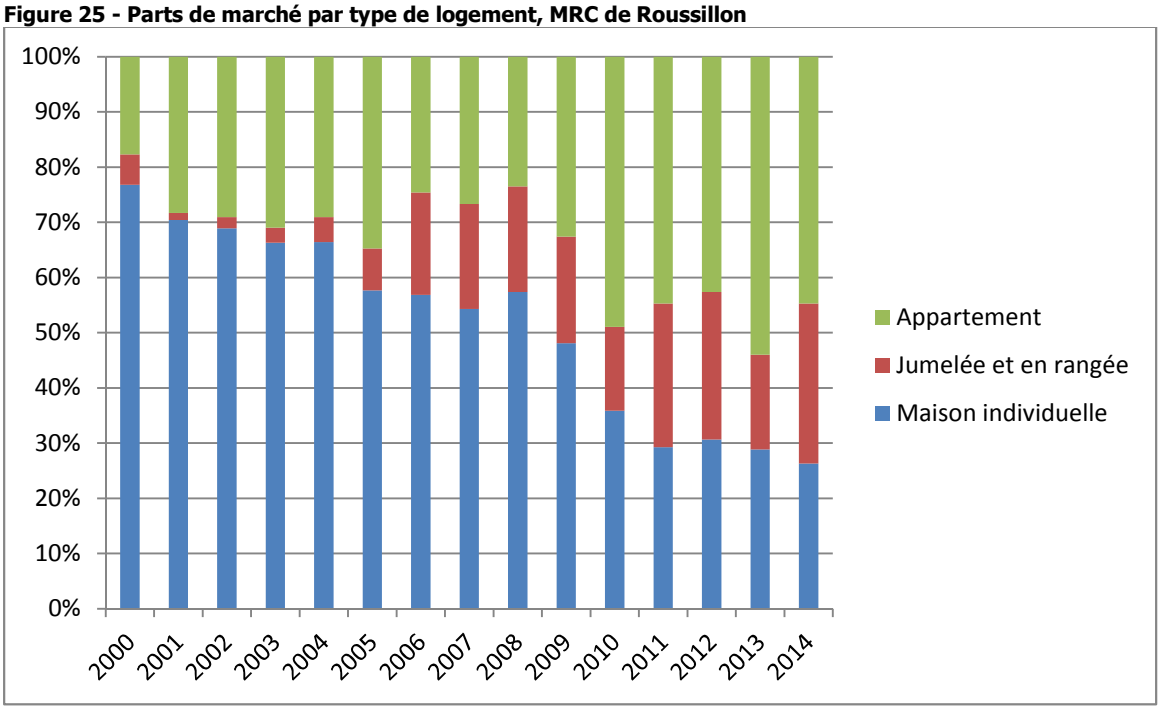

Source: Société canadienne d'hypothèque et de logement, 2014.

5.1.3 La taille des logements

Le parc de logements de la MRC de Roussillon est majoritairement constitué de grands logements. Le 2/3 des logements possèdent 6 pièces et plus ainsi que 3 chambres et plus. Selon le recensement de 2011, la moyenne de pièces par logement est de 6,7 dans la MRC. Il s'agit d'un chiffre plus élevé que la moyenne québécoise qui est de 5,8 et de la moyenne de la région métropolitaine de recensement qui est de 5,5. C'est pourquoi seulement 3,4 % des ménages jugent que leur logement est de taille insuffisante.

Tableau 52 - TAILLE DES LOGEMENTS MRC DE ROUSSILLON (2011)

1 à 4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces	8 pièces ou plus
12075	9285	8720	10430	21395
19,5%	15,0%	14,1%	16,8%	34,6%
1 chambres ou moins	**2 chambres**	**3 chambres**	**4 chambres ou plus**	**Moyenne de pièces par logement**
4415	16220	25810	15465	6,7
7,1%	26,2	41,7	25,0%	

Source: Statistique Canada, *Recensements 2011*

5.1.4 Les périodes de construction

Dans l'ensemble de la MRC, plus de 55 % du développement domiciliaire a vu le jour durant les 30 dernières années. Cette observation est encore plus frappante dans le cas des municipalités à caractère urbain comme Candiac, La Prairie, Saint-Constant et Sainte-Catherine. D'autres municipalités, notamment Léry (55,7 %), Saint-Isidore (29 %) et Châteauguay (19,4 %), comptent une forte proportion de constructions résidentielles

construites avant 1960. De plus, selon le recensement de 2011, 5,2 % des logements de la MRC nécessitaient des travaux majeurs. La moyenne du grand Montréal est de 7,1% et pour l'ensemble du Québec ce chiffre est de 7,2%. Par contre, à Léry 14 % des logements nécessitaient des travaux majeurs. Cela peut s'expliquer par la forte proportion (56%) de logements construits avant 1960.

Certaines municipalités ont vu leur développement s'échelonner dans le temps autour d'un noyau villageois très ancien. C'est le cas des municipalités de Delson, La Prairie, Léry, Saint-Isidore et Saint-Philippe, dont plus de 10 % des résidences ont été construites avant 1960.

Figure 26 - Période de construction des logements par municipalité

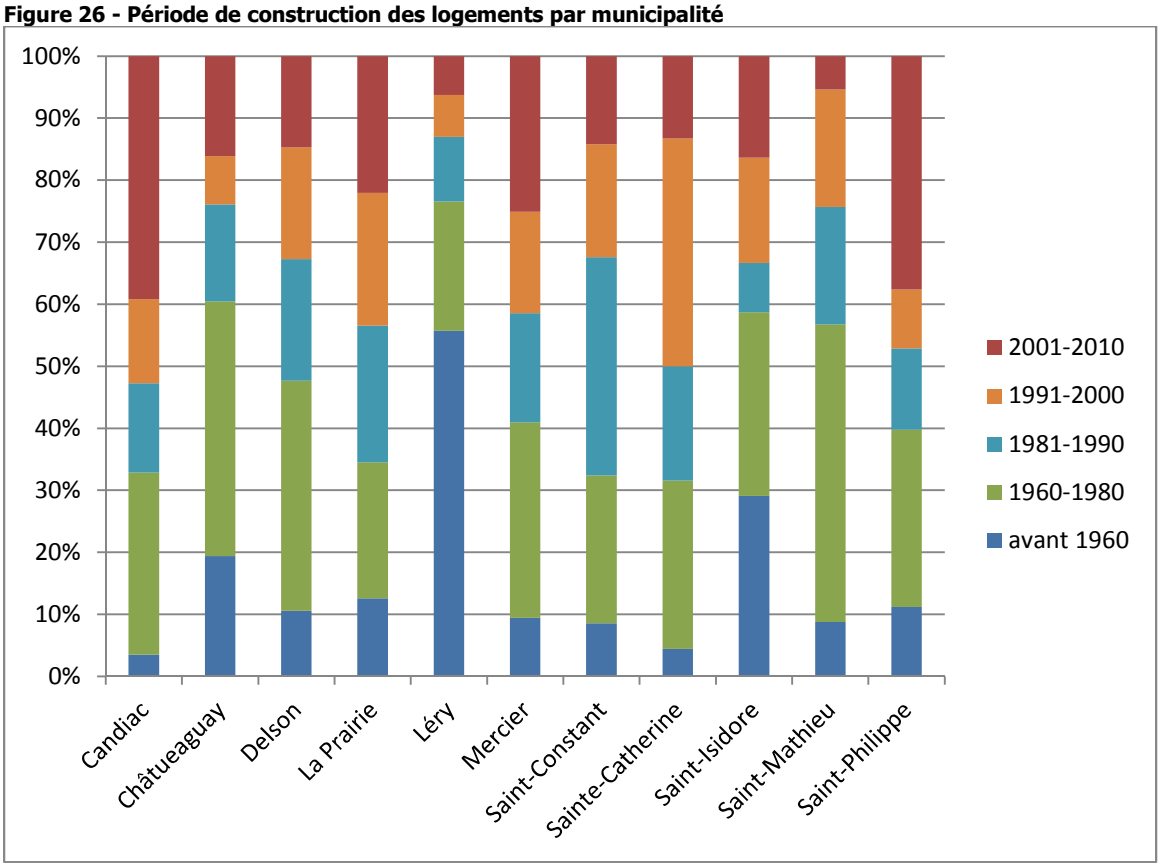

Source: Statistique Canada, *Recensements 2011*

5.1.5 La tenure des logements

Au sein de la MRC, 80,8 % des logements appartiennent à leurs occupants et seulement 19,2 % sont en location. Cet écart s'est accentué depuis 2001 puisqu'il était de 77 % (-23 %). En fait, il n'y a eu qu'une augmentation de 385 logements en location, alors que les logements détenus par un propriétaire ont augmenté de 11 095. Les municipalités de La Prairie (26,0 %), Châteauguay (23,1 %) et Delson (22,2 %) ont une proportion de locataires plus élevée que l'ensemble de la MRC. D'autre part, les municipalités de Candiac (86,9 %) Saint-Mathieu (95,9 %) et Saint-Philippe (92,1 %) comptent un nombre

important de propriétaires. En 2011, la proportion de propriétaires occupant pour l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Montréal était de 54,7 %.

5.1.6 La valeur moyenne des logements

Dans la MRC de Roussillon, la valeur moyenne des logements s'établissait à 260 952 $ en 2011. Il s'agit d'une augmentation de 36 % par rapport à 2006. Depuis 2001, la valeur des logements a connu une fulgurante augmentation (voir figure 27). Les villes de Candiac (357 349 $) et Léry (338 212 $) affichaient les valeurs moyennes les plus élevées tandis que Châteauguay (220 691 $) et Saint-Mathieu (184 920 $) possédaient les plus faibles valeurs. Pour leur part, les loyers moyens (715 $) ont également augmenté, mais moins fortement que la valeur des logements. On peut remarquer que l'augmentation des loyers est plus forte entre 2006-2011 (18 %) qu'entre 2001-2006 (9 %)

En 2011, 17,6 % des ménages de la MRC consacrait plus de 30 % de leur revenu pour se loger. Cette proportion a augmenté quelque peu depuis 5 ans (16,4 % en 2006). Cette proportion est plus élevée dans les municipalités de Châteauguay (22,9 %) et Sainte-Catherine (20,8 %). Ceci peut, en partie, être attribuable au fait que dans ces municipalités les paiements mensuels médians consacrés au logement par les ménages sont légèrement supérieurs aux autres municipalités et qu'une plus forte proportion des ménages a un revenu de moins de 20 000 $.

Figure 27 - Valeur moyenne des logements en $ (1996-2011)

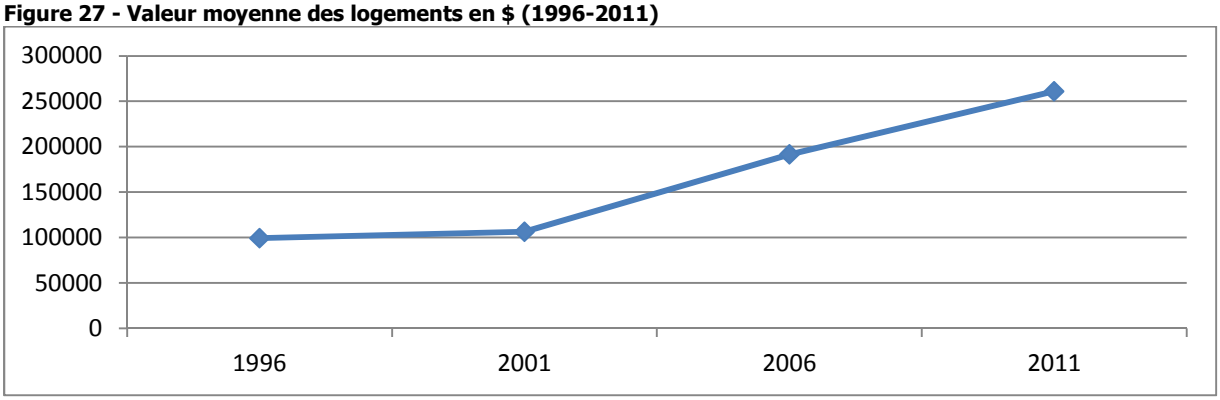

Figure 28 - Loyer moyens en $ (1996-2011)

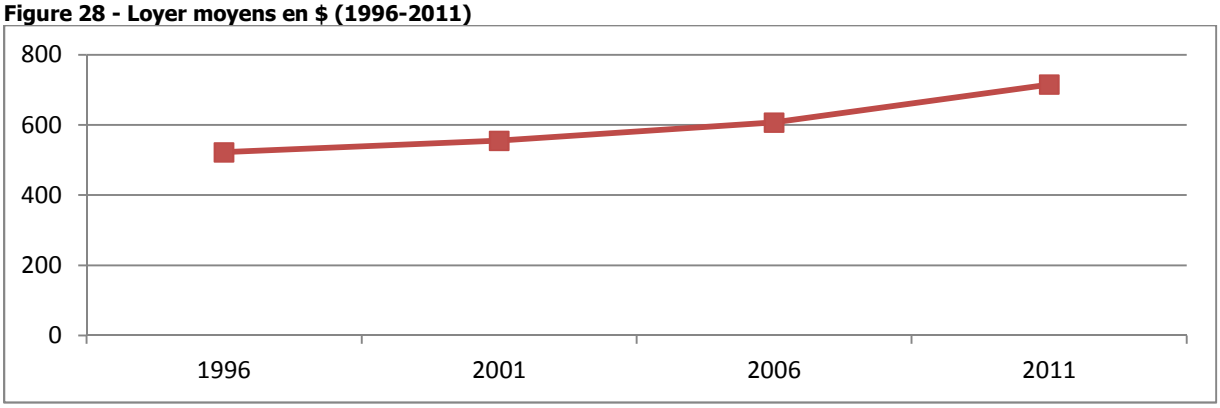

Source: Statistique Canada, *Recensement 2011*

Selon l'évaluation foncière uniformisée de l'exercice financier 2014, 54 034 unités d'évaluation résidentielle sont présentes sur le territoire de la MRC de Roussillon. La valeur de l'ensemble de ces unités est de 15,203 milliards $. La valeur moyenne au rôle d'une unité résidentielle dans la MRC est de 281 358 $.

Le tableau 53 représente la répartition du nombre d'immeubles résidentiels par municipalité et leur valeur au rôle d'évaluation. Dans plus de la moitié des municipalités de la MRC la valeur totale des unités résidentielles dépasse le milliard de dollars. Il existe par contre une très gans écart entre Châteauguay (3 603 394 539$) qui à la valeur au rôle le plus élevé et Saint-Mathieu (135 768 828$) où la valeur est la plus faible. D'autre part c'est à Châteauguay que la valeur moyenne des unités d'évaluation est la plus faible et à Candiac qu'elle est la plus élevée.

Tableau 53 - La valeur des immeubles résidentiels au rôle d'évaluation

Municipalités	Valeurs au rôle ($)	Nombre d'unité d'évaluation	Valeur moyenne ($)
Candiac	2 652 188 200	7 133	371 819
Chateauguay	3 603 394 539	14 957	240 917
Delson	638 228 136	2 465	258 916
La Prairie	2 486 367 600	7 712	322 402
Lery	321 968 800	899	358 141
Mercier	1 051 813 256	4 119	255 356
Saint-Constant	2 205 604 300	8 090	272 633
Sainte-Catherine	1 422 505 400	5 609	253 611
Saint-Mathieu	135 768 828	516	263 118
Saint-Philippe	481 064 640	1 701	282 813
Saint-Isidore	204 019 578	833	244 921
MRC de Roussillon	15 202 923 277	54 034	281 358

Source: Évaluation uniformisée 2014, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) © Gouvernement du Québec

5.1.7 Les logements sociaux et abordables

Selon les données de la CMM, il y aurait 1121 logements sociaux et abordables sur le territoire de la MRC de Roussillon. Il s'agit de la MRC, des couronnes nord et sud, qui accueille le plus de logements sociaux et abordables. Par contre, la MRC de Roussillon ne détient que 1,5 % de l'ensemble des logements sociaux de la CMM. Dans la MRC de Roussillon, la part des logements sociaux et abordables sur l'ensemble des logements locatifs est de 9,4 %. Pour l'ensemble de la CMM, ce chiffre est de 10,5 %.

C'est dans les municipalités de Châteauguay (747), La Prairie (147) et Mercier (79) que l'on retrouve le plus grand nombre de logements sociaux et abordables. Les logements sociaux représentent d'ailleurs plus de 11 % de l'ensemble des logements locatifs dans les municipalités de Châteauguay (18,1 %) et Mercier (11,4 %).

5.1.8 Les bâtiments commerciaux

Selon l'évaluation foncière uniformisée de l'exercice financier 2014, 2002 unités d'évaluation commerciale sont présentes sur le territoire de la MRC de Roussillon. La valeur de l'ensemble de ces commerces est de 1,520 milliards $. La valeur moyenne d'une unité commerciale dans la MRC est de 759 411 $. En 2013, le nombre d'unités d'évaluation commerciale était de 2048 pour une valeur de 1,429 milliards $. Entre 2008 et 2012, la moyenne annuelle des investissements dans la construction de bâtiments commerciaux dans la MRC était de 34 millions$

Le tableau 54 représente la répartition du nombre d'unités commerciales par municipalité. C'est à Châteauguay que l'on retrouve le plus grand nombre d'unités commerciales. Châteauguay accueille d'ailleurs 25 % des unités de la MRC. La valeur moyenne des unités commerciales de Candiac dépasse le million de dollars. La valeur moyenne à Châteauguay, Delson et Saint-Constant est également plus élevée que celle de l'ensemble de la MRC.

Tableau 54 - Répartition du nombre d'immeuble commerciaux (2014)

Municipalités	Nombre de d'unité d'évaluation	% de l'ensemble de la MRC	Valeurs au rôle ($)	Valeur moyenne
Candiac	167	8%	208 966 400	1 251 296
Chateauguay	508	25%	460 932 004	907 346
Delson	171	9%	156 700 856	916 379
La Prairie	276	14%	200 303 000	725 736
Lery	38	2%	10 010 600	263 437
Mercier	193	10%	74 518 704	386 107
Saint-Constant	238	12%	219 001 900	920 176
Sainte-Catherine	232	12%	138 598 800	597 409
Saint-Isidore	49	2%	16 531 230	337 372
Saint-Mathieu	23	1%	11 830 978	514 390
Saint-Philippe	107	5%	22 946 805	214 456
MRC de Roussillon	2002		1 520 341 277	759 411

Source: Évaluation uniformisée 2014, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) © Gouvernement du Québec

5.1.9 Les bâtiments industriels

Selon l'évaluation foncière uniformisée de l'exercice financier 2014, 225 unités d'évaluation industrielle sont présentes sur le territoire de la MRC de Roussillon. La valeur de l'ensemble de ces unités industrielles est de 352 millions $ et la valeur moyenne d'une unité industrielle dans la MRC est de 1 565 871 $. Entre 2008 et 2012, la moyenne annuelle des investissements dans la construction de bâtiments industriels dans la MRC était de 13 millions$

Le tableau 55 représente la répartition du nombre d'unités industrielles par municipalité. C'est à Châteauguay et Delson que l'on retrouve le plus grand nombre d'unités industrielles. À elles seules, ces deux municipalités accueillent 43 % des unités industrielles de la MRC. Par contre, même si Candiac possède un peu moins d'unités

industrielles, la valeur des industries présentes sur ce territoire est plus élevée. La valeur des unités industrielles de Candiac équivaut à celle des immeubles de Châteauguay et Delson réunis.

Tableau 55 - Répartition du nombre d'immeubles industriels (2014)

Municipalités	Nombre d'unité d'évaluation	% de l'ensemble de la MRC	Valeurs au rôle ($)	Valeur moyenne
Candiac	34	15%	117 421 030	3 453 560
Chateauguay	49	22%	59 787 380	1 220 151
Delson	48	21%	52 774 488	1 099 469
La Prairie	14	6%	30 807 100	2 200 507
Lery	1	0%	208 900	208 900
Mercier	20	9%	7 513 272	375 664
Saint-Constant	10	4%	21 079 700	2 107 970
Sainte-Catherine	28	12%	43 260 300	1 545 011
Saint-Isidore	8	4%	8 006 074	1 000 759
Saint-Mathieu	7	3%	6 548 362	935 480
Saint-Philippe	6	3%	4 914 315	819 053
MRC de Roussillon	225		352 320 921	1 565 871

Source: Évaluation uniformisée 2014, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) © Gouvernement du Québec

Le bâti industriel de l'ensemble du territoire est particulièrement jeune. Bien qu'il n'y ait pas d'études complètes de l'âge moyen du bâti dans la CMM, la moyenne d'âge réel comme apparent dans la CMM se situe autour de 1970. Avoir une moyenne qui tourne autour de 1990 pour Roussillon est donc un argument de vente solide (bâtiments mieux adaptés aux demandes du marché actuel, puisque plus jeunes).

Tableau 56 - Âge du bâti industriel (2013)

Municipalités	Moyenne des années de construction	Mayenne des années de construction apparentes
Candiac	1994	2002
Chateauguay	1989	1992
Delson	1987	1992
La Prairie	1970	1986
Saint-Constant	1967	1981
Sainte-Catherine	1988	1990
Saint-Mathieu	ND	1980
Saint-Philippe	ND	1992
MRC de Roussillon	1990	1992

DAA Stratégies, INVENTAIRE INDUSTRIEL ET MISE À JOUR DU PORTRAIT ET DU DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, 2013

5.1.10 Les bâtiments gouvernementaux

Toujours selon l'évaluation foncière uniformisée de l'exercice financier 2014, il y aurait 397 unités d'évaluation gouvernementale sur le territoire de la MRC de Roussillon. De ce nombre, 264 relèvent du gouvernement du Québec et 22 du gouvernement du Canada. À celles-ci, s'ajoutent 30 immeubles dédiés à la santé et aux services sociaux et 81 écoles.

Le tableau 57 représente la répartition du nombre d'unités gouvernementales par municipalité. C'est à Châteauguay que l'on retrouve le plus grand nombre d'immeubles dans chaque catégorie à l'exception de ceux du gouvernement du Canada qui se situent principalement à La Prairie.

Tableau 57 - Répartition du nombre d'immeubles gouvernementaux (2014)

Municipalités	Nombre d'unité d'évaluation du Gouvernement du Québec	Nombre d'unité de santé et de services sociaux	Nombre d'écoles	Nombre d'unité d'évaluation du Gouvernement du Canada
Candiac	10	3	7	0
Châteauguay	54	11	25	2
Delson	29	1	3	0
La Prairie	38	5	13	11
Léry	14	0	1	1
Mercier	15	2	4	1
Saint-Constant	43	4	10	0
Sainte-Catherine	24	2	14	5
Saint-Isidore	12	0	2	1
Saint-Mathieu	9	0	1	0
Saint-Philippe	16	2	1	1
MRC de Roussillon	264	30	81	22

Source: Évaluation uniformisée 2014, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) © Gouvernement du Québec

5.2 Description et planification du transport terrestre sur le territoire de la MRC de Roussillon

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit décrire et planifier l'organisation du transport terrestre. Cette section indique la nature des infrastructures et des équipements de transport terrestre importants et les principales améliorations devant être apportées, en considérant la demande prévisible en matière de transport et de la part anticipée du transport devant être assurée par les divers modes. Elle indique également la nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements de transport terrestre importants dont la mise en place est projetée.

5.2.1 La nature des infrastructures et des équipements de transport terrestre importants

La présente section décrit les infrastructures et les équipements de transport terrestre importants sur le territoire de la MRC de Roussillon.

5.2.1.1 Le réseau routier

Les divers types de routes sillonnant le territoire possèdent des vocations spécifiques ainsi que des caractéristiques techniques qui leur sont propres. La vocation des routes sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec est exprimée à travers la classification fonctionnelle du réseau routier supérieur. Les différentes composantes de

cette classification fonctionnelle ainsi que la classification métropolitaine sont décrites aux paragraphes suivants :

- **Autoroutes :** Les autoroutes ont pour fonction première de relier les grands pôles d'activités comme les grands centres urbains, les aéroports et les ports de catégories nationales et les stations touristiques majeures. Elles privilégient les longs itinéraires et donnent priorité au trafic de transit. Les débits de circulation et la proportion du trafic lourd y sont habituellement les plus élevés. Les chaussées sont séparées et les carrefours à étagement dénivelés. Enfin, les autoroutes ne permettent pas d'accès direct, car elles sont protégées par des servitudes de non-accès.
- **Routes nationales :** Ces routes ont les mêmes caractéristiques fonctionnelles que les autoroutes, sauf que les accès y sont généralement permis en donnant cependant priorité à la circulation. De plus, les voies peuvent être contiguës et l'on y retrouve des carrefours plans (intersection où les axes routiers s'entrecroisent à un même niveau; on y trouve soit des arrêts, soit des feux de circulation). Enfin, on peut y trouver des feux de circulation à l'intérieur des centres urbains.
- **Routes régionales :** Ces routes donnent accès aux pôles d'activités secondaires tels que les centres urbains sous-régionaux, les centres industriels et les aéroports. De plus, elles canalisent la circulation des voies locales vers les autoroutes et les routes nationales. Les accès riverains sécuritaires y sont permis en donnant priorité à la circulation.
- **Routes collectrices :** Les fonctions de ces routes consistent à lier, d'une part, les centres ruraux aux agglomérations urbaines et, d'autre part, les quartiers résidentiels entre eux. De plus, elles canalisent la circulation des voies locales vers les routes régionales. Les voies de circulation y sont contiguës ou à chaussées séparées (milieu urbain) et on y accorde généralement une importance égale aux accès riverains et à la circulation.
- **Réseau routier métropolitain :** Le réseau routier métropolitain rassemble les composantes du réseau routier de juridiction provinciale et fédérale (autoroutes et routes nationales) et du palier municipal dont l'efficacité contribue à l'attractivité et la compétitivité du Grand Montréal. Son identification vise à cibler les priorités d'intervention souhaitées par la CMM.
- **Réseau artériel métropolitain :** Il constitue un ensemble de voies de circulation hiérarchisées, à l'exclusion des autoroutes et sans égard à l'autorité responsable de ces voies, dont l'utilisation est favorisée pour assurer le déplacement des personnes et des marchandises entre les municipalités du territoire de la Communauté et avec l'extérieur de ce territoire.

Le reste du réseau de la MRC est constitué de rues locales et intermunicipales servant à relier les différentes activités urbaines entre elles. Le réseau municipal est décrit et analysé plus en détail à la section 5.2.1.2. La classification fonctionnelle du réseau routier supérieur (hiérarchie routière) de la MRC de Roussillon est pour sa part présentée à l'intérieur du tableau 58 et au le plan 9 - *Hiérarchie du réseau routier supérieur*. De plus,

les plans 10- Réseau routier métropolitain et 11 – Réseau artériel métropolitain identifient le réseau routier et artériel métropolitain se situant sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Tableau 58 - Classification fonctionnelle du réseau routier supérieur

Classe	Route	Municipalités desservies
Autoroutes	15*	La Prairie, Candiac, Delson, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe
	30*, 730* et 930*	La Prairie, Saint-Philippe, Candiac, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Saint-Isidore, Mercier, Châteauguay
Routes nationales	104	La Prairie
	132*	La Prairie, Candiac, Delson, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Châteauguay, Mercier, Léry
	134*	La Prairie
	138*	Châteauguay, Mercier
Routes régionales	209	Saint-Constant
	221	Saint-Constant, Saint-Isidore
	Rue de l'Église, Rang Ste-Marguerite et Montée St-Isidore	Mercier
	Rue Boyer et rue de l'Église	Saint-Isidore
Routes collectrices	207	Saint-Isidore
	217	La Prairie, Saint-Philippe
	Montée Monette	Saint-Philippe, Saint-Mathieu
	Rue Principal	Saint-Mathieu

Source: Ministère des Transports du Québec, *Classification fonctionnelle du réseau routier*, Mise à jour 2015
Ce tableau est présenté à titre indicatif, veuillez-vous référer au plan 9 – Hiérarchie du réseau routier supérieur

Les routes munies d'un * font partie du réseau routier métropolitain.

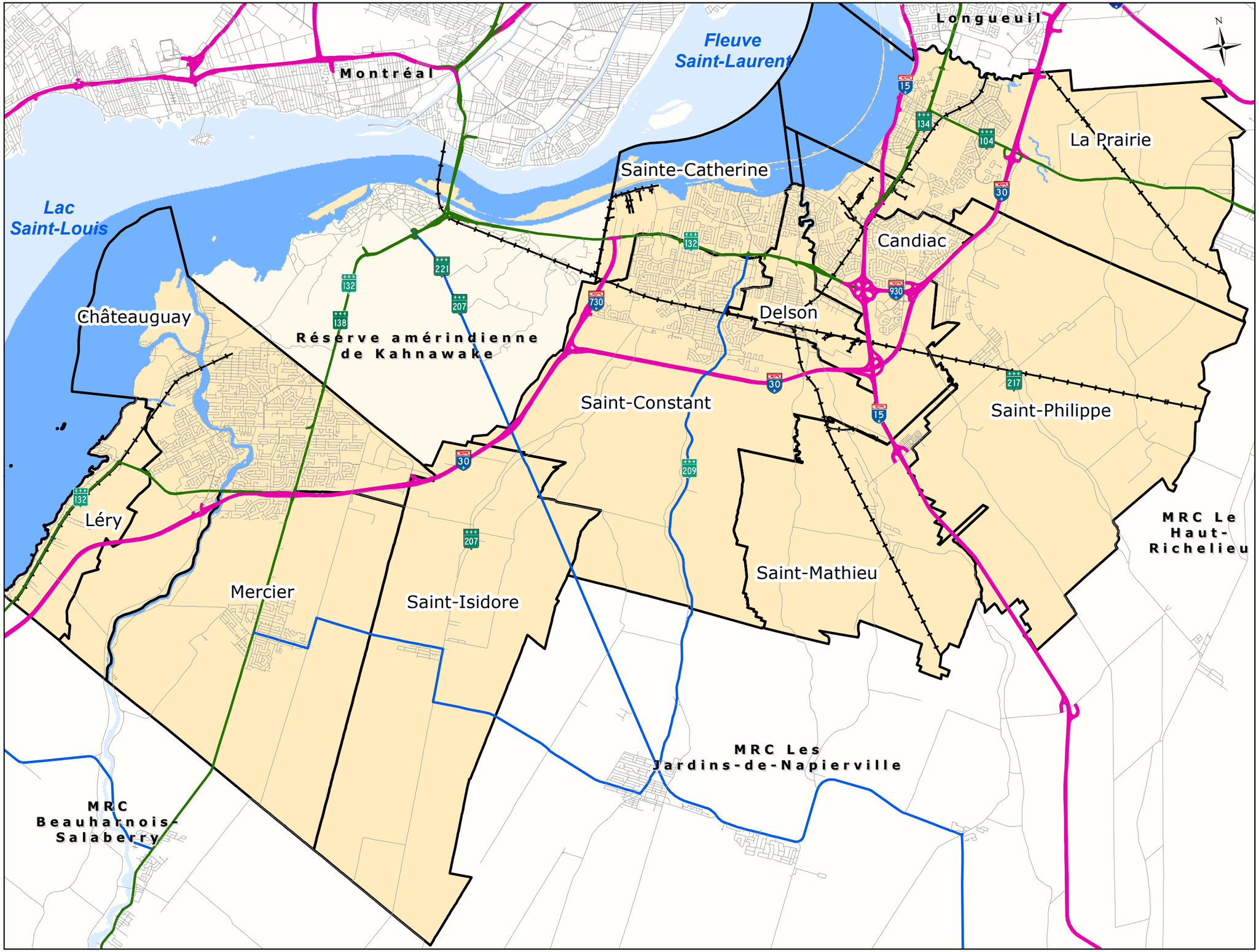

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 9
HIERARCHIE DU RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR

- Réseau municipal
- Autoroute
- Nationale
- Régionale
- Chemin de fer
- Limites municipales
- Hydrographie

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan09.mxd

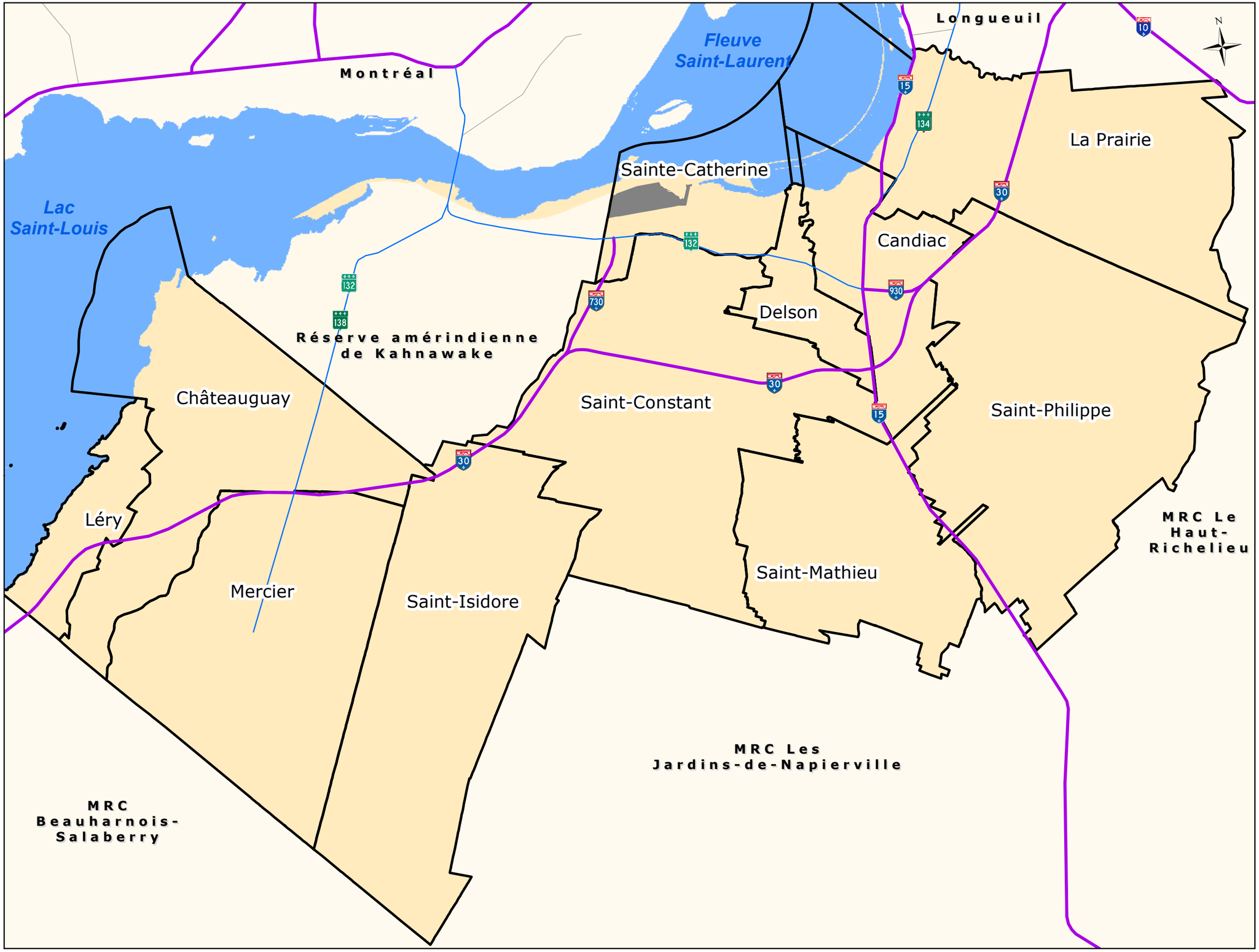

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 10
RÉSEAU ROUTIER
MÉTROPOLITAIN

- Autoroute
- Route principale
- Limites municipales
- Port
- Hydrographie

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan10.mxd

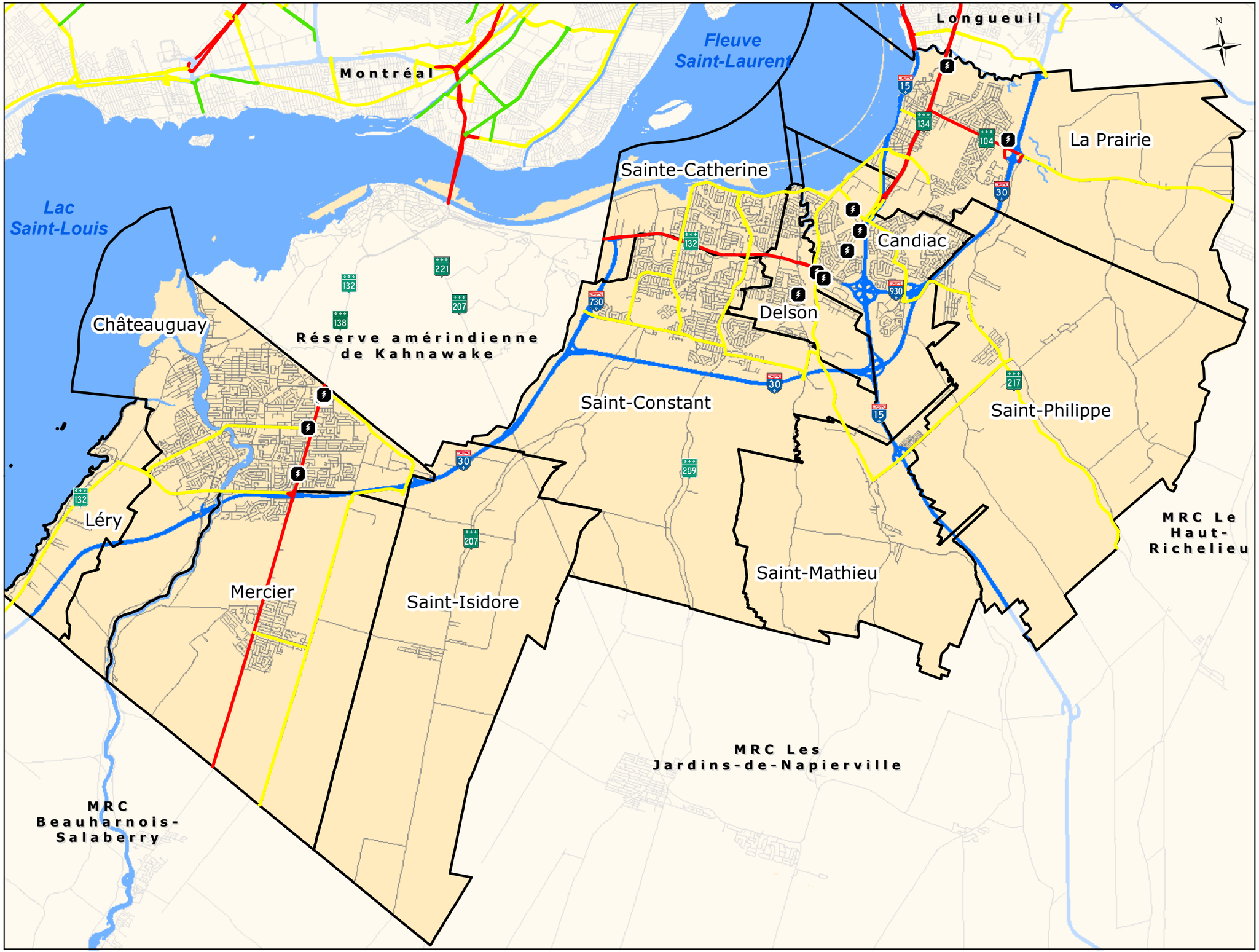

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 11
RÉSEAU ARTÉRIEL MÉTROPOLITAIN

- Le circuit electrique
- Limites municipales
- Autre route
- Autoroute

Classification des voies de circulation désignées

- Voie de classe 1
- Voie de classe 2
- Voie de classe 3

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan11.mxd

5.2.1.2 Réseau routier intermunicipal

Le réseau routier municipal est constitué de collectrices, d'artères et de rues locales. Le plan 12 décrit ce réseau et identifie les connexions intermunicipales. Le réseau artériel intermunicipal vient soutenir le réseau routier métropolitain et le réseau artériel métropolitain en jouant un rôle intégrateur dans les différentes portions de la MRC. L'identification de ce réseau permet d'assurer une coordination du maintien et du prolongement de ces infrastructures routières nécessaires à la gestion efficace de la circulation dans toutes les municipalités. Ce réseau est notamment défini à partir des principaux pôles générateurs de déplacements, dont les pôles d'emplois, les parcs industriels et les artères commerciales. Ces pôles ont des fonctions industrielles, commerciales, récréatives, institutionnelles ou de bureaux. Certains ont même un caractère multifonctionnel. Ils se caractérisent tous cependant par une forte concentration d'activités favorisant les déplacements. Bref, le réseau intermunicipal joue un rôle intégrateur dans les différentes portions de la MRC.

Le tableau 59 présente les problématiques actuelles ou anticipées sur le réseau municipal et intermunicipal en plus d'identifier des pistes d'amélioration. Le plan 12 fait également mention des liens intermunicipaux problématiques ou absents.

Tableau 59 - Les problématiques actuelles ou anticipées sur le réseau municipal et intermunicipal

Rue	Municipalité	Problématique	Piste d'amélioration
Marie-Victorin (pont de la rivière de la Tortue	Candiac et Delson	Accès cyclable trop étroit	Aménagement cyclable adéquat
Monchamp et Centrale	Saint-Constant et Sainte-Catherine	Franchissement de la 132 difficile pour piétons et cyclistes	Sécuriser la traverse
Montée Saint-Régis	Saint-Constant	Emprise trop étroite pour l'ensemble des usagers	Agrandir l'emprise
Saint-François-Xavier et Principale	Delson	Volume important de camion lourd sur le réseau municipal	Accès autoroutier
Saint-Laurent et 1ere avenue	Saint-Catherine	Accès limité au parc industriel et à la zone portuaire	Prolonger les accès

Source: MRC de Roussillon, 2017

La planification du réseau intermunicipal permettra d'améliorer le bilan de la mobilité durable, puisque plusieurs problématiques décrites dans cette section concernent la cohabitation des différents modes sur le réseau. Un exemple éloquent de bonne planification dans la MRC est le réaménagement du boulevard Marie-Victorin entre Candiac et La Prairie. Entre 2015 et 2017, les deux municipalités se sont coordonnées afin de revoir la configuration de cette collectrice en intégrant des aménagements piétons et cyclables de qualité en plus d'ajouter des éléments d'apaisement de la circulation. Une augmentation du nombre de cyclistes a été constatée sur cette portion de la rue.

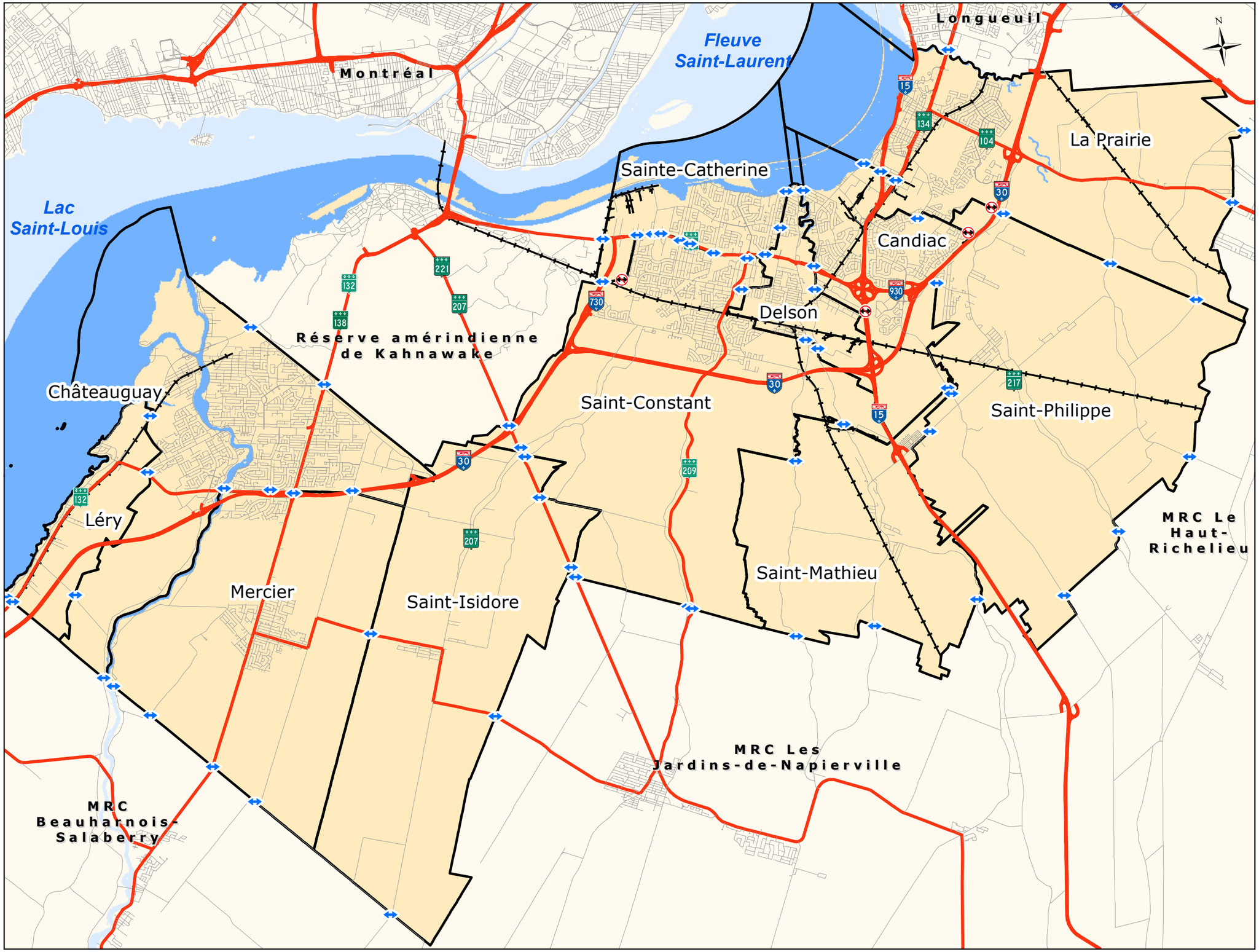

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 12
RÉSEAU ROUTIER INTERMUNICIPAL

- Lien absent ou problématique
- Connection intermunicipale
- Réseau intermunicipal
- Réseau supérieur
- Chemins de fer
- Limites municipales

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan12.mxd

5.2.1.3 Le réseau de transport actif

Le territoire de la MRC compte actuellement près de 179 km de voies cyclables. C'est une augmentation de plus de 100 km de voies cyclables depuis 2005. Les réseaux cyclables locaux ont connu un fort développement au cours des dernières années, et ce, surtout dans les secteurs urbanisés. Aussi, les municipalités prévoient l'aménagement de plusieurs kilomètres supplémentaires au cours des prochaines années. La majorité des voies cyclables sont à caractère local. Seule la municipalité de Léry ne possède pas de réseau cyclable. Le tableau 60 présente la longueur du réseau cyclable dans chaque municipalité de la MRC.

Tableau 60 - Longueur du réseau cyclable dans chaque municipalité de la MRC

Municipalité	Nombre de km existants	Nombre de km projetés
Candiac	31,69	0
Châteauguay	31,73	45,51
Delson	9,6	0,1
La Prairie	52,09	3,17
Léry	0	6,9
Mercier	6,28	18,21
Saint-Constant	15,86	6,78
Sainte-Catherine	21,38	14,35
Saint-Isidore	6,84	3,84
Saint-Mathieu	0,4	0,5
Saint-Philippe	3,19	6,5
MRC de Roussillon	**179,06**	**105,86**

Source : Compilation MRC de Roussillon, 2017

Le plan 13 - *Réseau cyclable local et régional* illustre les réseaux locaux existants et projetés par les municipalités ainsi que le réseau cyclable régional existant et projeté. Ceux-ci sont composés de plusieurs types d'aménagement cyclables : piste cyclable, bande cyclable unidirectionnelle et bidirectionnelle et chaussée partagée.

Dans le secteur est de la MRC, la plupart des municipalités sont reliées entre elles sauf la municipalité de Saint-Mathieu. Cette dernière étudie actuellement la possibilité de créer un lien vers la municipalité de Saint-Philippe et vers la gare de Delson. Dans l'ouest, les villes de Léry et Châteauguay souhaitent créer un lien cyclable vers Beauharnois sur l'emprise ferroviaire non utilisée de la compagnie CSX.

Présentement, trois des quatre gares de train de banlieue sont directement accessibles par le réseau cyclable. Seule la gare Saint-Constant ne l'est pas. Pour les stationnements incitatifs qui sont desservis par un service d'autobus, seul le stationnement projeté à Sainte-Catherine n'est pas accessible par le réseau cyclable. La planification détaillée de l'aire TOD à venir et le réaménagement possible de la route 132 pourraient intégrer un prolongement du réseau cyclable de la Ville de Sainte-Catherine.

Le tracé du réseau cyclable régional devant relier les secteurs est et ouest de la MRC est présentement à l'étude. Diverses options demeurent possibles ayant toutes des avantages

et des inconvénients. La mise en place du réseau régional ne nie pas l'avantage de développer d'autres voies ou liens cyclables locaux, mais permet de relier entre elles les municipalités du secteur ouest avec celles du secteur est ainsi qu'avec les territoires adjacents de la MRC. Certains liens inter-MRC sont existants (Longueuil, Montréal via la navette fluviale ou la voie maritime), d'autres sont à créer notamment avec les MRC de Beauharnois-Salaberry et les Jardins-de-Napierville, où une piste cyclable a été aménagée dans l'axe de la route 221 sur l'emprise ferroviaire abandonnée, et la réserve amérindienne.

La MRC souhaite mettre en place et développer un réseau cyclable régional à partir principalement des voies cyclables locales aménagées par les municipalités. La mise en place de ce réseau est basée sur les paramètres suivants :

- la localisation des attraits et des sites d'intérêt régionaux;
- la possibilité d'utiliser le réseau à des fins utilitaires et non seulement récréatives, notamment par la connexion avec les voies cyclables utilitaires locales;
- la connexion de l'ensemble des municipalités entre elles;
- l'interconnexion des municipalités rurales au réseau cyclable régional;
- les différentes options de circuits à l'intérieur et à l'extérieur de la MRC;
- les liens inter-MRC et avec la réserve amérindienne;
- le développement d'une piste multifonctionnelle dans l'axe de la route 132.

Au niveau de la sécurité du réseau de transport actif, le diagnostic de sécurité routière en milieu municipal de l'est de la MRC indique qu'entre 2004 et 2008, 51 accidents entre véhicules et piétons sont survenus, ce qui correspond à 2 % des accidents. Par contre, si l'échantillonnage est axé sur les accidents avec blessures graves et mortelles, la proportion s'élève alors à 6 %. Ceci met en évidence qu'en dépit de leur rareté, les accidents avec piétons sont souvent graves. Pour ce qui est des accidents impliquant des cyclistes, ils représentent 4 % du total des accidents survenus entre 2004 et 2008 sur le secteur d'étude. Environ les trois quarts de ces accidents ont occasionné des blessures légères ou graves. On constate une plus grande concentration d'accidents impliquant un véhicule et un cycliste sur les boulevards et les rues à plus grande circulation, en particulier sur le boulevard Saint-Laurent à Sainte-Catherine, entre la rue Centrale et la rue Brébeuf, qui cumule à lui seul près de 16 % de l'ensemble des accidents impliquant un vélo, soit 17 accidents en 5 ans.

Enfin, le plan 14 – *Concept du réseau cyclable métropolitain* identifie la Route verte existante le long du fleuve St-Laurent dans l'est de la MRC, la Route verte à développer de Sainte-Catherine à Mercier et le réseau cyclable à développer entre Sainte-Catherine et Beauharnois. Ces informations sont présentées de façon schématique puisque la Communauté métropolitaine de Montréal entend réaliser un Plan directeur d'un réseau Vélo métropolitain (critère 2.4.1 Définition du réseau Vélo métropolitain du PMAD) visant à doter le grand Montréal d'un réseau de vélo utilisable à des fins de transport, de loisir et de tourisme. La CMM a adopté un plan directeur du réseau vélo métropolitain lequel est composé de 1166 km d'aménagement cyclable dont une partie traverse le

territoire de la MRC de Roussillon. Dans ce contexte, la MRC est en attente des propositions qui émaneront de ce plan et souhaite collaborer avec la CMM et participer activement à l'amélioration des réseaux cyclables à des fins utilitaires ou de loisir sur son territoire.

MONTRÉAL

Fleuve Saint-Laurent

LONGUEUIL

Lac Saint-Louis

Vers le canal de Lachine

MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

N

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 13
RÉSEAU CYCLABLE LOCAL ET RÉGIONAL

Niveau

- Local existant
- Régional existant
- Local projeté
- Régional projeté
- Gare train de banlieue
- Voie ferrée
- Voie ferrée abandonnée
- Limite de la MRC
- Limite municipale

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan13.mxd

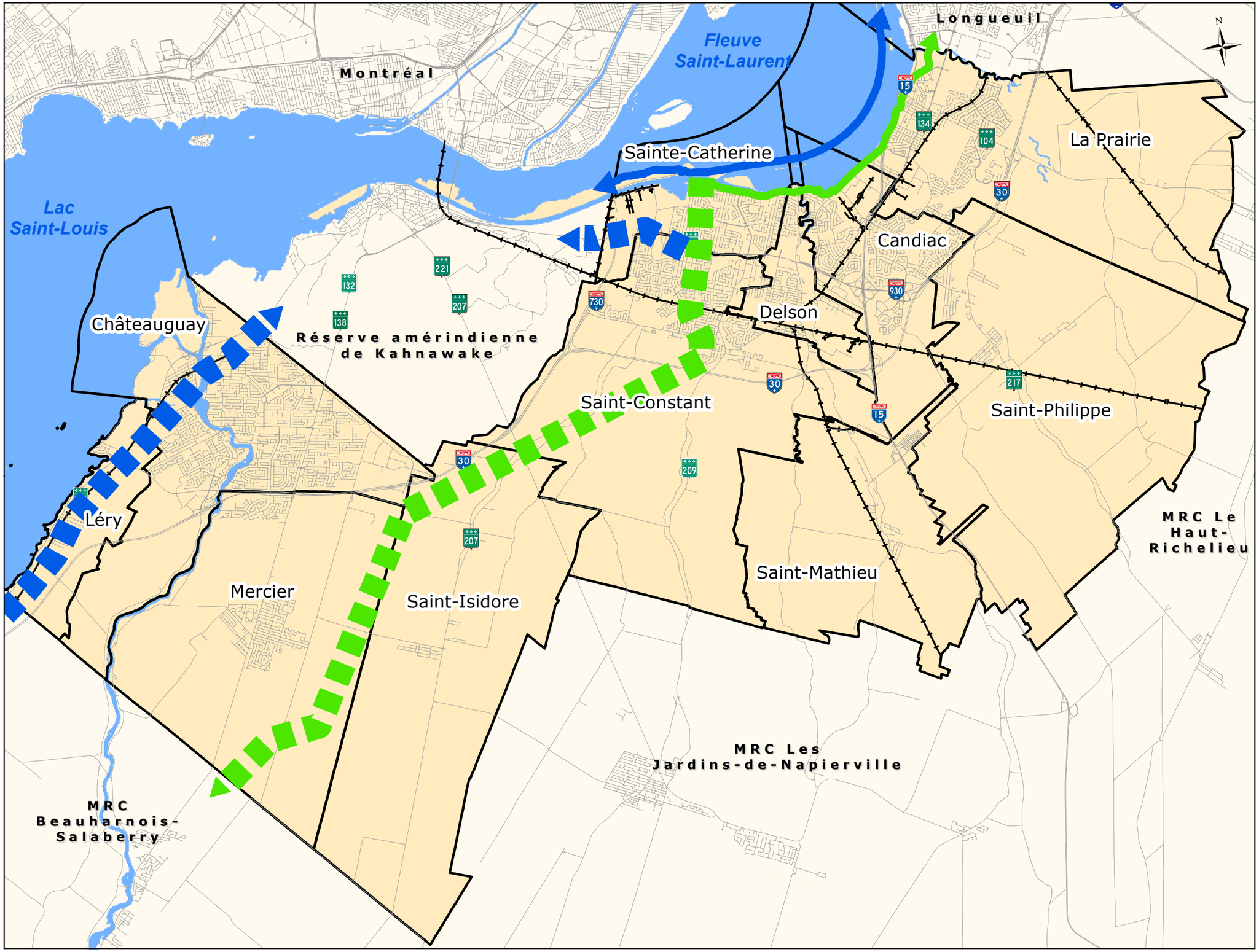

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 14
CONCEPT DU RÉSEAU
VÉLO MÉTROPOLITAIN

- Réseau cyclable
- Route verte
- Réseau cyclable
- Réseau cyclable à développer
- Route verte
- Route verte à développer
- Réseau routier
- Chemin de fer
- Limites municipales

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan14.mxd

5.2.1.4 Les équipements et infrastructures de transport collectif et adapté

Pour ce qui est de l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la MRC, les résidents ont la possibilité d'utiliser les services de quatre conseils intermunicipaux de transport (CIT) fournissant 55 circuits d'autobus, une ligne de train de banlieue comprenant quatre gares et cinq stationnements incitatifs. Le CIT le plus achalandé est celui du Sud-Ouest puisqu'en plus de desservir le secteur de Châteauguay-Léry, il dessert également les villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois. Il est à noter que le service d'autobus de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu passe sur le territoire de La Prairie et peut embarquer des usagers se rendant à Saint-Jean-Sur-Richelieu et en débarquer en provenance du cette ville, mais sans prendre d'usagers d'un autre transporteur. La plupart des circuits offerts comportent plusieurs arrêts, mais on retrouve également des liaisons express vers le centre-ville de Montréal. Seules les municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Mathieu ne sont desservies par aucun service de transport collectif.

Le train de banlieue Montréal-Candiac dessert notamment les gares de Candiac, de Delson, de Saint-Constant et de Sainte-Catherine et effectue le lien avec les stations de métro Vendôme et Lucien-L'Allier de la STM par le biais du pont ferroviaire adjacent au pont Honoré-Mercier. Ce service est en opération principalement aux heures de pointe du lundi au vendredi. Le prolongement de cette ligne sur le territoire de Saint-Philippe est actuellement à l'étude à l'AMT, mais aucun projet n'est inscrit au PTI 2017-2018-2019.Pour les déplacements en train, la ligne de train Montréal-Candiac possède un achalandage annuel de 550 000 passagers en 2015 et la gare la plus utilisée est celle de Sainte-Catherine. La popularité de cette gare réside dans sa localisation avantageuse (dernière gare avant d'entrer sur l'île de Montréal) et son offre de stationnement de près de 850 places.

Le tableau 61 et le plan 15 - *Équipements et infrastructures de transport collectif* résument et localisent les différents services de transport collectif interurbain desservant le territoire de la MRC de Roussillon.

Tableau 61 - Services de transport collectif interurbain existants

CIT	Achalandage annuel (2013)	Variation 2008-2013	Nombre de ligne	Flotte de véhicules	Nombre de km du réseau	Transporteur	Municipalité membre	Principaux arrêts d'intérêt
CITHSL	345 149	24,90%	2 (+ 5 Taxis)	11	60 km	Autobus Dufresne	Godmanchester, Howick,Huntingdon, Ormstown, Très-Saint-Sacrement, Sainte-Martine,Mercier	Terminus Angrignon, Place Bonaventure (rue Saint-Antoine), Cégep André-Laurendeau
CIT Richelain	1 538 346	36,80%	26 (+ 5 Taxis)	36	161 km	La Québécoise inc.	Candiac, La Prairie, Saint-Philippe	Terminus Centre-Ville, Terminus Longueuil, Cégep Édouard-Monpetit, Gare de

CIT	Achalandage annuel (2013)	Variation 2008-2013	Nombre de ligne	Flotte de véhicules	Nombre de km du réseau	Transporteur	Municipalité membre	Principaux arrêts d'intérêt
								Candiac
CIT Roussillon	1 194 476	57,50%	16 (+ 3 Taxis)	28	140 km	Transdev	Delson, Saint-Constant, Sainte-Catherine	Terminus Centre-ville, Terminus Longueuil, Terminus Angrignon, Terminus Panama, Cégep Édouard-Montpetit, Cégep André-Laurendeau
CITSO	1 892 100	3%	12 (+ 20 Taxis)	58		Transdev	Beauharnois, Châteauguay, Léry, Salaberry-de-Valleyfield (+ Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Kahnawake, Saint-Zotique comme utilisateur client)	Métro Angrignon, Métro Square-Victoria, Boulevard René-Lévesque Ouest, Gare Vaudreuil
AMT (Ligne Candiac)	550 000		6 (ensemble du réseau)				83 municipalités	LaSalle, Montréal-Ouest, Vendôme, Lucien-L'allier

Source AQTIM, (2014) Profil des organismes membres. 3e édition et Gestrans 2015 pour CIT Richelain et Roussillon

De plus, certains équipements mis en place par l'Agence métropolitaine de transport viennent se greffer aux services de transport collectif interurbain. D'abord, une voie réservée a été aménagée sur la route 138 afin de traverser le pont Mercier dans la réserve amérindienne de Kahnawake, et ce, sur une distance de 1,5 kilomètre. Cette voie est empruntée, en direction est, par les CIT Sud-Ouest et Haut-Saint-Laurent. D'autre part, l'implantation d'un service rapide par bus est présentement à l'étude dans l'axe de la 132 à Léry et Châteauguay ainsi que dans l'axe des routes 132 et 134 dans l'est de la MRC.

L'Agence métropolitaine de transport a également mis en place cinq stationnements incitatifs dont certains ont récemment fait l'objet d'agrandissements sur le territoire de la

MRC de Roussillon. Un stationnement incitatif supplémentaire figure dans les projets de l'AMT. Il est localisé le long de la route 132 sur le territoire de Sainte-Catherine. Le déplacement de l'auto parc Georges-Gagné au nord de la route 132 à Delson et celui de Mercier le long de la route 138 seront également à l'étude dans les prochaines années. La description et la localisation de ces stationnements sont présentées au tableau 61 et au plan 15 - *Équipements et infrastructures de transport collectif*.

L'ensemble des points d'accès (les quatre gares de train de banlieue et les cinq stationnements incitatifs) cités précédemment, à l'exception du stationnement incitatif de Candiac qui s'est ajouté récemment à titre de mesure d'atténuation dans le cadre des grands projets routiers, est identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement comme des aires TOD, qui devront notamment viser à accueillir 40 % des nouveaux ménages de la MRC de Roussillon d'ici 2031. Ces points d'accès sont reliés au réseau de transport en commun métropolitain structurant. Les éléments du réseau de transport en commun métropolitain structurant sont identifiés au tableau 62 et illustrés et au plan 15 - *Équipements et infrastructures de transport collectif*. Afin de contribuer à faire de ces aires des milieux de vie complets et bien reliés aux secteurs environnants, et ainsi de participer à leur attractivité, une attention particulière devra être portée à la qualité de la desserte en transport en commun, qu'elle soit locale, régionale ou métropolitaine. De plus, afin notamment de garantir la convivialité des secteurs et d'optimiser l'utilisation du sol (en particulier à des fins résidentielles), des mesures visant à réduire à la source les impacts négatifs des stationnements incitatifs devront être envisagées (relocalisation, stationnement souterrain ou étagé, etc.).

Tableau 62– Les éléments du réseau de transport en commun métropolitain structurant présents sur le territoire de la MRC de Roussillon

Nom	Municipalité	AOT[1)]
Axe de rabattement d'autobus de la route 138	Mercier, Châteauguay	CITSO, CITHSL
Axe de rabattement d'autobus de la route 132	Delson, Candiac, La Prairie	CIT Roussillon, CIT Richelain
Axe de rabattement d'autobus de la route 134	La Prairie	CIT Richelain Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Corridor R-132/134 de service rapide par bus à l'étude	Sainte-Catherine, Saint-Constant, Delson, Candiac, La Prairie	CIT Rousillon, CIT Richelain
Corridor de service rapide par bus à l'étude sur la route 132 (secteur ouest)	Léry Châteauguay, Mercier	CITSO
Ligne de train de banlieue Montréal-Candiac et son prolongement à l'étude	Saint-Constant, Delson, Candiac, Saint-Philippe	RTM

Source: Agence métropolitaine de transport, 2015.

1) Une fois l'entrée en vigueur complète de la Loi sur l'organisation et la gouvernance, le RTM remplacera les CIT à titre d'autorité offrant le service et l'ARTM à titre d'autorité planificatrice.

Tableau 63 - Stationnements incitatifs existants et projetés

Stationnement	Localisation	Places (auto)	Places (vélo)	Prévisions d'achalandage annuel (2016)	Taux d'occupation 2015 (%)	Prévisions taux d'occupation 2016 (%)	Circuit
Gare Candiac	201 rue de la Sorbonne	343	7	40 000	44	46	Ligne de train Montréal-Candiac
Candiac	Boulevard Montcalm Nord à proximité du chemin Haendel	271	-	-	-	-	CIT Richelain
Châteauguay	42 boul. Saint-Jean-Baptiste, en bordure de la route 132 au sud du boulevard Saint-Francis.	590	15	128 000	91	97	CIT du Sud-Ouest
Gare Delson	1 chemin de la Gare	106	23	7 300	36	27	Ligne de train Montréal-Candiac
Delson - Georges-Gagné	En bordure de la route 132 au niveau du boulevard Georges-Gagné (Relocalisation projetée)	432	45	74 600	89	91	CIT Roussillon
La Prairie	25 boul. Taschereau, en bordure de la route 134 au niveau du boul. Balmoral	553	44	133 500	87	96	CIT Richelain
Mercier	En bordure de la route 138 au niveau de la rue Marleau (Relocalisation projetée)	33	-	7 800	90	93	CIT Haut-Saint-Laurent
Gare Saint-Constant	122 rue Saint-Pierre	350	47	78 600	86	89	Ligne de train Montréal-

							Candiac
Gare Sainte-Catherine	333 chemin Sainte-Catherine	824	60	142 800	80	76	Ligne de train Montréal-Candiac
Sainte-Catherine (projeté)	En bordure de la route 132 au niveau de la rue Léo	-	-	-	-	-	CIT Roussillon

Source: Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
Ce tableau est présenté à titre indicatif, le lecteur doit se référer au plan.

Finalement, deux organismes offrent des services de transport adapté et desservent ainsi la presque totalité des municipalités de la MRC. Seuls les résidents de Saint-Isidore n'ont pas accès à ce type de service. Le tableau 64 résume les services de transport adapté offerts sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Tableau 64 - Services de transport adapté existants

Organisme	Municipalité desservie	Minibus (n)	Taxi	Destination
Tarso inc.	Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Mathieu, Saint-Philippe	7	oui	Montréal, Brossard, Longueuil, Verdun, Saint-Laurent, LaSalle, Châteauguay, LeMoyne, Greenfield Park
Transport Accès inc.	Châteauguay, Mercier, Léry	5	oui	Montréal, LaSalle, Verdun

Source AQTIM, (2014) Profil des organismes membres. 3e édition.

Il est actuellement possible pour les utilisateurs du transport collectif d'utiliser les places disponibles en transport adapté, suite à un partenariat entre les CIT Roussillon et Richelain, et l'organisme de transport adapté TARSO. Ce projet a pour principal objectif de consolider les services présentement offerts par le CIT en créant des possibilités supplémentaires de transport local et régional par l'entremise des autobus du transport adapté.

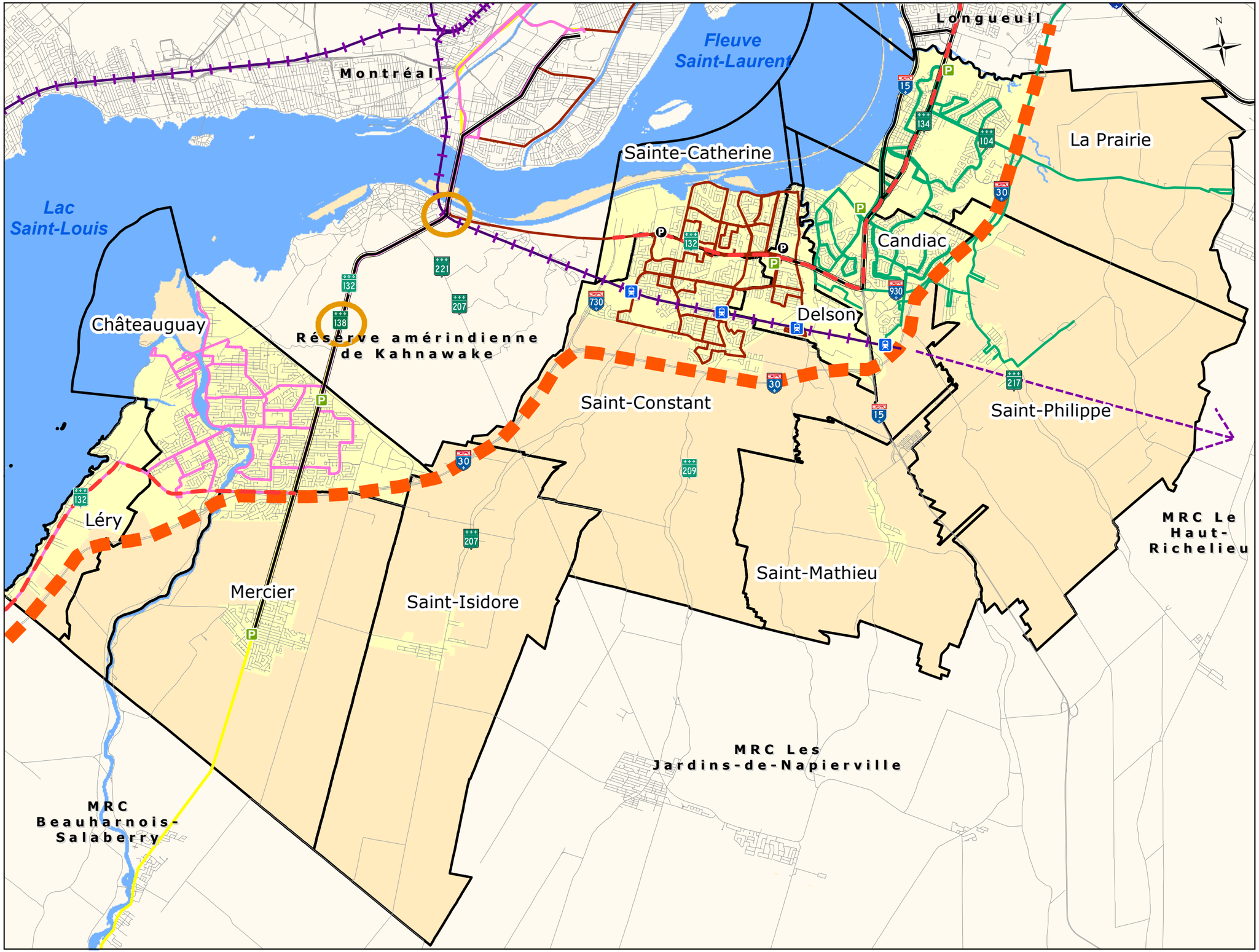

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 15
ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT COLLECTIF

- Limites municipales
- Réseau routier
- Milieu urbain
- Hydrographie

Réseau de transport métropolitain structurant

- Service rapide de bus à l'étude
- Axe de rabattement d'autobus
- Train de banlieue
- Train de banlieue à l'étude
- Gare de train de banlieue
- Stationnement incitatif existant
- Stationnement incitatif projeté
- Voie réservée
- Voie de transport en commun rapide (Projet Couronne Sud)

Service de bus régional

- CIT Sud-Ouest
- CIT Roussillon
- CIT Richelain
- CIT Haut-Saint-Laurent

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan15.mxd

5.2.1.5 Les autres modes de transport collectif

La section suivante présente les autres modes de transport collectif présents sur le territoire de la MRC de Roussillon tels que: le transport scolaire, le covoiturage, le transport par taxi, le taxi-bus, l'autopartage de même que le transport interurbain. Pour chaque mode, une description des services offerts et des équipements présents sur le territoire, les problématiques et les potentiels d'amélioration est présentée.

5.2.1.5.1 Le transport scolaire

La commission scolaire des Grandes seigneuries qui dessert les territoires des MRC de Roussillon et des Jardins-de-Napierville (à l'exception de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur) offre le transport scolaire du matin et du soir. Elle dispose de 8 minibus, 139 autobus, ainsi que de 9 véhicules adaptés et 79 berlines. L'ensemble de ces véhicules effectue environ 25 000 km quotidiennement. Plus de 68% des élèves sont transporté par le service de la commission scolaire, ce qui est plus élevé que la proportion enregistrée en Montérégie (64%).

La commission scolaire anglophone Riverside qui dessert les territoires de 80 municipalités du nord-ouest de la Montérégie offre également le transport scolaire du matin et du soir. Elle dispose de 25 minibus, 71 autobus, ainsi que d'un véhicule adapté et 35 berlines. L'ensemble de ces véhicules effectue environ 22 000 km quotidiennement. Plus de 80% des élèves sont transporté par le service de la commission scolaire.

La commission scolaire anglophone New Frontiers, dont le territoire s'étend du fleuve Saint-Laurent vers le nord, l'autoroute 15 vers l'est, la frontière américaine vers le sud et la frontière de l'Ontario vers l'ouest, offre elle aussi le transport scolaire du matin et du soir. Elle dispose de 2 minibus, 46 autobus, ainsi que de 11 véhicules adaptés. L'ensemble de ces véhicules effectue environ 6 000 km quotidiennement. Plus de 68% des élèves sont transporté par le service de la commission scolaire.

Entre 2008 et 2013, une forte hausse des déplacements pour déposer ou aller chercher quelqu'un sur le territoire de la MRC de Roussillon a été constatée. Ce comportement est souvent associé aux parents allant chercher leurs enfants à l'école ou à un autre endroit (parents-taxis). Cela cause autour des établissements scolaires une problématique de circulation plus intense et de sécurité dans les corridors scolaires. La sensibilisation des parents face à cet enjeu, les projets de trottibus et la signalisation pourrait potentiellement améliorer la situation. À cet égard, le programme « À pied, à vélo, ville active » (plan de déplacement scolaire) de Vélo-Québec dont le principal objectif est d'inciter les élèves à utiliser le vélo ou la marche pour se rendre à l'école fait la promotion des déplacements actifs auprès des jeunes et de leurs parents et accompagne les administrations municipales dans la création d'environnements favorables à la mobilité active autour des écoles. D'ailleurs, 20 écoles primaires et 8 écoles secondaires participent au programme mon école à pied à vélo dans la MRC Roussillon.

Finalement, dans certains cas, l'utilisation des services de transport en commun public peut constituer une solution alternative et complémentaire au transport scolaire subventionné. La MRC de Maskoutains en est un bon exemple.

5.2.1.5.2 Le covoiturage

Le taux d'occupation des véhicules est particulièrement bas en Montérégie soit à peine 1,23 personne par véhicule (1,47 pour la MRC de Roussillon). Cela se traduit par une utilisation sous-optimale des réseaux routiers ayant pour conséquence une très forte consommation de ressources énergétiques, spatiales et financières par usager.

Tel que présenté à la section 2.10.2, 4,4 % des travailleurs habitant dans la MRC se rendaient au travail dans une automobile en tant que passager en 2011. Cette proportion était de 5.4 % en 2006. Peu de services et d'infrastructures de covoiturage sont offerts sur le territoire par les organisations publiques. Les seuls équipements connus sont les places réservées pour le covoiturage dans les stationnements incitatifs de la MRC. L'ensemble des stationnements incitatifs de la MRC contient 32 places dédiées au covoiturage. Seuls les stationnements de Mercier et Candiac n'avaient pas d'espaces de stationnement dédiés au covoiturage en 2015. Finalement, le RTM et plusieurs autres plateformes web ou applications permettent de favoriser le covoiturage. Ces services permettent de jumeler facilement des personnes inscrites en fonction des lieux de départ et de destination, des heures de trajets ainsi que des préférences de chacun. Une fois inscrite, la recherche permet d'obtenir instantanément une liste de personnes qui correspondent aux critères choisis. Par contre, la multitude des plates-formes de pairage complique la recherche d'un coéquipier de covoiturage.

Les problématiques de covoiturage sont peu connues dans la MRC, mais celles qui reviennent souvent sont générales et s'appliquent à plusieurs territoires comme : les horaires variables ou incompatibles, la dépendance face au conducteur, l'individualisme, l'origine et la destination incompatibles, le nombre élevé de plate-forme de pairage, etc.

Les pistes de solutions résident du côté de l'offre. C'est-à-dire que plus l'offre de covoiturage dans la MRC sera grande, plus les navetteurs auront de choix de trajets et d'horaires variés. Les entreprises du territoire ont donc avantage à encourager cette pratique chez leurs employés. Les centres de gestion des déplacements peuvent faire partie de la solution. Sur la Rive-Sud de Montréal, c'est le centre Voyagez futé qui offre ce service. De plus, la MRC encourage le développement de voies réservées au covoiturage/voitures électriques et la mise en place de mesures incitatives semblables de la part des intervenants concernés.

5.2.1.5.3 Le transport par taxi

Le transport par taxi au Québec est assuré par des personnes ou des entreprises regroupées en associations de services ou par des chauffeurs indépendants répartis dans les diverses régions du Québec. La Loi concernant les services de transport par taxi définit l'encadrement du transport par taxi et du transport rémunéré par automobile au Québec. Elle a pour objectifs d'accroître la sécurité des usagers, d'améliorer la qualité des services offerts à la population et d'assurer une gestion de l'offre de services de transport par taxi qui tient compte des besoins de la population.

Selon la Commission des transports du Québec, il y avait 81 permis de taxi sur le territoire de la MRC de Roussillon en 2015.

Les deux problématiques principales du transport de taxi sont les tarifs élevés pour les déplacements intermunicipaux et l'absence de véhicule de taxi en attente aux différents points d'accès du transport en commun.

Faisant partie du « cocktail transport », le taxi est bien souvent une option ou un complément occasionnel au transport en commun lorsque ce dernier manque de flexibilité ou lorsque le service est moins fréquent. Par contre, dans la MRC, il n'existe pas d'entente avec les CIT ou l'AMT pour permettre les taxis en attente dans les stationnements incitatifs et les gares, ce qui réduit l'utilisation du taxi en complément du transport en commun. Une solution à cette problématique serait de faire ce type d'entente et de réaliser des aménagements permettant les taxis dans les débarcadères des points d'accès au transport en commun.

Les applications mobiles de mise en contact d'utilisateurs avec des conducteurs réalisant des services de transport sont également un service à considérer dans cette catégorie. Quoiqu'encore embryonnaires dans la région, elles pourraient prendre de l'ampleur dans les prochaines années

5.2.1.5.4 Le taxi-bus

Les quatre CIT présents sur le territoire de Roussillon offrent des services de taxi-bus. Sur tout le territoire de la MRC, 33 lignes de taxi-bus sont disponibles (voir tableau 61). Le taxi-bus est un service de transport en commun sur appel que les CIT mettent en place pour compléter le service d'autobus dans les secteurs ou il n'y a pas d'autobus ou en dehors des heures de pointe. Les CIT de Roussillon et Richelain offrent également des services de taxi-bus sans réservation avec des horaires établis semblables à un service d'autobus.

Il y a deux problématiques qui ressortent des services de taxi-bus. La première concerne le principe de réservation qui oblige les utilisateurs à avoir un horaire prédéterminé qui empêche la flexibilité. La deuxième concerne les services de taxi-bus les plus achalandés qui peuvent à l'occasion refuser des nouveaux passagers, car la capacité du taxi est atteinte.

Les potentiels d'amélioration des services de taxi-bus sont donc l'augmentation des services sans réservation à horaire déterminé, la présence de taxis doubleurs aux périodes les plus achalandées ou le remplacement des taxis-bus à haut taux d'utilisation par un service de minibus. D'autre part, l'implantation d'un service de taxi-bus dans les municipalités de Saint-Isidore et Saint-Mathieu serait également à étudier, car ces municipalités ne sont desservies par aucun service de transport en commun.

5.2.1.5.5 L'autopartage

L'autopartage ou l'auto en libre-service peut être une solution de rechange à la possession d'une automobile à l'auto solo, en plus d'être des compléments pratiques et flexibles au transport collectif. L'autopartage a surtout pour effet de diminuer le parc automobile. De plus, le fait de ne pas posséder une automobile peut favoriser l'utilisation des modes alternatifs. Il s'agit d'entreprises qui louent à leurs clients ou abonnés des

voitures stationnées un peu partout sur le territoire moyennant certains frais à chaque utilisation (en plus de l'abonnement). À l'heure actuelle, aucune entreprise, organisme ou institution n'offre un service ou ne dispose d'équipements sur le territoire de la MRC de Roussillon. Par contre, des intervenants du territoire étudient la possibilité d'implanter un service communautaire sur le territoire. Ce service fondé par des groupes communautaires de la Montérégie a pour mission de favoriser la mobilité des personnes à faible revenu, des personnes vivant de l'isolement, des organismes et des coopératives à but non lucratif ainsi que de la population en général en minimisant l'impact écologique des déplacements.

Ainsi, l'absence de service d'autopartage dans la MRC est une problématique dans le développement de ce mode de transport sur le territoire. Des solutions devront donc être déployées pour attirer ce type de service sur le territoire. De plus, la MRC soutient la mise en place de service d'autopartage par les organisations du territoire et suit de près l'initiative des groupes communautaires.

5.2.1.5.6 Le transport interurbain

Le réseau interurbain est la colonne vertébrale du transport collectif au Québec (voir figure-29). Ce réseau effectue des déplacements sur de plus longues distances et relie toutes les régions du Québec, à l'exception de l'extrême nord du Québec. Il comprend plus de 260 terminus, agences, points d'embarquement ou de débarquement qui permettent, pour certains, l'accès au service de messagerie et de colis. Aucun service n'est offert et aucun équipement n'est présent sur le territoire de la MRC de Roussillon. Par contre, les services de transport collectifs (CIT et train) se connectent directement à ce réseau par le terminus Longueuil et la gare centrale.

Figure 29 -Le réseau d'autobus interurbain du Québec

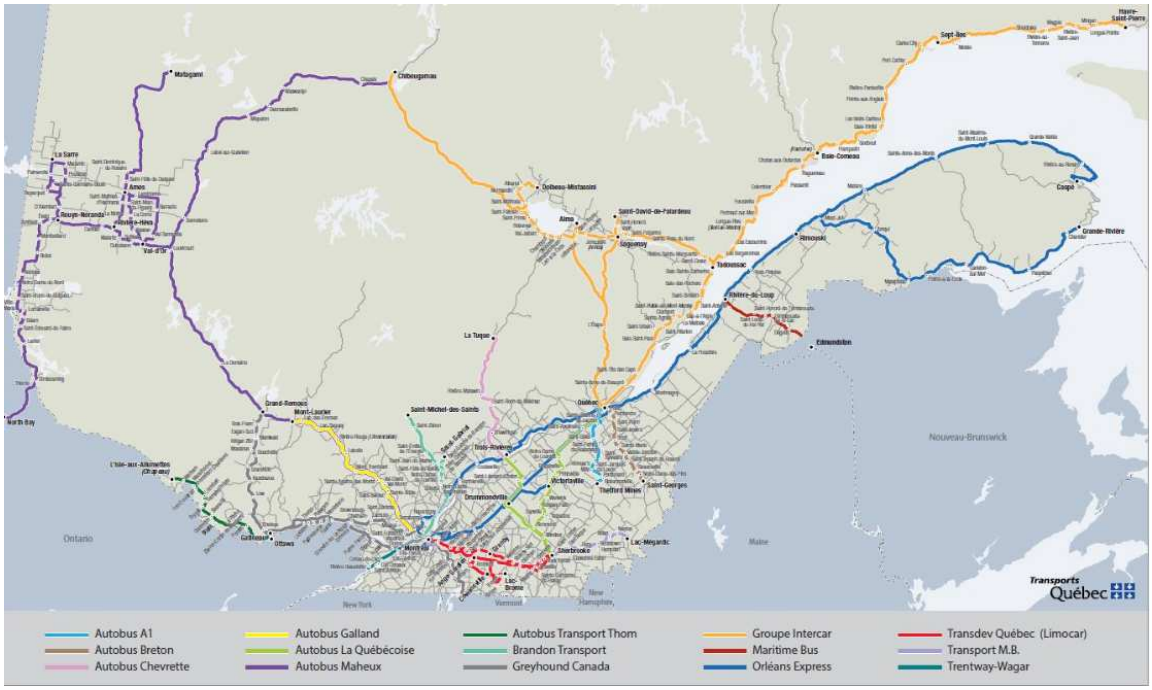

Source : MTQ, 2015.

Chez les Montérégiens, la grande accessibilité de l'automobile et son haut taux de possession représentent une forte concurrence aux services interurbains par autocar. En plus, le recours au covoiturage interurbain est de plus en plus fréquent, témoignant de la baisse d'achalandage du transport interurbain par autobus.

Le fait que le réseau interurbain ne passe pas sur le territoire de la MRC est un désavantage pour les déplacements de longue distance des résidents de Roussillon. Par contre, la facilité d'accès à ce réseau et le fait que la MRC de Roussillon ne soit pas un centre régional le justifient. Une amélioration des connexions avec ce réseau serait souhaitable. Par exemple, il n'y a pas d'accès direct vers la gare d'autocar de Montréal et le terminus Longueuil n'est pas accessible pour tous les CIT de la MRC.

5.2.1.6 Le réseau électrique métropolitain (REM)

Ce projet, annoncé par les gouvernements fédéral et provincial, est prévu pour 2021. Un budget de 6,04 G$ y est alloué et une entente commerciale avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour la réalisation, la gestion et le financement, a été conclue en janvier 2015. Le projet du Réseau électrique métropolitain (REM) pourrait avoir une influence sur les déplacements de la population de la MRC (restructuration du réseau d'autobus, raccordement de services à la gare du REM la plus accessible, rupture de charge supplémentaire pour les utilisateurs à destination de Montréal et augmentation des déplacements à destination de la Montérégie). Le REM est un système léger sur rail (SLR), électrique et entièrement automatisé, circulant sur 67 km de voies ferroviaires dédiées. Il comporte quatre antennes pour relier à la fois le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'île, la Rive-Nord et l'aéroport, créant notamment deux nouvelles dessertes de transport collectif à haute fréquence dans des secteurs constituant d'importants pôles d'emplois.

L'antenne ayant le plus d'impact sur la répartition des déplacements et sur la planification des transports dans la région est celle de la Rive-Sud. Ainsi, lors de la mise en service du REM en 2021, les autobus des CIT Richelain et Roussillon qui empruntent actuelle le pont Champlain n'auront plus accès à Montréal directement. Ils devront obligatoirement se rabattre aux stations du REM (Panama ou Rive-Sud). Par contre, ces rabattements seront positifs pour les déplacements à l'intérieur de la couronne sud, car le REM pourrait devenir un centre pour les correspondances des différents transporteurs, à l'image du terminus Longueuil. De plus, une réflexion sur une connexion du réseau cyclable de la MRC de Roussillon vers les stations du REM serait également à considérer.

Certains CIT de la Couronne Sud envisagent d'utiliser l'autoroute 30, récemment parachevée, comme voie de transport en commun rapide afin de transporter leur clientèle vers le centre-ville de Montréal. À terme, ce projet sera rendu possible grâce à la réalisation d'un système de transport collectif dans l'axe A-10/Centre-ville du Réseau électrique métropolitain.

Ce nouvel équipement de transport en commun structurant qui s'implantera à proximité de la MRC (REM) pourrait répondre en partie aux enjeux de transport dans la MRC. Les considérations à prendre en compte sur ce sujet sont :

- renforcer l'axe est/ouest le long de l'autoroute 30;
- implanter une voie réservée aux autobus sur certaines parties de l'autoroute 30 qui sont congestionnées aux heures de pointe (matin et soir) afin d'offrir un service performant de transport en commun sur cette autoroute;
- développer des rabattements du réseau d'autobus entre les municipalités de la MRC et le nouveau terminus du REM, via l'autoroute 30;
- développer des rabattements du réseau d'autobus vers le terminus Dorval (train de banlieue et REM) afin de faciliter l'accès à l'ouest de Montréal aux usagers de l'ouest de la MRC.

5.2.1.7 Les équipements et infrastructures ferroviaires

Près de 70 kilomètres de voies ferrées en opération sillonnent le territoire de la MRC de Roussillon. Trois grandes compagnies nord-américaines se partagent ces réseaux de transport ferroviaire. Seule la voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP) est utilisée pour le transport des personnes. Quatre gares sont présentes sur le réseau du CFCP reliant Montréal à Saint-Jean-sur-Richelieu. Mentionnons que les tronçons du chemin de fer du Canadien National, reliant Delson à Huntingdon et Saint-Isidore à Saint-Rémi, ont été abandonnés. Ce dernier tronçon a été aménagé en piste cyclable. De plus, depuis quelques années la voie ferrée de la compagnie CSX n'est plus utilisée sur le territoire des villes de Châteauguay et Léry. Bien qu'elle ne soit pas considérée comme étant abandonnée, aucun train n'y circule puisque la voie est démantelée à plusieurs endroits. En tout, la MRC compte un peu plus de 20 kilomètres de voies ferrées abandonnées.

Dans le cas du réseau de CSX en Montérégie, l'état de la voie est variable selon les portions. La majorité de la voie ferrée serait en mauvais état. Ceci serait le résultat d'un grand nombre de courbes, de portions de raccordement et de très anciennes lignes qui n'ont pas toujours été bien entretenues.

Quelques équipements se greffent à ce réseau venant le bonifier pour le transport des marchandises. Le tableau 65 et le plan 16 - *Équipements et infrastructures ferroviaires* présentent les caractéristiques, la classification et la localisation du réseau ferroviaire de la MRC de Roussillon.

Tableau 65 - Équipements et infrastructures ferroviaires existants

Équipement/infrastructure	Compagnie	Municipalité traversée	Longueur (km)	Origine-Destination
Voie ferrée en opération	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN)	La Prairie, Candiac, Delson	28	Delson – Saint-Hubert (ligne principale Montréal – Halifax)

Équipement/infrastructure	Compagnie	Municipalité traversée	Longueur (km)	Origine-Destination
	Chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP)	Sainte-Catherine, Saint-Constant, Delson, Candiac, Saint-Philippe, Saint-Mathieu	30	Montréal – St-Jean-sur-Richelieu Montréal – New York (via Rouses Point)
Voie ferrée abandonnée*	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN)	Saint-Constant, Saint-Isidore, Mercier	-	
Voie ferrée non utilisée*	CSX Transport	Châteauguay, Léry	9	-
Voie de transbordement ferroviaire communautaire	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN)	La Prairie	-	-
Infrastructure de triage (faisceaux ferroviaires d'attente et gares de triage de petite capacité)	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et Chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP)	Delson, Saint-Constant, Saint-Mathieu	-	-

Source: Ministère des Transports du Québec, *Carte du réseau ferroviaire du Québec 1998. Mise à jour par la MRC de Roussillon, 2013*

**L'emprise demeure complète*

Mentionnons que la desserte ferroviaire des parcs industriels de Sainte-Catherine (intermodalité rail-route et rail-maritime), de Delson, de Candiac (parcs industriels Champlain et Montcalm) et de La Prairie est assurée par les deux grandes compagnies CN et CFCP. Cette desserte s'effectue via des embranchements qui se rabattent au réseau de voies principales et secondaires. Également, la compagnie CSXT possède une entente de partenariat commercial avec la compagnie CFCP sur la ligne Montréal – New York. Enfin, comme mentionné à la section 4.8, un des grands enjeux réside dans le fait de rétablir la connexion du réseau du CSXT sur le territoire de Roussillon afin de donner accès aux entreprises d'ici et de la Montérégie aux marchés du Midwest et de la Côte Est américaine.

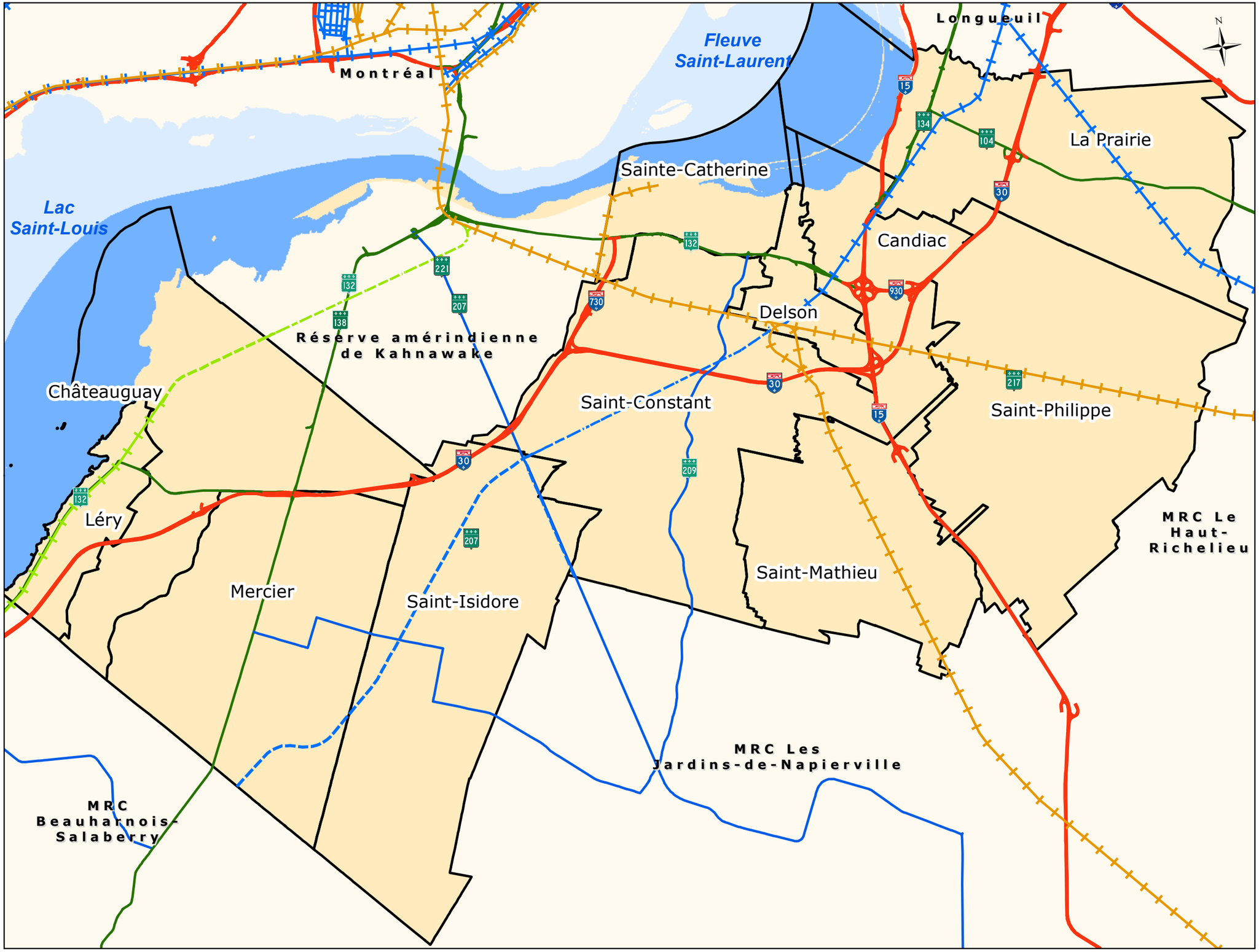

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 16
ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Limites municipales
- Hydrographie

Voie ferrée en opération
- CFCP
- CN

Voie ferrée abandonnée
- CN
- CSX Transportation

Voie ferrée non utilisée
- CSX Transportation

Réseau routier
- Autoroute
- Nationale
- Régionale

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan16.mxd

5.2.1.8 Les équipements et infrastructures de transport maritime

Le fleuve Saint-Laurent constitue un axe de transport maritime important à l'échelle de l'Amérique du Nord et traverse le territoire de la MRC. La voie maritime du Saint-Laurent comporte des ouvrages (écluses et aires de mouillage) de même qu'un contrôle du niveau d'eau qui comportent des risques et des nuisances pour les municipalités riveraines (bruits, pollution de l'eau, transports des matières dangereuses).

Le port de Côte-Sainte-Catherine, qui est détenu par la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent, est situé en amont de l'écluse Saint-Lambert et possède un quai en eau profonde (le quai Baillargeon) qui comporte deux postes s'allongeant sur 1,2 km. La fonction première de ce quai, qui est accessible pour des périodes variables entre la fin décembre et la fin mars, consiste en l'accostage d'urgence des bateaux. En raison de sa localisation, il est également intensivement utilisé pour l'envoi des marchandises approvisionnant les communautés nordiques et les sociétés minières de l'Arctique canadien. Le quai possède une desserte ferroviaire directe par la présence d'une antenne du réseau du CFCP. L'intermodalité maritime-rail, maritime-route et route-rail y est possible et pratiquée. En haute saison, c'est plus de 800 camions par jour qui transitent au quai de Sainte-Catherine uniquement pour y livrer des marchandises. D'ailleurs, en 2006, les transbordements au quai de Sainte-Catherine ont atteint leur maximum avec un peu plus de 996 000 t manutentionnées comparativement à une moyenne annuelle de 845 000 t dans les années précédentes.

Dans sa stratégie maritime 2015-2020, le Gouvernement du Québec identifie le parc industriel de Sainte-Catherine comme zone industrialo-portuaire. Il s'agit d'un espace délimité servant à des fins industrielles, situé à proximité de services portuaires, mais également d'infrastructures routières et ferroviaires. Cette proximité représente un avantage comparatif considérable pour les entreprises, notamment pour celles du secteur de la transformation, puisqu'elle permet un accès facilité aux intrants et une distribution adéquate des marchandises produites vers les marchés nord-américains et internationaux. Le gouvernement vise, par le développement des zones industrialo-portuaires, à favoriser la réalisation de projets d'investissements manufacturiers afin de créer des emplois et d'augmenter la valeur des exportations québécoises, et ce, dans une perspective de développement durable. De plus, le développement industriel près des ports permettra d'optimiser l'utilisation des infrastructures.

5.2.1.9 Véhicules hors route (VHR)

Il est important de souligner que la MRC est ceinturée de circuits de réseaux de motoneige et de quad. Les municipalités locales doivent identifier les traverses de routes et les tronçons de chemins publics où la circulation des VHR est autorisée dans les conditions prévues par la Loi sur les véhicules hors route et les règlements correspondants, dont notamment l'identification des endroits par un panneau de circulation de chemins publics.

Considérant l'entrecroisement du réseau de VHR et du réseau supérieur et des potentiels conflits de cohabitation, la MRC identifie ce réseau au plan 17. Sur le territoire de la MRC, 95,3 kilomètres de sentiers de motoneiges et 57,7 kilomètres de sentiers de quad

sont présents. Il s'agit de sentiers locaux et régionaux. Un sentier national de quad d'hiver passe par la MRC sur 34 kilomètres. Il est à noter que les sentiers de quad se trouvant sur la MRC sont utilisés seulement l'hiver.

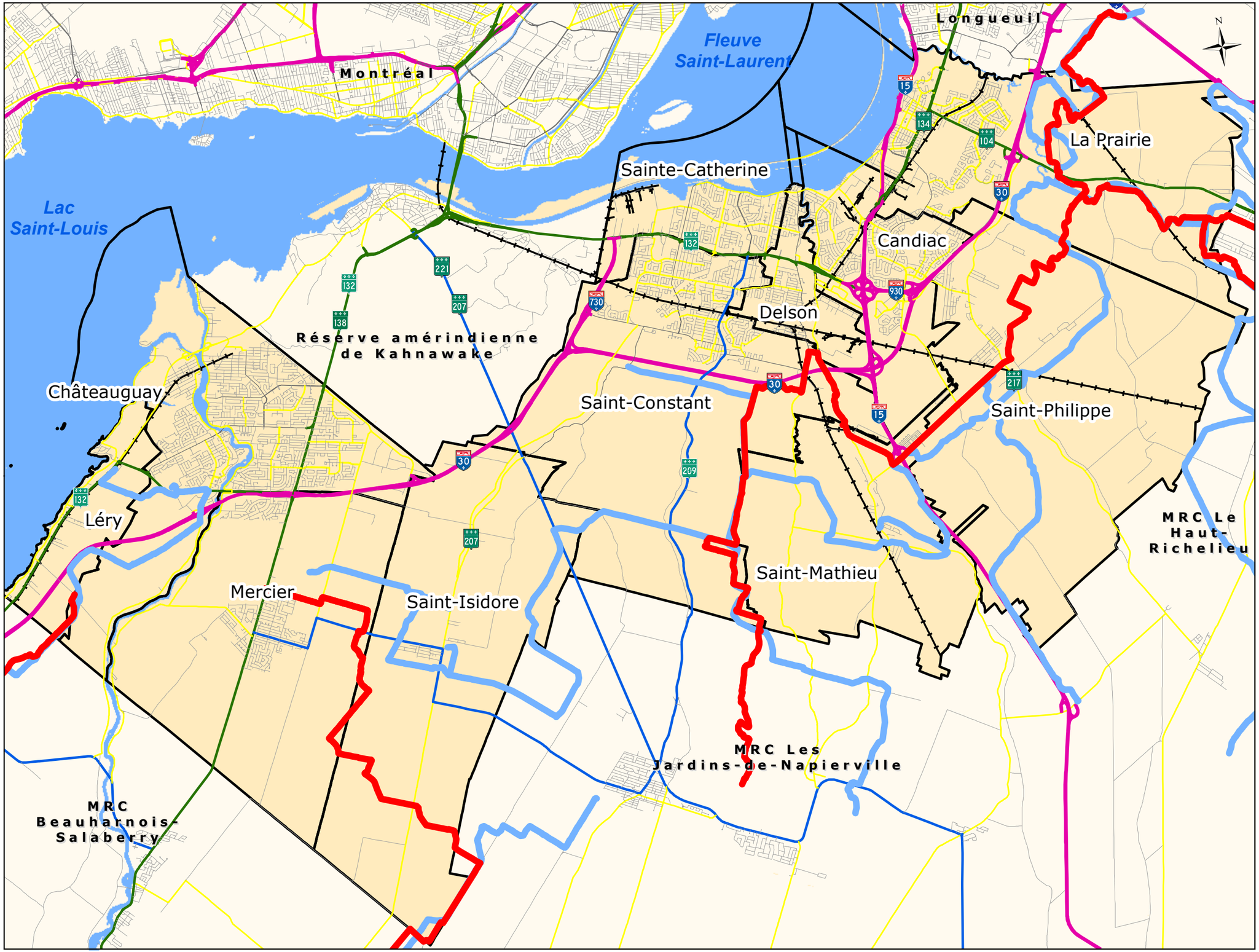

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 17
SENTIERS DE VHR

- Sentier de Quad (Hiver)
- Sentier de motoneige
- Locale
- Artère
- Autoroute
- Collectrice
- Nationale
- Régionale
- Chemins de fer
- Limites municipales

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\AMEMRC201806_SADDII_Plan17.mxd

5.2.1.10 Le circuit électrique

Le Circuit électrique est un réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques canadien. Il offre la recharge à 240 volts et à 400 volts. Les bornes sont installées dans les stationnements de ses nombreux partenaires du réseau partout au Québec et dans le nord-est de l'Ontario.

Inauguré en 2012, le Circuit électrique n'a cessé de prendre de l'expansion dans plusieurs régions du Québec, et cette expansion se poursuit dans de nouvelles zones urbaines. Le déploiement tient compte du rythme et de la répartition géographique des ventes de véhicules électriques, des besoins des utilisateurs et des stratégies commerciales des partenaires.

Une grande partie des besoins de recharge des propriétaires de véhicules électriques est comblée à la maison ou au travail. L'infrastructure publique de recharge permet aux automobilistes de rouler l'esprit tranquille en leur offrant la possibilité de se ravitailler en chemin lorsque nécessaire.

Le réseau compte présentement 996 bornes de recharge en service (y compris 84 bornes rapides) dont 13 bornes de recharge (aucune borne rapide) sur le territoire de la MRC de Roussillon.

5.2.2 Analyse prévisionnelle de la demande en transport

La description de l'organisation du transport des personnes et des marchandises doit inclure une analyse prévisionnelle de la demande et de ses impacts sur les infrastructures routières et les équipements de transport en commun. Cette section décrit les habitudes de transport des habitants de la MRC de Roussillon ainsi que les déplacements que le territoire produit et attire. Cette analyse est basée sur les données des déplacements disponibles. Les données sur l'ensemble des déplacements proviennent de l'enquête Origine-destination de 2013 sur la mobilité des personnes dans la région de Montréal produite par l'Agence Métropolitaine de Transport. Les données prévisionnelles de déplacements proviennent du scénario de prévision de la demande en transport dans la région de Montréal à l'horizon 2036 basé sur l'enquête origine-destination 2013. Ce scénario consiste à faire évoluer le portrait des déplacements effectués en 2013 par les résidents, en considérant 6 facteurs qui influencent la demande de façon tendancielle. Il s'agit des projections démographiques, du statut d'activité, de la motorisation, du profil modal, de la répartition des destinations des déplacements à motif travail dans la région et de l'heure de départ des déplacements. Il est important de noter que ces prévisions ne tiennent pas compte des projets majeurs qui pourraient éventuellement modifier le portrait de la demande de déplacements dans la région, par exemple le REM. Cette section est un complément à la section 2.10 qui compare la situation actuelle avec les prévisions pour 2036 afin d'anticiper l'impact de ces déplacements sur les

infrastructures routières et les équipements de transport en commun.

En 2036, le nombre de déplacements produits par la MRC de Roussillon aura augmenté de 30 % par rapport à 2013 et de 21 % en période de pointe du matin. La proportion des déplacements effectués en heures de pointe sera donc moins importante que ce que nous connaissons aujourd'hui. Ainsi, pour une journée typique de semaine, ce seront plus de 89 000 déplacements supplémentaires qui seront effectués. Ce seront les déplacements internes et à destination des régions du nord-est (Longueuil et ses environ) qui augmenteront le plus.

En 2036, 11,1 % de tous les déplacements en pointe du matin effectués par des navetteurs en provenance de la MRC se dirigeront vers le centre-ville et si on y inclut les déplacements qui se feront vers Montréal, mais à l'extérieur du centre-ville, 27,8 % des navetteurs auront une destination sur l'île de Montréal. La part la plus importante des déplacements (53,4 %) se fera à l'intérieur de la MRC, alors que 12,3 % se dirigeront vers l'agglomération de Longueuil. Il est intéressant de voir que l'attractivité de Montréal sera un peu plus faible et que les déplacements internes seront plus importants. Cela pourrait avoir des conséquences sur le réseau de transport local et intrarégional. Considérant qu'actuellement ce sont des déplacements qui s'effectuent exclusivement en automobile.

Tableau 66 - Déplacements produits par la MRC de Roussillon 2013-2036

Secteur de destination *	Total 2013	%	PPAM 2013	%	Total 2036	%	Variation 2013-2036	PPAM 2036	%	Variation 2013-2036
Nord	48677	16%	28890	30%	58623	15%	20%	33847	29%	17%
Nord-est	32227	11%	11985	12%	42893	11%	33%	15288	13%	28%
sud	7851	3%	1734	2%	8921	2%	14%	1978	2%	14%
Ouest	8304	3%	1737	2%	10506	3%	27%	2094	2%	21%
interne	202000	68%	52105	54%	264463	68%	31%	62506	53%	20%
Hors territoire	-	-	-	-	2903	1%	-	1308	1%	-
	299059	100%	96451	100%	388309	100%	30%	117021	100%	21%

*Voir figure 30
PPAM : Période de pointe du matin (correspond à la plage horaire 5h00-8h59)
Source: Mobilité des personnes dans la région de Montréal, Enquête Origine-Destination 2013, version 13.2a et MTMDET, 2017

Figure 30 - Secteur de destination des déplacements

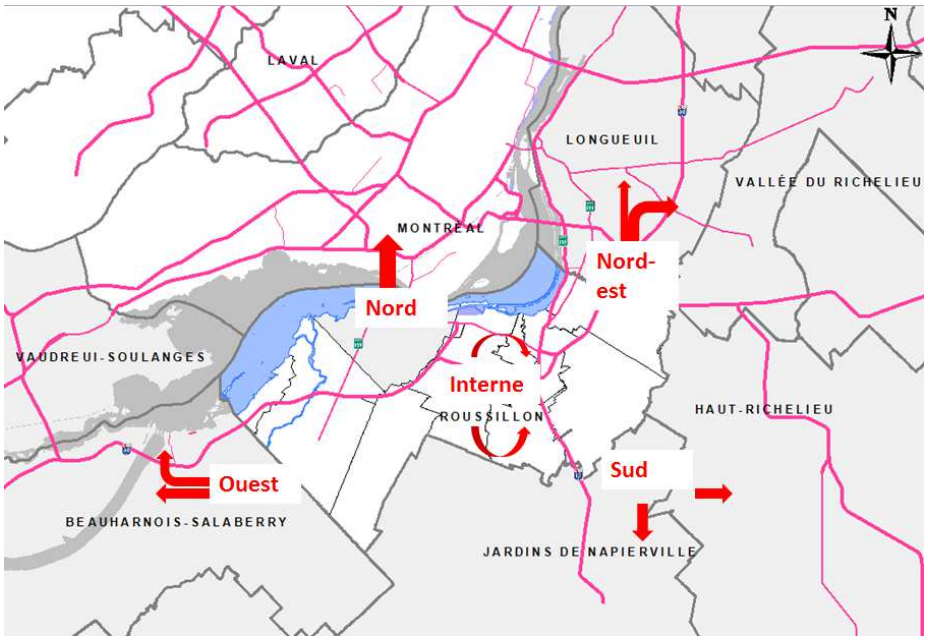

Source : MRC de Roussillon, 2017

Les déplacements attirés par la MRC sont en majorité générés par le retour au domicile, soit 50,6% des déplacements attirés en 2013. Le travail représente quant à lui, le second motif de déplacement attiré (11,6%), dont les parcs industriels en sont parmi les principaux générateurs, localisés le long des autoroutes 15 et 30 et de la route 132. À noter que le développement de la filière logistique le long de l'autoroute 30 pourrait accroître ce taux dans les prochaines années. Les différents lieux d'éducation, de magasinage et de loisir constituent les autres secteurs d'activité générant le plus de déplacements attirés par la MRC.

Pour les résidents de la MRC, l'automobile sera encore le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements en pointe du matin en 2036. Selon les prévisions du MTMDET, l'automobile sera le mode principal de 80,5% des navetteurs du matin en provenance de la MRC, alors que le transport en commun sera utilisé par 13,3 % des navetteurs du matin en provenance de la MRC. Il est surprenant de constater que malgré que les résidents se déplaceront moins vers Montréal et plus à l'intérieur de la MRC, les parts modales des déplacements resteront sensiblement les mêmes.

Tableau 67- Part modale des déplacements produits par la MRC de Roussillon 2013-2036

Mode	Total 2013 (%)	Total 2036 (%)	PPAM 2013 (%)	PPAM 2036 (%)
Automobile	87,5	88,2	80,2	80,5
Transport en commun	5,1	5	13	13,3
Actif	7,4	6,8	6,7	6,3

Source: Mobilité des personnes dans la région de Montréal, Enquête Origine-Destination 2013, version 13.2a et MTMDET, 2017

L'utilisation du transport en commun dans la MRC dans les dernières années laisse notamment déceler quelques tendances en matière de déplacements. Entre 2015 et 2016, le PTI 2017-2018-2019 de l'AMT révèle un taux d'achalandage en hausse de 0,8% pour la ligne de Candiac. Cette hausse n'est cela dit qu'en partie produite sur le territoire de la MRC de Roussillon. En effet, alors que l'AMT prévoit un achalandage de passagers à la hausse dans les gares de Sainte-Catherine (2,6%) et de Saint-Constant (2,8%), elle prévoit des baisses d'achalandage importantes pour les gares de Delson et de Candiac, respectivement de -12% et de -5,8%. Cette hausse d'achalandage de la ligne de Candiac est attribuable à l'augmentation de 15,7% de l'achalandage de la gare Montréal-Ouest. Une planification intégrée de l'aménagement et du transport, notamment via le concept d'aire TOD autour de ces gares de train, pourra favoriser l'accès et l'utilisation de ces infrastructures au courant des prochaines années.

Le PTI révèle d'ailleurs un taux à la hausse de l'occupation des stationnements incitatifs de la MRC. En effet, l'AMT prévoit pour l'ensemble des stationnements incitatifs du territoire une hausse du taux d'occupation entre 2015 et 2016, soit de 9,2% pour le stationnement incitatif de Châteauguay, de 7,7% pour celui de La Prairie, de 4% pour celui de Mercier et de 2,7% pour Georges-Gagné. De plus, l'AMT prévoit en 2016 un taux d'occupation dépassant les 90% pour l'ensemble de ceux-ci, soit près de la saturation. Le pôle d'échange intermodal, ou bien hub de mobilité, est donc une tendance actuelle et à prévoir dans la MRC de Roussillon. La réalisation du REM en 2021 et les rabattements avec le réseau de transport en commun de la MRC de Roussillon pourront notamment favoriser l'intermodalité dans les déplacements quotidiens et accentuer cette tendance.

5.2.2.1 Débits véhiculaires

Comme il a été démontré à la section 2 - capital humain, la forte croissance de la population occasionne également une augmentation du nombre de déplacements. Comme 88 % des déplacements se font en automobile, le réseau routier supérieur est très sollicité. De plus, l'inauguration de la nouvelle autoroute 30 en 2013 a changé les patrons de déplacement des automobilistes de la région, ce qui a allégé la circulation sur certains tronçons du réseau supérieur.

Ainsi, depuis 15 ans, le débit de circulation a augmenté sur l'autoroute 15 d'environ 30 %, à l'exception du secteur entre l'A-30 et l'A-930, qui a diminué depuis la construction du tronçon Jean-Leman de l'A-30. L'ouverture complète de l'autoroute 30 permettant de relier les deux extrémités de la Montérégie, de Sorel-Tracy à Vaudreuil-Dorion, a fait augmenter considérablement son utilisation. Les tronçons déjà existants en 1998 ont connu des augmentations allant jusqu'à 236 %. Ceci a eu pour effet de diminuer le niveau de circulation sur la route 132 autant à l'est qu'à l'ouest. Comme l'inauguration s'est faite en deux temps, en on a pu remarquer en 2012 une diminution de la circulation dans le secteur Sainte-Catherine- Saint-Constant de l'ordre de 20 % et en 2014 une diminution encore plus importante dans le secteur Châteauguay-Léry d'environ 60 %.

Finalement, comme on peut le constater dans le tableau 68, le débit de circulation a diminué ces dernières années sur certains tronçons du réseau supérieur en milieu rural, mais les diminutions sont assez faibles.

Tableau 68 - Débits véhiculaires sur le réseau routier supérieur

Route	Secteur concerné	DJMA 2014	DJMA 2012	DJMA estimé 2026[1)]
A-15	Secteur St-Philippe et St-Mathieu: Entre la montée Monette et la limite sud de la MRC	19 200		Entre 10 000 et 50 000
	Secteur Candiac: Au Sud de l'A-30	29 000	25 500	
	Secteur Candiac:Entre l'A-30 et l'A-930	14 400	16 400	
	Secteur Candiac: Au Nord de l'A-930	59 000	41 000	Entre 50 000 et 75 00
	Secteur La Prairie: Au Nord de la Rte-134	43 000	44 000	
	Secteur La Prairie: À la limite de la MRC	68 000	61 000	
A-30	À l'Ouest de la Rte 138	44 000		Entre 10 000 et 50 000
	À l'Ouest de la Rte 221/Rte207	52 000	22 200	
	Secteur Saint-Constant: entre la Rte-221 et l'A-730	56 000	31 000	
	Secteur Saint-Constant: Entre l'A-730 et l'A-15	50 000	35 000	
	Secteur Candiac (Jean-Leman): Entre l'A-15 et l'A-930	22 500		
	Secteur Candiac et La Prairie: Entre l'A-930 et la Rte-104	62 000	46 000	
	Secteur La Prairie à l'Est de la Rte-104	68 000	52 000	
Rte-104	Entre Rte-134 et A-30	25 500	21 300	
	Entre l'A-30 et limite MRC	21 100	18 800	
A-730	Secteur Ste-Catherine et St-Constant	20 000	8 800	Entre 10 000 et 50 000
Rte-132	Secteur Candiac: à l'ouest de l'A-15	44000	62 000	Entre 10 000 et 50 000
	Secteur Delson à l'Est de la Rte-209	54 000	65 000	
	Secteur Delson à la hauteur de la Rte-209	65 000	65 000	
	Secteur Ste-Catherine	35 000	38 000	
	Secteur Châteauguay: à l'Ouest de l'A-30	8 900	23 900	
	Secteur Léry	8 500	19 600	
Rte-138	Secteur Mercier Au Sud de la rue de l'Église (zone à 90 km/h)	22 500	22 500	
	Secteur MercierAu Nord de la rue de l'Église	22800	22 500	
	Secteur Châteauguay Au sud du Boul. d'Anjou	28000	28 000	Entre 10 000 et 50 000
	Secteur Châteauguay Au nord du Boul. d'Anjou	30000	30 000	
Rte-134	À l'Est de la Rte-104 (secteur à 70 km/h)	24 300	23 900	
	Entre Rte-104 et St-José	21 600	15 800	
	À l'ouest de St-José	15 300	15 800	
Rte-221	Entre la Rte 207 et la limite de la MRC	11700	10 400	
	Entre l'A-30 et la Rte 207	13800	13 600	
Rte-217	Secteur La Prairie	12 800		
	Secteur St-Philippe (zone à 70 km/h)	3 600	4 100	

Route	Secteur concerné	DJMA 2014	DJMA 2012	DJMA estimé 2026[1)]
	Secteur St-Philippe (zone à 50 km/h)	5 000	5 800	
Mtée Monette	Secteur St-Philippe	3 400	3 400	
	Secteur St-Mathieu	5 400	6 300	
Rue Principale	Secteur St-Mathieu	4 900	5 100	
Rte-209	Entre Rte-132 et Mteé des Bouleaux	19 300	19 300	
	Entre Mteé des Bouleaux et de la Mairie	19 800		
	Entre de la Mairie et Mtée La Saline	13 500	13 500	
	Au sud de l'A-30	4 200	5 500	
Rte-207	Au Nord de Boyer	3 000	3 000	
	Au sud de Boyer	3 700	4 100	
Rue de l'Église	Secteur St-Isidore	2 780	3 600	
Rue Boyer	Secteur St-Isidore et Mercier	2 900	3 100	
Boul Ste-Marguerite	Secteur Mercier	6 100		

Source: Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, DJMA 1998, 2012 et 2014 de la MRC de Roussillon.

1) Analyse de CPCS à partir de données du MTQ (année de référence) et de données prévisionnelles construites à partir des résultats des Enquêtes O-D du MTQ, du nombre de permis de conduire, des données démographiques de l'ISQ et des données prévisionnelles de l'Enquête en bordure de route sur le camionnage (voir section méthodologique du document « Étude multimodale sur le transport des marchandises au Québec en appui aux plans territoriaux de mobilité durable » pour plus de détails)

5.2.2.2 Impacts de ces déplacements sur les infrastructures routières et les équipements de transport en commun

En analysant les projections du MTMDET pour 2026 et 2036, on constate que les infrastructures routières qui recevront la plus forte augmentation de ses débits sont les routes locales et intermunicipales ainsi que le réseau supérieur se destinant vers le nord-est (A-30 est, R-132/A-15 est et R-134). Par contre avec les chiffres des dernières années, il est fort probable que les débits pour l'autoroute 30 et la route 132 dans l'est de la MRC dépassent les prévisions puisque leur DJMA dépassait déjà les 50 000 véhicules en 2014.

Au niveau du transport en commun, les destinations de Montréal et de Longueuil resteront les plus populaires en 2036, avec des augmentations proportionnelles à l'augmentation de l'ensemble des déplacements. Les efforts pour desservir Montréal et le nord-est de la Montérégie devront donc être maintenus et une attention particulière devra être portée sur les déplacements internes en transport en commun.

À l'horizon 2031, le schéma anticipe l'arrivée de 12 000 ménages additionnels, il y aura des impacts de l'augmentation de la population sur les transports. Considérant un taux de possession automobile présentement à 1,78 véhicule par ménage, il est possible de croire que plus de 20 000 véhicules supplémentaires pourraient s'ajouter au parc automobile de la MRC qui s'élève déjà à 110 000 véhicules. Les résidents de la MRC effectuent en moyenne 2,32 déplacements par jours et ces derniers sont majoritairement réalisés en automobile (plus de 80 %). Si la tendance se maintient, force est de constater que la pression sur les réseaux routiers sera importante. Ainsi, les impacts sur la population et

leurs déplacements seront :

- Augmentation de la congestion sur le réseau supérieur
- Augmentation du temps de parcours
- Augmentation des débits sur les réseaux local et inter municipal
- Réduction du sentiment de sécurité des piétons et cyclistes

Afin de favoriser la mobilité durable, la MRC interviendra sur l'aménagement du territoire en favorisant un développement complet, compact et de qualité des milieux de vie de la région. La MRC compte notamment répondre à cet objectif via l'intégration d'aires d'affection multifonctionnelle structurante aux abords des stations de transport en commun, soit à l'intérieur des aires TOD de même que dans les corridors de transport en commun structurants et locaux. Ces aires d'affectation permettront de concentrer la plus grande partie du développement urbain de sorte qu'il favorise l'utilisation du transport en commun et l'implantation d'une diversité d'usages visant à créer des milieux de vie complets. Ceux-ci s'accompagnent notamment de seuils minimaux de densité, ce qui contribuera à consolider le tissu urbain existant, à rentabiliser les infrastructures existantes et à diversifier l'offre de logements.

5.2.3 Enjeux relatifs aux transports

Les enjeux relatifs aux transports sont nombreux et importants aux yeux des citoyens de la MRC de Roussillon. La section suivante regroupe les enjeux ainsi que les problématiques identifiés lors de l'élaboration du SADD et du plan de mobilité durable de la MRC. Cela permettra de mettre en évidence les enjeux et justifier la consolidation des quatre axes majeurs de transport en commun.

5.2.3.1 Aménagement du territoire

En misant sur l'intégration de la planification de l'aménagement du territoire et du transport dans sa Stratégie nationale de mobilité durable, soit par la modification de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui aurait rendu obligatoire une telle intégration dans les documents élaborés par les MRC et les territoires métropolitains, le gouvernement annonçait un virage en faveur du développement de milieux de vie complets et moins dépendants de l'automobile. Malheureusement, ce document n'est plus en vigueur. Par contre, une politique de mobilité durable est actuellement en cours. Les nouvelles orientations gouvernementales feront la part belle à la mobilité durable et mettront l'accent sur la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports. Dans le contexte actuel de vieillissement de la population, des changements majeurs sont donc à prévoir en ce qui a trait à l'offre résidentielle, commerciale et de services, ainsi que pour l'aménagement des espaces publics et des voies de circulation.

Au niveau métropolitain, le PMAD offre l'opportunité de mettre en application ces principes, notamment par le biais des aires TOD et des corridors structurants de transport

en commun, tels que définis à la section précédente. Pour y parvenir de façon optimale sur le territoire de la MRC de Roussillon, les enjeux suivants devront être pris en compte :

- concentrer les activités structurantes autour des stations de transport collectif;
- favoriser la requalification d'espaces sous-utilisés;
- aménager les espaces publics et les voies de circulation afin de les rendre conviviaux pour l'ensemble de la population;
- assurer la gestion du stationnement de façon à réduire leur nombre et leur emprise au sol.

5.2.3.2 Transport collectif

La mise en place de neuf aires TOD sur le territoire de la MRC de Roussillon implique nécessairement une augmentation de l'offre en transport collectif afin de desservir adéquatement ces pôles et les quatre corridors structurants de transport identifiés au PMAD. Cette augmentation doit répondre aux nouvelles tendances qui se profilent actuellement en matière de déplacements, à savoir notamment la croissance du nombre de déplacements effectués entre les municipalités de la Rive-Sud et en dehors des périodes de pointe. Les services de transport collectif offerts doivent également être plus attractifs en termes de performance, de fiabilité et de confort, afin d'offrir une alternative concurrentielle à l'utilisation de l'automobile. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- renforcer le service du réseau de transport collectif structurant (confort, fiabilité, rapidité et plages horaires);
- rentabiliser les infrastructures en place en utilisant de façon optimale des véhicules adaptés à chaque type de transport (local, express, rabattement);
- implanter des mesures préférentielles au transport collectif sur les axes structurants du territoire afin de desservir rapidement les principaux générateurs de déplacements;
- aménager de manière durable les points d'accès au transfert du transport collectif afin d'en faire de véritables pôles d'attraction;
- inciter un transfert modal vers le transport collectif en y attirant une clientèle non initiée, composée majoritairement d'automobilistes en solo.

5.2.3.3 Transport actif

Le développement de liens cyclables en cours dans plusieurs municipalités constitue une composante essentielle à l'augmentation des déplacements actifs sur le territoire. Ces liens doivent toutefois être arrimés entre eux et aux réseaux de transport collectif, de même qu'aux principaux générateurs de déplacement afin d'en maximiser l'impact dans une perspective utilitaire. À des fins récréatives, le réseau cyclable doit être accessible à

l'ensemble de la population et supporté par des espaces verts de qualité et des infrastructures permettant, entre autres, le développement d'activités sportives, récréotouristiques et culturelles. Par ailleurs, il est impératif d'encourager les déplacements à pied par l'aménagement d'infrastructures adéquates et sécuritaires. Nous avons vu plus tôt que la plupart des quartiers résidentiels du territoire, de par la configuration de leur trame de rues et l'absence de trottoirs, ne favorisent pas la marche. Dans cette optique, une attention particulière devra être accordée à l'espace réservé aux piétons dans tout nouveau projet de développement, de même que dans les quartiers existants, notamment pour les déplacements de proximité et l'accès au transport collectif. De plus, l'aménagement de milieux de vie favorisant des déplacements actifs sécuritaires s'avère des plus pertinents en considérant la croissance du nombre de personnes vulnérables, ou à mobilité réduite, annoncée par le vieillissement de la population au cours des prochaines années. Les enjeux suivants sont donc avancés en lien avec le transport actif :

- assurer la sécurité des piétons, en particulier pour les clientèles vulnérables (enfants, aînés, personnes à mobilité réduite);
- poursuivre le développement d'un réseau cyclable intermunicipal cohérent, qui arrime les fonctions utilitaire et récréative;
- veiller à la mise aux normes des infrastructures cyclables sur le territoire;
- permettre des déplacements actifs sécuritaires en toute saison.

5.2.3.4 Multimodalité et intermodalité

L'amélioration de la mobilité, bien qu'elle soit en grande partie tributaire d'une desserte efficace en transport collectif et actif, relève également d'autres modes alternatifs à l'auto-solo. L'utilisation de l'automobile constitue actuellement un automatisme pour bon nombre de ménages, pour lesquels un transfert vers le transport collectif demande un changement d'habitudes considérable. Les raisons évoquées pour ne pas utiliser le transport collectif concernent souvent les horaires inadéquats et le manque de flexibilité du service. Dans cette optique, un accès facilité à une panoplie de moyens de déplacement permettrait aux utilisateurs de choisir le mode de transport qui leur convient le mieux en fonction de leur lieu de résidence et du déplacement à effectuer. C'est en quelque sorte sur ce principe que se base l'intermodalité axée sur l'utilisation des stationnements incitatifs, la plupart des usagers s'y rendant en voiture en raison d'une mauvaise desserte de leur domicile en transport collectif ou à cause du besoin de l'automobile pour une partie du trajet. L'intermodalité offre ainsi une flexibilité aux utilisateurs en ne les rendant pas dépendants d'un mode de transport donné, afin que ceux-ci puissent réduire progressivement leur utilisation de l'automobile. Afin de mettre en œuvre ce principe, il est suggéré de :

- présenter à la population une offre de modes de déplacements la plus variée possible;
- améliorer l'intégration entre les transports collectifs et actifs;
- mettre en application des principes d'aménagement qui favoriseront l'intermodalité aux points d'accès au transport collectif.

5.2.3.5 Financement et gouvernance

La Stratégie nationale de mobilité durable qui n'est plus en vigueur, en proposait le transfert de près d'un milliard de dollars du Plan québécois des infrastructures en provenance du réseau routier vers le transport collectif, constituait en soi un pas dans la bonne direction. Ces sommes n'auraient servi toutefois qu'à assurer le maintien d'actifs des projets en cours et à contribuer à la résorption du déficit d'entretien accumulé. À moins que le gouvernement ne décide d'augmenter substantiellement et de façon récurrente ses investissements en transport collectif au cours des prochaines années, de nouvelles sources de financement devront nécessairement être considérées afin de permettre le développement des infrastructures et l'amélioration des services en place.

Par ailleurs, la région métropolitaine est aux prises depuis plusieurs années avec un problème de gouvernance qui se reflète, entre autres, par la multiplication des acteurs et des zones tarifaires en transport collectif. À titre d'exemple, plus de 700 titres de transport sont offerts sur le territoire métropolitain, ce qui ne facilite en rien l'utilisation du transport collectif pour un non-initié. Plusieurs organismes, dont la TPECS et l'AQTIM ont déjà abordé la problématique de la gouvernance et proposé des pistes de solution, notamment dans le cadre des consultations entourant l'élaboration de la Politique québécoise de mobilité durable. La MRC s'inspirera donc de ces propositions afin d'établir les principes directeurs suivants :

- appuyer les représentations des organismes demandant d'obtenir du gouvernement québécois un financement dédié et récurrent au transport collectif;
- appuyer les représentations des organismes demandant la diversification des sources de financement du transport collectif;
- évaluer l'applicabilité des différentes sources de financement du transport collectif sur notre territoire;
- appuyer les démarches des partenaires en vue de la mise en œuvre d'une intégration tarifaire simplifiée.

5.2.3.6 Gestion de l'offre de stationnement

L'un des aspects ayant un impact significatif et direct sur le choix modal des citoyens est

la gestion du stationnement. L'offre de stationnements gratuits sur le territoire augmente significativement la compétitivité du mode automobile au détriment d'autres modes et reporte sur la collectivité les coûts associés à l'offre gratuite de telles infrastructures. La MRC a étudié la problématique du stationnement offert gratuitement et en grand nombre sur son territoire et souhaite développer des stratégies de gestion du stationnement dans le but de favoriser une mobilité plus durable.

À l'heure actuelle, cinq stationnements incitatifs sont présents sur le territoire et un sixième est à l'étude. La planification des aires TOD est prévue autour des stationnements incitatifs et des gares de train de banlieue. Le schéma par son objectif 2.4.2.1 est clair quant à la manière dont les aires TOD vont pouvoir se juxtaposer à ces stationnements, sachant que ceux-ci peuvent compromettre la distance de marche idéale pour accéder aux équipements lourds de transport en commun.

- concentrer les activités structurantes autour des stations de transport collectif
- favoriser la densification du territoire par la «reconstruction de la ville sur elle-même»
- assurer la gestion du stationnement de façon à réduire leur nombre et leur emprise au sol

Le stationnement incitatif permet à un automobiliste de garer sa voiture avant d'embarquer à bord d'un autobus ou d'un train pour compléter son trajet. Les stationnements incitatifs, qui sont gérés par l'ARTM, disposent également de supports à vélo afin de favoriser l'intermodalité entre les modes de transport collectif et actif. Bien qu'en termes de fonctionnalité, les stationnements incitatifs présentent des avantages indéniables, ceux-ci comportent certaines limites qui, si elles ne sont pas prises en considération, peuvent constituer un frein à l'utilisation du transport collectif. Parmi ces limites, notons entre autres la saturation de la plupart des stationnements incitatifs sur le réseau de l'ARTM, obligeant certains utilisateurs à se stationner dans les rues avoisinantes, freinant par le fait même une hausse de service et l'attraction d'une nouvelle clientèle. De plus, étant donné que plusieurs de ces stationnements sont considérés en tant que mesures d'atténuation de la congestion routière, leur aménagement est orienté afin de répondre à un problème ponctuel nécessitant une solution temporaire. Par conséquent, certaines de ces infrastructures se résument à une surface de stationnement en gravier, un nombre insuffisant d'abribus et un mobilier urbain déficient. Le stationnement incitatif ne devrait pas prendre la place d'un TOD.

Par ailleurs, il n'est pas souhaitable d'avoir une surabondance de places de stationnement incitatif autour des stations de transport collectif puisqu'on tend ainsi à encourager l'utilisation de l'automobile pour s'y rendre, en plus d'éloigner le transport collectif des quartiers résidentiels. Le stationnement incitatif constitue toutefois une mesure efficace

dans les quartiers moins bien desservis par le transport collectif en périphérie.

5.2.3.7 Électrification des transports

L'électrification des transports semble une notion assez récente. Le Québec est l'un des plus gros producteurs d'hydroélectricité au monde, une énergie propre et renouvelable. L'usage de l'électricité pour propulser les moyens de transport améliore l'environnement et augmente la prospérité. L'électrification des transports s'accompagne aussi d'occasions d'affaires susceptibles de favoriser le développement économique. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a adopté son Plan d'action en électrification des transports 2015-2020. Ce plan vise à favoriser les transports électriques, à développer la filière industrielle liée à ce secteur économique et à créer un environnement favorable à la transition des véhicules à essence et diesel vers les véhicules électriques.

La MRC de Roussillon souhaite se positionner dans la prochaine grappe des véhicules électriques. Ainsi pour réussir dans ce secteur la MRC devra :

- développer l'écosystème autour de Johnson Matthey à Candiac;
- valider la viabilité d'attirer un raffineur de lithium métal;
- explorer les opportunités avec le Conseil national de recherches du Canada.

Au niveau régional, aucune borne de rechargement rapide n'est placée sur le territoire. Il serait intéressant et nécessaire que de tels aménagements soient réalisés, surtout aux abords des autoroutes 15 et 30. L'emplacement de bornes dans certaines villes au détriment d'autres est par ailleurs inopportun pour les déplacements dans la région. La proportion de la population la plus élevée utilisant des voitures électriques au Québec se situe en Montérégie, il serait donc pertinent de déterminer les bornes de rechargement en conséquence. Il serait notamment intéressant d'en aménager près des établissements de santé comme par exemple de l'hôpital Anna-Laberge.

Ces aménagements se font de concert avec Hydro-Québec; le processus pour l'établissement de bornes de rechargement a d'ailleurs débuté il y a de cela plusieurs années, notamment à Châteauguay. Réunir l'ensemble des acteurs concernés est difficile et les municipalités doivent localement poursuivre l'objectif de s'adapter à cette nouvelle réalité.

5.2.4 Planification du transport de marchandises

L'offre de transport pour les marchandises est présentée aux sections 5.2.1.1, 5.2.1.7 et 5.2.1.8. La présente section traite des différents modes de transport des marchandises. Ce portrait du secteur du transport des marchandises, incluant les réseaux de camionnage, démontre les problématiques identifiées. Les stratégies énoncées sont appuyées par une démonstration de l'adéquation de l'offre et de la demande actuelle et future en transport des marchandises. Cette section intègre les données provenant de l'*étude multimodale sur*

le transport des marchandises au Québec en appui aux plans territoriaux de mobilité durable et celles reprises dans *l'étude des flux de marchandises transitant sur le territoire de la MRC Roussillon avec l'autoroute 30*.

5.2.4.1 La demande actuelle et future en transport des marchandises

Les diverses sources disponibles permettent d'estimer les flux totaux de marchandises à l'origine ou à destination de la Montérégie à plus de 46 Mt. Le tonnage de marchandise ayant une origine ou une destination en Montérégie est majoritairement transporté sur le réseau routier (77 %) loin devant le maritime (17 %) et le ferroviaire (6 %). En ce qui a trait au tonnage-kilomètre sur le territoire, la portion du mode routier y est également majoritaire avec 62 % par rapport à 38 % pour le ferroviaire.

Les prévisions suggèrent une hausse marquée des mouvements de marchandises pour la Montérégie. La croissance prévue est particulièrement élevée pour le transport maritime (croissance annualisée de 2,2 %), suivi du camionnage interurbain (1,8 %) et du transport ferroviaire (1,5 %). Les prévisions suggèrent aussi que le transport de marchandises croîtra plus rapidement que le transport de personne, avec le nombre de titulaires de permis de conduire augmentant à un rythme de 0,8 % annuellement.

En 2008, les débits journaliers pouvaient atteindre jusqu'à 5 000 camions sur certains tronçons de l'autoroute 15 et de la route 132. À l'ouest de Châteauguay, par contre, les débits n'étaient pas de plus de 1 500 camions. Les prévisions des débits pour 2026 prévoient une croissance de 40 à 60%. À l'ouest de la MRC, environ 7 000 camions de plus sont prévus sur les tronçons les plus achalandés, alors que sur l'île de Montréal, une stagnation est anticipée conséquemment à la venue de l'autoroute 30.

Une augmentation du camionnage en transit est également prévue pour la MRC de Roussillon. En 2006-2007, on dénombrait 4 800 camions par jour, alors qu'avec l'ouverture de l'autoroute 30, ce chiffre passerait à 7 600 (surtout chargés). Il s'agit d'une croissance marquée sur l'axe est-ouest à cause de l'ouverture sur le marché de l'Ontario. Au niveau du flux futur de camionnage, une croissance de 86.4 % est prévue entre 2006-2007 et 2026. De 2,02 millions de camions en transit par année, la MRC passera à 3,77 millions, soit une hausse de 1,75 million de camions en plus. La croissance sera mitigée pour le nord-est américain, mais forte pour les flux intraprovinciaux et avec l'Ontario.

Pour les flux ferroviaires, une croissance de 600 % est prévue pour les conteneurs (110 000 conteneurs) à moyen terme. La croissance potentielle est élevée dans le non conteneurisé et la logistique de conteneur. Sur la subdivision Adirondack (CP) entre Kahnawake et Delson, la demande est considérée comme étant élevée tandis qu'elle est moyenne entre Delson et Saint-Jean-sur-Richelieu, mais devrait passer de moyenne à élevée d'ici 2026.

Dans les flux portuaires, il est prévu une hausse de 45 % de la demande au quai Baillargeon de Sainte-Catherine entre 2010 et 2026. Selon l'*étude des flux de marchandises transitant sur le territoire de la MRC Roussillon avec l'autoroute 30,* il est impossible de réaliser ces volumes avec les installations et leur mode d'exploitation actuel.

L'*étude multimodale sur le transport des marchandises au Québec en appui aux plans territoriaux de mobilité durable du MTMDET* identifie comme principale contrainte du transport des marchandises l'accès routier à l'île de Montréal. À l'horizon 2026, la hausse des débits routiers pourrait exacerber les problèmes de congestion autour de l'île de Montréal, alors que la contrainte majeure du transport ferroviaire en Montérégie est celle des délais de livraison. À l'horizon 2026, l'augmentation prévue des trafics devrait avoir de nombreux effets sur les taux d'utilisation des divers tronçons ferroviaires de la Montérégie et en particulier ceux du CP et du CN. Sur la subdivision Lacolle du CP en direction sud à partir de Delson, le taux d'utilisation est susceptible de passer de moyen à élevé. Pour les ports de la Montérégie, la plus grande contrainte est celle de la fermeture de la Voie maritime du Saint-Laurent pendant l'hiver. Durant approximativement trois mois, les installations des ports de Côte-Sainte-Catherine et de Valleyfield ne sont pas accessibles par navire. Les espaces d'entreposage du port de Côte-Sainte-Catherine sont présentement utilisés à plus de 85 % de leur capacité. Toute expansion doit être approuvée par la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) en concertation avec la municipalité de Sainte- Catherine. Dans le contexte d'une hausse de trafic à l'horizon 2026, des réaménagements au port de Côte-Sainte-Catherine pourraient s'avérer nécessaires. Ces réaménagements éventuels devront être placés à leur tour dans un contexte de priorités de développement envisagées par la CGVMSL et des ambitions des intervenants locaux.

5.2.4.2 Le réseau de camionnage lourd

Le transport des marchandises, par véhicule lourd, génère d'importantes nuisances, notamment au niveau du bruit, des vibrations et de la poussière. De plus, il augmente les pressions sur les infrastructures routières en agissant sur l'état des chaussées.

Le camionnage est une activité qui peut être à la fois locale, régionale, provinciale et internationale. Il s'agit d'un secteur largement tributaire du développement économique. Selon le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la cohérence entre ses interventions et celles des municipalités dans la gestion de la circulation des camions est un enjeu stratégique. Il en est de même pour l'industrie du transport routier. Aussi, le Ministère a développé un réseau de camionnage. Cela lui permet de tenir compte des besoins de l'industrie et d'assurer l'uniformité des règles de circulation des véhicules lourds à l'échelle du Québec. Concrètement, ce réseau a pour objectif de maintenir un juste équilibre entre les besoins associés au développement économique et les impératifs de protection du réseau routier, de mobilité et de sécurité de

tous les usagers de la route. Le réseau de camionnage vise donc à diriger les véhicules lourds sur le réseau routier le plus approprié.

Pour ce faire, le Ministère a procédé à l'élaboration d'une carte du réseau de camionnage pour l'ensemble de la province. La circulation des véhicules lourds est régie par des règles allant d'un accès autorisé à tout véhicule lourd à une interdiction formelle d'emprunter certaines routes. Dans Roussillon (comme ailleurs au Québec), la proposition du Ministère se détaille selon les modalités suivantes :

Routes de transit : Les routes de transit correspondent au réseau vert. Sur ces dernières, l'accès est autorisé à tout véhicule lourd. Ces routes comportent un minimum de restrictions à la circulation des véhicules lourds, ce qui incite leur utilisation.

Routes restreintes : Les routes restreintes correspondent au réseau jaune. Sur ces dernières, l'accès est autorisé à tout véhicule lourd. Ces routes comportent cependant certaines restrictions à la circulation des véhicules lourds, ce qui engendre une utilisation sur une plus courte distance et incite à atteindre le plus rapidement possible le réseau vert.

Routes interdites : Les routes interdites correspondent au réseau rouge. Il s'agit de routes dont l'accès est interdit (exceptions prévues pour des fins de transport local). Ces routes comportent de nombreuses restrictions.

Le réseau de camionnage de la MRC de Roussillon est décrit à l'intérieur du tableau 69 et au le plan 18 – *Le réseau de camionnage lourd de transit*.

Tableau 69 - Réseau de camionnage lourd

Classification	Route	Municipalités traversées
Routes de transit (vert)	Autoroute 30 (et A-730, A-930)	La Prairie, Saint-Philippe, Candiac, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Saint-Isidore, Mercier, Châteauguay
	Autoroute 15	La Prairie, Candiac, Delson, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe
	Route 132	Candiac, Delson, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Châteauguay, Mercier, Léry
	Route 138	Châteauguay, Mercier
Routes restreintes (jaune)	Route 104	La Prairie
	Route 134	La Prairie
	Route 221	Saint-Constant, Saint-Isidore
	Route 207	Saint-Isidore
	Montée Monette	Saint-Philippe
	De l'église, Boyer	Mercier, Saint-Isidore
Routes interdites excepté pour livraison locale (rouge)	Route 209	Saint-Constant
	Route 217	La Prairie, Saint-Philippe
	Rue Principal	Saint-Mathieu
	Montée Monette	Saint-Mathieu

Source: Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, *Classification du réseau de camionnage*, Mise à jour 2015
Ce tableau est présenté à titre indicatif, veuillez-vous référer au plan.

Afin de compléter la réglementation de circulation des véhicules lourds, les municipalités peuvent, en vertu du Code de la sécurité routière, interdire une telle circulation sur les routes dont elles ont la responsabilité. D'ailleurs, plusieurs municipalités de la MRC se sont prévalues de ce pouvoir (voir les routes locales identifiées au plan 18 - *Réseau de camionnage lourd de transit*). Les routes locales sont présentées à titre indicatif seulement.

Le Code de la Sécurité routière exige qu'un tel règlement municipal soit préalablement approuvé par le ministre ou son délégué pour entrer en vigueur. La *Politique de circulation des véhicules lourds sur le réseau routier municipal publiée* par le MTMDERT établit les critères permettant d'approuver ces règlements municipaux. Pour des raisons d'harmonisation et de fluidité du transport, le Ministère demande que les critères suivants soient respectés pour obtenir son approbation :

- que les interdictions municipales soient compatibles avec la carte du réseau de camionnage du réseau supérieur (réseaux national et régional);
- que la municipalité évalue les conséquences possibles sur les activités économiques des entreprises touchées par la nouvelle règlementation municipale et s'assure que son règlement n'empêche pas une personne d'exercer son droit de propriété ou d'accéder à un immeuble pour son utilisation ou son exploitation;
- que la municipalité qui désire interdire la circulation des véhicules lourds obtienne l'accord des municipalités voisines affectées par cette décision;
- que la municipalité adopte un règlement définissant les chemins interdits en prévoyant que l'interdiction ne s'applique pas à certains types de véhicules et à certaines opérations reliées au camionnage.
- en cas de désaccord empêchant l'obtention d'une résolution d'appui de la part des municipalités touchées par un règlement sur la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils sur le réseau municipal, les MRC dont font partie les municipalités doivent être consultées.

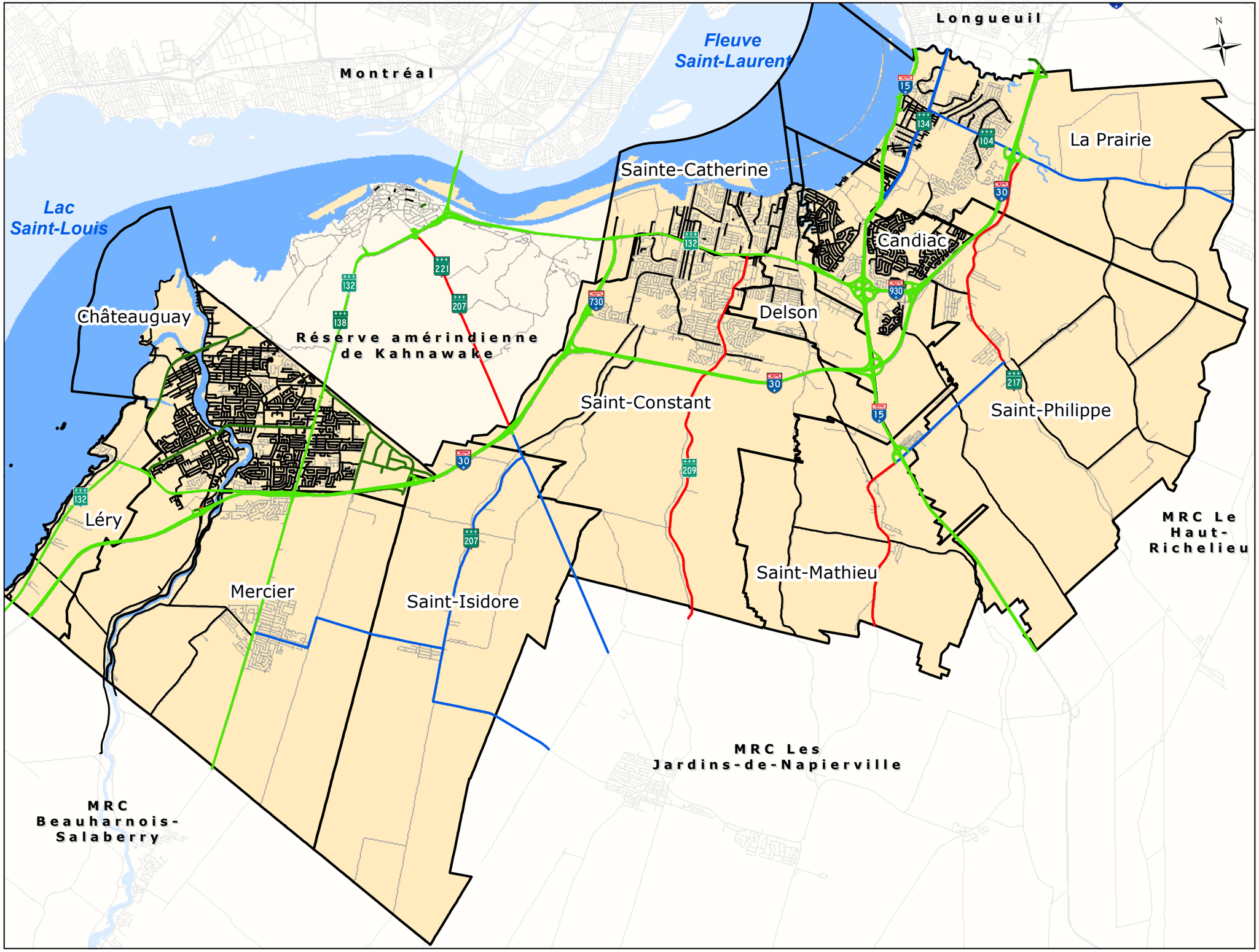

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 18
RÉSEAU RÉGIONAL DE CAMIONNAGE LOURD DE TRANSIT

Réseau supérieur (MTQ)

- Routes permises
- Routes restreintes
- Routes interdites

Réseau local (municipalités)

- Routes permises
- Routes interdites
- Autre route
- Limites municipales

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan18.mxd

5.2.4.3 Positionnement de la MRC de Roussillon

Le potentiel de Roussillon pour une croissance des activités de transport des marchandises qui met en valeur son offre logistique ne fait aucun doute, mais certains types d'activités sont à privilégier. La capacité à influencer le processus décisionnel est un élément-clé dans le contexte politique actuel. Le parachèvement de l'autoroute 30 est une opportunité de développement économique majeure pour la Montérégie et la région métropolitaine, tout particulièrement dans le secteur de la logistique. Sur l'axe de l'autoroute 30, le carrefour A-15/A-30 fait partie des emplacements les plus stratégiques qui méritent une considération particulière dans la stratégie de développement de ce nouveau corridor.

Forces	**Faiblesse**
• Disponibilité de réserves foncières • Forte présence logistique actuelle • Accès très fiable vers la majorité des destinations sur l'île en raison de leur multiplicité • Proximité avec la frontière américaine • Desserte efficace des marchés ontariens par rapport à l'est de la Montérégie • Terrains avec capacité multimodale (routier, ferroviaire, portuaire) existante ou à développer	• Accès moins avantageux aux centres intermodaux existants et en développement que l'ouest de la Montérégie • Partage plusieurs de ses avantages avec des territoires limitrophes • Aucun accès efficace au réseau supérieur à la jonction de l'A-30 et l'A-15
Opportunités	**Menaces**
• Croissance du trafic en transit suite à la mise en place de l'A-30 • Amélioration de la desserte vers l'Ontario par rapport aux autres régions limitrophes • Amélioration du service ferroviaire par CSXT • Croissance solide de la demande pour l'acheminement de marchandises vers l'Arctique • Proximité à une forte proportion de la production maraîchère et agricole du Québec.	• Compétition avec les autres territoires de la Rive-Sud pour les mêmes activités logistiques ou le même financement en infrastructure logistique • Croissance plus faible du marché naturel et historique de Roussillon (nord-est des États-Unis) • Lenteur du processus décisionnel qui pourrait défavoriser la Rive-Sud au complet, incluant Roussillon

5.2.5 Les principales améliorations devant être apportées en considérant la demande prévisible en matière de transports

Le tableau suivant énumère les améliorations ou solutions qui devraient être apportées dans la région afin de subvenir à la demande en matière de transport tout en tenant compte des éléments soulevés dans les sections précédentes. Plusieurs solutions proviennent du *Plan de mobilité durable* de la MRC de Roussillon.

Tableau 70 - Les améliorations ou solutions qui devraient être apportées dans la MRC de Roussillon

Solution/amélioration	Actions possibles
Assurer la gestion du stationnement de façon à réduire leur nombre et leur emprise au sol	-Adopter une politique de stationnement régionale qui tienne compte de la réalité de chaque ville de la MRC -Encourager le stationnement sur rue à l'année -Encourager les ententes de stationnements partagés
Renforcer le service du réseau de transport collectif structurant	-Bonifier l'offre de service et les infrastructures de transport collectif dans les corridors primaires et secondaires, en prévision d'une densification du territoire -Créer un lien express de transport collectif intermunicipal -Accroître la fréquence de passage des autobus et des trains en périodes hors pointe afin d'accommoder les utilisateurs ayant des horaires atypiques -Optimiser les trajets d'autobus existants afin de couvrir des secteurs non desservis -Implanter un service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Taschereau et de la route 132 -Accroître le nombre d'autobus en provenance de la MRC se rabattant au terminus Angrignon
Inciter un transfert modal vers le transport collectif en y attirant une clientèle non-initiée, composée majoritairement d'automobilistes en solo	-Arrimer les horaires de circuits d'autobus desservant les secteurs industriels et commerciaux de grandes surfaces aux horaires des travailleurs -Doter les aires d'attente les plus achalandées d'abris pour protéger les usagers des intempéries dans les corridors primaires et secondaires de transport collectif -Afficher l'information aux usagers en temps réel aux aires d'attente les plus achalandées -Implanter un service de taxi-bus vers les municipalités non desservies par le transport collectif
Veiller à la mise aux normes des infrastructures cyclables sur le territoire	-Référer aux normes du MTQ pour tout nouvel aménagement cyclable -Déneiger adéquatement l'ensemble des trottoirs et les liens cyclables les plus utilisés - Aménager les liens cyclables structurants manquants et assurer l'arrimage des réseaux cyclables entre les villes
Présenter à la population une offre de modes de déplacements la plus variée possible	-Implanter des stations d'autopartage et d'automobiles en libre-service aux endroits où la densité le permet -Implanter des stations d'autopartage exclusif dans les grands ensembles immobiliers de la MRC -Mettre en place des mesures incitatives au covoiturage -Augmenter l'implantation de borne de recharge pour voiture électrique sur le territoire

Au cours des prochaines années, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec projette la réalisation de près d'une vingtaine d'interventions majeures sur le réseau routier de la MRC de Roussillon. Le tableau 71 résume ces interventions projetées. Toutefois, il importe de spécifier que ces projets ne

constituent pas un engagement du Ministère. En effet, la programmation quinquennale est révisée régulièrement en fonction des besoins d'intervention identifiés, des résultats des études réalisées et des contraintes budgétaires du ministère.

Tableau 71 - Interventions projetées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec sur le réseau routier

Infrastructure	Municipalité	Intervention projetée	Nature du problème et/ou justification
Intersection sortie 104 de l'autoroute 30	La Prairie	Réaménagement géométrique d'intersection	Intervention liée aux projets de développements commerciaux et résidentiels de La Prairie
Pont Mercier	Kahnawake / Montréal	Réfection et réparation de différents éléments de la structure	Assurer le maintien de l'intégrité de la structure
Pont Sauvagine, chemin Saint-Bernard à la rivière Châteauguay	Châteauguay	Réfection de structure	Maintien de l'intégrité de l'infrastructure
Pont des Bourdons, route 132 à la rivière Châteauguay	Châteauguay	Réfection majeure	Détérioration de la surface de roulement et autres éléments
Route 132	Delson / Ste-Catherine/Saint-Constant	Réaménagement	requalification souhaitée suite au parachèvement de l'A-30
Intersection route 138 et rue Marleau	Mercier	Réaménagement d'intersection	Réalignement des rues Marleau et de l'Église visant l'amélioration de la sécurité
Route 217	St-Philippe	Correction de courbes près de l'intersection du rang Saint-Joseph Nord et reconstruction de pont	Amélioration de la sécurité des usagers
Intersection boul. Sainte-Marguerite et mtée Saint-Isidore	Mercier	Réaménagement de la géométrie de l'intersection	Amélioration de la sécurité et de la fluidité
Route 207 (amont de la sortie 86 de l'autoroute 30)	St-Isidore / St-Constant	Ajout d'une nouvelle voie charretière de stockage et feux de signalisation	Amélioration de la sécurité
Intersection sortie 44 de l'A-30 et route 207	St-Constant	Aménagement de feux de circulation	Amélioration du réseau
Intersection route 138 et les rues Loiselle-Bourdeau	Mercier	Aménagement de feux de circulation	Amélioration de la sécurité et de la fluidité
Route 104	La Prairie	amélioration du réseau	Amélioration de la sécurité et de la fluidité
Route 134	La Prairie	Maintien de l'intégrité de l'artère	Amélioration du réseau
Rang Saint-Raphaël (au-dessus du ruisseau Saint-Claude)	La Prairie	Reconstruction d'un pont	Assurer le maintien de l'intégrité de la structure
Pont Lamarche	Delson/Candiac	Réfection/reconstruction	Assurer le maintien de l'intégrité de la structure
Pont de la montée Singer	Saint-Philippe	Réfection/reconstruction	Assurer le maintien de l'intégrité de la structure
Pont Rang Saint-Raphaël	La prairie	Réfection/reconstruction	Assurer le maintien de l'intégrité de la structure

Source: Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, *Programmation des travaux routiers 2017-2019 et planification des projets*, mise à jour en août 2017.

L'Agence métropolitaine de transport prévoit la réalisation de quelques infrastructures et équipements de transport collectif sur le territoire de Roussillon, pour les années 2017, 2018 et 2019. Le tableau 72 présente les budgets alloués pour ces équipements et études projetés. La MRC souhaite que ces projets soient réalisés ainsi que tout autre projet

structurant pour la MRC (gare de train de banlieue, stationnement incitatif, voie réservée, etc.).

Tableau 72 Équipements et infrastructures de transport collectif projetés par l'Agence métropolitaine de transport (millions $)

Projet/Infrastructure	Taux de subvention	Antérieur à 2017	2017	2018	2019	Total
Ligne de train de banlieue de Candiac - Aménagement de voies de garage et de postes d'alimentation en carburant et de branchement électrique pour la nuit	75%	17,720	0,505	-	-	18,225
Ligne de train de banlieue de Candiac – Amélioration des infrastructures ferroviaires	75%	13,209	4,292	2,149	-	19,650

Source: Agence métropolitaine de transport, Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, 6 octobre 2016.

5.2.6 La nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements de transport terrestre importants dont la mise en place est projetée ou souhaitée par la MRC

Le tableau suivant énumère la nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements de transport terrestre importants dont la mise en place est projetée, à l'étude ou souhaitée par la MRC.

Tableau 73 - Nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements de transport terrestre importants dont la mise en place est projetée, à l'étude ou souhaitée

Nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements	Proposé par
Bretelle d'accès sur l'autoroute 15 afin d'accéder à ces parcs industriels	Ville de Delson et Candiac
Prolongement des voies locales à l'intérieur du parc industriel de Sainte-Catherine (par la rue Garnier) et vers le port	Ville de Sainte-Catherine
Réseau cyclable de Saint-Mathieu (liens vers Delson et Saint-Philippe)	Municipalité de Saint-Mathieu
Lien cyclable vers Beauharnois	Ville de Châteauguay et Léry
Lien cyclable est-ouest dans la MRC (Route verte)	MRC de Roussillon
Prolongement de la ligne Candiac vers Saint-Philippe (à l'étude)	ARTM
-Services rapides par bus dans l'axe de la 132 à Léry et Châteauguay ainsi que dans l'axe des routes 132 et 134 dans l'est de la MRC	CMM
-Stationnement incitatif à Sainte-Catherine	ARTM
-Service d'autobus performant sur l'autoroute 30	MRC de Roussillon
-Rabattement d'autobus au terminus Dorval	Ville de Châteauguay
-réaménagement de la route 132 en assurant l'intégration des composantes reliées à la circulation, au transport en commun, à la sécurité, à l'aménagement et au développement durable	MRC de Roussillon

MRC de Roussillon, 2017

5.3 Les équipements et infrastructures de santé et de services sociaux

D'après les informations disponibles auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, l'ensemble de la population de la MRC de Roussillon peut se prévaloir des services de plus d'une quinzaine d'installations. Le tableau 74 et le plan 19 – *Établissements de santé et d'éducation* identifient ces équipements en fonction de leur établissement et de leur localisation.

Tableau 74- Équipements de santé et de services sociaux existants

Établissement	Installation	Localisation
Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Ouest	Centre de réadaptation en dépendance Le Virage - Services externes de Candiac	201 Boul. de l'Industrie, 3e étage, Candiac
	Centre de réadaptation Foster - Pavillon Foster	6 rue Foucreault, Saint-Philippe
	Les services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort - Point de service Châteauguay - Atelier PSIS Châteauguay	27 rue Goodfellow, Delson 1200 Boul. Ford, Châteauguay
	Centre d'accueil La Prairie	500 Av. Balmoral, La Prairie
	Centre de services ambulatoires Jardin-Roussillon	230 Boul. Brisebois, Châteauguay
	Centre hospitalier Anna-Laberge	200 Boul. Brisebois, Châteauguay
	Centre de service Châteauguay	101 rue Lauzon, Châteauguay
	Centre local de service communautaire Châteauguay	95, rue de La Verdure, Châteauguay
	Centre local de service communautaire Châteauguay (Point de service)	498 Boul. D'Youville, Châteauguay
	Centre local de service communautaire Kateri	90 Boul. Marie-Victorin, Candiac
	Centre administratif du CISSSMO	237, boul. St-Jean-Baptiste, Châteauguay
	Le Foyer de Châteauguay	95 Ch. De la Haute-Rivière,
	Centre Montérégien de Réadaptation - Châteauguay	250 Ch. Du Christ-Roi, Châteauguay

Établissement	Installation	Localisation
Centre d'hébergement et de soins de longue durée de Sainte-Catherine S.E.C.	CHSLD de Sainte-Catherine	3065 Boul. Marie-Victorin, Sainte-Catherine
Centre Jeunesse de la Montérégie	Bureau de Châteauguay/Saint-Jean-Baptiste	278 Boul. Saint-Jean-Baptiste, Châteauguay
Groupe Champlain Inc.	Centre d'hébergement Champlain de Châteauguay	210 Boul. de Salaberry Sud, Châteauguay
	Centre d'hébergement Champlain Jean-Louis-La-Pierre	199 rue Saint-Pierre, Saint-Constant

Source: Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Centre, 20162014.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux ne prévoit pas l'implantation de nouveaux équipements sur le territoire de la MRC de Roussillon.

5.4 Les équipements et infrastructures d'éducation

L'enseignement de niveaux préscolaire, primaire et secondaire offert sur le territoire de la MRC de Roussillon est assuré par trois commissions scolaires : Des Grandes-Seigneuries (francophone), New Frontiers et Riverside (anglophones). Les écoles privées sur le territoire de la MRC relèvent directement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La commission scolaire des Grandes-Seigneuries assure la gestion de 30 écoles de niveaux préscolaire et primaire, de huit écoles de niveau intermédiaire (secondaires I, II et III), de deux écoles de niveau secondaire (secondaires III-IV-V), de trois centres de formation pour adultes raccrocheurs et de deux centres de formation professionnelle. Le tableau 75 présente, en détail, les équipements scolaires existants.

Tableau 75- Équipements scolaires existants - Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Équipement	Localisation	Années enseignées	Élèves	% Variation 2005-2014
Niveau primaire				
École Jean-Leman	4, avenue Champagne, Candiac	Maternelle, 1re à 6e	699	+ 44%
École Saint-Marc	30, chemin Haendel, Candiac	Maternelle, 1re à 6e	490	+20%
École Plein-Soleil	50, rue Toulouse, Candiac	Maternelle, 1re à 6e	528	Nouvelle école
École alternative des Trois-Sources	85, rue Prince, Châteauguay	Maternelle, 1re à 6e	295	- 14%
École Gérin-Lajoie	110, rue Lajoie, Châteauguay	Maternelle, 1re à 6e	408	- 1%
École Laberge	315, rue Rideau, Châteauguay	Maternelle, 1re à 6e	506	- 3%
École Notre-Dame-de-L'Assomption	95, rue Notre-Dame, Châteauguay	Maternelle, 1re à 6e	399	- 9%

Équipement	Localisation	Années enseignées	Élèves	% Variation 2005-2014
École de la Rive	180, boul. Salaberry Nord, Châteauguay	Maternelle, 1re à 6e	375	- 8%
École Saint-Jean-Baptiste	14, rue Rainville, Châteauguay	Maternelle, 1re à 6e	287	- 2%
École Saint-Jude	71, rue Alphonse-Desjardins, Châteauguay	Maternelle, 1re à 6e	383	- 20%
École Marc –André-Fortier	121 rue Prince, Châteauguay	Maternelle, 1re à 6e	185	Nouvelle école
École alternative des Cheminots	35, rue Boardman, Delson	Maternelle, 1re à 6e	225	- 33%
École Louis-Lafortune	103, montée des Bouleaux, Delson	Maternelle, 1re à 6e	642	+ 38%
École de la Petite-Gare	650, boul. De Palerme, La Prairie	Maternelle, 1re à 6e	554	+ 26%
École Notre-Dame/Saint-Joseph	310, boul. Taschereau, La Prairie	Maternelle, 1re à 6e	604	Fusion de deux écoles
	320, rue Saint-Charles, La Prairie			
École Jean XXIII	415, rue Longtin, La Prairie	Maternelle, 1re à 6e	237	- 32%
École Émilie-Gamelin	275, boul. des Mésanges, La Prairie	Maternelle, 1re à 6e	637	École intermédiaire transformé en école primaire
École Des Bons Vents	11 rue Bastican, Mercier	Maternelle, 1re à 6e	282	Nouvelle école
École Saint-Joseph	13, rue de l'Église, Mercier	Maternelle, 1re à 6e	270	- 7%
École Saint-René	14, rue Vervais, Mercier	Maternelle, 1re à 6e	470	- 22%
École de l'Aquarelle	291, ch. Sainte-Catherine, Saint-Constant	Maternelle, 1re à 6e	318	- 25%
École Félix-Leclerc	161, boul. Monchamp, Saint-Constant	Maternelle, 1re à 6e	523	- 11%
École Piché-Dufrost	26, rue Sainte-Catherine, Saint-Constant	Maternelle, 1re à 6e	560	- 12%
École Vinet-Souligny	13, rue Saint-Régis, Saint-Constant	Maternelle, 1re à 6e	596	- 3%
École de l'Odyssée	1025, rue des Colibris, Sainte-Catherine	Maternelle, 1re à 6e	395	-15%

Équipement	Localisation	Années enseignées	Élèves	% Variation 2005-2014
École des Bourlingueurs	3705, rue des Marins, Sainte-Catherine	Maternelle, 1re à 6e	459	- 13%
École Saint-Jean	1405, rue de l'École, Sainte-Catherine	Maternelle, 1re à 6e	347	- 26%
École Saint-Isidore/Langevin	652, rue Saint-Régis, Saint-Isidore	Maternelle, 1re et 2e	184	Fusion de deux écoles
	641, rue Saint-Régis, Saint-Isidore	3e à 6e		
École Jacques-Barclay	368, rue Principale, Saint-Mathieu	Maternelle, 1re à 6e	110	- 20%
École des Moussaillons	2, rue Foucreault, Saint-Philippe	Maternelle, 1re à 6e	453	+ 7%
		Total	12 421	+ 6%
Niveau intermédiaire				
École Fernand-Seguin	201, boul. Jean-Leman, Candiac	sec. I-II-III	438	- 13%
École Gabriel-Roy	275, rue de Bonaventure, Châteauguay	sec. I-II	257	- 14%
École Marguerite-Bourgeois	68, rue Principale, Châteauguay	sec. I-II-III	326	- 10%
École Saint-François-Xavier	500, boulevard Taschereau, La Prairie	sec. I-II-III	310	École secondaire transformé en école intermédiaire
École Bonnier	14, rue Marleau, Mercier	sec. I-II et III	291	+ 37%
École Armand-Frappier	295, ch. Sainte-Catherine, Saint-Constant	sec. I-II et III	318	- 15%
École Jacques-Leber	30, rue de l'Église, Saint-Constant	sec. I-II et III	439	- 19%
École des Timoniers	3805, rue des Marins, Sainte-Catherine	sec. I-II et III	468	- 29%
		Total	3489	- 18%
Niveau secondaire				
École Louis-Philippe-Paré	235, boul. Brisebois, Châteauguay	Sec. III-IV-V international I à V	1442	+ 5%
École de la Magdeleine	1100, boul. Taschereau, La Prairie	Sec. IV-V et international I à V	1904	- 5%
		Total	3346	- 10%

Équipement	Localisation	Années enseignées	Élèves	% Variation 2005-2014
Centre professionnel				
Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud	399, rue Conrad-Pelletier, La Prairie	Cours de formation professionnelle	-	
Centre de formation Professionnelle de Châteauguay	225, boulevard Brisebois, Châteauguay	Cours de formation professionnelle	-	
	226, boulevard Industriel, Châteauguay (Point de service des métiers de la construction)			
Formation des adultes				
Centre d'éducation des adultes du goéland	275, rue Léon-Bloi, La Prairie (édifice l'envole)	Cours de formation générale destinés à la clientèle adulte-	-	
	5405, boul. Marie-Victorin, Ste-Catherine (édifice Sainte-Catherine)			
L'Accore	16 et 25, rue Abbotsford, Châteauguay	Cours de formation générale destinés à la clientèle adulte-	-	
École du Tournant	65, montée Saint-Régis, Saint-Constant	Sec. I à V pour raccrocheur	159	-

Source: Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, 2015.

La clientèle scolaire anglophone habitant dans le secteur ouest de la MRC, peut compter sur un réseau de quatre écoles primaires, une école secondaire et un centre professionnel, tous situés à Châteauguay. Le tableau 76 présente, en détail, les équipements de la Commission scolaire New Frontiers.

Tableau 76- Équipements scolaires existants - commission scolaire New Frontiers

Équipement	Localisation	Élèves
Niveau primaire		
Centennial Park	85, Jeffries, Châteauguay	416
Harmony Elementary	280, Brahms, Châteauguay	351
Mary Gardner	42, Saint-Hubert, Châteauguay	427
St-Willibrord	300, McLeod, Châteauguay	563
Niveau secondaire		
Howard S. Billings Regional High School	210, McLeod, Châteauguay	988
Centre professionnel		
Nova career centre	70, Maple, Châteauguay	-

Source: Commission scolaire New Frontiers, Novembre 1999.

Dans l'est de la MRC, deux écoles primaires offrent des services à la clientèle anglophone. Le tableau 77 présente les équipements de la Commission scolaire Riverside. Au niveau secondaire, les 420 élèves anglophones de ce secteur doivent se diriger vers Saint-Hubert (École Heritage) pour étudier.

Tableau 77- Équipements scolaires existants - commission scolaire Riverside

Équipement	Localisation	Élèves (n)	% Variation 2005-2014
Niveau primaire			
St. Lawrence	148-150, boul. Champlain, Candiac	536	Fusion de deux écoles
John Adam Memorial	120, montée des Bouleaux, Delson	303	-
	Total	839	**-**

Source : Commission scolaire Riverside, 2015

En plus des établissements publics énumérés précédemment, on retrouve trois établissements d'enseignement privés sur le territoire de Roussillon.

Tableau 78 - Équipements scolaires privés

Équipement	Localisation	Élèves
Collège Héritage-de-Châteauguay	270, boulevard D'Youville, Châteauguay	84 (primaire) 511 (secondaire)
Collège Jean-de-la-Mennais	870, chemin Saint-Jean, La Prairie	168 (primaire) 1410 (secondaire)
Collège Charles-Lemoyne	3507, boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine	1287 (secondaire)

Source : Fédération des établissements d'enseignement privés, 2014

Selon la section 2.3 – Âge de la population du présent document, le nombre de jeunes d'âge scolaire primaire et intermédiaire (5–15 ans) n'a pratiquement pas augmenté de 2006 à 2011. Ce constat est le même lorsque l'on regarde les effectifs scolaires des commissions scolaires. Par contre, une réorganisation des niveaux primaire et intermédiaire a fait en sorte que le nombre d'élèves du niveau primaire a augmenté de 6 %. Les écoles primaires accueillent maintenant des élèves de niveau maternel à la 6e année alors qu'au début des années 2000, ces écoles accueillaient des élèves de niveau maternel à la 5e année. Dans la plupart des municipalités, la 6e année était associée aux écoles intermédiaires. D'autre part, à La Prairie une école intermédiaire a été transformée en école primaire, deux écoles primaires ont fusionné et une école secondaire a été transformée en école intermédiaire. Les municipalités ayant connu de fortes augmentations d'élèves depuis 2005 sont Candiac, La Prairie, Mercier et Saint-Philippe, alors que les municipalités de Châteauguay, Saint-Constant, Sainte-Catherine et Saint-Mathieu ont connu des baisses d'effectif.

La commission scolaire des Grandes-Seigneuries prévoit la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Philippe ainsi que la transformation d'une école intermédiaire en école primaire à Saint-Constant dans les prochaines années. Les commissions scolaires New Frontiers et Riverside ne prévoient l'ajout d'aucun équipement scolaire sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Au niveau de l'enseignement supérieur, aucun équipement d'enseignement collégial ou universitaire n'est offert sur le territoire de la MRC.

Parmi les 20 095 élèves des commissions scolaires, des Grandes Seigneuries et Riverside 10 547 (52%) sont transportés par autobus scolaires.

Tableau 79 – Élèves transportés par autobus scolaire

Municipalité	Nombre d'élèves
Candiac	1328
Châteauguay	2435
Delson	694
La Prairie	1330
Léry	135
Mercier	963
Saint-Constant	1654
Sainte-Catherine	860
Saint-Isidore	244
Saint-Mathieu	201
Saint-Philippe	663
MRC de Roussillon	10547

Source: Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et Riverside, 2015

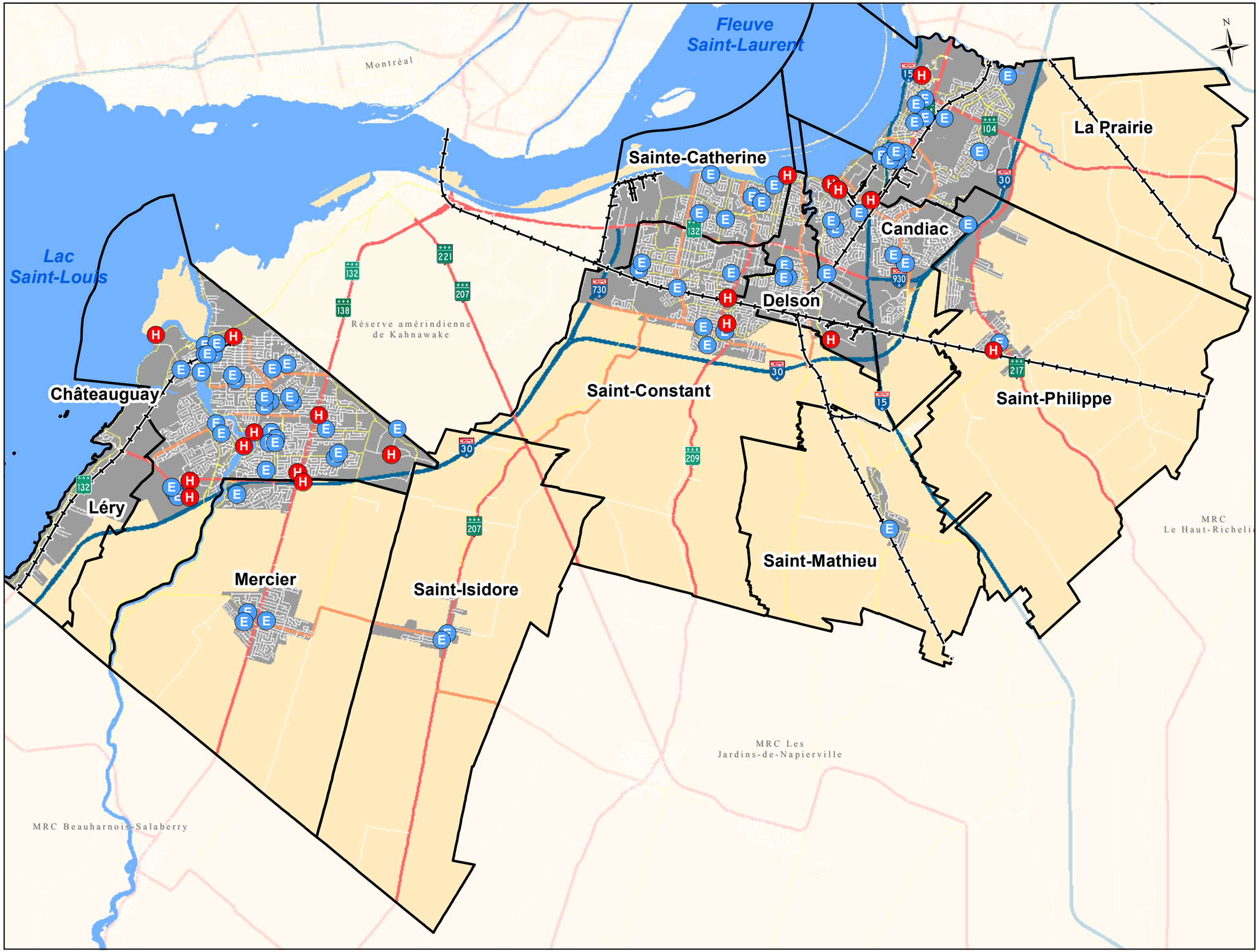

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 19
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION

- Établissement de santé
- Établissement d'éducation
- Chemins de fer
- Limites municipales
- Locale
- Collectrice
- Artère
- Route nationale
- Autoroute
- Milieu urbain

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan 19.mxd

5.5 Les équipements et infrastructures préscolaires (CPE et garderie)

Le territoire de la MRC de Roussillon compte 25 Centres de la petite enfance (CPE) et 44 garderies. De plus, 4 autres CPE et une garderie sont en développement. D'autre part, deux Bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial s'occupent des services de garde en milieu familial. Le Bureau de contrôle du CPE La Mère Schtroumph couvre les municipalités de Saint-Constant, Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Philippe, Saint-Mathieu, Sainte-Catherine dans lesquelles se trouvent 209 responsables d'un service de garde en milieu familial reconnu pour un total de 1182 places. Alors que le CPE Mamie Soleil couvre les municipalités de Châteauguay, Léry, Mercier et Saint-Isidore dans lesquelles se trouvent 132 responsables d'un service de garde en milieu familial reconnu pour un total de 853 places. Le tableau 80 montre la répartition des CPE et garderies par municipalité.

Tableau 80 - Nombre de CPE et de garderies sur le territoire de la MRC de Roussillon

Municipalité	Nombre de CPE	Nombre de garderie	Nombre de CPE ou garderie en développement	Places totales
Candiac	3	7	2	716
Châteauguay	8	9	1	1031
Delson	1	1	0	113
La Prairie	4	12	0	981
Léry	0	0	1	0
Mercier	2	3	1	370
Saint-Constant	4	6	0	638
Sainte-Catherine	2	5	0	364
Saint-Isidore	0	1	0	39
Saint-Mathieu	0	0	0	0
Saint-Philippe	1	0	0	57
MRC de Roussillon	25	44	5	4309

Source : Ministère de la Famille, 2015

5.6 Les équipements municipaux et communautaires

Sur le territoire de la MRC de Roussillon, la présence d'équipements municipaux et leur accessibilité contribuent à la qualité de vie. Selon un inventaire dressé par les municipalités en 2015, l'ensemble des municipalités aurait des équipements municipaux et communautaires. Le niveau de services et le type d'équipements varient selon les municipalités.

5.6.1 Les équipements municipaux

Dans la MRC de Roussillon, toutes les municipalités ont un hôtel de ville et un immeuble des travaux publics. À l'exception de Saint-Mathieu, toutes les municipalités ont un immeuble qui accueille le service d'incendie et/ou une caserne de pompiers. Il est à noter que les villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine ont uni leurs services d'incendie pour former l'Alliance des Grandes Seigneuries et construit une nouvelle caserne commune aux deux municipalités.

Tableau 81- Équipements municipaux

Municipalité	Type d'équipement	Adresse
Candiac	Hôtel de Ville	100, boulevard Montcalm Nord
	Immeuble des travaux publics	80, boulevard Montcalm Nord
	Immeuble du service incendie	90, boulevard Montcalm Nord
Châteauguay	Hôtel de Ville	5, boulevard D'Youville
	Travaux publics	220, boulevard Industriel
	Service incendie	20, boulevard D'Anjou
	Service de police	55, boulevard Maple
Delson	Hôtel de Ville	50 rue Ste-Thérèse
	Immeuble des travaux publics	142, rue Fleming
	Immeuble du service incendie	60 rue Principale Sud
La Prairie	Hôtel de Ville; bureaux administratifs	170, boulevard Taschereau, bureau 400
	Ateliers municipaux	725, rue Bernier
	Caserne des pompiers	600, boulevard Taschereau
Léry	Hôtel de Ville	1 rue Hôtel-de-Ville
	Immeuble des travaux publics	1 rue Hôtel-de-Ville
	Immeuble du service incendie	1 rue Hôtel-de-Ville
Mercier	Hôtel de Ville	869 boulevard Saint-Jean-Baptiste
	Immeuble des travaux publics	485 boulevard Saint-Jean-Baptiste
	Immeuble du service incendie	837 rue saint-joseph
Saint-Constant	Hôtel de Ville	147 rue Saint-Pierre
	Immeuble des travaux publics	21 montée Lasaline
	Immeuble du service incendie*	147 rue Saint-Pierre
	Services de l'urbanisme, Cour municipale et taxation	121, rue Saint-Pierre
Saint-Isidore	Hôtel de Ville	671 rang Saint-Régis
	Immeuble du service incendie	721 rang Saint-Régis
Saint-Mathieu	Hôtel de Ville;	229, chemin Saint-Édouard, Saint-Mathieu
	Immeuble des travaux publics;	311, chemin Saint-Édouard
Saint-Philippe	Hôtel de ville	175, chemin Sanguinet, bureau 201
	Service administratif sécurité incendie	2800, route Édouard-VII
	Caserne incendie	2700, route Édouard-VII
	Garage municipal	68, montée Monette
Sainte-Catherine	Hôtel de Ville	5465 boulevard Marie-Victorin
	Immeuble des travaux publics	5900 boulevard Saint-Laurent
	Caserne du service incendie*	5880 boulevard Saint-Laurent

*Les casernes d'incendies de Saint-Constant et Sainte-Catherine seront relocalisés sur la route 132 à Saint-Constant.

5.6.2 Les équipements de sports et loisirs

Le territoire de la MRC de Roussillon est doté de nombreuses installations sportives intérieures et extérieures. On y compte plus de 22 terrains de baseball, 21 terrains de soccer, 16 parcs avec terrains de tennis, 15 terrains de basketball, 7 terrains de volleyball, 6 arénas, 3 terrains de football, et ce, sans compter les équipements des centres multifonctionnels et centres sportifs. Les équipements de loisirs sont également très présents sur le territoire de la MRC, on compte 30 jeux d'eau, une piscine extérieure et 3 piscines intérieures. Les municipalités où l'on retrouve le plus d'équipements sportifs et de loisirs sont : Candiac, Châteauguay, Saint-Constant et Sainte-Catherine.

Tableau 82 - Équipement de sports & loisirs

Municipalité	Type	Adresse
Candiac	Champlain : Basketball, soccer et volley-ball	Champlain
	Fernand-Seguin : Football et soccer	Fernand-Seguin
	Haendel : Baseball et volley-ball	Haendel
	Montcalm :	Montcalm

Municipalité	Type	Adresse
	Baseball, Basketball, soccer et tennis	
	Roméo-V.-Patenaude : Basketball et planche à roulettes	Roméo-V.-Patenaude
	Saint-François-Xavier : Pente à glisser	Saint-François-Xavier
	Les 2 Glaces de Candiac	10, rue Radisson
	Deauville (parc) : Jeux d'eau	90, avenue de Deauville
	Piscine Haendel : Piscine extérieure	125, chemin Haendel
	Jasper (parc) : Jeux d'eau	3, chemin St-François-Xavier
	Montcalm (parc) : Jeux d'eau	55, boulevard Montcalm
	Complexe Roméo-V.-Patenaude (parc) : Jeux d'eau	135, chemin Haendel
	Sardaigne (parc) : Jeux d'eau	75, rue de Syracuse
	André-J.-Côté : Quai public pour kayak, canot et planche à pagaie	112, boulevard Marie-Victorin
Châteauguay	Centre multisport de Chateauguay	255, Boulevard Brisebois
	Polydium	111, boulevard Maple
	Parc Jules-Léger (Baseball)	Rue Rideau
	Parc William-Meldrum (Tennis)	Rue Carlyle
	Parc Pelletier (Basketball)	Rue Pelletier
	Parc Philippe Bonneau (Baseball)	Rue Craik
	Parc Roger-Déziel (Tennis et Soccer)	Rue Laramée
	Parc Georges-Étienne-Cartier (Baseball et Basketball)	Rue Cartier
	Parc Yvan-Franko (Baseball)	Boulevard de Gaulle
	Parc des Acadiens (Baseball et Tennis)	Rue Parkview
	Parc Sutterlin (Baseball)	Rue Saint-Ferdinand
	Parc Joseph-Laberge (Soccer, Football)	Boulevard Salaberry Nord
	Parc Vincent (Baseball)	Rue Vincent
	Parc Alfred-Dorais (Jeux d'eau et Basketball)	Boulevard Primeau
	Par Gilbert (Baseball)	Boulevard Primeau
	Parc Hervé-Giroux; (Baseball)	Chemin de la Haute-Rivière
	Parc Garand (Basketball, Tennis et Tir à l'arc)	Rue Notre-Dame
	Parc Isabelle (Basketball, Tennis)	Rue Lamartine
	Parc Marcel-Seers (Jeux d'eau, patinoire et Soccer)	Boulevard D'Youville
	31 autres parcs d'enfants et espaces verts	
Delson	Centre sportif de Delson	100 av. de Delson
	Parc Wilfrid-Boardman : soccer, pétancle, tennis, patinoire extérieure	Rue Boardman
	Parc Arthur-Trudeau : jeux d'Eau, soccer, ballon-panier, patinoire, skate parc	
	Parc de la Tortue : Jeux d'eau, baseball, volleyball, ballon-panier, patinoire extérieur et glissoire	Rue Pricipale
	10 autres parcs d'enfants et espaces verts	
La Prairie	Centre sportif La Prairie (aréna)	555, rue Notre-Dame
	piscine municipale	575, rue Notre-Dame
	Parc Lucie F.-Roussel	1300, chemin de Saint-Jean
	Parc Émilie-Gamelin	175, boulevard des Mésanges
Léry	Parc Multifonctionnel : patinoire et baseball	rue de la Gare
	Parc de l'Hôtel-de-ville : Parc d'amusement, terrains de pétancle et patinoire	1, rue de l'Hôtel de ville
	Parc Georges Rufiange : Parc d'amusement, aires de repos et patinoire	rue Notre-Dame
Mercier	Parc des Sorbiers : Parc d'amusement, aires de repos, terrain de Basketball, patinoire (hiver).	RUE DES SORBIERS ET DES MERISIERS

Municipalité	Type	Adresse
	Parc des Hirondelles : Parc d'amusement, aires de repos, terrains de tennis (3), terrains de baseball, cage de frappeur, terrain de Basketball, patinoires (hiver).	Carré des rues Reid, des Chênes et des Plaines
	Parc Loiselle : Parc d'amusement, jeux d'eau, modules d'entraînement, aires de repos, terrains de tennis (2), terrain de baseball, terrain de volleyball, terrain de croquet, patinoires (hiver).	Carré des rues du Parc, Loiselle et des Écureuils
	Parc Rémi-Tremblay : Parc d'amusement, aires de repos.	820 RUE SAINT-CLEMENT
	Parc Raymond-Pitre : Parc d'amusement, aires de repos, terrains de mini-soccer, terrain de soccer synthétique, patinoire multifonctionnelle.	RUE EDOUARD-LABERGE
	Terrasse Beauport : Parc d'amusement, aires de repos.	RUE DE BEAUPORT
	Parc Côté : Parc d'amusement, aires de repos, terrains de tennis (2), terrain de Basketball, terrain de pétanque, patinoires (hiver).	14 RUE MARS
	Parc Les Cours du Roi : Infrastructures : Parc d'amusement.	Rue Roy
Saint-Constant	COMPLEXE SPORTIF 3 GLACES. ISATIS SPORT SAINT-CONSTANT	310, rue Sainte-Catherine Saint-Constant
	Levasseur : équipements de jeux (balançoires, etc.) + patinoire	
	Lafarge :: équipements de jeux (balançoires, etc.) + patinoire + terrain baseball	
	Roussillon : équipements de jeux (balançoires, etc.);	
	Jean Béliveau : équipements de jeux (balançoires, etc.) + jeux d'eau;	
	Sentier des Bouleaux : équipements de jeux (balançoires, etc.);	
	Parc du Centre municipal: équipements de jeux (balançoires, etc.) + patinoire + terrain baseball + soccer;	
	Petit Bonheur : équipements de jeux (balançoires, etc.) + jeux d'eau + parc à chien;	
	Parc multifonctionnel : patinoire, terrains soccer, butte à neige, sentiers	
	Parc Beauchesne : équipements de jeux (balançoires, etc.);	
	Parc des Jardins : équipements de jeux (balançoires, etc.) + baseball;	
	Parc Leblanc : équipements de jeux (balançoires, etc.) + tennis + baseball;	
	Parc des Citoyens : équipements de jeux (balançoires, etc.) + soccer + patinoire;	
	Parc Grenadier : équipements de jeux (balançoires, etc.) + jeux d'eau;	
Saint-Isidore	Patinoire multifonctionnelle	
	Jeux d'eau pour enfants	
	parc des Citoyens : tennis et baseball	
Saint-Mathieu	Parc Pierre-Mondât (Baseball, Tennis et Patinoire)	Chemin Saint-Édouard
Saint-Philippe	Parc aux Oiseaux	45, rue De La Rivière
	Parc Anatole-Lussier	1665, rue Benoit
	Parc Jean-Paul-Dupuis (Basketball)	51, rue Stéphane
	Parc Gérard-Laframboise (Baseball, Tennis, Soccer)	2225, route Édouard-VII
	Parc des Aubépines (Soccer)	57, rue Jean

Municipalité	Type	Adresse
Sainte-Catherine	Aréna/ Patinoire et piscine	105 Place Charles-Lemoyne
	Parc Beauvais : tennis	rue Union et boul. Marie-Victorin
	Parc Francis-Xavier Fontaine : soccer	rue Centrale et boul. Marie-Victorin
	Parc des Timoniers : soccer	rue des Amarres et du Cabestan
	Parc Montcalm : Modules de jeux; Stations d'exercices; installations sanitaires; Patinoire à bandes, soccer	rue Jogues et rue de l'Acadia
	Parc Charles-Lemoyne : Football; Tennis; Terrain synthétique	rue Bourgeoys
	Fleur-de-Lys : Modules de jeux; Baseball et balle-molle; Basketball; Jeux d'eau; Soccer; Pétanque; Installations sanitaires; Patinoire à bandes; Anneau de glace éclairé; Parc de planches à roulettes; Parc à chien	boul. Saint-Laurent et rue Bédard
	Récré-O-Parc : Modules de jeux; Volleyball de plage; Belvédère; Plage; Installations sanitaires; Pistes de ski de fond	boul. Marie-Victorin et rue Gravel
	Terry-Fox : Modules de jeux; Soccer	rue Cherrier et rue Jean-Paul Riopelle
	Parc de la Voie Maritime : soccer	boul. Marie-Victorin et rue Gravel
	Parc des Chevaliers de Colomb : Baseball et balle-molle	boul. St-Laurent et rue Barbeau
	De la Digue : Pêche; Canot; Kayak; Descente de bâteau	Le Récré-O-parc

Source : MRC de Roussillon, 2015

5.6.3 Les équipements culturels et communautaires

Toujours selon l'inventaire dressé par les municipalités en 2015, il y aurait plus de 37 immeubles à vocation culturelle ou communautaire de nature locale ou régionale sur le territoire de la MRC de Roussillon. De ce nombre, on compte 8 bibliothèques, 7 centres communautaires, 4 maisons des jeunes, 3 musées, 5 lieux de diffusion (salles spectacles et lieu d'expositions). Le tableau 83 représente la répartition du nombre d'immeubles à vocation culturelle ou communautaire par municipalité. C'est dans les municipalités de Candiac, Châteauguay et de La Prairie que l'on retrouve le plus grand nombre d'immeubles à vocation culturelle ou communautaire par municipalité.

Tableau 83- Immeubles à vocation culturelle ou communautaire

Municipalité	Type	Adresse
Candiac	Complexe Roméo-V.-Patenaude	135, chemin Haendel
	Centre Frank-Vocino	4, boulevard Montcalm Sud
	Centre Claude-Hébert	59, chemin Haendel
	Maison des jeunes l'Antidote	125, chemin Haendel#
	Maison Melançon	112, boulevard Marie-Victorin
	Centre de bénévolat Rive-Sud (point de service)	8, chemin Saint-François-Xavier
	Complexe Roméo-V.-Patenaude : Scène intérieure	135, chemin Haendel
	André-J.-Côté : Scène extérieure	112, boulevard marie-Victorin
Châteauguay	Centre Culturel Georges-P.-Vanier	15, boulevard Maple
	Bibliothèque municipale	25, boulevard Maple
	Musée du Grand Châteauguay	54, boul. Salaberry Sud Châteauguay (Québec)
	Salle Jean-Pierre-Houde	
	Maison des jeunes	180, rue Mercier
	Agora Citoyenne	75, boulevard Maple
Delson	Centre communautaire	1, 1ère avenue
	Bibliothèque	1, 1ère avenue
	centre multifonctionnel La Jonction	65, rue Boardman
La Prairie	Centre Communautaire; Complexe Saint-	500, rue Saint-Laurent

Municipalité	Type	Adresse
	Laurent	
	Bibliothèque	500, rue Saint-Laurent
	Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine	249, rue Sainte-Marie
	Salle Richard-Sauvageau	1100, boulevard Taschereau
	Musée d'archéologie de Roussillon	214, rue Saint-Ignace
	Maison-à-Tout-le-monde	135, chemin de Saint-Jean
Léry	Centre communautaire	1, rue de l'Hôtel de ville
Mercier	Centre communautaire	730 BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE
	Centre communautaire (maison des jeunes)	4 RUE FAUBERT
	Bibliothèque municipale	16 RUE DU PARC
	SALLE D'EXPOSITION ORISE-GIROUX	16 RUE DU PARC
Saint-Constant	Centre communautaire; Centre municipal	160, boulevard Monchamp
	Bibliothèque municipale	121, rue Saint-Pierre, bureau 200
	Centre Claude Hébert pour les ainés	85 Montée St Régis
	Maison des jeunes	160 boul. Monchamps
	Musée ferroviaire canadien (Exporail)	
Saint-Isidore	Bibliothèque municipale	693 rang Saint-Régis
	Centre communautaire	660 rang Saint-Régis
Saint-Mathieu	Centre communautaire	229, chemin Saint-Édouard
	Bibliothèque	229, chemin Saint-Édouard,
Saint-Philippe	Services des loisirs / Bibliothèque	2223-2225, route Édouard-VII
	Église (lieu de culte) et service des loisirs)	2750, route Édouard-VII
Sainte-Catherine	Centre municipal Aimé-Guérin	5365 Boul Saint-Laurent
	Bibliothèque	5365 Boul Saint-Laurent
	Maison des jeunes	5185l Saint-Laurent

5.6.4 Les parcs municipaux

Pour favoriser la qualité de vie des citoyens et leur santé, les parcs et espaces verts doivent être suffisants en nombre et en superficie. Selon un standard internationalement reconnu, les besoins en parcs à l'échelle d'une ville correspondent à 2,5 ha par 1 000 habitants. Ce ratio se décline entre les parcs urbains (2,0 ha/1 000 personnes) desservant l'ensemble d'une municipalité et les parcs de quartier et de voisinage (0,5 ha/1 000 personnes) aménagés pour les résidents d'un secteur limité.

Dans la MRC de Roussillon, on retrouve au moins un parc par municipalité. Les villes de Delson, La Prairie, et Léry offrent les plus grandes proportions de parcs par habitant. Alors que les municipalités de Saint-Mathieu et de Saint-Constant ont la plus faible proportion de parcs par habitant. Au niveau du ratio, les municipalités de Delson, Léry, Mercier, Saint-Isidore et Saint-Mathieu se trouvent sous le standard internationalement reconnu de 2,5 ha par 1 000 habitants. Le ratio pour l'ensemble de la MRC est de 3,3.

Tableau 84- Nombre de parcs par municipalité

	Nombre	Superficie (ha)	ha/1000 personnes
Candiac	14	69,42	3,30
Châteauguay	53	159,72	3,33
Delson	14	12,90	1,73
La Prairie	46	75,33	3,12
Léry	5	0,88	0,38
Mercier	8	14,16	1,27
Saint-Constant	14	133,45	4,88
Saint-Isidore	4	3,4	0,20
Saint-Mathieu	1	2,36	0,90
Saint-Philippe	10	8,99	4,17
Sainte-Catherine	27	92,56	14,65
MRC de Roussillon	184	573,18	3,34

Source : MRC de Roussillon 2015

5.7 Les équipements et infrastructures gouvernementaux

Comme il a été mentionné à la section 5.1.10 plusieurs équipements gouvernementaux se trouvent sur le territoire de la MRC de Roussillon. Il s'agit pour la plupart de services administratifs des gouvernements fédéraux et provinciaux.

Le gouvernement fédéral possède une vingtaine d'équipements sur le territoire de Roussillon. Il s'agit principalement de propriétés de la Société canadienne des postes, de l'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et de Travaux publics Canada. Le tableau 85 présente chacun de ces équipements. Le gouvernement fédéral ne prévoit pas l'implantation de nouveaux équipements ou services administratifs sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Tableau 85- Équipements et services administratifs fédéraux existants

Ministère/organisme	Installation	usage principal	Localisation	Statut
Agence Parcs Canada	Lieu historique national du Canada du Deuxième-Bataille-de-Laprairie	Parcs et loisirs	Lot 489-1, La Prairie; intersection of chemin St-Jean et chemin de la Bataille	Bien immobilier de l'État
Transport Canada	Canal de la Rive Sud	Transport maritime	Candiac, Delson, La Prairie, Sainte-Catherine	Bien immobilier de l'État
Industrie Canada	CIOS St.-Rémi	Communications	1239 Montée Ste-Thérèse, Saint-Isidore	Bien immobilier de l'État
Environnement Canada	Réserve nationale de faune des îles de la Paix	Recherche et gestion d'espèces sauvages	Léry	Bien immobilier de l'État
Postes Canada	Bureau de poste	Commerce de détail	33 Vanier Châteauguay	Bien immobilier de l'État
	Bureau de poste	Commerce de détail	81-D Georges-Gagné Delson	Bail ou Permission
	Bureau de poste	Commerce de détail	550 boul. Taschereau La Prairie	Bien immobilier de l'État
	Bureau de poste	Commerce de détail	9 rue Marleau Mercier	Bien immobilier de l'État
	Bureau de poste	Commerce de détail	105 - 171 boul. Saint-Pierre Saint-Constant	Bail ou Permission
	Bureau de poste	Commerce de détail	642 St-Regis, Saint-Isidore	Bail ou Permission
	Bureau de poste	Commerce de détail	220 boul. Edouard VII Saint-Philippe	Bien immobilier de l'État

Ministère/organisme	Installation	usage principal	Localisation	Statut
	Bureau de poste	Commerce de détail	410 Rue St Michel, Saint-Philippe	Bail ou Permission
	Bureau de poste	Commerce de détail	5400 Saint-Laurent Sainte-Catherine	Bail ou Permission
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Numéro du bien 15229	Bureau	245 boulevard Saint-Jean-Baptiste, Châteauguay	Bail ou Permission
	Ancien dépotoir Sambault	Industriel	Lot 2 867 207 du cadastre du Québec, Saint-Isidore	Bien immobilier de l'État

Source: Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Répertoire des biens immobiliers fédéraux*, 2015.

Le gouvernement provincial dispose de moins d'une dizaine d'équipements et services administratifs sur le territoire de Roussillon. Le tableau 86 résume la localisation et l'utilisation de ces locaux. Le gouvernement provincial ne prévoit pas l'implantation de nouveaux équipements ou services administratifs sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Tableau 86- Équipements et services administratifs provinciaux existants

Ministère/organisme	Installation	Localisation	Statut
Sureté du Québec	03681	55, chemin Saint-François, Candiac	Propriété
Service Québec	05924	455 boul. Taschereau, La Prairie	Location
Ministère de la Solidarité sociale	05450	180, boul. d'Anjou, Châteauguay	Location
	05924	455 boul. Taschereau, La Prairie	Location
	05381	126, rue Saint-Pierre, Saint-Constant	Location
Ministère des Transports	05450	180, boul. D'Anjou, Châteauguay	Location
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud	05380	147, boul. Saint-Jean-Baptiste, Châteauguay	Location
Financière agricole du Québec	05556	170, boul. Taschereau, La Prairie	Location

Source: Société immobilière du Québec, 2015.

Quelques organismes publics, autres que ceux relevant directement des gouvernements fédéral et provincial, possèdent des équipements administratifs sur le territoire de Roussillon. Le tableau 87 dresse la liste de ces équipements.

Tableau 87- Équipements et services administratifs d'instances régionales existants

Organisme	Installation	Localisation
Commission scolaire des Grandes Seigneuries	Bureaux administratifs	50, boul. Taschereau, La Prairie 1250, boul. Taschereau, La Prairie
Commission scolaire New Frontiers	Bureaux administratifs	214, rue McLeod, Châteauguay

Organisme	Installation	Localisation
CIT Sud-Ouest	Bureaux administratifs	15 boulevard Maple, suite 200 Châteauguay
Régie de Police inter municipale de Roussillon	Bureaux administratifs	100, boul. Montcalm Nord, Candiac

Source : MRC de Roussillon 2015

5.8 Les équipements et infrastructures de filtration, de prélèvement et d'épuration des eaux

Dans la MRC de Roussillon, la desserte en eau potable est assurée par des réseaux municipaux ou intermunicipaux. Dans certains secteurs, elle provient de puits privés, publics ou communautaires. Le tableau 88 résume l'implantation et la desserte des usines de filtration et le tableau 89 dresse la liste de tous les puits publics et communautaires recensés par le ministère de l'Environnement sur le territoire de la MRC. Il est à noter que seule la Ville de Léry n'est que partiellement desservie par un réseau municipal d'aqueduc et d'égout.

À Candiac et La Prairie, les usines de filtration puisent l'eau du fleuve Saint-Laurent tandis qu'à Châteauguay l'eau provient à 60 % d'eaux souterraines et 40 % d'eau du Saint-Laurent. Mentionnons également que des puits tubulaires alimentent les résidents de Saint-Isidore. Toutes les prises d'eau potable publiques et communautaires sont soumises aux dispositions du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

D'autre part, l'épuration des eaux usées s'effectue en régie intermunicipale ou de façon locale. Le tableau 88 résume également la localisation et la desserte des usines d'épuration. Depuis 2012, toutes les municipalités de la MRC disposent d'un système public d'égout sanitaire.

Tableau 88- Équipements de filtration et d'épuration des eaux existantes

Équipement	Localisation	Municipalités desservies	Équipements connexes	Débit moyen/capacité
Usine de filtration	Candiac	Candiac, Delson, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Saint-Philippe et Saint-Mathieu	Réservoirs Charlemagne et St-Régis, Stations de pompage Saint-Philippe (2)	Débit de conception : 80 000m^3/jour Débit maximum (2014) : 72 000m^3/j Débit moyen(2014) : 35 000m^3/j
	Châteauguay	Châteauguay, Mercier, Saint-Isidore et Léry(en partie) Sainte-Martine, Saint-Urbain-Premier (MRC Beauharnois-Salaberry)	Stations de pompage Jean-Louis Chèvrefils, Joseph Chèvrefils, Marchand et Alonzo Béliveau	Débit de conception : 87 000m^3/j pointe horaire et 43500m^3/jour moyen Débit maximum (2014) : approx 100 000m^3/j Débit moyen : 40 000 m^3 / jour

Équipement	Localisation	Municipalités desservies	Équipements connexes	Débit moyen/capacité
	La Prairie	La Prairie		Débit de conception : 27 665 m^3/jour Débit maximum (2014) : 14 232 m^3/jour Débit moyen(2014); 10 716 m3/jour
Usine d'épuration	Sainte-Catherine	Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine (régie intermunicipale)	Système par boue activée	65 254/ 160 000 m^3 / jour
	Châteauguay	Châteauguay	Système par biofiltration	27 208 m^3 / jour
	Léry	Léry	Étangs aérées à paroi verticale	425 m^3 / jour
	Mercier	Mercier	Étangs aérées	7906 m^3 / jour
	Saint-Isidore	Saint-Isidore	Étangs aérées	751 $m^{3/}$ jour
	Saint-Philippe	Saint-Philippe et Saint-Mathieu	Étangs aérées	1912 m^3 / jour (capacité-conception)

Source : Requête auprès des municipalités, MRC de Roussillon 2015.

Tableau 89- Site de prélèvement d'eau souterraine et de surface

Nom légal du lieu	Nom de l'intervenant	Type responsable	Type de provenance	Adresse	Provenance de l'eau
Système d'approvisionnement d'eau potable Camping Bon-Air	Camping Bon Air inc.	Entreprise	Souterraine	110, rang Saint-André, Saint-Philippe	Autre (souterraine)
Système d'approvisionnement d'eau potable Camping Saint-André à St-Philippe (puits)	Jean-Louis Archambault	Entreprise	Souterraine	73, rang St-André, St-Philippe	Autre (souterraine)
Système d'approvisionnement d'eau potable Camp. clé des champs (st-Phil)-puits	Camping la Clé des Champs inc.	Entreprise	Souterraine	415, montée St-Claude Saint-Philippe	Puits tubulaire
Système d'approvisionnement d'eau potable Camping Amérique(St-Philip) - puits	9179-4586 Québec inc.	Entreprise	Souterraine	40, rang Saint-André, Saint-Philippe	Autre (souterraine)
Système d'approvisionnement sans traitement d'un ancien restaurant (Léry) - puits	Carole Pépin	Entreprise	Souterraine	643, Boul. de Léry Léry	Puits tubulaire
Système d'approvisionnement sans traitement Cabane sucre La Branche - puits	Les Maraîchers Bec Sucré inc.	Entreprise	Souterraine	565, rang Saint-Régis, Saint-Isidore	Autre (souterraine)
Station de purification Léry-Châteaulyne (poste chloration)	Ville de Léry	Municipal	Souterraine	559, chemin du Lac-Saint-Louis Léry	Puits tubulaire
Station de purification Ville de Candiac (2 sites de prélèvement)	Ville de Candiac	Municipal	Surface	62, Boulevard Marie-Victorin, Candiac	Fleuve Saint-Laurent

Nom légal du lieu	Nom de l'intervenant	Type responsable	Type de provenance	Adresse	Provenance de l'eau
Station de purification Ville de Châteauguay (poste chl.) (8 sites de prélèvement)	Ville de Châteauguay	Municipal	Surface	675, boul. D'Youville Châteauguay	Lac
Station de purification Ville de La Prairie	Ville de La Prairie	Municipal	Surface	310, Saint-Ignace La Prairie	Fleuve Saint-Laurent
Station de purification Ville de La Prairie (2 sites de prélèvement)	Ville de La Prairie	Municipal	Surface	310, Saint-Ignace La Prairie	Fleuve Saint-Laurent
Station de purification Paroisse de Saint-Isidore (post.chl.)	Municipalité de la paroisse de Saint-Isidore	Municipal	Souterraine		Autre (souterraine)

Source: Ministère de l'Environnement du Québec, 2015

5.9 Les équipements et infrastructures électriques

Près de 200 kilomètres de lignes électriques à haute tension (variant entre 120 kV et 735 kV), réparties sur 16 circuits, traversent le territoire de la MRC de Roussillon. Les lignes à haute tension permettent le transport de l'électricité sur de grandes distances, séparant les lieux de production d'électricité des grandes zones de consommation. Les tableaux 90 et 91 et le *plan 19.1 - Localisation des réseaux d'utilités publiques* présentent les caractéristiques et la localisation de ces installations d'énergie électrique.

Une fois acheminée près des centres de consommation, l'électricité est distribuée aux clients par le réseau de distribution. Le réseau de distribution d'électricité sur poteaux de bois constitue donc le réseau de base assurant la desserte en électricité de l'ensemble des bâtiments, résidences et commerces du territoire habité. Il permet d'alimenter directement les clients avec une tension allant de 4 à 34 kV.

Tableau 90 - Infrastructures d'énergie électrique existantes

Ligne	Tension (kV)	Type	Longueur (km)
1193-1221(D1)	120	aérien	8
1201-1201(P)	120	aérien	19
1202-1202(P)	120	aérien	20
1205	120	aérien	13
1205(D1)	120	aérien	17
1205(D1)-1221(D2)	120	aérien	3
1205-1206(D1)	120	aérien	4
1206-1285	120	aérien	13
1206-1285(D1)	120	aérien	10
1221(D2)	120	aérien	17
1225-1251	120	aérien	9
Segments de lignes de moins de 1 km	120	aérien	1
3044-3045	315	aérien	18
Segments de lignes de moins de 1 km	315	aérien	3

Ligne	Tension (kV)	Type	Longueur (km)
7006	735	aérien	1
7038	735	aérien	38
7049	735	aérien	4
Segments de lignes de moins de 1 km	735	aérien	< 1

Source: Hydro-Québec, 2015

Tableau 91- Équipements d'énergie électrique existants

Site	Caractéristique	Municipalité
Poste Hertel	735 kV	La Prairie
Poste de Roussillon	315 kV	La Prairie
Poste de Delson	120 kV	Delson
Poste de Mercier	120 kV	Mercier
Stations de télécommunication Hertel (P735-SA1 et P735-SA2)	-	La Prairie
Centre administratif	-	Châteauguay 221, boul. Industriel

Source: Hydro-Québec, 2015.

Du point de vue de la planification des réseaux régionaux, il n'y a pas de projet de croissance planifié pour l'instant dans la zone de la MRC de Roussillon. Toutefois, dans le cadre du projet Hertel-New-York, Hydro-Québec continue à analyser le projet de ligne de transport au Québec, actuellement à l'étape d'avant-projet. Rappelons que ce projet implique l'agrandissement du périmètre clôturé du poste Hertel (à l'intérieur des limites de la propriété d'Hydro-Québec) pour l'installation d'un convertisseur et la construction d'une ligne souterraine à courant continu entre ce même poste et la frontière américaine. Aucun échéancier en vue de la construction du projet n'a été déterminé.

Selon la Politique énergétique 2030, le Gouvernement du Québec s'est donné comme objectif d'augmenter, d'ici 2030, de 25 % la production totale d'énergies renouvelables et il entend mettre en valeur la filière éolienne, notamment grâce à l'exportation.

Or, le territoire de la MRC de Roussillon comporte des potentiels indéniables pour l'implantation de parc d'éoliennes. Les gisements éoliens (force du vent) varient entre 6.8 et 8.1 m/s. Le territoire est donc convoité par les compagnies d'éoliennes d'autant plus qu'il se situe à proximité du plus important bassin de population du Québec et des marchés nord-américains.

La MRC a d'ailleurs un parc éolien qui a été retenu lors du 2e appel d'offres d'Hydro-Québec et qui a été mis en service en décembre 2012, soit le parc Kruger Énergie Montérégie S.E.C (KÉMONT). En décembre 2012, ce parc a été mis en service. D'une puissance de 101,2 MW, le parc compte 44 éoliennes réparties dans cinq municipalités de la Montérégie, soit Mercier (3), Saint-Constant(5), Saint-Isidore (19), Saint-Michel (7) et Saint-Rémi (10). L'énergie produite est vendue à Hydro-Québec Distribution, en vertu d'un contrat de vingt ans, et permet d'alimenter en énergie renouvelable l'équivalent de quelque 10 000 résidences chauffées à l'électricité.

L'acceptabilité par la population d'accueil d'un projet de parc d'éoliennes est un facteur déterminant de sa réussite. Plusieurs éléments y contribuent. Parmi ceux-ci, notons le bénéfice direct attribué à la communauté ainsi que l'intégration harmonieuse au paysage (afin d'éviter la saturation et pour l'harmonie sociale). C'est donc à partir de ces

prémisses que la MRC de Roussillon a tenu à moduler l'espace d'accueil plus sensible à la présence d'éoliennes. La MRC a donc défini des territoires incompatibles tels que les périmètres d'urbanisation, les plans et cours d'eau, et les milieux naturels ainsi que des territoires compatibles, mais sous réserve de l'approbation par les municipalités locales d'un plan d'aménagement d'ensemble permettant l'intégration paysagère et l'acceptabilité sociale des projets éoliens.

5.10 Les équipements et infrastructures de distribution de gaz et de pétrole

Près de 215 kilomètres de gazoduc de la compagnie Gaz Metro traversent le territoire de la MRC de Roussillon. Toutes les municipalités de la MRC de Roussillon sont desservies par le réseau de Gaz Métro. Par contre, le niveau de desserte est variable d'une municipalité à l'autre. C'est à Candiac que le réseau est le plus complet puisque pratiquement tous les quartiers sont connectés au réseau. Dans les municipalités de Châteauguay, Delson, La Prairie, Saint-Constant et Sainte-Catherine quelques secteurs sont desservis soit en majorité des secteurs industriels. Finalement, dans les municipalités de Léry, Mercier, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Philippe le réseau est principalement constitué d'un oléoduc collecteur qui fait le lien vers l'extérieur de la MRC. Le tableau 92 et le *plan 19.1 - Localisation des réseaux d'utilités publiques* décrivent ce réseau de distribution de gaz.

Le réseau TransCanada traverse la MRC de Roussillon au sud des municipalités de Mercier, Saint-Isidore, Saint-Constant, Saint-Mathieu et Saint-Philippe sur une longueur de 18 km. Il s'agit d'un pipeline double de Gazoduc TQM/TransCanada PipeLines pour le transport avec une station de pompage à Saint-Philippe où un des pipelines se sépare en deux pour se diriger vers Saint-Jacques-le-Mineur. Le *plan 19.1 – Localisation des réseaux d'utilités publiques* décrie ce réseau de distribution de gaz

À l'échelle régionale, ces compagnies de distribution de gaz ne prévoient pas de nouvelles infrastructures ou de nouveaux équipements majeurs sur le territoire de la MRC de Roussillon. De plus, il n'y a aucun équipement ou réseau de distribution de pétrole.

Tableau 92- Infrastructures et équipements de distribution de gaz

Équipement	Compagnie	Municipalités traversées	Longueur (km)
Réseau de transmission et d'alimentation	Gaz Métro	Toutes	215
	Trans Canada Pipelines	Mercier, Saint-Isidore, Saint-Constant, Saint-Philippe, Saint-Mathieu	18
Poste de pompage	Trans Canada Pipelines	Saint-Philippe	-

Source: Gaz Métro, 2015et Trans Canada Pipelines, 2015.

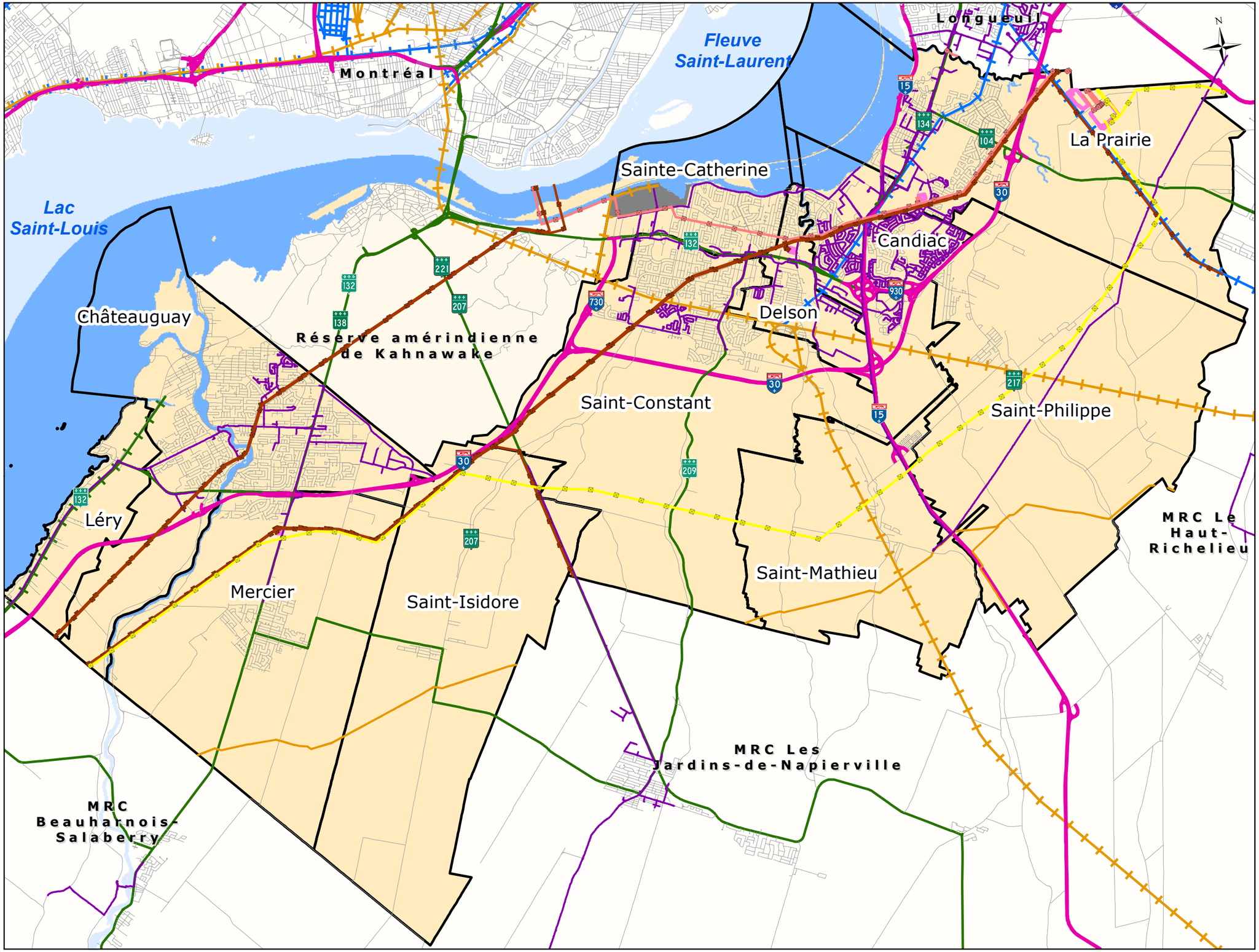

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 19.1
LOCALISATION DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLICS

Réseau électrique
- 120 kV
- 315 kV
- 735 kV
- Poste de transformation

Voie ferrée
- CFCP
- CN
- CSX

Réseau de gaz
- Gaz Métro
- Trans Canada Pipelines

Réseau routier
- Voie locale
- Autoroute
- Route

- Port de Sainte-Catherine
- Limites municipales
- Hydrographie

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan19-1.mxd

5.11 Les équipements et infrastructures de téléphonie

La popularité croissante et la tendance à l'utilisation accrue du téléphone cellulaire se sont traduites par l'implantation de nombreuses tours de communication téléphonique sur le territoire de la MRC de Roussillon. En 2001, on comptait 11 tours de communication, alors qu'en 2015, le nombre de tours s'élève à 110. On constate également que le nombre d'entreprises de télécommunication présentes sur le territoire a augmenté. Anciennement, on retrouvait Bell mobilité, Telus et Microcell, auxquelles se sont ajoutées depuis 2001 : Rogers, Vidéotron, Public Mobile et Mike. Le tableau 93 dresse le portrait de l'actuel réseau de téléphonie cellulaire.

Tableau 93- Infrastructures et équipements de téléphonie cellulaire

Équipement	Compagnie	Localisation	Hauteur (m)
Tour de communication	Rogers	Léry (N45.3325 W73.808056)	45
	Vidéotron	Léry (N45.347222 W73.796667)	40
	Vidéotron	Châteauguay (N45.343889 W73.763611)	29
	Rogers	Châteauguay (N45.351944 W73.776667)	45
	Bell Telus	Châteauguay (N45.352222 W73.776667)	55.13
	Vidéotron	Châteauguay (N45.356111 W73.761667)	29
	Public Mobile	Châteauguay, rue Principale (N45.358056 W73.758056)	15
	Public Mobile	Châteauguay (N45.371944 W73.755)	15
	Bell	Chateauguay, rue Higgins (N45.395278 W73.748333)	27
	Public Mobile	Châteauguay (N45.383611 W73.739722)	49
	Rogers	Châteauguay (N45.384167 W73.739444)	39
	Vidéotron	Châteauguay (N45.385556 W73.735278)	60
	Telus	Châteauguay (N45.385833 W73.734444)	60
	Mike	Châteauguay (N45.385833 W73.734167)	60
	Public Mobile	Châteauguay, Blv Saint-Francis (N45.368056 W73.73)	15
	Bell	Châteauguay (N45.363056 W73.730833)	21
	Vidéotron	Châteauguay (N45.363056 W73.730556)	27
	Rogers	Châteauguay (N45.362222 W73.734167)	26
	Telus	Châteauguay (N45.361389 W73.734722)	48
	Mike	Châteauguay (N45.361389 W73.734167)	36
	Public Mobile	Châteauguay (N45.355278 W73.737222)	16
	Public Mobile	Châteauguay (N45.359444 W73.716667)	15
	Bell	Châteauguay (N45.356667 W73.715833)	31
	Public Mobile	Mercier (N45.341111 W73.727778)	15
	Rogers	Mercier (N45.338611 W73.725)	39
	Rogers	Châteauguay (N45.346944 W73.699444)	60
	Telus	Châteauguay (N45.35 W73.698611)	58
	Public Mobile	Châteauguay (N45.35 W73.698333)	34
	Mike	Châteauguay (N45.35 W73.697778)	47
	Bell Vidéotron	Châteauguay (N45.349722 W73.698333)	41
	Mike	Mercier (N45.324167 W73.734444)	76
	Telus Vidéotron Telus	Mercier (N45.324167 W73.735)	76
	Telus	Mercier (N45.312778 W73.745278)	45

Équipement	Compagnie	Localisation	Hauteur (m)
	Rogers Vidéotron		
	Bell	Mercier (N45.305278 W73.721667)	66
	Rogers	Mercier (N45.305278 W73.721389)	61
	Rogers	Saint-Constant (N45.325556 W73.617778)	59
	Public Mobile	Saint-Constant (N45.349444 W73.647222)	15
	Rogers	Saint-Constant (N45.354722 W73.645556)	42
	Bell Vidéotron	Saint-Constant (N45.354722 W73.645278)	34
	Telus	Saint-Constant (N45.354722 W73.645556)	60
	Rogers	Saint-Constant (N45.360833 W73.560556)	44
	Telus	Saint-Constant (N45.363889 W73.569444)	
	Public	Saint-Constant (N45.363611 W73.569167)	35
	Rogers Bell Telus	Saint-Constant (N45.376667 W73.580833)	45
	Vidéotron	Saint-Constant (N45.378611 W73.5875)	23
	Public Mobile	Saint-Constant (N45.385 W73.587778)	15
	Rogers	Saint-Constant (N45.393056 W73.598611)	35
	Public Mobile	Saint-Constant (N45.386944 W73.567778)	15
	Bell Telus	Saint-Constant (N45.386389 W73.566944)	23
	Rogers	Saint-Constant (N45.386389 W73.566667)	30
	Rogers	Sainte-Catherine (N45.401667 W73.584444)	40
	Vidéotron	Sainte-Catherine (N45.401389 W73.584444)	39
	Telus	Sainte-Catherine (N45.401667 W73.583333)	48
	Mike	Sainte-Catherine (N45.401667 W73.582778)	48
	Public Mobile	Sainte-Catherine (N45.400278 W73.573056)	15
	Mike	Sainte-Catherine (N45.388333 W73.560833)	15
	Vidéotron	Sainte-Catherine (N45.389722 W73.557222)	24
	Rogers	Sainte-Catherine (N45.389444 W73.556944)	24
	Public Mobile	Sainte-Catherine (N45.400278 W73.540833)	15
	Public Mobile	Delson (N45.356389 W73.521944)	30
	Mike	Delson (N45.359722 W73.524722)	12
	Rogers Bell	Delson (N45.368611 W73.54)	40
	Telus	Delson (N45.376667 W73.536944)	48
	Mike	Delson (N45.376667 W73.536389)	48
	Public Mobile	Candiac (N45.379444 W73.533056)	15
	Rogers	Candiac (N45.399722 W73.521111)	35
	Mike	Candiac (N45.397778 W73.518611)	20
	Bell	Candiac (N45.394722 W73.52)	36
	Mike	Candiac (N45.395556 W73.517222)	35
	Telus Public Mobile Vidéotron	Candiac (N45.395556 W73.517778)	35
	Telus	Candiac (N45.376389 W73.503611)	16
	Public Mobile	Candiac (N45.375833 W73.503611)	16
	Vidéotron	Candiac (N45.375556 W73.503333)	17

Équipement	Compagnie	Localisation	Hauteur (m)
	Vidéotron	Saint-Mathieu (N45.338056 W73.520556)	48
	Bell	Saint-Mathieu (N45.331389 W73.5125)	75
	Telus		
	Rogers	Saint-Philippe (N45.349167 W73.491111)	55
	Vidéotron	Saint-Philippe (N45.349167 W73.491389)	45
	Public Mobile	La Prairie (N45.388889 W73.4675)	15
	Telus	La Prairie (N45.388611 W73.466667)	35
	Vidéotron	La Prairie (N45.388889 W73.466667)	37
	Bell	La Prairie (N45.389722 W73.466389)	30
	Rogers	La Prairie (N45.4 W73.501389)	30
	Public Mobile	La Prairie (N45.396944 W73.494444)	15
	Vidéotron	La Prairie (N45.399167 W73.492778)	30
	Rogers	La Prairie (N45.410833 W73.486667)	45
	Rogers	La Prairie (N45.411667 W73.494167)	40
	Telus		
	Public Mobile	La Prairie (N45.420278 W73.493889)	40
	Bell		
	Vidéotron	La Prairie (N45.420556 W73.495)	42
	Rogers	La Prairie (N45.407222 W73.466111)	57
	Public Mobile	La Prairie (N45.407778 W73.467778)	15
	Telus	La Prairie (N45.406389 W73.465278)	36
Édifice	Bell Mobilité	214, rue McLeod, Châteauguay	31

Sources : Industrie Canada, 2015

5.12 Les installations d'intérêt métropolitain

Parmi les équipements et infrastructures cités précédemment, plusieurs sont identifiés par la CMM comme installations d'intérêt métropolitain. Selon la CMM, une installation « est un bâtiment, un local, un aménagement ou un espace destiné à produire des biens ou des services qui permettent d'assurer à une population (résidents, travailleurs, entreprises) les services collectifs dont elle a besoin. » Elles sont considérées d'intérêt métropolitain lorsqu'elles ont un impact sur la structuration du territoire ou qu'elles offrent un service à l'ensemble du territoire métropolitain ou parce que leur rayonnement se mesure à l'échelle métropolitaine. Ces installations sont réparties dans trois catégories : les installations de santé, les installations d'éducation et les installations sportives, culturelles et touristiques.

5.12.1 Installations de santé

Les installations de cette catégorie doivent correspondre à la description suivante :

- Les centres hospitaliers universitaires, les centres affiliés universitaires, les instituts universitaires et les centres hospitaliers affiliés à des universités.

Le tableau 94 identifie la seule installation de santé d'intérêt métropolitain sur le territoire de la MRC.

Tableau 94- Les installations de santé d'intérêt métropolitain

Nom	Adresse	Type d'installation	Affiliation
Hôpital Anna-Laberge	200 et 230 boulevard Brisebois, Châteauguay, J6K 4W8	Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés	McGill

5.12.2 Installations d'éducation

Les installations de cette catégorie doivent correspondre à la description suivante :

- Les établissements d'éducation de niveau universitaire incluant leurs écoles affiliées, les établissements d'enseignement collégial incluant les écoles spécialisées et les conservatoires.

Il n'y a pas d'installation d'éducation d'intérêt métropolitain actuellement sur le territoire de la MRC de Roussillon.

5.12.3 Installations sportives, culturelles et touristiques

Les installations de cette catégorie doivent correspondre à la description suivante :

- Les équipements sportifs d'excellence comprenant une capacité de 500 sièges et plus et qui accueillent des compétitions nationales et internationales;
- Les salles ou les complexes de diffusion pluridisciplinaires ou spécialisés comprenant une capacité de 650 sièges et plus;
- Les musées ou les centres d'exposition d'une superficie de 1 000 m^2 et plus excluant les salles de spectacle;
- Les parcs d'attraction attirant un million de visiteurs et plus par année;
- Les équipements de tourisme d'affaires pour la tenue de congrès, de salons et de foires commerciales comptant 5 000 m^2 et plus.
- Les tableaux 95, 96 et 97 identifient les installations sportives, culturelles et touristiques d'intérêt métropolitain.
-

Tableau 95 - Installations sportives d'intérêt métropolitain

Nom	Adresse	Type d'installation	Gestionnaire	Capacité
Le Sportium	105 Place Charles-Lemoyne, Sainte-Catherine, J5C 0A1	Aréna	Ville de Sainte-Catherine et Collège Charles-Lemoyne	660 sièges
Centre multisport de Chateauguay	255, Boulevard Brisebois Châteauguay J6K 3X4	Aréna	De Castel	Aréna Léo Crépin : 850 sièges Aréna Kim St-Pierre : 500 sièges

Tableau 96 - Installations culturelles d'intérêt métropolitain

Nom	Adresse	Type d'installation	Gestionnaire	Capacité
Salle Richard-Sauvageau	1100, boulevard Taschereau, La Prairie, J5R 1W8	Salle de spectacle	École de La Magdeleine	692 sièges

Tableau 97- Installations touristiques d'intérêt métropolitain

Nom	Adresse	Type d'installation	Gestionnaire	Capacité
Espace Rive-Sud	500, avenue du Golf, La Prairie, J5R A05	Salle de réception	Club de golf de La Prairie	5912 m²
Exporail	110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, J5A 1G7	Musée	Association canadienne d'histoire ferroviaire	14 784 m²

6. Capital naturel

Cette section décrit l'essentiel du milieu naturel de la MRC de Roussillon. Le milieu naturel sera présenté selon les cinq éléments suivant : le réseau hydrographique, le couvert forestier, les aires protégées et de conservation, les milieux humides, les espèces menacées ou vulnérables et les zones de contraintes naturelles. En plus de la description du milieu, la qualité du milieu et les principales problématiques seront présentées.

Les sources d'information utilisées sont assez variées. Pour le réseau hydrographique, les données proviennent de la SCABRIC et du MDDELCC. Celles sur le couvert forestier proviennent d'études réalisées par Géomont et par la CMM. Les aires protégées et de conservation ont été établies en vertu des statuts établis par le MDDELCC et le MFFP. Les milieux humides quant à eux ont été cartographiés par Canards illimités. Enfin, les données sur la faune, la flore et les espèces menacées ou vulnérables proviennent du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec et ont été fournies par le MFFP ainsi que le MDDELCC.

6.1 Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de la MRC représente un milieu aquatique d'environ 600 kilomètres de cours d'eau et du double de rives. La valeur environnementale du milieu aquatique mérite d'être reconnue en raison de sa fragilité, de son unicité et de sa représentativité du territoire. Le fleuve Saint-Laurent représente le grand collecteur de tout ce réseau. Six municipalités bordent sa rive sud (Léry, Châteauguay, Sainte-Catherine, Delson, Candiac et La Prairie) ce qui constitue un vaste territoire d'accès. Les principaux cours d'eau se déversant dans le fleuve Saint-Laurent sont les rivières Saint-Jacques, La Tortue, Saint-Régis, Suzanne, Châteauguay et le ruisseau Saint-Jean. Au cours des cinquante dernières années, plusieurs cours d'eau ont été redressés et approfondis afin d'accélérer l'évacuation de l'eau accumulée sur terres agricoles au printemps. Dans les secteurs urbains, les cours d'eau ont été plutôt canalisés et les surfaces naturelles imperméabilisées afin de permettre le développement urbain. Ces phénomènes augmentent les risques d'inondation des secteurs en aval. De plus, des barrages hydrauliques ont été recensés dans les municipalités de Châteauguay et Saint-Isidore. D'autre part, à l'exception du Lac Saint-Louis, il n'y a aucun lac naturel à l'intérieur du territoire de la MRC.

Tableau 98- Superficies de drainage des grands bassins versants

Bassin versant (et ses affluents)	Secteur drainé	Superficie drainée (km^2)	Principaux tributaires
De la rivière Saint-Jacques	La Prairie	39,00	La Grande coulée, Du fossé Daigneault, ruisseau la Bataille et ruisseau Saint-Claude
	Saint-Philippe	60,00	
	Candiac	13,00	
	Saint-Mathieu	1,00	
	Superficie totale du bassin versant :	169	
De la rivière de L'Acadie	La Prairie	4,00	
De la rivière La Tortue	Delson	6,00	Branche Derome, Ruisseau Lasaline
	Candiac	4,00	
	Saint-Constant	12,00	
	Saint-Mathieu	31,00	
	Saint-Philippe	2,00	
	Superficie totale du bassin versant :	154	
Rivière Saint-Régis	Saint-Isidore	19,00	Rivière Saint-Pierre et Saint-Régis
	Sainte-Catherine	2,50	
	Saint-Constant	43,00	
	Delson	2,00	
	Superficie totale du bassin versant :	93	
De la rivière Suzanne	Châteauguay	3,00	
	Mercier	5,00	
	Saint-Isidore	5,00	
	Saint-Constant	2,00	
	Superficie totale du bassin versant :	17	
De la rivière Châteauguay	Châteauguay	29,00	Ruisseau Grand-Tronc et Pouliot
	Mercier	41,00	
	Saint-Isidore	28,00	
	Superficie totale du bassin versant :	2500	
Ruisseau Saint-Jean	Léry	0,15	
	Châteauguay	4,00	
	Superficie totale du bassin versant :	4,15	
Fleuve Saint-Laurent	Léry	11,00	100

Sources : ZIP Ville-Marie et SCABRIC

6.1.1 Le fleuve Saint-Laurent

Tout comme plus d'une quarantaine de MRC ou d'agglomération au Québec, la MRC de Roussillon a la chance de se situer sur les rives du fleuve Saint-Laurent. L'écosystème du Saint-Laurent constitue une grande richesse pour la population. Que ce soit pour ses habitats, sa faune, sa flore ou ses îles, ce paysage riverain est apprécié de tous. Le Saint-Laurent est d'ailleurs au cœur du développement de la région puisque c'est sur ses rives que les premiers colons s'y sont établis en 1667. Le fleuve est d'ailleurs une voie

navigable fortement achalandée. Les municipalités riveraines s'y alimentent également en eau potable. La qualité de l'eau est traitée à la section 6.1.3.

La qualité de l'eau et l'accès au fleuve a toujours été au cœur des débats dans la région métropolitaine, mais également ailleurs au Québec. Au début des années 70, les usages récréatifs étaient restreints par la pollution de l'eau. C'est pourquoi le concept de zone d'intervention prioritaire (ZIP) qui permet aux citoyens et aux acteurs du milieu de s'impliquer dans la protection et le développement de leur zone fluviale a été créé. Quant à elle, la Trame verte et bleue du Grand Montréal de la CMM vise une mise en valeur intégrée du paysage, du patrimoine bâti et des milieux naturels. Le projet de parc-plage sur la digue de la voie maritime en est un mis de l'avant dans le cadre de ce programme.

Le territoire de la MRC est couvert par le comité ZIP Haut-Saint-Laurent qui s'occupe maintenant de l'ensemble des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent dans la MRC de Roussillon. Ce secteur du Saint-Laurent est fortement influencé par la proximité de Montréal et subit des pressions pour le développement urbain. Plusieurs activités humaines sont établies sur la rive. On remarque une privatisation de la rive ainsi que certaines activités récréotouristiques d'intérêt régional (Centre nautique de Châteauguay, refuge faunique Marguerite-D'Youville, etc.). Des habitats propices à de nombreuses espèces végétales et animales ont été recensés, mais les modifications physiques du milieu et la pollution urbaine altèrent ces habitats. Il regroupe les rives du bassin de La Prairie et le secteur des rapides de Lachine. Une digue servant pour la voie maritime sépare les eaux du Saint-Laurent en deux (Petit Bassin et Grand Bassin de La Prairie). Le niveau d'eau du Petit Bassin est contrôlé par la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent pour les activités de navigation. Cette portion du fleuve est la plus urbanisée puisque de grands centres urbains y sont localisés de part et d'autre. Il n'existe pratiquement plus de rives à l'état naturel. L'écoulement rapide de l'eau (rapides de Lachine) fait en sorte que l'eau est généralement de bonne qualité. Par contre, le Petit Bassin de La Prairie demeure problématique en raison des trois affluents (Saint-Jacques, La Tortue et Saint-Régis) qui drainent un grand nombre de polluants (agricole, urbain et industriel). Finalement, les rapides de Lachine constituent une section naturelle du Saint-Laurent qui abrite de nombreux poissons migrateurs. Par contre, les activités récréatives intensives nuisent à leur habitat.

6.1.2 Les bassins versants

Le territoire de la MRC de Roussillon est constitué de deux bassins versants majeurs, ceux des rivières Châteauguay et Richelieu, et de plusieurs autres bassins de moindre importance se déversant directement dans le Saint-Laurent. Le bassin versant de la rivière Châteauguay représente 25 % du territoire de la MRC et le bassin versant de la rivière Richelieu représente 2 % du territoire.

Au Québec, la *Politique nationale de l'eau* privilégie l'application de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. C'est pourquoi la Société de conservation et d'aménagement du bassin versant de la rivière Châteauguay (SCABRIC) et le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) sont les deux organismes qui veillent à l'amélioration de la qualité de l'eau de leur bassin versant respectif. Depuis

2009, les autres cours d'eau de la MRC se déversant directement dans le Saint-Laurent sont pris en charge par la SCABRIC.

Le Bassin versant de la rivière Châteauguay prend sa source dans les Adirondacks. L'alimentation se fait principalement par deux lacs, soit le lac Upper Châteauguay et le lac Lower Châteauguay. Il occupe une superficie d'environ 2500 km² et le tracé de la rivière Châteauguay parcourt plus de 121 kilomètres. Son territoire est partagé par quatre MRC (Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Beauharnois-Salaberry et Roussillon) et deux comtés américains (Franklin et Clinton). Le territoire de la MRC de Roussillon représente 4 % de son bassin versant. Par contre, il s'agit de la partie la plus urbanisée du bassin puisque la portion de Roussillon représente 46 % de la population québécoise vivant dans le bassin versant. Il s'agit également d'une partie du bassin très industrialisée puisque l'on y retrouve 19 % des entreprises, dont trois qui sont considérées comme polluantes par la SCABRIC. Le tableau 99 présente les principaux cours d'eau du bassin versant de la rivière Châteauguay présents dans la MRC.

Tableau 99- Principaux cours d'eau du bassin versant de la Rivière Châteauguay présent dans la MRC

Cours d'eau	Longueur totale (m)	Localisation
Cours d'eau Dorais	391	Mercier
Cours d'eau Mercier	1226	Mercier
Cours d'eau Salaberry	1581	Mercier
Ruisseau Barrette-Dorais	4354	Mercier
Ruisseau Grand Tronc	2861	Mercier
Ruisseau Rose-Dulude	1248	Mercier
Ruisseau Saucier	1518	Châteauguay
Rivière de l'Esturgeon (rivière Turgeon)	3902	Mercier, Saint-Isidore
Rivière Noire	2048	Saint-Isidore

Source : AUDET, G., BLACKBURN, F., SULLIVAN, A., SARR, J. B. ET LAPOINTE, M.-C., 2011. *Portrait du bassin versant de la rivière Châteauguay*. SCABRIC, Sainte-Martine (Québec), 289 p.

Quant à lui, le bassin versant de la rivière Richelieu prend sa source du lac Champlain à la frontière canado-américaine. Il occupe une superficie d'environ 2545 km² pour sa partie québécoise, mais le territoire drainé par le lac Champlain aux États-Unis est beaucoup plus vaste. La superficie totale de ce grand bassin fait plus de 23 720 km², ce qui inclut également le bassin de la Baie Missisquoi. La rivière Richelieu achemine les eaux du lac Champlain sur 124 kilomètres. Le territoire du bassin versant de la rivière Richelieu est partagé par huit MRC (La Vallée-du-Richelieu, Marguerite-d'Youville, Le Bas-Richelieu, Le Haut-Richelieu, Les Jardins-de-Napierville, Les Maskoutains, Rouville et Roussillon) et l'agglomération de Longueuil. Le territoire de la MRC de Roussillon représente une infime partie (0,22 %) du bassin versant. Le COVABAR estime qu'environ 1800 Roussillonnais résident sur le territoire du bassin versant de la rivière Richelieu. En fait, la MRC de Roussillon n'a qu'une très faible influence sur le bassin versant de la rivière Richelieu. Les usages présents dans la section de la MRC incluse dans le bassin versant de la rivière Richelieu sont l'agriculture, l'extraction de ressources minières (calcaire) et le résidentiel. Les seuls cours d'eau présents dans ce secteur sont de petits tributaires de la rivière l'Acadie qui rejoint le Richelieu à la hauteur de Chambly.

La superficie des bassins versants des rivières Saint-Jacques, de la Tortue, Saint-Régis et Suzanne est décrite au tableau 98 et le *Plan 20 – Le réseau hydrographique* les identifie. La plupart de ces cours d'eau coulent du sud vers le nord. Le réseau hydrographique constitué par ces rivières est dense et extensif. Il a été fortement marqué par l'activité humaine. Les modifications telles les redressements, le drainage et les dragages ont été nombreuses au fil des ans. Ces modifications ont eu un effet sur la réponse des cours d'eau face aux précipitations. Par exemple, les niveaux d'eau augmentent rapidement après une pluie. En milieu agricole, le redressement des cours d'eau et l'installation d'un réseau de drainage sont omniprésents sur le territoire. Le drainage est également très important dans les milieux urbains où des réseaux d'égouts pluviaux transportent rapidement l'eau des précipitations vers les cours d'eau, les rivières ou le fleuve Saint-Laurent. Depuis l'été 2014, la MRC possède un règlement sur l'écoulement de l'eau exigeant une forme de rétention pour les projets majeurs de développement nécessitant une importance surface imperméable.

Il existe quelques études de l'aquifère régional des eaux souterraines de la MRC. La plus complète est présentée dans l'Atlas du bassin versant de la rivière Châteauguay. L'eau souterraine de l'aquifère régional est constituée des différentes roches sédimentaires des Basses-Terres du Saint-Laurent et circule dans les fractures du roc et suit la pente, tout comme l'eau de surface, donc circule du sud vers le nord. La piézométrie de l'aquifère régionale, c'est-à-dire le niveau de l'eau souterraine est à son plus haut niveau sur le territoire de la MRC soit entre 30 et 21m. Selon la SCABRIC, l'étude des contours piézométriques indique que l'eau souterraine circule entre les bassins versants de la MRC. Au niveau du bassin versant de la rivière Châteauguay, la vulnérabilité de l'aquifère régional varie d'un point à l'autre du bassin versant en fonction de la géologie et des conditions d'écoulement de l'eau souterraine. Les zones de forte vulnérabilité correspondent aux zones d'affleurement du roc, aux zones caractérisées par une faible épaisseur du till et aux zones de recharges. Les secteurs les plus vulnérables se trouvent dans l'Esker de Mercier, près du parc Cambrai à Châteauguay et près des parcs industriels de Sainte-Catherine, Candiac et La Prairie.

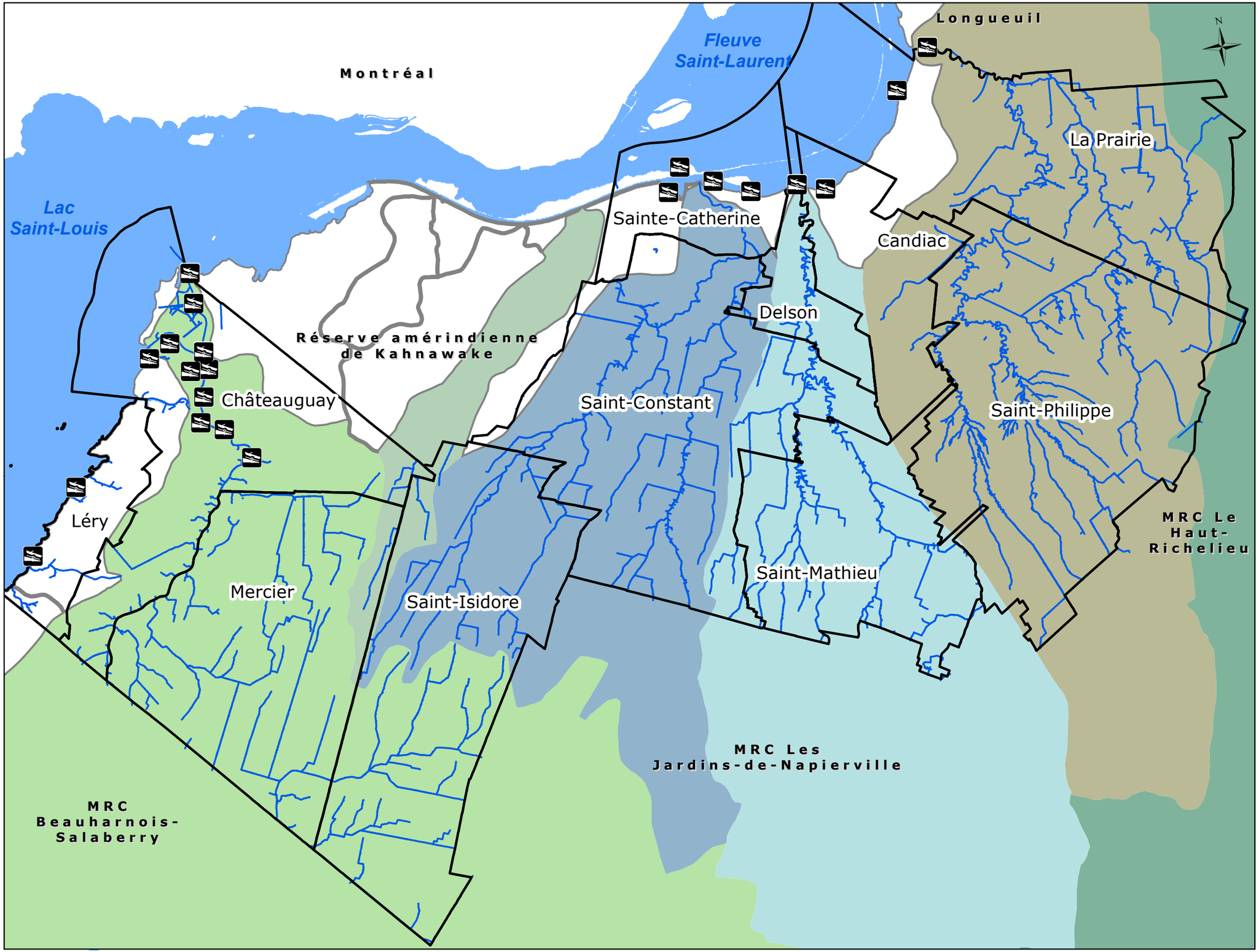

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 20
RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

- Accès à l'eau
- Limites municipales
- Cours d'eau
- Étendue d'eau

Bassin versant

- Rivière Châteauguay
- Rivière La Tortue
- Rivière Richelieu
- Rivière Saint-Jacques
- Rivière Saint-Régis
- Rivière Suzanne
- Autre bassin

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan20.mxd

6.1.3 La qualité de l'eau

Au Québec, l'indice de qualité bactériologique et physicochimique de l'eau (IQBP) est utilisé pour évaluer la qualité de l'eau d'un cours d'eau. Le MDDELCC rend disponible en ligne un Atlas interactif de la qualité des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques. Celui-ci présente les résultats pour quatre rivières sur le territoire de la MRC de Roussillon (Saint-Jacques, de la Tortue, Saint-Régis et Châteauguay). Les données utilisées par l'IQBP sont la chlorophylle a et la phéophytine, les coliformes fécaux, l'azote ammoniacal, les matières en suspension, les nitrates et nitrites, le phosphore total. L'IQBP permet ainsi de définir cinq classes de qualité :

- (80-100) - Eau de bonne qualité permettant généralement tous les usages
- (60-79) - Eau de qualité satisfaisante permettant généralement la plupart les usages
- (40-59) - Eau de qualité douteuse, certains usages risquent d'être compromis
- (20-39) - Eau de mauvaise qualité, la plupart les usages risquent d'être compromis
- (0-19) - Eau de très mauvaise qualité, tous les usages risquent d'être compromis

De manière générale, la qualité de l'eau est très mauvaise dans les cours d'eau de la MRC de Roussillon. Les principaux critères dépassés sont : le phosphore total, la chlorophylle a, les matières en suspension et les coliformes fécaux. Les analyses, effectuées par la SCABRIC, des pesticides présents dans l'eau de surface des bassins versants des rivières Saint-Régis (2005-2007 et 2008-2010), de la Tortue (2012) et Châteauguay (2012) démontrent que des pesticides sont présents dans ces cours d'eau. La SCABRIC a constaté une augmentation des concentrations de pesticides au cours des années dans la rivière Saint-Régis. Le tableau 100 dresse le bilan de la qualité de l'eau des quatre principales rivières du territoire.

Tableau 100- Valeurs d'IQBP, dépassement des critères de qualité de l'eau et critères déclassant pour les stations des rivières Saint-Jacques, Saint-Régis, de la Tortue et Châteauguay entre 2010 et 2012

Rivière	IQBP	Qualité de l'eau	Critère déclassant
Saint-Jacques	0	Eau de très mauvaise qualité : tous les usages risquent d'être compromis	Chlorophylle a
De la Tortue	1	Eau de très mauvaise qualité : tous les usages risquent d'être compromis	Phosphore total
Saint-Régis	0	Eau de très mauvaise qualité : tous les usages risquent d'être compromis	Chlorophylle a
Châteauguay	17	Eau de très mauvaise qualité : tous les usages risquent d'être compromis	Phosphore total

Source : SCABRIC, Portrait 2014 Zone Châteauguay. Version du 13 janvier 2015, Annexe1.9

6.1.4 Les accès publics

Les comités ZIP/Accès-fleuve Ville-Marie et du Haut-Saint-Laurent, ont réalisé en 2013 une cartographie des accès publics disponibles au fleuve Saint-Laurent. Sur le territoire de la MRC, 11 accès publics au fleuve Saint-Laurent sont répertoriés en plus de cinq accès à la rivière Châteauguay. Un accès à la rivière Saint-Jacques est également présent sur le territoire de la Ville de Brossard et facilement accessible par le pont piéton et cyclable de La Prairie. Le tableau 101 et le plan 20 - *Le réseau hydrographique* illustrent les accès publics au fleuve et aux cours d'eau de la MRC. Une multitude d'accès privés bordent également le fleuve et les cours d'eau de la MRC.

Étant donné la mauvaise qualité de l'eau et le peu d'accès publics aux cours d'eau, la baignade n'est pas recommandée dans la majeure partie de la MRC. Seul le fleuve Saint-Laurent est propice à la baignade. Deux plages publiques se situent sur le territoire de la MRC soit une au Centre Nautique de Châteauguay et l'autre au Récré-O-Parc à Sainte-Catherine. La plage du Récré-O-Parc est aménagée d'un lac artificiel où la qualité de l'eau est contrôlée et surveillée quotidiennement.

Pour la navigation de plaisance, plusieurs accès publics permettent la mise à l'eau d'embarcations motorisées ou non. Il existe cinq marinas ou centres nautiques sur le territoire de la MRC (Châteauguay, Sainte-Catherine) pour l'entreposage et l'amarrage de bateaux à moteur. La navigation de plaisance est cependant problématique entre le lac Saint-Louis et le fleuve, car les petites embarcations doivent cohabiter avec les gros transporteurs. Certains organismes du territoire offrent également des services de location de kayak et l'initiation à des sports nautiques tels que la voile. Le lac Saint-Louis et le petit bassin de La Prairie sont d'ailleurs reconnus pour la présence de vents favorables et prisés par les adeptes de la planche à voile et de kitesurf.

Tableau 101- Les accès publics au fleuve et aux cours d'eau de la MRC de Roussillon.

Cours d'eau	Municipalité	Nombre d'accès	Principale activité
Fleuve Saint-Laurent	Candiac	1	Mise à l'eau d'embarcation non motorisée, parc, piste cyclable
	Châteauguay	4	Parc, belvédère, point de vue, plage, centre nautique, voile.
	Delson	1	Mise à l'eau d'embarcation motorisée
	La Prairie	1	Mise à l'eau d'embarcation motorisée, voile, parc
	Léry	1 + 1 club nautique privée	Quai, camp de vacance
	Sainte-Catherine	3 + 1 marina privée	Mise à l'eau d'embarcation motorisée, écluse, port, plage, parc, piste cyclable, camping, location de kayak, quai

Cours d'eau	Municipalité	Nombre d'accès	Principale activité
Rivière Châteauguay	Châteauguay	5 + 2 marinas privées	Mise à l'eau d'embarcation motorisée, parc, navette fluviale
Rivière Saint-Jacques	Brossard	1	Location de kayak, piste cyclable

Source : SCABRIC, Portrait 2014 Zone Châteauguay. Version du 13 janvier 2015, Annexe3.16-3.17

6.2 Le couvert boisé

Le développement intensif de l'agriculture et l'urbanisation du territoire ont occasionné d'importantes pertes de couvert boisé dans la région depuis de nombreuses années. Le couvert boisé représente maintenant une faible proportion du territoire de la MRC. Cette section décrit la composition des boisés et des corridors forestiers présents sur le territoire de Roussillon ainsi que l'exploitation qui en est faite. La description des boisés comprend le calcul des superficies boisées, les pertes forestières des dernières années, la qualité des boisés et la présence d'écosystèmes forestiers exceptionnels.

Les sources d'information utilisées proviennent en majorité de l'étude de caractérisation des espaces boisés de la MRC de Roussillon, réalisée conjointement avec la MRC de Beauharnois- Salaberry en 2005, ainsi que des données sur le couvert boisé de la CMM. Les pertes de superficie forestière sont calculées à l'aide des données provenant de deux études de Géomont.

6.2.1 Les superficies boisées

En 2005, le couvert boisé occupait 8 % de la superficie de la MRC de Roussillon ce qui représentait 2 950 hectares. En 2011, la CMM effectuait un inventaire du couvert forestier pour l'ensemble de son territoire et évaluait le couvert forestier de la MRC à 3 235 hectares, ce qui représente 8,7 % du territoire. Ces deux données ne peuvent être comparées entre elles puisque les méthodologies des deux études diffèrent et il est peu probable que le couvert boisé est augmenté entre 2005 et 2011. Cette proportion est largement inférieure à la proportion moyenne des agglomérations et MRC de la CMM qui est de 19 %. D'ailleurs, avec 8 % de couvert forestier, la MRC se situe sous le seuil de préservation de la biodiversité qui est généralement admis de 30 % de la surface d'un territoire. Les peuplements du couvert forestier de la MRC sont constitués de 38 % de feuillus tolérants à l'ombre, 18 % de feuillus intolérants à l'ombre et 30 % de feuillus de milieux humides. De plus, on note l'absence de peuplement constitué entièrement de résineux. En résumé, le couvert forestier est constitué de 91 % de feuillus, 9 % d'essences mélangées et d'une infime partie de résineux.

Tableau 102- Stratification des superficies forestières pour la MRC de Roussillon

Regroupement	Principales espèces	Superficie	%
Feuillus intolérants à l'ombre	Peupliers, Bouleaux	555,6	18,8%
Feuillus tolérants à l'ombre	Érables rouges et à sucre, hêtres, chênes rouge, frênes er ostryers	1128,2	38,2%
Feuillus de milieux humides	Érables argentés, ormes et frênes noires	885,4	30,0%
Feuillus tolérants et intolérants	Érables à sucres, accompagnés, peupliers et bouleaux	16,5	0,6%
Feuillus tolérants à résineux	Érables rouges et à sucre, hêtres, chênes rouge, frênes er ostryers accompagnés de plusieurs espèces résineuses	59,3	2,0%
Feuillus intolérants à résineux	Peupliers et Bouleaux accompagnés de plusieurs espèces résineuses	44,1	1,5%
Feuillus de milieux humides à résineux	Érables argentés, ormes et frênes noires accompagnés de plusieurs espèces résineuses	116,6	3,9%
Résineux à feuillus tolérants	Mélanges d'espèces résineuses accompagnés d'érables, hêtres, chênes rouges, frênes et ostryers	3,6	0,1%
Feuillus après coupe	Feuillus indéterminés	105	3,6%
Mélangés après coupes	Mélangés indéterminés	29,5	1,0%
Résineux après coupe	Résineux indéterminés	6,7	0,2%
Total		2950,1	100%

Source: MRC de Roussillon et MRC de Beauharnois-Salaberry, Caractérisation et protection des espaces boisées, 2005.

Figure 31- Répartition des superficies boisées selon le type de couvert forestier de la MRC de Roussillon

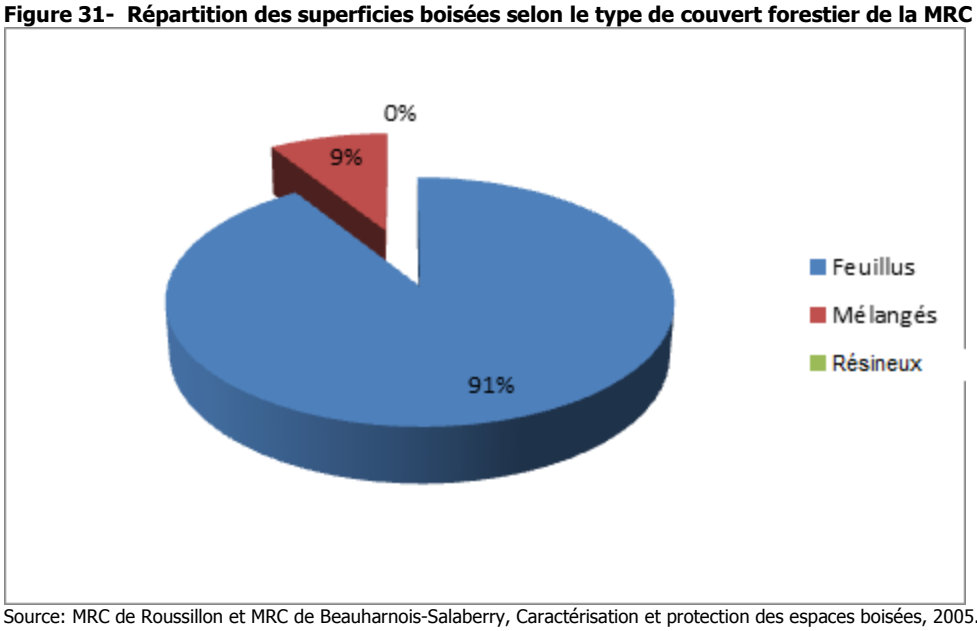

Source: MRC de Roussillon et MRC de Beauharnois-Salaberry, Caractérisation et protection des espaces boisées, 2005.

Le couvert forestier est inégalement réparti sur le territoire et est très fragmenté. Au total, 189 massifs forestiers ont été identifiés en 2005 sur le territoire de la MRC de Roussillon. La grande majorité des massifs forestiers sont de moins de 15 ha (79 %).

C'est à Saint-Philippe que l'on retrouve le plus grand nombre de massifs boisés, soit 44. Les municipalités de Châteauguay, La Prairie, Mercier et Saint-Constant comprennent également chacune plus de 10 % des massifs boisés de la MRC. En contrepartie, les villes de Sainte-Catherine et Delson n'ont respectivement que quatre et six massifs boisés. De plus, 64 % des boisés se retrouve en zone agricole, alors que 36 % se retrouvent à l'intérieur du périmètre urbain. Une très grande proportion des superficies forestières se retrouvent en milieu agricole.

Tableau 103- Classification des massifs forestiers selon leur superficie

Superficie	Nombre	%
moins de 5 ha	73	39%
5-14,9 ha	75	40%
15-34,9 ha	25	13%
35-69,9 ha	9	5%
70-99,9 ha	2	1%
Supérieur à 100 ha	5	3%
Total	189	100%

Source: MRC de Roussillon et MRC de Beauharnois-Salaberry, Caractérisation et protection des espaces boisées, 2005.

Tableau 104- Répartition des massifs boisés selon les municipalité de la MRC

Municipalités	Massifs	%	ha	%
Candiac	15	7,2%	106	3,3%
Châteauguay	28	13,5%	566	17,5%
Delson	6	2,9%	63	1,9%
La Prairie	23	11,1%	1064	32,9%
Léry	7	3,4%	323	10,0%
Mercier	25	12,0%	216	6,7%
Saint-Constant	28	13,5%	240	7,4%
Sainte-Catherine	4	1,9%	65	2,0%
Saint-Isidore	17	8,2%	101	3,1%
Saint-Mathieu	11	5,3%	162	5,0%
Saint-Philippe	44	21,2%	329	10,2%
Total	208	100%	3235	100%

Source: MRC de Roussillon et MRC de Beauharnois-Salaberry, Caractérisation et protection des espaces boisées, 2005 et CMM, décembre 2011, PMAD : cartes 20, 21, 22 et 24

Au cours de la période 1999-2009, la MRC de Roussillon a perdu 13 % de son couvert forestier. En superficie absolue, il s'agit d'une perte de superficie forestière de plus de 458 hectares. Plus de la moitié de ces pertes ont eu lieu dans les municipalités de Candiac (108 hectares) et La Prairie (128 hectares). Des pertes similaires ont été observées pour l'ensemble des MRC de la Montérégie. Candiac a d'ailleurs le taux de perte de superficie forestière le plus élevé de la Montérégie avec une perte de 64 % de ses superficies boisées entre 1999 et 2009.

Tableau 105 - Répartition des massifs boisés selon les municipalités de la MRC

Municipalité	Superficie 1999	Superficie 2009	Perte 1999-2009	Taux de perte
Candiac	168,8032	60,4482	108,355	64,2%
Châteauguay	498,9744	468,5994	30,375	6,1%
Delson	79,16	62,665	16,495	20,8%
La Prairie	1097,2244	969,0814	128,143	11,7%
Léry	336,5884	317,9884	18,6	5,5%
Mercier	242,7368	198,4508	44,286	18,2%
Saint-Constant	236,1924	208,3594	27,833	11,8%
Saint-Isidore	112,3092	104,7522	7,557	6,7%
Saint-Mathieu	152,462	144,819	7,643	5,0%
Saint-Philippe	338,02	283,941	54,079	16,0%
Sainte-Catherine	67,0144	52,0774	14,937	22,3%

Municipalité	Superficie 1999	Superficie 2009	Perte 1999-2009	Taux de perte
MRC	3329,4852	2871,1822	458,303	13,8%

Source: Géomont, 2010.

Lors de l'étude de 2005, il a été constaté qu'environ 6 % des superficies boisées répertoriées ont fait l'objet de coupe totale au cours des années précédentes.

6.2.2 Les écosystèmes forestiers exceptionnels

On distingue trois types d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) : les forêts rares (composition et structure), les forêts anciennes (maturité biologique) et les forêts refuges (habitats d'espèces menacées ou vulnérables).

Tableau 106- Écosystèmes forestier exceptionnels sur le territoire de la MRC de Roussillon

Nom du site (no.)	Type d'EFE	Superficie	Groupement	Municipalité	Site
Ruisseau Saint-Jean (399)	Rare-Refuge	13	Érablière argentée à chêne bicolore	Léry	Corridor vert Châteauguay-Léry
Ruisseau Saint-Jean (657)	Rare	2	Érablière à caryer cordiforme, sg. à chêne rouge	Léry	Corridor vert Châteauguay-Léry
Châteauguay (622)	Refuge	280	Groupement d'aubépine ergot-de-coq	Léry	Corridor vert Châteauguay-Léry
Châteauguay-Léry (1578)	Refuge	205	Érablière à caryer cordiforme	Châteauguay	Corridor vert Châteauguay-Léry

Source: Atlas régional sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, 2015.

Selon l'Atlas régional sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, il y a 4 EFE sur le territoire de la MRC de Roussillon. Les EFE de la MRC de Roussillon qui représentent des superficies de plus de 500 hectares sont tous situés à l'intérieur du Corridor vert Châteauguay-Léry.

6.2.3 Bois et corridors forestiers métropolitains

Au niveau métropolitain, la Communauté métropolitaine de Montréal demande, via le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, d'identifier les aires boisées incluses aux 31 bois métropolitains ainsi que les corridors forestiers localisés en milieu agricole. Également, la Communauté demande d'identifier les usages compatibles à la protection des bois et corridors forestiers et d'adopter des mesures encadrant l'abattage d'arbres. Ainsi, deux bois et un corridor forestier métropolitain identifiés par la CMM se trouvent sur le territoire de la MRC de Roussillon. Il s'agit des bois de Brossard-La Prairie, de Châteauguay-Léry et du corridor forestier de Léry Beauharnois.

Il est à noter que les deux bois métropolitains de la MRC de Roussillon font l'objet de démarches de conservation qui implique plusieurs acteurs. La partie du bois métropolitain de Brossard – La Prairie située immédiatement à l'est de l'autoroute 30 et de part et d'autre de la route 104, sur le territoire de La Prairie, a fait l'objet d'une démarche de concertation impliquant divers acteurs, dont les propriétaires. Cette dernière visait à établir un plan concept de conservation des milieux naturels. D'autre part, une démarche particulière de planification a été réalisée pour tout le territoire allant de l'île Saint-Bernard au nord jusqu'au Centre écologique Fernand-Seguin au sud, sur le territoire des

municipalités de Châteauguay et Léry. Mentionnons aussi que ce territoire a fait l'objet, lors des consultations publiques sur le projet de Règlement 170, d'une vaste mobilisation citoyenne. La MRC a reçu un peu plus de 1200 lettres et mémoires demandant la protection d'un territoire beaucoup plus vaste que le bois métropolitain de Châteauguay – Léry tel qu'identifié dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM et ce, afin d'assurer un maintien de la biodiversité actuelle. Enfin, Nature-Action Québec a élaboré, pour le compte de la MRC, un plan de conservation. Initialement prévu pour le territoire du bois métropolitain, le territoire d'étude a été élargi, étant donné les composantes floristiques et fauniques exceptionnelles présentes, au corridor vert. Les conclusions de ce plan sont sans équivoque : « la valeur écologique du corridor vert déborde largement de la zone couverte par le RCI 173 » (bois métropolitain). C'est pourquoi la MRC a choisi d'élargir le territoire du bois métropolitain au corridor de ce secteur constituant une « chaîne » de milieux naturels (bois, milieux humides et friches) permettant de concrétiser des liens naturels entre les sites et territoires d'intérêt écologique de ce secteur (l'île Saint-Bernard, le ruisseau Saint-Jean, le Bois métropolitain de Châteauguay – Léry et le Corridor forestier métropolitain de Beauharnois – Léry). Le plan élaboré par Nature-Action Québec contient également une stratégie axée sur diverses options de conservation selon la tenure des lots.

Des fiches détaillées décrivant les caractéristiques de chacun des bois et corridors forestiers métropolitains sont présentées à la section 6.3.2 *Les secteurs de conservation régionale*.

6.2.4 L'exploitation des ressources forestières

Le territoire de la MRC de Roussillon est couvert par l'Agence forestière de la Montérégie (AFM). Cette agence a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée en Montérégie.

Dans la MRC de Roussillon, 9 producteurs forestiers exploitent les ressources forestières de la région. Les superficies forestières enregistrées par ces producteurs sont de 139 hectares. La quasi-totalité de l'exploitation se fait dans les municipalités de Mercier et Saint-Mathieu. Les ressources forestières de la MRC sont sous exploitées car seulement 1,9 % des superficies forestières productives sont sous aménagement. Toutes les municipalités de la MRC possèdent des superficies forestières, mais l'exploitation ne se fait que dans les municipalités de Mercier, Saint-Isidore et Saint-Mathieu. Les plus grandes superficies forestières productives, selon l'Agence forestière de la Montérégie, se retrouvent à La Prairie et Châteauguay.

Tableau 107- Statistiques sur les producteurs forestiers reconnus sur le territoire de la MRC de Roussillon

Municipalité	Nombre de producteurs	Superficie forestière enregistrée (ha)	Superficie forestière productive de la municipalité (ha)	Proportion de forêts sous aménagement
Candiac	0	0	162	0%
Châteauguay	0	0	772	0%
Delson	0	0	121	0%
La Prairie	0	0	1363	0%
Léry	0	0	378	0%
Mercier	4	103,8	423	24,5%
Saint-Constant	0	0	468	0%

Saint-Isidore	1	6,6	129	5,1%
Saint-Mathieu	4	28,2	204	13,8%
Saint-Philippe	0	0	433	0%
Sainte-Catherine	0	0	57	0%
MRC de Roussillon	9	138,6	7420	1,9%

Source : Agence forestière de la Montérégie, 2015

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre une aide financière et technique aux producteurs forestiers pour la réalisation d'activités forestières dans les forêts privées. Ces activités ont pour but de protéger et de mettre en valeur toute superficie à vocation forestière enregistrée. Ainsi depuis 2006, le programme a financé 84 millions $ et permis aux producteurs de la région de Roussillon de réaliser plusieurs travaux qui sont présentés au tableau 108. Parmi ceux-ci, 15 hectares ont été consacrés à la coupe commerciale et 14 hectares à de nouvelles plantations. En tout, ce sont 23 070 plants qui ont été mis en terre.

Tableau 108- Aides financières et travaux réalisés dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées – MRC de Roussillon

Type de travaux	Nombre d'hectares
Préparation de terrain	21,9
Nouvelle plantation	14,2
Entretien de plantation	8,3
Traitement intermédiaire	2,9
Coupe commerciale	15,2
Total	62,4

Source : Agence forestière de la Montérégie, 2016

6.2.5 Les terres en friche

Dans le cadre de l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA), la MRC de Roussillon a mandaté l'organisme Géomont afin d'identifier et de caractériser les friches situées dans la zone agricole. Par ailleurs, la Communauté métropolitaine de Montréal réalise actuellement un exercice similaire, mais les données ne sont pas encore diffusées. Dans le cadre de son inventaire, la CMM ne compile pas les friches arborescentes puisqu'elle considère que ces dernières retournent à la forêt. Diverses vocations sont en effet envisagées pour les friches agricoles, dont la remise en culture et le reboisement.

Tableau 109- Superficie des types de friche par municipalité

Municipalité	Friche herbacée (ha)	Friche arbustive (ha)	Friche arborescente (ha)	Total
Candiac	110,2	0,61	20,1	130,91
Châteauguay	5,16	10,76	6,72	130,91
Delson	1,32	4,97	0,72	7,01
La Prairie	59,1	107,27	52,54	218,9
Léry	7,29	2,54	13,1	22,92
Mercier	58,62	52,65	77,3	188,58
Saint-Constant	64,84	22,11	47,59	134,54
Saint-Isidore	18,62	8,99	7,87	35,47
Saint-Mathieu	51,32	17,54	63,79	132,64
Saint-Philippe	32,65	19,71	32,11	84,47
Total	409,1	247,15	321,8	978,09

Source : Géomont, Caractérisation des friches agricoles en zone verte pour l'année 2009

La superficie totale des friches en zone agricole dans la MRC de Roussillon correspond à 978,09 hectares soit 3,62 % du territoire. On retrouve 409,10 hectares de friches herbacées, 247,15 hectares de friches arbustives et enfin 321,84 hectares de friches arborescentes. Ces friches se situent principalement dans les municipalités de La Prairie (22,4 %), Mercier (19,3 %), Saint-Constant (13,8 %), Saint-Mathieu (13,6 %), et Candiac (13,4 %).

6.3 Conservation et aires protégées

La biodiversité désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. Les activités humaines ont toujours un impact (positif ou négatif) sur l'écosystème où elles se réalisent. La plupart du temps, l'impact résulte d'une perte de la biodiversité liée aux perturbations que subissent les espèces d'un écosystème. Dans la MRC, cette biodiversité se retrouve sur l'ensemble de son territoire terrestre et aquatique (442 km^2) et les espèces qui peuplent le territoire constituent son patrimoine naturel.

Afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel de leur territoire, les gouvernements établissent des aires de conservation, la plupart du temps désignées comme aires protégées par un encadrement juridique, visant spécifiquement cette protection. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit une aire protégée comme une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et gérées par des moyens efficaces, juridiques ou autres. Cette section présente les aires protégées gouvernementales, les territoires de conservation régionale et locale ainsi que les autres secteurs présentant un intérêt écologique.

6.3.1 Les aires protégées gouvernementales

Au niveau fédéral, Environnement Canada, via son Service canadien de la faune confère un statut d'importance nationale aux habitats dont la perte nuirait directement aux populations indigènes d'une ou de plusieurs espèces sauvages. Une fois ceux-ci constitués en réserve nationale de faune ou refuge d'oiseaux migrateurs, il œuvre à la protection de ces habitats.

Au niveau provincial, les aires protégées inscrites au registre du MDDELCC permettent une protection intégrale de certaines zones et assurent le maintien de la qualité environnementale de ces milieux naturels. Ces territoires sont protégés en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* dans le but de concourir à l'objectif de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Toute activité ayant cours sur le territoire ou sur une portion de territoire d'une aire protégée ne doit pas altérer le caractère biologique essentiel de l'aire protégée. En cas de conflit, la conservation de la nature est prioritaire.

Les aires protégées fédérales et provinciales peuvent avoir 23 désignations juridiques ou administratives différentes, mais sur le territoire de la MRC de Roussillon, il n'y a que cinq types d'aires protégées soit :

- habitat faunique (16);
- refuge faunique (1);
- refuge d'oiseaux migrateurs (2);
- réserve nationale de faune (1);
- milieu naturel de conservation volontaire (2).

Un autre système de classement des aires protégées instauré par l'UICN a pour objet d'offrir une base de comparaison internationale. L'aire protégée, quelle que soit sa nature, doit souscrire à l'objectif premier de protection et de maintien de la diversité biologique.

- CATÉGORIE Ia. - Réserve naturelle intégrale
- CATÉGORIE Ib. - Zone de nature sauvage
- CATÉGORIE II - Parc national
- CATÉGORIE III - Monument naturel / élément naturel marquant
- CATÉGORIE IV - Aire gérée pour l'habitat et les espèces
- CATÉGORIE V - Paysage terrestre ou marin protégé
- CATÉGORIE VI - Aire protégée de ressources naturelles gérées

Voici le tableau des aires protégées inscrites au registre du MDDELCC présentes sur le territoire de la MRC (voir aussi plan 21 - *aires protégées inscrites au registre du MDDELCC*).

Tableau 110– Les aires protégées inscrites au registre du MDDELCC

N°	Nom	Groupe	Sous- groupe (Type)	Superficie (ha.)	Catégorie UICN	Juridiction
A	Réserve nationale de faune des Îles-de-la- Paix	Réserve nationale de faune		187	Ia	Fédéral
B	Refuge d'oiseaux migrateurs de l'Île-aux-Hérons	Refuge d'oiseaux migrateurs		623	III	Fédéral
C	Refuge d'oiseaux migrateurs des Îles-de-la-Paix	Refuge d'oiseaux migrateurs		755	III	Fédéral
D	Refuge faunique de Marguerite-D'Youville (appellation)	Refuge faunique		224	IV	Provincial
E	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Canal de la Rive Sud (Rivière de la Tortue)	Habitat faunique	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	26	VI	Provincial
F	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Lac Saint-Louis (Pointe du Moulin / Pte Fortier)	Habitat faunique	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	779	VI	Provincial
G	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Lac Saint-Louis (Grande Anse)	Habitat faunique	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	1751	VI	Provincial

N°	Nom	Groupe	Sous- groupe (Type)	Superficie (ha.)	Catégorie UICN	Juridiction
H	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Bassin de la Prairie (Grand Herbier)	Habitat faunique	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	903	VI	Provincial
I	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Lac Saint-Louis (Île St-Bernard / Pt Mercier)	Habitat faunique	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	1242	VI	Provincial
J	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac Saint-Louis (Centre du Lac)	Habitat faunique	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	3183	VI	Provincial
K	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Lac Saint-Louis (Pointe Ross)	Habitat faunique	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	1117	VI	Provincial
L	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques des Rapides de Lachine (Côte Sainte- Catherine)	Habitat faunique	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	260	VI	Provincial
M	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du Lac Saint-Louis (Îles de la Paix)	Habitat faunique	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	1405	VI	Provincial
N	Habitat du rat musqué du lac Saint-Louis (Îles de la Paix)	Habitat faunique	Habitat du rat musqué	169	VI	Provincial
O	Habitat du rat musqué du lac Saint-Louis (Pointe Goyette)	Habitat faunique	Habitat du rat musqué	6	VI	Provincial
P	Habitat du rat musqué du Ruisseau St-Jean	Habitat faunique	Habitat du rat musqué	95	VI	Provincial
Q	Habitat du rat musqué de l'Île St-Bernard	Habitat faunique	Habitat du rat musqué	83	VI	Provincial
R	Aire de confinement du cerf de Virginie de Brossard	Habitat faunique	Aire de confinement du cerf de Virginie	1061	VI	Provincial
S	Aire de confinement du cerf de Virginie de La Prairie	Habitat faunique	Aire de confinement du cerf de Virginie	509	VI	Provincial
T	Héronnière du bassin de La Prairie (ile aux hérons)	Habitat faunique	Héronnière	97	VI	Provincial
U	Milieu naturel de conservation volontaire de Châteauguay (1943)	Milieu naturel de conservation volontaire		105	VI	
V	Milieu naturel de conservation volontaire de Léry (4962)	Milieu naturel de conservation volontaire		0,4	VI	

Source : MDDELCC, 2015

Sur le territoire de la MRC de Roussillon, ces aires protégées représentent 6545 hectares dont 5331 hectares en milieu aquatique et 1214 en milieu terrestre. Ainsi, ces chiffres représentent respectivement 12,4 % du territoire de la MRC de Roussillon, dont 81,5 % en milieu aquatique et 18,5 % en milieu terrestre.

6.3.2 Les secteurs de conservation régionale

Depuis 2006, la MRC de Roussillon contribue à la préservation et à la conservation d'espaces naturels dont les potentiels écologiques sont très élevés. Ainsi, par ses dispositions normatives applicables aux territoires d'intérêt écologique, le Schéma d'aménagement révisé et ses amendements assure la protection de dix secteurs de conservation régionale comportant d'importants potentiels fauniques et floristiques. Ces secteurs font partie des territoires d'intérêts écologiques de la MRC au sens de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ils correspondent essentiellement aux sites d'intérêt faunique établis par le ministère de l'Environnement et de la Faune en 1994, aux principaux affluents et leurs bassins versants ainsi qu'aux bois d'intérêt régional et métropolitain. Le tableau 111 et le plan 21.1 – *Sites et territoires d'intérêt écologique* présentent et localisent les principaux sites et territoires d'intérêt écologique identifiés sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Tableau 111- Sites et territoires d'intérêt écologique

Catégorie	Territoire ou site d'intérêt	Statut particulier	Municipalité
Sites d'intérêt écologique	1. Bois métropolitain de Brossard - La Prairie	-Bois métropolitain	La Prairie
	2. Corridor vert de Châteauguay-Léry	-Centre écologique - Bois métropolitain de Châteauguay-Léry - Refuge faunique -Habitat faunique - Milieu naturel de conservation volontaire	Châteauguay et Léry
	3. Autres bois de La Prairie	-	La Prairie
	4. Tronçon de la rivière Saint-Jacques	Parc de conservation	La Prairie
	5. Digue et îlots de la voie maritime et embouchure des rivières La Tortue et Saint-Régis	Habitat faunique	La Prairie, Candiac, Delson, Sainte-Catherine
	6. Rapides de Lachine	-Projet de refuge faunique - Refuge d'oiseaux migrateurs - Habitat faunique	Sainte-Catherine

Catégorie	Territoire ou site d'intérêt	Statut particulier	Municipalité
	7. Îles de la Paix des Plaines et île Plate)	-Réserve nationale de faune -Refuge d'oiseaux migrateurs -Habitat faunique	Léry
	8. Pointe Goyette	-Site protégé de Saint-Laurent Vision 2000 -Habitat faunique	Léry
	9. Corridor forestier de Léry-Beauharnois	Corridor forestier métropolitain	Léry
	10. Parc de Conservation de La Prairie	-Parc de conservation	La Prairie
Cours d'eau et leur bassin versant	Rivière Saint-Jacques	La Prairie, Saint-Philippe, Candiac, Saint-Mathieu	
	Rivière de l'Acadie	La Prairie	
	Rivière La Tortue	Delson, Candiac, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe	
	Rivière Saint-Régis	Saint-Isidore, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Delson	
	Rivière Suzanne	Châteauguay, Mercier, Saint-Isidore	
	Rivière Châteauguay	Châteauguay, Mercier, Saint-Isidore	
	Ruisseau Saint-Jean	Léry, Châteauguay	
	Fleuve Saint-Laurent	Léry	

Tel que mentionné dans le tableau précédent, certains sites font l'objet de statuts particuliers auprès d'autres intervenants et plusieurs secteurs de conservation régionale recoupent les aires protégées inscrites au registre du MDDELCC. Ainsi, un peu plus de 19 % du territoire de la MRC possèdent une certaine forme de protection si on tient compte des aires protégées gouvernementales, comptant pour 12,4 %, et des territoires de conservation régionale, comptant pour 7,1 %. Or, 81 % du territoire aquatique est protégé alors que seulement 7,3 % du territoire terrestre l'est. Pour le territoire terrestre, 2,3% est protégé en fonction d'un statut de protection reconnu selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et 5 % est protégé par des dispositions normatives de protection régionale inscrites au document complémentaire du présent SADD.

Des fiches détaillées décrivant les caractéristiques de chacun des sites d'intérêt écologique sont présentées dans les pages qui suivent. Les données proviennent principalement du ministère des Forêts, de la Faune et des parcs ainsi que de la CMM.

Tableau 112- Fiches des sites d'intérêt écologique

Site 1 - Bois métropolitain de Brossard - La Prairie	
Composition et superficie	Ce bois est constitué d'une mosaïque de peuplements feuillus très jeunes (friches arborées) et jeunes âgés de 20 à 40 ans. Il y a 5 peuplements classés vieux composés d'érablières argentées. La diversité forestière est assez faible du côté Est de l'autoroute 30 puisque les peuplements se composent essentiellement de frênaies rouges, de tremblaies et de bétulaies blanches (formations pionnières). Les friches arborées sont assez importantes. Superficie approximative totale de 2 300 hectares, dont 1 100 hectares situés dans la MRC de Roussillon.
Éléments fauniques d'importance	
Amphibiens et reptiles	L'abondance des milieux humides, l'importance du réseau hydrographique (la rivière Saint-Jacques, les ruisseaux, les fossés, les étangs et le lac de l'ancienne carrière), la diversité des peuplements et la mosaïque d'âge des peuplements forestiers favorisent la présence d'une faune très diversifiée. Celle-ci est représentée par les amphibiens (la grenouille des bois, le crapaud d'Amérique, la grenouille léopard, la grenouille verte, le ouaouaron, les rainettes et les salamandres), les reptiles (la couleuvre rayée, la tortue peinte, la tortue serpentine et autres espèces)
Poissons	La rivière Saint-Jacques et le ruisseau des Bois sont utilisés pour le canotage et la pêche.
Oiseaux	Présence d'oiseaux forestiers et d'écotones (la gélinotte huppée, les pics, les rapaces et plusieurs espèces de passériformes), d'oiseaux aquatiques et semi-aquatiques (les canards, le martin pêcheur et le grand héron),
Mammifères	Présence de mammifères terrestres (le campagnol des champs et autres petits rongeurs, le lapin à queue blanche, le lièvre d'Amérique, le raton laveur, le renard roux, le coyote et le cerf de Virginie) ainsi que de mammifères semi-aquatiques (le castor, le rat musqué, le vison et la loutre).
Éléments floristiques d'importance	
Peuplements	Feuillus mésiques, frênaies rouges, tremblaies, bétulaies blanches, érablière rouge, saulaie arborescente, aulnaies
Plantes aquatiques et végétaux humides	Plantes aquatiques et semi-aquatiques Les marais sont dominés par des prairies à typha et cypéracées exondés et inondés Les tourbières sont confinées à l'ouest de l'autoroute 10 et sont dominées par les sphaignes, les carex, l'osmonde de Clayton, l'aulne rugueux, la spirée à larges feuilles et les saules.
Espèces à statut particulier	Le chêne bicolore et la claytonie de Virginie
Particularités	Les espaces boisés en milieux urbains possèdent une grande valeur sur les plans récréatifs, écologiques et esthétiques et constituent un élément important de la qualité de vie des citoyens; La forêt joue en rôle important dans la préservation de la qualité de l'air en produisant de l'oxygène nécessaire à la vie; Le milieu forestier influence de façon déterminante la température, l'humidité et la vitesse du vent; Grâce à son couvert de feuillage et à son réseau de racines, la forêt permet la régularisation du régime des eaux et la protection du sol contre l'érosion; La forêt permet la minimisation de la présence de sédiments dans les cours d'eau et fournit abri et nourriture à la faune;

Site 2 - Corridor vert de Châteauguay – Léry	
Composition et superficie	Superficie approximative totale de 870 hectares Boisé et herbaçaie terrestres; Prairie humide, marais et marécages; Herbiers aquatiques luxuriant ceinturant l'île St-Bernard; Terres en friche et boisés sains;
éments fauniques d'importance	
Amphibiens et reptiles	Les habitats des berges présentent une diversité et une polyvalence permettant le support de populations de grenouilles, de rainettes, de tortues et de couleuvres; L'herpétofaune utilise les habitats humides de ce secteur pour leurs activités vitales; Plus d'une vingtaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles sont présentes dont la couleuvre à collier.
Poissons	Les marais et les herbiers aquatiques constituent des aires importantes de reproduction (frayères) et d'élevage (alevinage) en eau calme. Territoire constituant la seule excellente frayère en plaine inondable du lac Saint-Louis, utilisé par de nombreuses espèces dont le grand brochet qui y est particulièrement abondant et le brochet vermiculé, espèce très rare et dont la situation au Québec semble compromise; Aires d'alevinage pour les espèces à reproduction hâtive et tardive qui se reproduisent sur le territoire.
Oiseaux	Aires de nidification, d'alimentation et d'élevage des couvées de sauvagine; Aires de repos et d'alimentation de la sauvagine en périodes de migration; Les marais et les herbiers aquatiques des rives sont utilisés comme aires d'alimentation par le grand héron et le bihoreau à couronne noire; Présence d'habitats favorables pour plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques et terrestres; plus de 130 espèces ont été observées sur le territoire dont 71 nicheurs Le Secteur du ruisseau St-Jean présente un fort potentiel pour la sauvagine, mais qui est peu utilisé à l'automne et en été à cause de l'assèchement graduel du territoire; Au printemps, le ruisseau Saint-Jean est l'un des derniers sites de nidification de la sauvagine du lac Saint-Louis; Présence de 6 espèces à statut précaire : faucon pèlerin, martinet ramoneur, paruline à ailes dorées, paruline du Canada, petit blongios et quiscale roulleux.
Mammifères	Habitats de choix offrant les ressources nécessaires à l'alimentation et à la construction d'abris par le rat musqué; Les habitats supportent plusieurs espèces de mammifères dont le cerf de Virginie, le castor, le condylure à nez, le raton laveur, le tamia rayée, l'écureuil gris, quatre espèces de chauve-souris.
Éléments floristiques d'importance	
Peuplements	On y retrouve notamment l'érablière sucrière à caryers, l'érablière sucrière à hêtre et frêne d'Amérique, l'érablière sucrière à frêne d'Amérique, l'érablière sucrière à chêne rouge, l'érablière sucrière à ostryer de Virginie, la frênaie d'Amérique, la peupleraie à peuplier à feuilles deltoides, la peupleraie à peuplier faux-tremble, la frênaie rouge, l'érablière argentée et la prucheraie.
Plantes aquatiques et végétaux humides	Marais à Cypéracées et des marécages arborescents (érablières argentées) et arbustifs; La plupart des plantes aquatiques se trouvent dans le secteur du ruisseau Saint-Jean
Espèces à statut particulier	Aubépine ergot-de-coq, aubépine suborbiculaire et aubépine dilatée Présence de 20 espèces floristiques à statut précaire et de 8 espèces considérées comme vulnérables à la cueillette commerciale

Particularités	Ce bois présente une valeur écologique exceptionnelle étant donné que la majorité des peuplements forestiers répondent à des critères de diversité et de maturité; Présence de cinq écosystème forestiers exceptionnels de type refuge et rare La conservation de ce bois permet de créer un corridor vert qui inclut, entre autres, le centre écologique Fernand-Seguin, les secteurs de conservation du ruisseau Saint-Jean et l'île Saint-Bernard en plus des milieux naturel de la réserve amérindienne de Kahnawake Un projet d'acquisition et d'aménagement du territoire du ruisseau Saint-Jean est en cours de réalisation. Ce projet vise à consolider la vocation faunique et l'amélioration du potentiel des ressources biologiques.
Site 3 - Autres bois de La Prairie	
Composition et superficie	Peuplement forestier mixte; Superficie approximative totale de 195 hectares répartis dans deux boisés distincts.
éments fauniques d'importance	
Amphibiens et reptiles	
Poissons	
Oiseaux	
Mammifères	Aire de confinement du cerf de Virginie qui utilise les habitats de la forêt pour ses activités vitales.
Particularités	Mêmes particularités que le Bois métropolitain de Brossard - La Prairie.
Site 4 - Tronçon de la rivière Saint-Jacques	
Composition et superficie	Secteur d'eau calme caractérisé par la présence d'herbiers et de marais riverains, délimité par une zone d'eau vive printanière dans sa partie amont; Superficie approximative de 30 hectares.
Éléments fauniques d'importance	
Amphibiens et reptiles	Présence de tortues et de comportements de reproduction de nombreuses espèces d'amphibiens (grenouilles, ouaouaron, rainettes et crapaud) à de nombreux sites des rives et du lit de la rivière; Indices de la présence de rainette faux-grillon de l'Ouest, espèce susceptible d'être désignée vulnérable au Québec. la tortue géographique
Poissons	Aires de reproduction (frayères), d'élevage (alevinage) et d'alimentation de poisson en eau calme et en eau vive; Zones de rassemblement pour les espèces se reproduisant au printemps dans le secteur d'eaux vives**.**
Oiseaux	Aires d'alimentation de faible importance pour la sauvagine; Aires d'alimentation importantes pour le grand héron, le bihoreau, le butor d'Amérique et le héron vert. Présence du petit blongios
Mammifères	Milieu densément peuplé par le rat musqué; Zone de fréquentation assidue par le cerf de Virginie du bois de Brossard - La Prairie.
Particularités	Zone de forte productivité faunique alimentant en ressources les milieux ambiants tels que le tronçon en aval de la rivière Saint-Jacques et le fleuve Saint-Laurent dans le bassin de La Prairie.
Site 5 - Digue et îlots de la voie maritime et embouchure des rivières La Tortue et Saint-Régis	
Composition et superficie	Milieux humides composés principalement de vastes herbiers aquatiques et de marais

	riverains; Superficie totale approximative de 300 hectares.
éments fauniques d'importance	
Amphibiens et reptiles	Deux espèces de tortues recensées dans l'embouchure de ces rivières et des îlots : la tortue géographique (vulnérable) et la tortue molle à épine (menacée)
Poissons	Nombreuses aires de reproduction en eau calme et en eau mixte aux embouchures des rivières, dans les herbiers riverains et sur le pourtour des îles, des îlots et dans la digue de la voie maritime; Utilisation des marais et des herbiers riverains comme aires d'alevinage par des jeunes poissons; Zones propices à l'ensemencement du maskinongé.
Oiseaux	Utilisation des îlots et de la voie maritime comme aires de nidification par la sauvagine; Herbiers et marais riverains utilisés partiellement comme zones d'alimentation et d'élevage de canetons; Utilisation des herbiers et des marais riverains de l'embouchure de la rivière La Tortue par la sauvagine en périodes de migration.
Mammifères	-
Particularités	-
Site 6 - Rapides de Lachine	
Composition et superficie	Milieu d'eaux rapides; Superficie approximative de 350 hectares.
éments fauniques d'importance	
Amphibiens et reptiles	Tortue géographique (vulnérable) et la tortue molle à épine (menacée)
Poissons	Zone d'ensemencement de qualité pour les salmonidés; Les rapides de Lachine comptent parmi les rares frayères en eau vive de la région métropolitaine. chevalier de rivière (vulnérable)
Oiseaux	Utilisation de l'île au Diable comme aire de repos, d'alimentation et de nidification par la sauvagine; Aires de concentration de la sauvagine en périodes de migration; Rares zones d'eau libre accessibles à la sauvagine en hiver.
Mammifères	
Particularités	La pêche sportive visant la capture de salmonidés ensemencés est en expansion à partir des berges du Récréo-parc de Sainte-Catherine; Une partie de ce site est intégrée à l'intérieur des limites du refuge d'oiseaux migrateurs de l'île aux Hérons; Un comité du pôle des Rapides de Lachine a été mis en place.
Site 7 - Îles de la Paix	
Composition et superficie	Prairies humides et marais d'une superficie approximative de 51 hectares.
éments fauniques d'importance	
Amphibiens et reptiles	Omniprésence de la tortue peinte, de la tortue molle à épine, de la tortue géographique, du crapaud d'Amérique, de la grenouille léopard et du ouaouaron.
Poissons	Archipel des Îles représentant l'une des plus importantes frayères en eau calme du lac Saint-Louis; Zones d'alevinage et d'alimentation de jeunes poissons; Importantes zones d'ensemencement du maskinongé. Présence du mené d'herbe et du chevalier de rivière

Oiseaux	Habitats insulaires propices à la nidification de la sauvagine; Nombreuses aires d'alimentation et d'élevage des couvées de canetons; Présence d'herbiers aquatiques immenses favorisant les haltes de repos et l'alimentation des espèces migratrices; Lieu de choix pour de nombreuses espèces d'oiseaux coloniaux, aquatiques et terrestres; Zones d'alimentation variées tout le long du périmètre des îles pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques, tels que le bihoreau à couronne noire, le grand héron et le héron vert.
Mammifères	Forte densité du rat musqué; Présence occasionnelle du castor, du vison d'Amérique, du coyote et du renard roux.
Particularités	Il existe de fortes interrelations fauniques entre ces habitats et ceux des pointes Goyette et Hébert situées à proximité; La partie nord des îles disparaît peu à peu, l'érosion leur faisant subir un recul d'environ un mètre par année. Aires protégées au Québec : habitat du rat musqué et aire de concentration d'oiseaux aquatiques Au fédéral : refuge d'oiseaux migrateurs et réserve nationale de faune, habitat du rat musqué et aire de concentration d'oiseaux aquatiques
Site 8 - Pointe Goyette	
Composition et superficie	Zone inondable constituée de marais, de marécages et de prairies humides d'une superficie approximative de 10 hectares.
Éléments fauniques d'importance	
Amphibiens et reptiles	-
Poissons	Fait partie du territoire classé comme deuxième plus importante frayère en plaine inondable du lac Saint-Louis; Aire d'alevinage pour les espèces à reproduction hâtive et tardive.
Oiseaux	Zone d'élevage des couvées de sauvagine; Aire d'alimentation et de repos pour la sauvagine lors des périodes de migration; Aire d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques.
Mammifères	Aire d'alimentation et de protection pour le rat musqué.
Particularités	Plan de gestion des habitats assurant des bénéfices pour la faune (protection et mise en valeur) et le public grâce à l'impact significatif sur la qualité de l'exploitation des ressources du lac Saint-Louis et l'amélioration du potentiel utile aux activités à caractère récréo-éducatif en milieu naturel; Fortes interrelations fauniques entre ces habitats et ceux des îles de la Paix situés à proximité; Malgré la faible superficie que cette portion de pointe Goyette représente, ce secteur est d'importance capitale puisqu'on y retrouve le seul canal d'entrée d'eau de toute la frayère.
Site 9 - Corridor forestier Léry-Beauharnois	
Composition et superficie	Peuplement de feuillus; Drainage imparfait; Superficie approximative totale de 286 hectares, dont 123 hectares situés dans la MRC de Roussillon. Seulement 30 hectares se trouvent sous couvert boisé sur le territoire de Léry.
Éléments fauniques d'importance	

Amphibiens et reptiles	-
Poissons	-
Oiseaux	-
Mammifères	
Éléments floristiques d'importance	
Peuplements	Friche arbustive composée d'herbacées de champ, d'arbustes variés et de quelques jeunes arbres, tels le frêne de Pennsylvanie et le peuplier faux-tremble il y a une érablière à sucre à feuillus tolérants à l'ombre
Plantes aquatiques et végétaux humides	Ormaie et frêne de Pennsylvanie
Espèces à statut particulier	Aubépine ergot-de-coq, Caryer ovale, Chêne bicolore
Particularités	Le corridor forestier sert d'habitat pour la faune et de bande de protection au ruisseau Saint-Zéphirin
Site 10 - Parc de Conservation - La Prairie	
Composition et superficie	Deux érablières rouges mésiques ; Il y a une érablière à sucre à feuillus tolérants à l'ombre et des freinais Présence de milieux humides ; Superficie approximative totale de 88 hectares situés sur le territoire de la Ville de La Prairie;
Éléments fauniques d'importance	
Amphibiens et reptiles	Zone reconnue par le MDDELCC comme étant un habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest, une espèce vulnérable au Québec. (site de méta-populations de rainettes faux-grillon de l'Ouest de la Montérégie). Présence de plusieurs sites de reproduction.
Poissons	Les espèces susceptibles d'utiliser le milieu aquatique présentent une valeur écologique ou économique avec notamment la tête-de-boule, le ventre citron, l'épinoche à cinq épines, l'épinoche à trois épines, l'umbre de vase, etc.
Oiseaux	Présence du bihoreau gris, du héron vert et du grand héron notamment le long du ruisseau la Grande Coulée. Présence de la bécasse d'Amérique et la gélinotte huppée ainsi que de pics maculés et de pics mineurs. Présence de buse à queue rousse.
Mammifères	Aire de confinement du cerf de Virginie qui utilise les habitats de la forêt pour ses activités vitales. Présence des espèces les plus communes des boisés périurbains (écureuil gris, écureuil roux, tamia rayé, campagnol à dos roux, raton-laveur, moufette rayée, marmotte commune, lapin à queue blanche) ainsi que des petits mammifères rongeurs, les musaraignes, les chauves-souris, le porc-épic, le lièvre d'Amérique et le renard roux. Présence de castors et de rat musqué. Possible présence des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables suivantes : la musaraigne pygmée, la chauve-souris cendrée, la chauve-souris argentée et la chauve-souris rousse.
Particularités	La proximité d'infrastructures d'origine humaine et la fragilité du cerf de Virginie face à des conditions hivernales difficiles justifient des mesures de protection de ce site. Ce boisé est susceptible d'abriter une faune riche et diversifié d'oiseaux, d'amphibiens,

	de reptiles et de mammifères.

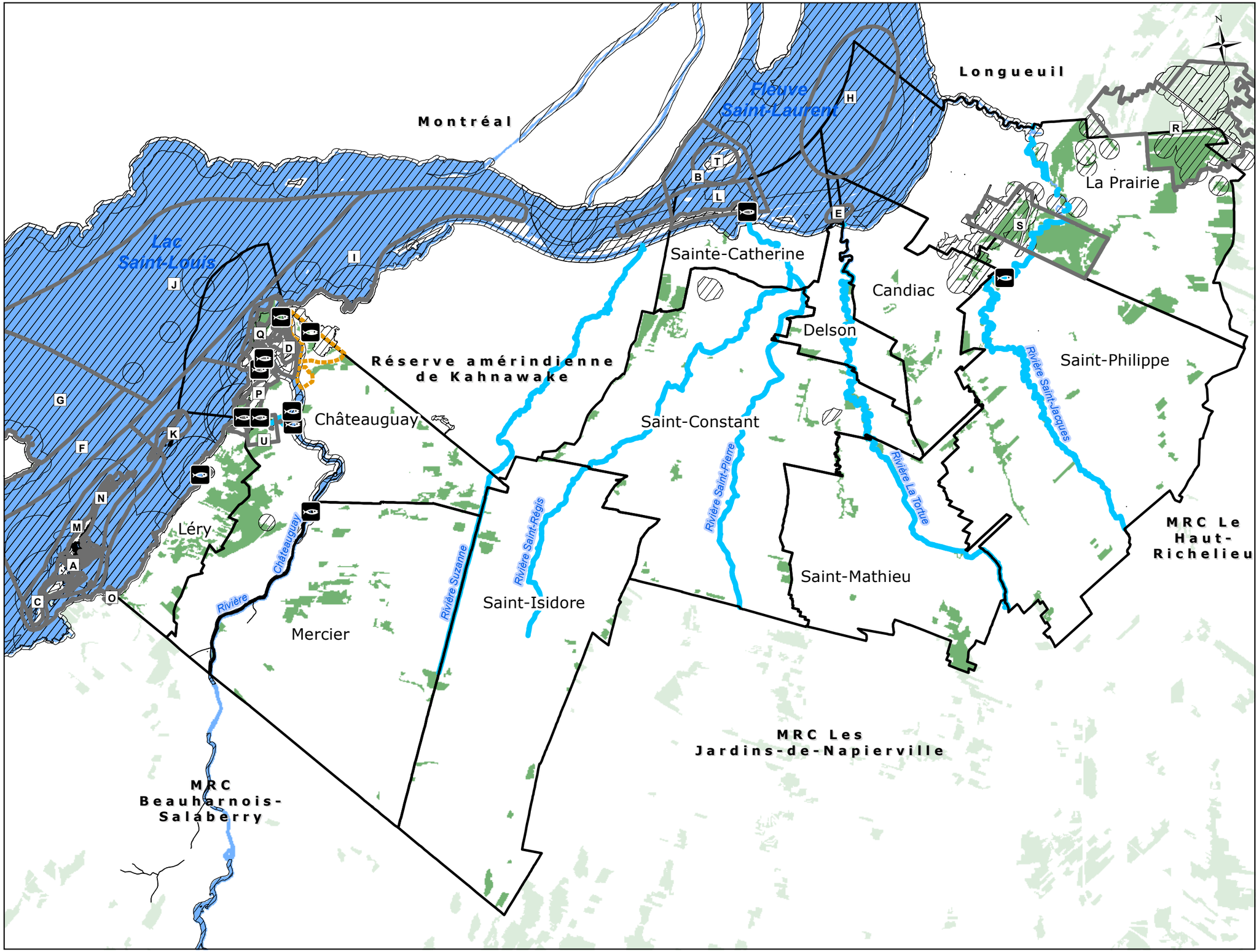

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 21
AIRES PROTÉGÉES INSCRITES AU REGISTRE DU MDDELCC

- Autre frayère
- Rive et littoral de bassins versants (habitat du poisson)
- Aire protégée (MDDELCC)
- Aire propice au grand héron
- Limites municipales
- Présence d'espèces à statut
- Étendue d'eau
- Couvert boisé

Note: Les lettres correspondent aux aires protégées inscrites au registre du MDDELCC (voir tableau 110)

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan21.mxd

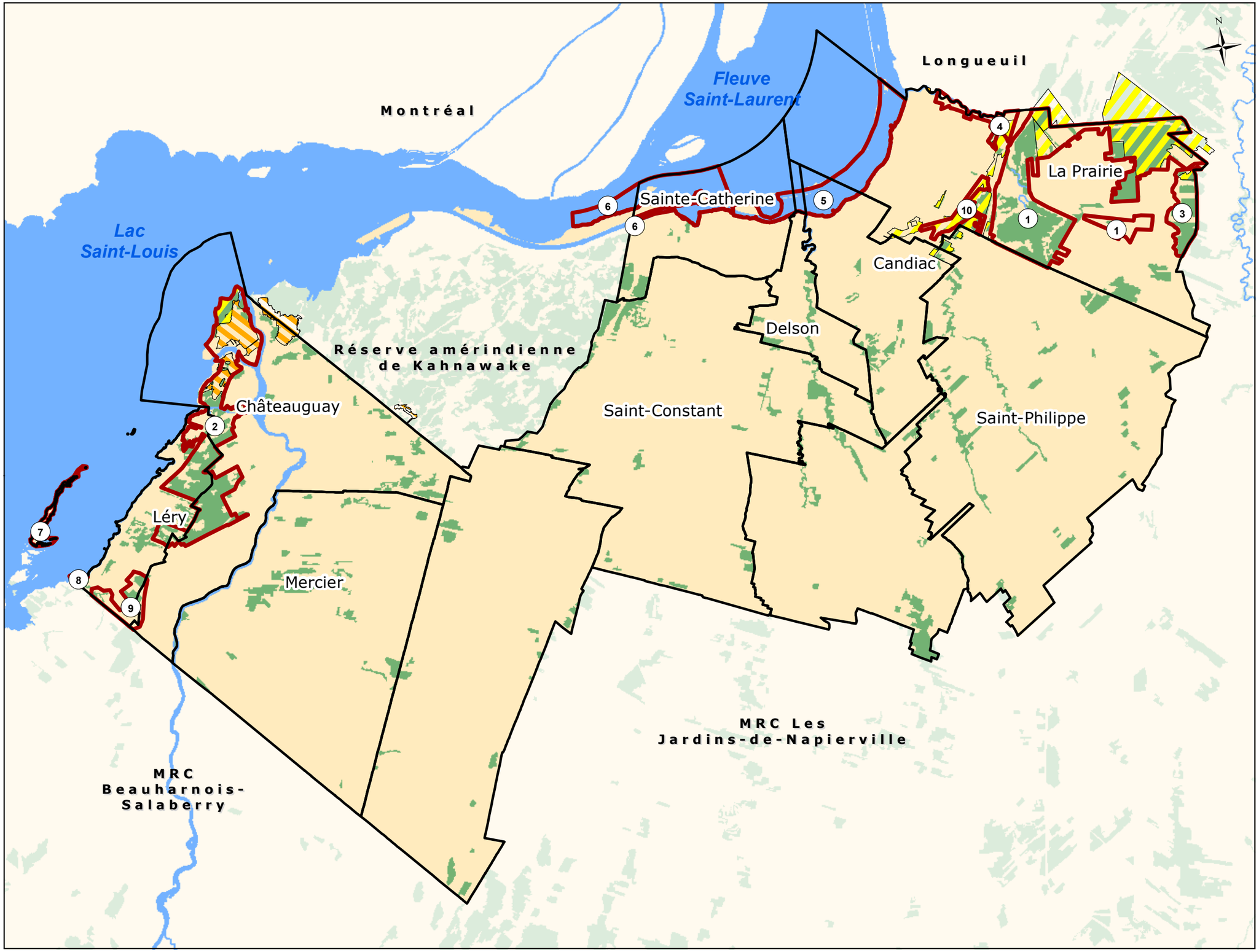

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 21.1
SITES ET TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Site d'intérêt faunique et floristique

1. Bois métropolitain de Brossard-La Prairie
2. Corridor vert de Châteauguay-Léry
3. Autres bois de La Prairie
4. Tronçon de la Rivière Saint-Jacques
5. Digue et îlots de la voie maritime et embouchure des rivières La Tortue et Saint-Régis
6. Rapides de Lachine
7. îles de la Paix
8. Pointe Goyette
9. Corridor forestier Léry-Beauharnois
10. Parc de Conservation de La Prairie

Habitat de la rainette faux-grillon

Habitats du petit blongios

Limites municipales

Hydrographie

Couvert boisé

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan21-1.mxd

6.4 Milieux humides

La cartographie des milieux humides du grand Montréal comprise au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* de la CMM, réalisée en 2010, identifie les milieux humides de plus de 0,3 hectare ainsi que leurs principales caractéristiques qui serviront de référence pour l'élaboration de plans de conservation des milieux humides.

Cette cartographie révèle la présence, sur le territoire de la MRC, de 798 milieux humides couvrant une superficie totale de 2100 hectares (incluant les milieux humides fluviaux) soit 5 % du territoire de la MRC de Roussillon. La majorité (66 %) de ces milieux humides correspond à des marécages. La MRC de Roussillon souhaite que les municipalités locales tiennent compte des milieux humides dans leur document de planification puisqu'ils fournissent des services écologiques essentiels : ils jouent un rôle déterminant dans le contrôle des inondations, de la qualité de l'eau, de l'érosion des berges et pour la préservation de la biodiversité.

Le tableau 113 - *Caractérisation des milieux humides* présente, à titre de référence, une caractérisation sommaire des différents milieux humides présents sur le territoire de la MRC de Roussillon. Le *plan 22 - Zones de contraintes naturelles* reprend la cartographie des milieux humides illustrée dans le PMAD de la CMM. D'autre part, certains milieux humides peuvent avoir fait l'objet d'ententes ou d'autorisations de la part du MDDELCC ou de caractérisation plus précise de la part des municipalités. La cartographie est illustrée de façon schématique et est présentée à titre de référence pour les municipalités locales. Pour toute question d'ordre légal, les études comprises dans les autorisations du MDDELCC, s'il y a lieu, et/ou la cartographie produite par une municipalité locale et reconnue par le MDDELCC prévalent. Le plan 22 - *Zones de contraintes naturelles* n'aura pas à être modifié afin de refléter une cartographie plus précise approuvée par la MDDELCC puisqu'il s'agit d'un plan schématique sans cadre règlementaire y étant rattaché.

Tableau 113- Caractérisation des milieux humides

Classes de milieux humides	Nombre	%	Superficie (ha.)	%	Taille moyenne (ha.)
Eau peu profonde	73	9	758	36	10,4
Marais	114	14	266	13	2,3
Marécage	525	66	843	40	1,6
Prairie humide	78	10	149	7	1,9
Tourbière boisée	7	1	84	4	11,9
Tourbière minérotrophe (fen)	0	0	0	0	0
Tourbière ombrotrophe (bog)	1	0	0	0	0
Total	798	100	2100	100	2,6

Source : Cartographie des milieux humides du Grand Montréal, par Canards Illimitées Canada, 2010 et mise à jour par la MRC de Roussillon en fonction des certificats d'autorisation émis par le MDDELCC à Saint-Constant et La Prairie, été 2012.

6.5 Faune, flore et espèces menacées ou vulnérables

Seulement quelques parties du territoire de la MRC de Roussillon ont fait l'objet d'inventaires floristiques et fauniques. Par contre, plusieurs espèces floristiques et fauniques en péril sont présentes sur le territoire. Au total, le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) recense 20 espèces fauniques à statut précaire, dont 3 espèces menacées, 8 vulnérables et 9 susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées. De plus, 48 espèces floristiques à statut précaire ont été recensées dont 3 espèces menacées, 3 vulnérables et 42 susceptibles d'être désignées vulnérables ou menacées. Les tableaux 114 et 115 dressent la liste des espèces fauniques et floristiques à statut précaire répertoriées dans la MRC de Roussillon.

Tableau 114- Liste des espèces fauniques à statut précaire répertoriées dans la MRC de Roussillon

Nom Latin	Nom français	Statut
Alosa sapidissima	*alose savoureuse*	Vulnérable
Ammocrypta pellucida	*dard de sable*	Menacée
Ammodramus savannarum	*bruant sauterelle*	Susceptible
Apalone spinifera	*tortue-molle à épines*	Menacée
Chaetura pelagica	*martinet ramoneur*	Susceptible
Diadophis punctatus	*couleuvre à collier*	Susceptible
Elliptio dilatata	*elliptio pointu*	Susceptible
Esox americanus vermiculatus	*brochet vermiculé*	Susceptible
Etheostoma caeruleum	*dard arc-en-ciel*	Susceptible
Falco peregrinus anatum	*faucon pèlerin anatum*	Vulnérable
Graptemys geographica	*tortue géographique*	Vulnérable
Ixobrychus exilis	*petit blongios*	Vulnérable
Lampropeltis triangulum	*couleuvre tachetée*	Susceptible
Moxostoma carinatum	*chevalier de rivière*	Vulnérable
Moxostoma hubbsi	*chevalier cuivré*	Menacée
Notropis bifrenatus	*méné d'herbe*	Vulnérable
Noturus flavus	*chat-fou des rapides*	Susceptible
Percina copelandi	*fouille-roche gris*	Vulnérable
Pseudacris triseriata	*rainette faux-grillon de l'Ouest*	Vulnérable
Storeria dekayi	*couleuvre brune*	Susceptible

Source : CDPNQ, 2015

Tableau 115- Liste des espèces floristiques à statut précaire répertoriées dans la MRC de Roussillon

Nom Latin	Nom français	Statut
Acer nigrum	*Érable noir*	Vulnérable
Agastache nepetoides	*agastache faux-népéta*	Susceptible
Agrimonia pubescens	*aigremoine pubescente*	Susceptible
Allium canadense	*ail du Canada*	Susceptible
Allium tricoccum	*Ail des bois*	Vulnérable
Asplenium platyneuron	*doradille ébène*	Susceptible
Cardamine bulbosa	*cardamine bulbeuse*	Susceptible
Cardamine concatenata	*dentaire laciniée*	Susceptible
Carex atherodes	*carex épi-de-blé*	Susceptible
Carex cephalophora	*carex porte-tête*	Susceptible
Carex folliculata	*carex folliculé*	Susceptible
Carex sparganioides	*carex faux-rubanier*	Susceptible
Carex swanii	*carex de Swan*	Susceptible
Carya ovata	*caryer ovale*	Susceptible
Claytonia virginica	*claytonie de Virginie*	Susceptible
Crataegus coccinioides	*aubépine dilatée*	Susceptible
Crataegus crus-galli	*aubépine ergot-de-coq*	Susceptible
Crataegus suborbiculata	*aubépine suborbiculaire*	Susceptible
Cyperus odoratus	*souchet odorant*	Susceptible
Descurainia pinnata	*moutarde-tanaisie verte*	Susceptible
Eleocharis robbinsii	*éléocharide de Robbins*	Susceptible
Galearis spectabilis	*orchis brillant*	Susceptible
Galium circaezans	*gaillet fausse-circée*	Susceptible
Goodyera pubescens	*goodyérie pubescente*	Vulnérable
Hypericum ascyron	*millepertuis à grandes fleurs*	Susceptible
Juglans cinerea	*noyer cendré*	Susceptible
Lycopus laurentianus	*lycope du Saint-Laurent*	Susceptible
Lycopus virginicus	*lycope de Virginie*	Susceptible

Nom Latin	Nom français	Statut
Lysimachia hybrida	*lysimaque hybride*	Susceptible
Podophyllum peltatum	*podophylle pelté*	Menacée
Podostemum ceratophyllum	*podostémon à feuilles cornées*	Susceptible
Potamogeton pusillus	*potamot à gemmes*	Susceptible
Quercus bicolor	*Chêne bicolore*	Susceptible
Ranunculus flabellaris	*renoncule à éventails*	Susceptible
Rorippa aquatica	*armoracie des étangs*	Susceptible
Samolus parviflorus	*samole à petites fleurs*	Susceptible
Saururus cernuus	*lézardelle penchée*	Menacée
Staphylea trifolia	*staphylier à trois folioles*	Susceptible
Symphyotrichum pilosum	*aster de Pringle*	Susceptible
Taenidia integerrima	*ténidia à feuilles entières*	Susceptible
Thalictrum dasycarpum	*pigamon pourpré*	Susceptible
Toxicodendron vernix	*sumac à vernis*	Susceptible
Trichostema dichotomum	*trichostème fourchu*	Susceptible
Verbena simplex	*verveine simple*	Menacée
Veronica anagallis-aquatica	*véronique mouron-d'eau*	Susceptible
Viola sororia	*violette affine*	Susceptible
Woodwardia virginica	*woodwardie de Virginie*	Susceptible
Zizania aquatica	*zizanie à fleurs blanches*	Susceptible

Source : CDPNQ, 2015

Parmi les éléments fauniques d'intérêts, il y a, entre autres, la rainette faux-grillon et le petit blongios (voir plan 21.1-*Sites et territoires d'intérêt écologique*). Ce sont deux espèces fauniques désignées vulnérables en vertu de la *Loi sur les espèces en péril et vulnérables* au Québec. Au provincial, les habitats protégés de la rainette faux-grillon sont en voie d'être reconnus légalement, parmi lesquels quatre polygones d'habitats se situent sur le territoire de la MRC. Aussi, ces espèces sont protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada et leur statut est menacé. Il y a deux habitats essentiels définis au fédéral sur le territoire de la MRC pour chacune de ces espèces. La majorité des autres espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être inscrites au tableau 114 ont comme habitat principal les cours d'eau.

6.6 Les contraintes naturelles

Les caractéristiques du territoire (nature des sols, dynamique des réseaux hydrographiques) combinées aux effets des phénomènes naturels peuvent être la source de dommages aux biens meubles et immeubles et parfois de danger pour la sécurité des individus. Les zones de contraintes naturelles correspondent aux plaines inondables et aux zones de risques d'érosion et de glissement de terrain.

6.6.1 Les plaines inondables

Sur le territoire de la MRC, certains secteurs présentent des risques d'inondation, cependant diverses sources ont identifié les zones inondables. De fait, certaines zones inondables sont établies par la Convention Canada-Québec, d'autres par le Centre d'expertise hydrique du Québec alors que d'autres ont été définies par la MRC en collaboration avec les municipalités locales impliquées.

Les zones inondables identifiées dans le cadre de la Convention Canada-Québec sont décrites au tableau 116 et schématisées au *plan 22 - Zones de contraintes naturelles*. De plus, ces zones inondables sont également identifiées de façon plus précise sur les cartes officielles de la convention reprises aux *plans 28a-1 à 28a-3 - Plaines inondables identifiées par la Convention Canada-Québec et avis de radiation* insérés en annexe. Mentionnons également que toutes les dérogations accordées par le Comité fédéral-provincial et certaines corrections apportées aux zones inondables sont reconnues par le présent schéma et que, par le fait même, elles peuvent être soustraites de l'application des dispositions normatives applicables, selon le cas.

Tableau 116- Plaines inondables identifiées par la Convention Canada-Québec

Municipalité	Cours d'eau	Cote de récurrence	Carte officielle	Échelle
Châteauguay Léry	Lac Saint-Louis Rivière Châteauguay Ruisseau Saint-Jean	0-20 ans (risques élevés) 20-100 ans (risques faibles)	31-H5-100-0202 31-H5-100-0302 31-H5-100-0303	1:10 000 1:10 000 1:10 000

Source: Convention Canada-Québec. *Cartes du risque d'inondation, région de Montréal, province de Québec*, telles que modifiées par les avis de radiation ou précision.

Pour les autres affluents du fleuve Saint-Laurent situés sur le territoire de la MRC, les études par bassin de drainage effectuées à ce jour servent à identifier les plaines de débordement de certaines rivières. Le tableau 117 résume les études réalisées jusqu'à maintenant.

Les plaines inondables identifiées au tableau 117 sont identifiées de façon schématique au *plan 22 - Zones de contraintes naturelles*. Cependant, pour des fins d'application normative, on doit se référer au *plan 28b - Plaines inondables, secteurs de non-remblai et secteurs de risque d'érosion et de glissement de terrain identifiés par la MRC de Roussillon et par les municipalités locales* et aux feuillets s'y rattachant.

Depuis l'entrée en vigueur de ces études, certaines dérogations, radiations ou précisions ont été accordées pour la réalisation d'ouvrages, relativement aux dispositions normatives

applicables dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans. Les ouvrages qui ont fait l'objet de ces dérogations sont cartographiés sur des feuillets. D'autres dérogations, radiations ou précisions pourraient être accordées dans le futur.

Tableau 117- Études complétées - Plaines inondables identifiées par la MRC de Roussillon et par les municipalités locales

Municipalité	Cours d'eau	Cote de récurrence	Étude	Échelle
Candiac Delson Saint-Constant Saint-Mathieu Saint-Philippe	Rivière La Tortue	0-20 ans 20-100 ans Embâcles	A982100-001, 01-07-19 A982100-02, 01-07-19 A982100-03, 01-07-19 A982100-04, 01-07-19 A982100-05, 00-10-20 A982100-06, 00-10-20 A982100-07, 00-10-20 A982100-08, 00-10-20	1 : 2 000 1 : 2 000 1 : 2 000 1 : 2 000 1 : 2 000 1 : 2 000 1 : 2 000 1 : 2 000
Sainte-Catherine	Rivière Saint-Pierre Rivière Saint-Régis Rivière Du Portage	0-20 ans 20-100 ans	002156 102 HY 0001 OD, 00-11-17 002156 102 HY 0002 OC, 00-11-17	1 : 2 000 1 : 2 000
Saint-Constant	Rivière Saint-Pierre Rivière Saint-Régis (dans le périmètre urbain)	0-20 ans 20-100 ans	002156 102 HY 0002 OB, 97-05-20 002156 102 HY 0003 OD, 98-01-30 002156 102 HY 0004 OB, 97-05-20 002156 102 HY 0006 OB, 97-05-20 0530031 100 HY 0002 OB, 99-08-12 0530083 100 HY F3-100, 00-09-13	1 : 2 000 1 : 2 000 1 : 2 000 1 : 2 000 1 : 2 000 1 : 2 000
Mercier	Rivière Châteauguay	0-100 ans	35883, 98-03-30	1 : 5 000
Saint-Mathieu	Ruisseau Lasaline (tronçon)	0-20 ans 20-100 ans	01497 A9821N-09	1 : 3500
Saint-Philippe	Rivière Saint-Jacques	0-20 ans 20-100 ans	31H06-020-1102-S 31H06-020-1101-S 31H06-020-1001-S 31H06-020-0902-S	1 :2 000
Saint-Constant	Rivière Saint-Pierre	0-20 ans 20-100 ans	31H05-020-0917-S 31H05-020-0817-S 31H05-020-0717-S 31H05-020-0617-S 31H05-020-0517-S	1 :2 000
Saint-Constant Saint-Isidore	Rivière Saint-Régis	0-20 ans 20-100 ans	31H05-020-1016-S 31H05-020-0916-S 31H05-020-0815-S 31H05-020-0714-S	1 :2 000
Saint-Philippe	Ruisseau Saint-André	0-2 ans 2-20 ans 20-100 ans	111-25247-00_P6 111-25247-00_P7 111-25247-00_P8 111-25247-00_P9	1 : 3 000
Saint-Philippe	Ruisseau Saint-Claude	0-2 ans 2-20 ans 20-100 ans	111-25247-00_P10 111-25247-00_P11 111-25247-00_P12	1 : 3 000
La Prairie	Rivière Saint-Jacques	0-20 ans 20-100 ans Secteur de cote	31H06-020-1402-S 31H06-020-1501-S 28h-5.3	1 : 2 000
Châteauguay	Rivière Châteauguay	Embâcles	INRS-ETE #R841	

Le tableau 118 résume les secteurs devant faire l'objet d'une détermination et d'une identification éventuelle. Le *plan 22 – Zones de contraintes naturelles* schématise ces territoires d'étude et le *plan 28b – Plaines inondables, secteurs de non-remblai et secteurs de risque d'érosion et de glissement de terrain identifiés par la MRC de Roussillon et par les municipalités locales* indiquent précisément leurs limites.

Tableau 118 - Secteurs de non remblai identifiés par la MRC de Roussillon devant faire l'objet d'études municipales

Municipalité	Cours d'eau	Cote de récurrence	Échéance
Châteauguay	Rivière Châteauguay	0-20 ans 20-100 ans	2020

Certains secteurs de non-remblai identifiés préalablement pour la détermination des plaines inondables demeurent. Le tableau 119 identifie les secteurs de non-remblai où les contrôles continuent de s'appliquer. Le maintien de ces secteurs atteint plusieurs objectifs. Ils préviennent l'érosion des berges, forment des brise-vents et des corridors forestiers favorables au maintien de la biodiversité et enfin, offrent une protection adéquate des personnes et des biens en cas d'événements d'inondation exceptionnels.

Le maintien des secteurs de non-remblai n'exclut pas la possibilité pour une municipalité d'effectuer une étude plus précise afin de connaître l'étendue de la plaine inondable. Cette pratique est encouragée par la MRC.

Tableau 119- Secteurs de non remblai identifies par la MRC

Municipalité	Cours d'eau
La Prairie	Rivière Saint-Jacques Ruisseau Saint-Claude
Saint-Constant Saint-Mathieu	Ruisseau La Saline
Saint-Constant	Ruisseau Saint-Simon

6.6.1.1 Zones inondables par embâcles connues sur le territoire de la Ville de Châteauguay

En 2006, une étude de l'INRS a été produite pour le compte de la Ville de Châteauguay en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique et divers partenaires. L'objectif de l'étude était la recherche d'une solution intégrée au risque d'inondation à Châteauguay. Ce rapport de recherches avait été produit suite au dernier épisode d'embâcles du printemps 2004. L'étude proposait diverses interventions pour une approche intégrée de la gestion de risques.

Depuis plus de 20 ans des mesures de mitigation ont été mises en place dans le but de protéger la population des inondations par embâcles. Parmi ces mesures il y a l'aéroglisseur qui vient déglacer l'embouchure de la rivière Châteauguay jusqu'au pont des Adirondacks. L'aéroglisseur est disponible à compter du mois de février et en fonction depuis 1998. L'utilisation de la grue amphibie après l'aéroglisseur remonte aussi aux années 1998. En 2001, la Ville a mandaté Hydro Météo d'effectuer la surveillance et la prévision des crues et des débâcles de la rivière.

À la suite de l'étude de l'INRS, la Ville de Châteauguay a poursuivi la mise en œuvre d'actions directes sur la rivière (aéroglisseur et grue amphibie) et elle a mis en place des procédures et des mesures préventives et d'urgence spécifiques à la gestion de la rivière.

Elle a aussi procédé à la création d'un comité de sécurité civile qui assure, notamment, une veille quotidienne de l'état de la rivière en partenariat avec Hydro-Météo. Une surveillance terrain quotidienne est effectuée entre le 15 novembre et le 30 avril. De plus, des rapports météos et des prévisions ainsi que des relevés télémétriques sont fournis tout au long de l'année par Hydro Météo. À l'été 2019, une nouvelle station télémétrique de surveillance, avec vidéo, sera installée afin de mieux superviser la rivière.

Les actions posées par la Ville de Châteauguay s'appuient sur les propositions de l'étude de l'INRS. Ces actions sont aujourd'hui inscrites dans une procédure complète de préalerte de risques reliés à l'eau et impliquent un lot de professionnels et d'intervenants qualifiés. Chaque année, l'ensemble des actions et des mesures préventives posées par la Ville se voient évaluées, améliorées et révisées afin de maintenir une efficacité qui a été éprouvée au cours de ces quatorze dernières années.

Aujourd'hui, tel que démontré dans l'évaluation de l'efficacité des mesures de mitigation mise en place, la Ville sait reconnaître les signes de conditions propices à la formation d'embâcles et elle agit en déployant les mesures de prévention appropriées. Jusqu'à présent, cette approche s'avère efficace en termes de réduction du risque, car aucun embâcle n'est survenu depuis 2004.

6.6.1.1.1 Analyse du risque d'inondation par embâcles

En 2019, les ingénieurs du Bureau de projet de gestion des risques d'inondation de la Communauté métropolitaine de Montréal ont produit un avis sur le risque d'inondation par embâcles à Châteauguay[28]. Cet avis fait état des nombreux paramètres qui entrent en jeu et considérant leur variabilité, tant du point de vue spatial que temporel, le calcul de la probabilité d'occurrence de la formation d'un embâcle est impossible à effectuer avec un bon niveau de confiance selon l'état actuel des connaissances.

Ainsi, bien qu'il soit possible d'utiliser des données historiques pour évaluer la récurrence statistique passée des événements, les incertitudes relatives aux conditions qui seront observées dans le futur, amplifiées par les effets des changements climatiques, font que la probabilité de voir un embâcle se former ne peut pas être exprimée en termes de périodes de retour établies à partir d'une chronique d'événements passés. Il n'est donc pas possible de s'appuyer sur une méthodologie éprouvée et acceptée comme c'est le cas pour l'analyse fréquentielle des débits de crue.

Considérant la complexité du phénomène de formation d'un embâcle et qu'il soit impossible de prédire avec précision ni l'endroit où l'embâcle se formera (enjeu spatial) ni sa sévérité, il apparaît qu'une approche dite « historique », basée sur l'analyse des événements passés, s'avère la plus judicieuse pour cartographier des zones à risque d'embâcles.

[28] Bureau de projet de gestion des risques d'inondation (avril 2019), *Avis sur le risque d'inondation par embâcles à Châteauguay*, 6 p.

Selon l'analyse de l'efficacité des mesures de mitigation mises en place par la Ville ainsi que l'évaluation du risque dans un contexte de changement climatique, le risque d'inondation par embâcles sur la rivière Châteauguay est considéré comme modéré à la condition que les mesures de mitigation soient maintenues.

Le plan 22 – *Zones de contraintes naturelles* schématise ce territoire d'étude, le plan 28b – *Plaines inondables, secteurs de non-remblai et secteurs de risque d'érosion et de glissement de terrain identifiés par la MRC de Roussillon et par les municipalités locales* ainsi que le feuillet 28b-12.1 *–Zone à risque modéré d'inondation par embâcles de Châteauguay* identifie les secteurs où il a été déterminé un risque modéré d'inondation causée par un embâcle.

6.6.2 Les zones de risques d'érosion et de glissement de terrain

Une étude réalisée dans le cadre du premier schéma d'aménagement avait permis d'identifier des zones de risques d'érosion et de glissement de terrain sur le territoire de la MRC. Cette étude, réalisée par un géomorphologue, s'appuyait principalement sur des observations réalisées lors de visites sur le terrain et par l'analyse de photographies aériennes.

Principalement localisées le long des cours d'eau, dans les secteurs de fortes pentes et la plupart du temps sur des dépôts peu cohésifs, les zones de risque d'érosion et de glissement de terrain ne sont cependant pas très nombreuses sur le territoire de la MRC. Il s'agit de secteurs plus ou moins restreints, mais dont le potentiel de risque varie.

Le tableau 120 présente les zones de risques d'érosion et de glissement de terrain actuellement identifiées sur le territoire de la MRC de Roussillon. Le *plan 22 - Zones de contraintes naturelles* illustre, de façon schématique, ces mêmes zones. Pour des fins normatives, on doit toutefois se référer au *plan 28b - Plaines inondables, secteurs de non-remblai et secteurs de risque d'érosion et de glissement de terrain identifiés par la MRC de Roussillon et par les municipalités locales*, qui délimitent précisément ces zones.

Tableau 120- Caractérisation de certains secteurs identifiés comme présentant des risques d'érosion et de glissement de terrain

Zone	Municipalité	Caractéristiques
Aux abords de la rivière Saint-Jacques et de ses tributaires: ruisseau Saint-André ruisseau des Trente ruisseau Bergeron, et autres.	Saint-Philippe [1]	▪ Les zones d'érosion les plus importantes se situent sur les rives concaves des cours d'eau, là où la vitesse du courant est la plus forte. L'érosion a déjà affectée quelques endroits le long des routes mais ce problème a été résolu par l'enrochement au pied des talus. Il faudrait tout de même s'assurer que tous ces secteurs sensibles à l'érosion seront corrigés et consolidés par des techniques adéquates. ▪ Les dépôts argileux sont compacts et cohésifs et peuvent résister au sapement basal des cours d'eau. Une sursaturation des dépôts en eau pourrait provoquer des décrochements ou affaissements du terrain de faible dimension.

Zone	Municipalité	Caractéristiques
Aux abords de la rivière Saint-Jacques et de ses tributaires: ruisseau Saint-André ruisseau des Trente ruisseau Bergeron, et autres. (suite)	Saint-Philippe [1]	▪ L'érosion fluviale affecte les terres et se reflète par un système dense d'entailles hydrographiques au sud du village de Saint-Philippe et le long du rang Saint-Claude. Cette multiplication des chenaux d'écoulement superficiel est reliée au mauvais drainage des terres qui se traduit par la formation de ravins. Dans ces secteurs, un système de drainage artificiel, de surface ou souterrain devrait être envisagé afin de régulariser l'écoulement et restreindre la surface de ravinement. ▪ On ne retrouve aucune cicatrice ancienne ou actuelle de glissement de terrain. Les zones de ravinement sont des zones potentielles de glissements de terrain. Le terrain est plus humide et plus ondulé, la nappe phréatique est près de la surface et le drainage est lent. Ces caractéristiques du terrain associées à un dépôt argileux épais sont des conditions favorables aux glissements.
Aux abords de la rivière La Tortue	Candiac [1]	▪ La rivière ajuste son cours en érodant ses berges concaves et en permettant la sédimentation le long de ses berges convexes. Les berges concaves sont dans une position plus critique du point de vue de la stabilité. Une forte proportion des berges est affectée par l'érosion par sapement de berge, par la reptation, ou par le ravinement, dans les secteurs où elles sont concaves. ▪ Le secteur présente également quelques glissements de terrains actifs. On retrouve des berges stabilisées ou étant actuellement soumises à l'érosion. Les berges stabilisées ont déjà été sollicitées à leur base et sont affectées de décrochements, ces berges sont considérées comme étant encore sensibles.
Aux abords de la rivière La Tortue	Saint-Mathieu [1]	▪ Les sites d'érosion se situent sur la rive concave du cours d'eau, là où le courant est le plus fort. L'érosion fluviatile se retrouve là où coule actuellement la rivière. ▪ Puisqu'il s'agit d'une rivière à méandres, il y a des risques de glissements de terrain là où coulait jadis la rivière. Une pente forte dans les dépôts meubles très fins (argile et limon) accentue la sensibilité au glissement. ▪ Les risques de glissements sont encore plus élevés du côté ouest de la rivière. Au printemps, la neige s'accumule plus de ce côté et fond plus tard, d'où un plus grand apport d'eau dans les sols à texture fine.
Aux abords de la rivière La Tortue (suite)	Delson Saint-Constant [1]	▪ Le réaménagement des rivières pour éliminer les méandres a pour effet d'augmenter la vitesse du courant dans les secteurs linéaires et sur la rive concave. Le sapement de la base du talus par la rivière est fréquent. Cela cause un réajustement constant de la pente du talus qui se traduit par
Aux abords de la rivière Saint-Pierre	Saint-Constant [1]	

Zone	Municipalité	Caractéristiques
Aux abords de la rivière Saint-Régis	Saint-Constant [1]	des décrochements et la perte de la partie superficielle du sol en haut de pente. ▪ Les décrochements risquent d'être plus importants dans la zone urbaine parce que celle-ci est construite dans la partie aval de la rivière où les talus de terrasse sont plus importants (rivière plus encaissée, plus de courant et plus d'érosion). ▪ On ne note pas, dans le passé, de trace d'anciens décrochements ou glissements de terrain d'envergure. Les dépôts moins épais d'argile brune mêlée à des limons, comme c'est souvent le cas ici, sont moins vulnérables aux glissements que l'argile pure, grise et lourde. Cela n'implique pas nécessairement que les terrains resteront toujours stables vis-à-vis les développements anthropiques. L'érosion fluviale conjuguée à la faible perméabilité des dépôts pourrait engendrer des mouvements de sol.

1. Les caractéristiques présentées correspondent essentiellement à la portion du cours d'eau qui traverse cette municipalité.

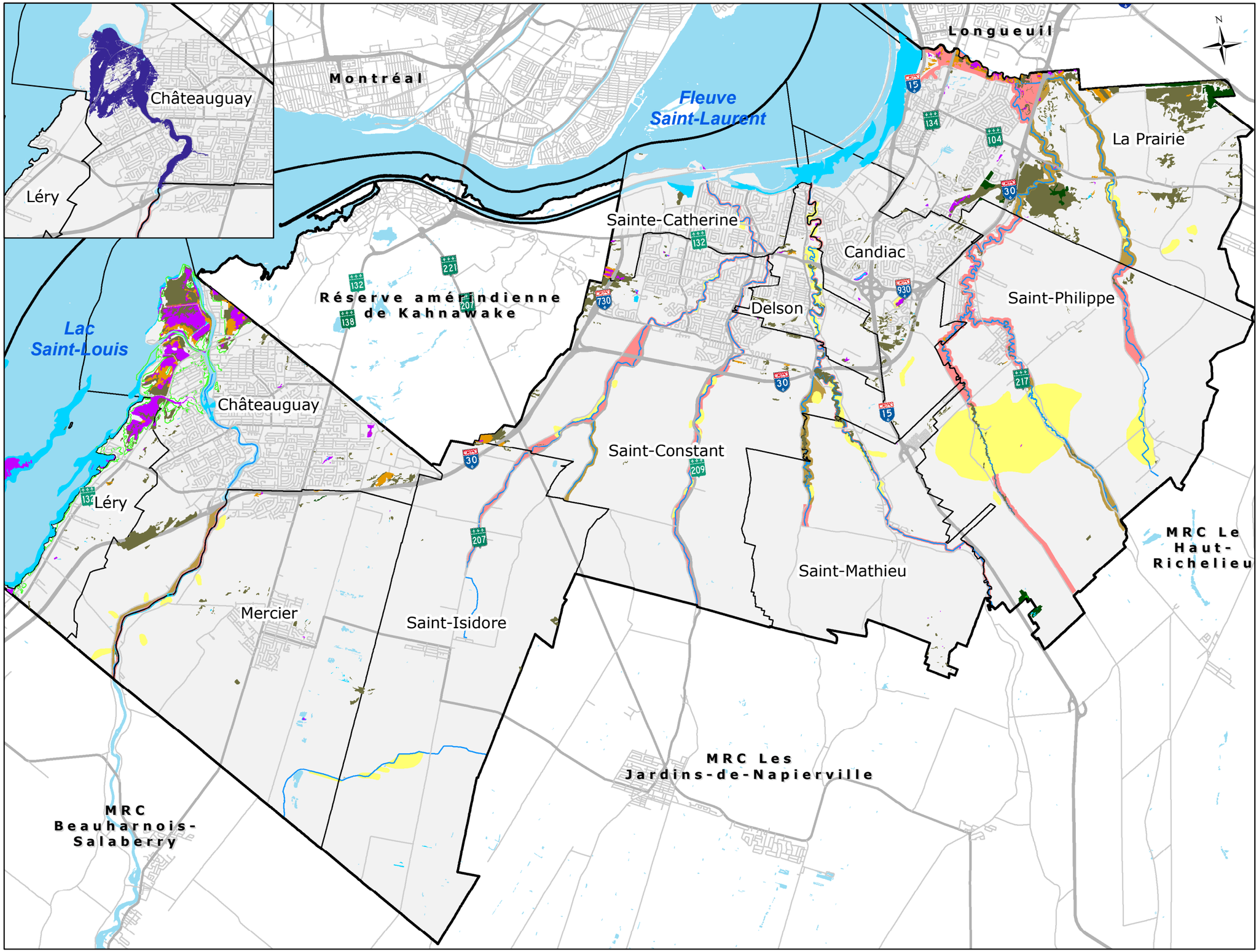

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 22
ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES

Milieux humides du PMAD

- Eau peu profonde
- Marais
- Marécage
- Prairie humide
- Tourbière boisée
- Tourbière ombrotrophe (bog)

Zone à risque d'inondation par embâcle (voir l'encadré)

- Risque modéré
- Limite de la MRC
- Limite municipale
- Hydrographie
- Zone de risque d'érosion et de glissement de terrain
- Plaine inondable identifiée par la MRC et les municipalités locales ou par le CEHQ
- Secteur de non-remblai identifié par la MRC
- Plaine inondable identifiée par la convention Canada-Québec

NOTE:
Ce plan ne sert qu'à illustrer de façon schématique les zones de contraintes naturelles. Pour toute question d'ordre légal, se référer aux plans détaillés du cartable des annexes cartographiques

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan22.mxd

7. Risques et contraintes anthropiques

La prise en considération des contraintes de nature anthropique dans la démarche de planification du territoire permet d'atténuer les impacts négatifs (bruit, odeur, risque d'accident, etc.) et les risques que peuvent occasionner certaines activités humaines sur les personnes, les biens et l'environnement. Elle permet également d'assurer que ces activités soient implantées de telle sorte à en favoriser le plein fonctionnement et l'expansion.

Les risques et contraintes anthropiques retenus dans les sections suivantes sont de natures diverses soit les matières résiduelles, les industries susceptibles de produire ou d'utiliser des matières dangereuses, la qualité de l'air, la lutte aux changements climatiques, les terrains et les sites aquatiques contaminés ainsi que les risques associés aux infrastructures et aux activités.

7.1 Matières résiduelles

C'est en 1994 que la gestion des contrats de collecte pour les déchets et les matières recyclables fut régionalisée. En 2002, la MRC déclare compétence par rapport à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de ses onze municipalités. Depuis, la MRC a compétence pour la collecte, le transport et le traitement des déchets domestiques, des matières recyclables et des matières organiques.

Il y a tout de même des initiatives locales qui complètent le service offert par la MRC. Les municipalités organisent, par exemple, des collectes de branches et de sapins et offrent également des points de dépôt pour recueillir diverses matières valorisables. Le niveau de service et le nombre de matières acceptées varient d'une municipalité à l'autre. La plupart des municipalités locales mettent à la disposition de leurs citoyens des lieux de dépôt aménagés et sous surveillance destinés à accueillir certains résidus, tels que les matériaux de construction et les résidus domestiques dangereux en vue de leur mise en valeur. Le tableau 121 identifie ces lieux.

Tableau 121 - Centre de récupération destiné aux résidants de la MRC de Roussillon

compagnie	adresse	ville
Éco-services Tria	1985 Jean Marie Langlois	La Prairie
Mélimax	224 boul. Industriel	Châteauguay
Dépôt ville de Delson	61 rue Beauvais	Delson
Dépôt ville de Mercier	485 St-Jean-Baptiste	Mercier
Dépôt ville de Saint-Constant	25 Lasaline	Saint-Constant
Dépôt ville de Saint-Isidore	En face du 202 Boyer	Saint-Isidore
Dépôt ville de Saint-Mathieu	311 ch. St-Édouard	Saint-Mathieu
Dépôt ville de Saint-Philippe	68 montée Monette	Saint-Philippe
Dépôt ville de Sainte-Catherine	5900 boul. St-Laurent	Sainte-Catherine

Source MRC de Roussillon, 2015

Pour l'année 2014, la génération de matières résiduelles produites par les résidents de la MRC de Roussillon est de 78 742 tonnes métriques, ce qui équivaut à une génération de

467 kg par habitant. De ce nombre, 15 240 tonnes métriques (19,4%) ont été récupérées par la collecte des matières recyclables et 54 059 tonnes métriques (68,7%) ont été éliminées. Les 9 443 tonnes métriques (11,9%) restantes furent collectées dans le cadre d'autres initiatives.

De 2010 à 2014, les volumes totaux générés ont augmenté de 3,6%. Par contre, la génération par habitant a diminué de 11kg. La proportion de matières recyclables par rapport aux déchets enfouis est restée stable. Toutefois, le taux de détournement à l'enfouissement a augmenté notamment en raison de l'augmentation des matières récupérées lors des collectes d'automne et des lieux de dépôt des municipalités (écocentre).

Dans l'ensemble de la CMM, les habitants généraient en moyenne 524 kg de matières en 2012, ce qui s'apparente aux chiffres que les citoyens de la MRC généraient à l'époque. Toujours en 2012 dans la CMM, les matières recyclables représentaient 19 % des matières résiduelles alors que les déchets enfouis en représentaient 63,8%. La MRC de Roussillon récupère une proportion de matières recyclables semblable à la moyenne de la CMM mais peut faire mieux en ce qui concerne le détournement à l'enfouissement notamment au niveau des matières organiques. Le projet de complexe intermunicipal de traitement et de valorisation des matières résiduelles organiques par biométhanisation et compostage permettra d'améliorer cet aspect puisqu'on y valorisera les résidus verts et alimentaires des foyers des MRC de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry.

7.1.1 Les équipements et infrastructures de gestion des matières résiduelles

Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM identifie les équipements existants reliés à la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Le tableau 122 précise la localisation et la desserte de ces équipements dans la MRC de Roussillon.

Tableau 122- Équipements existants reliés à la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Roussillon

Nom de l'établissement	Adresse	Municipalité	Type d'installation	Matière
Site de traitement des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)				
Éco-services Tria	1985 Jean Marie Langlois	La Prairie	Centre de tri	Les citoyens de La Prairie y sont référés, avec frais.
Mélimax	222, boul. Industriel	Châteauguay	Centre de tri	Écocentre privé qui reçoit les matières des résidents de Châteauguay selon une entente avec la Ville
Centre de tri des matières recyclables				
Compagnie de recyclage de papier MD	235, boul. Industriel	Châteauguay	Centre de tri et recyclage	Centre de tri actuel pour ensemble des matières recyclables de la MRC
Lieu de traitement d'autres matières				
AIM	1975, rue Jean	La Prairie	Recyclage de métaux	métaux ferreux et non-

	Marie Langlois			ferreux
Cascades	75 boul. Marie-Victorin	Candiac	Recyclage	Papier, carton
Globe Métal	1545 1ere Avenue	Sainte-Catherine	Recyclage de métaux	métaux ferreux et non-ferreux
Pro-Jet Démolission	166 boul. Industriel	Châteauguay	Recyclage	Métaux, résidus CRD
Recyclage de palettes AA	2465 rue Ford	Châteauguay	Recyclage	Bois, métaux
Potters Canada	1505 rue industrielle	La Prairie	Recyclage du verre	Verre
Centre de récupération d'autres matières				
Terrapure Environnement	150 rue Bélanger et 1200 rue Grenier	Châteauguay et Sainte-Catherine	Récupérateur, recyclage, transfert de matières dangereuses	Batteries, huiles métaux et plastiques
Recycle-City	1400 rue Guise	La Pairie	Récupérateur et recyclage	Fibres et métaux
Recy-Mat	1138 boul. Ste-Marguerite	Mercier	Récupérateur	Bois et résidus CRD
Clean Harbors	1294 boul. Ste-Marguerite et 6785 route 132	Mercier et Sainte-Catherine	Récupérateur, recyclage de matières résiduelles dangeureuses et incinérateur	Batteries, piles, huiles et autres matières dangereuses
Lafarge	436 ch. De la Petite Côte	Saint-Constant	Récupérateur, recyclage et valorisation énergétique	Cartouches d'imprimantes, pneus et résidus CRD
Rothsay Biodiesel	605 1ere Avenue	Sainte-Catherine	Récupérateur	Matières grasses alimentaires et huiles de cuisson
Sintra inc.	7 rang St-Régis sud	Saint-Isidore	Récupérateur et recyclage	Résidus de CRD (asphalte)
Delta Récupération	420 rue Pricipale	Saint-Mathieu	Récupérateur	Bois, métaux, résidus de CRD
Leblanc, Richard	464, rue St-Pierre Nord	Saint-Constant	Dépôt de résidus industriel	Déchets dangereux
Ouvrage de raffinage de métaux Dominion	700, rang Saint-Régis Su	Saint-Constant	Dépôt de résidus industriel	Batteries, Équipement électrique, Sable de fonderie
Ancien dépotoir Gérard Sambault 128657 Canada limitée	rang Saint-Simon	Saint-Isidore	Dépôt de résidus industriel	Matériaux secs, Mixte industriel, Résines
Entreprises Antoine Stablie et Fils inc.	3025, boul. Taschereau	La Prairie	Dépôt de résidus de CRD	résidus de CRD

Ancien site d'enfouissement des déchets				
Ancien site d'enfouissement des déchets (LES) de Delson	Lots P-10, P-11, p-13, et P-14	Delson	Ancien lieu d'élimination de matières résiduelles désinfecté	Déchets divers, contient des matières dangereuses

Source : CMM, Projet de PGMR 2012-2020 et MRC de Roussillon.

Près d'une quinzaine de ressourceries, avec ou sans but lucratif, existent sur le territoire de la MRC. Il s'agit d'endroits destinés à accueillir les biens de seconde main destinés à la revente à bas prix ou au réemploi. La plupart du temps, les ressourceries ouvrent à titre d'organisme d'économie sociale qui intègre de la main-d'œuvre bénévole ou en réinsertion à l'emploi.

La MRC de Roussillon projette également que deux équipements devront être implantés pour servir les citoyens de la MRC, soit un écocentre régional pour les secteurs centre et est de la MRC ainsi que le complexe intermunicipal de traitement et de valorisation des matières résiduelles organiques par biométhanisation et compostage à Beauharnois.

Aucun lieu d'enfouissement technique n'est en activité sur le territoire de la MRC de Roussillon. Entre 2006 et 2015, la situation a peu changé en ce qui concerne la destination des matières éliminées. La totalité de ces matières était enfouie au lieu d'enfouissement technique de Terrebonne (secteur Lachenaie). Ce site accueille 47% des matières éliminées générées par les habitants la CMM. Par contre, depuis le 1er décembre 2015, les résidus ultimes de la MRC de Roussillon sont enfouis au site de Sainte-Sophie.

Finalement, cinq types de produits sont visés par la responsabilité élargie des producteurs en vertu du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* :

- Matériel électronique
- Lampes au mercure
- Peintures et contenants
- Piles et batteries
- Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables

La responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de ces produits est transférée aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur le territoire. Ainsi, en plus des lieux mentionnés plus haut de nombreux magasins de la MRC qui vendent ces types de produits peuvent les reprendre lorsqu'ils ont atteint la fin de leur vie utile. Le tableau 123 identifie les commerces qui constituent des lieux de dépôts pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs.

Tableau 123- Les lieux de dépôts pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs

Type de produits	Détaillants
Matériel électronique	Bureau en gros, Goyette info plus
Lampes au mercure	BMR, R. Marcil et frères, Réno-Dépôt, Rona
Peintures	BMR, R. Marcil et frères, Réno-Dépôt, Rona, Canadian Tire, Quincaillerie Berger
Piles	Lumen, Canadian Tire, Pharmacie Brunet, Réno-Dépôt, Bureau en gros, La Source, Uniprix, Home-Dépôt, Jean-Coutu, Procom SV
Huiles et filtres	Touchette Pneus et Mécanique, Pièces d'Auto Duroy, Park Avenue Nissan, Environnement PSL, **Concessionnaire Toyota** , **Centre du Pneu Radial,** Concessionnaire Chevrolet, **Atelier Mechanique St-Isidore**

Source : ARPE Québec, 2015; RecycFluo, 2015; Éco-Peinture, 2015; Appel à Recycler, 2015; SOGHU, 2015

7.1.2 Gestion des boues d'épuration

Depuis plusieurs années, l'implantation des équipements d'épuration des eaux usées (voir section 5.8) et le resserrement des exigences réglementaires mettent en évidence la nécessité d'une planification pour l'élimination des boues de provenance municipale.

Pour la seule année 2014, la station d'épuration des eaux usées municipales de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie (municipalités de Candiac, Delson, La Prairie, Sainte-Catherine et Saint-Constant) a généré plus de 23 980 tonnes métriques de matières sèches. Ce chiffre était de 2 250 tonnes métriques pour la station de Châteauguay en 2012. Les autres stations d'épuration de la MRC (Léry, Mercier, Saint-Isidore et Saint-Philippe) ont un système d'étang aéré récent faisant en sorte qu'elles n'ont pas encore eu à en faire la vidange. Finalement, près de 3000 fosses septiques génèrent également une quantité importante de boues par année.

En général, l'élimination et la valorisation des boues de stations d'épuration sont gérées de façon isolée. De même, les différentes opérations de collecte, de transport, de traitement, de valorisation et d'élimination des boues de fosses septiques impliquent plusieurs intervenants (entrepreneurs, citoyens, agriculteurs, inspecteurs, etc.) dont l'action est souvent mal coordonnée. Ces lacunes importantes dans l'organisation et la planification des activités comportent des risques de contamination de l'environnement et sont peu propices à une gestion efficace et rentable.

Dans le cas de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie, le contrat de gestion des boues a un volet qui stipule qu'il doit y avoir une valorisation de 40% du volume des boues. Cette valorisation est au choix du contractant et peut être énergétique. De plus, un projet de biométhanisation a été adjugé et est en cours de conception à même l'usine de Sainte-Catherine. Ainsi, en 2014, des 23 980 tonnes générées, 12 160 ont été enfouies et 11 818 ont été valorisées, dont 9580 par valorisation agricole.

La MRC a une préoccupation pour la gestion des boues de stations d'épuration et de fosses septiques, problème pour lequel le gouvernement n'a toujours pas signifié d'orientations précises. Le gouvernement mise plutôt sur un programme de subvention en biométhanisation et compostage.

7.1.3 Recyclage et récupération lié à l'automobile

La catégorie des cimetières d'automobiles et les sites de récupération de pièces

automobiles ont fait l'objet d'un contingentement de la part de la MRC depuis 2006 puisque ces sites constituent d'importantes sources de nuisance pour leur environnement et pour la collectivité. La MRC a limité l'implantation de nouveaux sites et géré, par droits acquis, les cimetières d'automobiles et les sites de récupération de pièces automobiles existants.

Ces sites peuvent générer plusieurs types de nuisances : bruit, circulation, poussière et pollution visuelle. Ils sont également susceptibles de devenir d'importants sites contaminés. Pour ces motifs, les cimetières d'automobiles et les sites de récupération de pièces automobiles doivent être localisés loin des zones habitées et des secteurs commerciaux ou industriels de prestige. Ces établissements sont également d'importants consommateurs d'espace où de l'entreposage extérieur, souvent en vrac, est nécessaire.

Le tableau 124 et le *plan 22 - Zones de contraintes anthropiques* présentent les sites associés à ces usages et répertoriés sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Tableau 124- Liste des cimetières d'automobiles et des sites de récupération de pièces d'automobile

Municipalité	Localisation	Occupation
Châteauguay	350 rue Ford	Carcasses et Pièces automobiles et matériels informatiques et électroniques
Mercier	34, rang Saint-Charles Lot P-60	Cimetière d'automobiles
Mercier	96, boul. Sainte-Marguerite Lots 204-1, 204-2, 205-1, P-205	Site de récupération de pièces automobiles
Mercier	24, rang Saint-Charles Lots P-48 et 48-2	Site de récupération de pièces automobiles
Saint-Mathieu	23, chemin Saint-François-Xavier	Site de récupération de pièces automobiles
Saint-Philippe	1545, route Édouard VII Lot 199-1, P-199	Site de récupération de pièces automobiles
Sainte-Catherine	1545 1re Avenue	Batteries, Carcasses et pièces d'autos, Électroménagers, métaux
Sainte-Catherine	7140 route 132	Carcasses et Pièces d'autos, métaux
Sainte-Catherine	1505 rue des Quais	Carcasses et Pièces d'autos

Source: Municipalités locales, Juillet 2001. Mise à Jour 2015 CMM, Projet de PGMR 2012-2020.

7.2 Qualité de l'air

Au critère 1.5.3 du PMAD, la CMM souhaite que la MRC complète son cadre réglementaire par une identification des aires de contraintes en bordure des axes routiers et autoroutiers, dans un objectif d'assurer la santé et la sécurité publique. Il s'agit d'une

demande qui provient des inquiétudes des différentes directions régionales de la santé publique du Québec face à la présence de substances toxiques dans l'air aux abords du réseau routier.

Selon les différentes instances de santé publique au Québec, il est important de s'occuper des impacts du transport routier sur la santé publique. La présence de substances toxiques dans l'air comme l'ozone troposphérique et des particules fines à proximité des artères routières ainsi que le dioxyde d'azote (NO2) a des effets préoccupants à court et à long terme sur la santé publique. À forte concentration, l'ozone (O3) est un puissant irritant pour les yeux, le nez et les voies respiratoires supérieures. De plus, son pouvoir oxydant lui permet de réagir avec une grande variété d'éléments cellulaires de l'organisme, provoquant l'inflammation du tissu pulmonaire, la diminution des mécanismes de défense contre les infections et une altération des fonctions pulmonaires. D'autre part, certaines études ont démontré l'existence d'un risque accru de cancer du poumon après une exposition de longue durée à la pollution et aux particules fines émises majoritairement par le transport. Selon une étude hollandaise, le risque relatif de décès par maladie cardiopulmonaire est de 1,95 fois plus élevé (ou près du double) chez les citadins vivant à proximité d'artères à grand débit par rapport à ceux habitant plus loin.

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de données sur la qualité de l'air en bordure des grands axes routiers de la Montérégie. Par contre, à Montréal, des mesures prises dans des secteurs résidentiels à proximité de l'autoroute Décarie démontrent que les concentrations de NO2 augmentent en fonction de la proximité de l'autoroute et sont près de deux fois plus élevées dans les secteurs résidentiels situés à environ 50 mètres de l'autoroute par rapport à celles prises à 200 mètres (Gilbert et coll., 2003).

D'autres études, dont une de la Direction de la santé publique de Montréal, identifient des groupes parmi la population comme étant plus vulnérables à l'exposition aux polluants du trafic routier. Il s'agit des personnes âgées de plus de 60 ans et des enfants d'âge scolaire. Ces études démontrent une association entre l'exposition aux polluants découlant du trafic routier et des impacts sur la santé, dont des effets cardiovasculaires, des symptômes d'asthme et des symptômes respiratoires ainsi qu'un lien avec la mortalité (Brunekreef, 2009a, 2009b; Beelen et coll. 2008; Jerrett et coll., 2009, révisé dans HEI, 2010).

Les dernières données sur les débits journaliers des principales routes de Roussillon indiquent que le réseau routier de la région accueille en moyenne entre 3 000 et 68 000 véhicules par jour. Par contre, pour atteindre les objectifs métropolitains de la CMM, la MRC de Roussillon juge opportun de se concentrer surtout sur le réseau routier métropolitain identifié comme tel par la CMM dans le PMAD. Celui-ci coïncide avec la zone de niveau sonore élevé actuellement identifiée au schéma. Les infrastructures en question sont identifiées au Plan 10 – *Réseau routier métropolitain*.

7.3 Les terrains contaminés

Le ministère de l'Environnement du Québec met régulièrement à jour le document intitulé *Liste des dossiers de terrains contaminés répertoriés depuis 1984; Système de gestion des terrains contaminés*. Cette banque de données contient des informations

générales sur les dossiers de terrains contaminés. L'introduction du document mentionne cependant que « Cette banque de données est dynamique et utilisée principalement à des fins de gestion, de statistiques et de bilans. Elle est donc sujette à des ajouts et des mises à jour périodiques, ce qui en fait un outil à caractère évolutif. » Cette liste est celle des terrains connus du ministère et est basée sur l'information reçue, elle n'est pas exhaustive et l'état réel du terrain peut différer de cette liste

Selon le ministère, les sites apparaissant dans cette liste doivent faire l'objet d'un rapport d'un professionnel membre d'un ordre professionnel établissant que le projet est conforme aux exigences de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* quant aux usages projetés et, s'il y a lieu, aux travaux de décontamination ou de réhabilitation.

Tableau 125- Liste des terrains contaminés

Site	Municipalité	Localisation
Les Emballages GAB Bouchard, Gilles A.	Candiac	140, boulevard de l'Industrie
Ultramar ltée	Candiac	85, boul. Taschereau
Produits Pétro-Canada Inc.	Candiac	168, boul. De L'Industrie
RCP inc.	Candiac	Lots 685-34, 385-22, 385-427 et 685-614
Ministère des Transport du Québec	Candiac	45,3927, -73,5128222222
2858-5644 Québec Inc.	Châteauguay	321, boul. D'Youville
9003-9702 Québec Inc.	Châteauguay	53, boul. Anjou
Naomi Faraj	Châteauguay	25, boulevard d'Anjou
Ami Auto (inc.)	Châteauguay	276, boulevard D'Anjou
9006-7141 Québec Inc.	Châteauguay	125 rue Maple
Ateliers municipaux de Châteauguay	Châteauguay	20, boulevard Maple
Beausoleil, George	Châteauguay	138, chemin Haute-Rivière
Benn, Donald	Châteauguay	2465, boul. Ford
Commission scolaire de Châteauguay	Châteauguay	95, rue Notre-Dame
Coopérative d'habitation de Châteauguay	Châteauguay	1, place Philie
Meubles Domon ltée Domon, Jean-Guy in Trust	Châteauguay	12, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Meredith, John et Deslage, Darlene	Châteauguay	93, rue Baxter
Esso Impérial	Châteauguay	112, rue Bélanger
Matrec Environnement inc.	Châteauguay	125, rue Bélanger
Stremi, John	Châteauguay	2425, boul. Ford
Groleau, Jean	Châteauguay	21, boul. Industriel
Groupe A & A Inc., Turchetta, Angelo	Châteauguay	160 et 162, boul. Industriel
Garage Aubin 2000	Châteauguay	79, rue Principale
Holdimo Principale Inc. + 9047-5591 Québec Inc.	Châteauguay	200 B, rue Principale
Les Entreprises J.B.R.G. Inc. Del Greco, Theresa et Virelli, Nicolas	Châteauguay	175, boul. Ford
Majeau, Ginette	Châteauguay	103, rue Saint-Ferdinand
Lombardi, Tony	Châteauguay	67, rue Sherwood Crescent

Site	Municipalité	Localisation
Mercuri, Angela	Châteauguay	125, boul. d'Anjou
Meubles Domon Ltée + Domon, Jean-Guy in Trust	Châteauguay	12, boul. Saint-Jean-Baptiste
Forester, Bryan et Marino, Terry	Châteauguay	359, rue Montcalm
Pétro-Canada + Arnoldo vani	Châteauguay	191, rue Principale
Produits Chimiques Industriels Dorset + 291-8846 Canada Inc.	Châteauguay	2725, boul. Ford
Rhéaume, Normand	Châteauguay	92, rue Richelieu
Riccio, Daniel et Cariglia, Johanne	Châteauguay	127, rue Morin
Roulotte Gilbert+ 1467-1861 Québec Inc.	Châteauguay	40, boul. Saint-Jean-Baptiste
Ultramar Canada inc. Lebeau-Gareau inc.	Châteauguay	248, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Shell Canada Ltée	Châteauguay	83, boul. Saint-Jean-Baptiste
St-Onge, Georges et Desjardins, Rolande	Châteauguay	100, rue Notre-Dame
Ultramar Canada inc. Michalk, Ginette	Châteauguay	28, boul. Saint-Jean-Baptiste
Sud Automobiles Inc.	Châteauguay	411, boul. Saint-Francis
Tardif, Jean et Ostrout, Hélène	Châteauguay	81, rue Croissant-Spring
Forlini Démolition, Forlini, Arturo	Châteauguay	216, boul. Industriel
Texaco Canada Ltée	Châteauguay	Route 132
Ultramar Canada Inc. + Lebeau-Gareau Inc.	Châteauguay	508, rue Edmour
Développement domiciliaire - rue Isabelle	Châteauguay	Prolongement nord de la rue Isabelle Châteauguay
3096-1056 Québec Inc. + Investissements Cardillo Station-service Pétroles Crevier inc.	Delson	15, boul. Georges-Gagné
Ivanhoé S.E.C.	Delson	1100, boul. Georges-Gagné
Atelier Donat Pelletier Inc.	Delson	231, rue Brossard
Centre de l ā̄uto Roussillon	Delson	138, rue Principale
CPR	Delson	1134, rue Sainte-Catherine Ouest
Delson Transport Ltée	Delson	121, rue Principale Nord
Gestion Ferro 2430-4289 Québec inc.	Delson	25, route 132
Location d'outils Brossard inc.	Delson	33, route 132
Girard, Joel et Chenard, Carmen	Delson	87, rue du Fleuve
Jacques, Claire St-Onge, André et Bessette, Micheline	Delson	85, rue du Fleuve
Immeubles Gilbert Lalonde Ltée	Delson	Rue du Fleuve
Satluj Transport Inc.+ Entreprises Gilbert Lalonde	Delson	113, rue Beauvais
St-Onge, André et Bessette, Micheline	Delson	85, rue du Fleuve
Station-service Pétroles Crevier Inc.	Delson	Intersection route 132 et boul. Georges-Gagné
Station-service Tremblay et Fils Enr.	Delson	19, route 132
Placages Boréal inc.	Delson	300, rue François-Xavier, suite 216
Ville de Delson	Delson	336 rue Saint-François-Xavier
Ville de Delson *	Delson	Lots P-132, P-134, P-135 et P-136 du cadastre de la paroisse de

Site	Municipalité	Localisation
		Saint-Constant
Ville de Delson	Delson	Lot P-14 du cadastre de la paroisse de Saint-Constant
Ville de Delson	Delson	45,371, -73,5439444444
Briques Canada Ltée*	La Prairie	950, rue Godin
Gulf Canada Ltée*	La Prairie	1044, boul. Sainte-Élizabeth
Hydro-Québec	La Prairie	Chemin Lafrenière
Hydro-Québec	La Prairie	2525, chemin Lafrenière
Hydro-Québec	La Prairie	40, rue Palardy
Immeubles R. Gouyer + Roy West Investments	La Prairie	681, rue Saint-Henri
Maison Mère - Frères de l'instruction chrétienne	La Prairie	870, chemin Saint-Jean
Esso	La Prairie	80, boulevard Taschereau
Pétrole Esso Canada + Courtemanche, Marcel	La Prairie	425, boul. Taschereau
Produits chimiques Handy Ltée*	La Prairie	745, rue Sainte-Rose
Société canadienne des postes	La Prairie	550, boul. Taschereau
Ancienne station-service Ultrama n° 672	La Prairie	805 et 835, boulevard Taschereau
Ultramar Canada inc.	La Prairie	1044, boulevard Taschereau
Station-service Audet Inc.	La Prairie	950, boul. Sainte-Élizabeth
Briques Canada limitée	La Prairie	955, chemin Saint-José
Unibéton - Division Ciment Qc Inc.	La Prairie	1250, rang Saint-José
Gestion Pépin Lafferrière inc.	La Prairie	45,4136388889, -73,4618888889
Excavation Mastro et Frère inc.	La Prairie	45,3833333333, -73,5925
Nouveau site d'un réservoir souterrain d'eau	La Prairie	45,4019874996, -73,4671719585
Ville de La Prairie	La Prairie	300, rue Saint-Jacques
Placements André Guy inc	La Prairie	3005 boulevard Taschereau – lot 2 094 169
Dépotoir Universel B-H Ltée*	Léry	Lots P-298, P-300, P-301, 314-3 et P-339 du cadastre de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay
Dépotoir Universel B-H ltée Min. Transp. QC	Léry	Lots 298 ptie, 299-1 ptie
Beaumier, Michel et Frappier, Josée	Léry	1033, chemin Saint-Louis
Groupe Pétrolier Olco inc.	Léry	801, boulevard Léry
Hampstead Promotions ltée	Mercier	96, rang Sainte-Marguerite
Sablière Terra inc.	Mercier	854, boul. Sainte-Marguerite
Sablière Mercier inc., Dubuc, Robert	Mercier	1138, rang Sainte-Marguerite
Robert Renaud, Gertrude	Mercier	1336, boul. Salaberry
Sablière Mercier Inc.	Mercier	Lots P-255 et P-256 du cadastre de la paroisse de Sainte-Philomène
Sablière Mercier Inc.	Mercier	Lots P-252, P-255, P-256, P-257, P-258 et P-259 du cadastre de la paroisse de Sainte-Philomène
Sablière Mercier Inc.	Mercier	Lots 203, P-251 et P-252 du cadastre de la paroisse de

Site	Municipalité	Localisation
		Sainte-Philomène
Les Essences Richelieu inc.	Mercier	846, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Restaurent chez Grégoire (Mercier Nissan inc.)	Mercier	975, boulevard St-Jean Baptiste
337-4289 Canada Inc. + 9042-8632 Québec Inc.*	Saint-Constant	Lots 486, 487, 488 et 489 du cadastre de la paroisse de Saint-Constant
Corporation Charles River Canada, Goyer, Jocelyn	Saint-Constant	188, Lasalle
Compagnie pétrolière impériale Ltée, Lombardi, Caroline	Saint-Constant	3, rue Monchamp
Excavation Mastro et Frère Inc.	Saint-Constant	Lots 244-263 à 244-271 et lots 244-273 à 244-279 du cadastre de la paroisse de Saint-Constant
Garage G & R Beauvais Ltée , G. et Beauvais, R.	Saint-Constant	307, rue Saint-Pierre
Centre de Pneu Saint-Constant Inc. Lupien, Maurice	Saint-Constant	77, rue Saint-Pierre
Plaza de la Gare	Saint-Constant	115, rue Saint-Pierre
Mailloux Baillargeon inc.	Saint-Constant	222, rue Saint-Pierre
Côté, Suzanne et Tremblant, Régent	Saint-Constant	263, rue Saint-Pierre
Leblanc, Richard	Saint-Constant	464, rang Saint-Pierre
Ministère des Transports du Québec	Saint-Constant	568, route 132
Alimentations Couche-Tard Fortin, Richard 9006 7141 Québec inc.	Saint-Constant	71, rue Saint-Pierre
Met-Recy ltée	Saint-Constant	700, rue Saint-Régis Sud
Super C	Saint-Constant	544, rue de la Desserte
Excavation Mastro et Frère inc.	Saint-Constant	45,3833333333, -73,5925
Terrain vacant, rues Marois et Magdeleine	Saint-Constant	45,3934722222, -73,4734819978
Yelle, Gilles	Saint-Isidore	161, rue Boyer
Quincaillerie Bellefleur	Saint-Isidore	687, rang Saint-Régis
Sintra Inc.	Saint-Isidore	7, rang Saint-Régis Sud
Sambault, Gérard / Canada ltée	Saint-Isidore	rang Saint-Simon
2418-0804 Québec Inc.	Saint-Philippe	26, rue Marthe
Moreau, Janis et Moreau, Allan	Saint-Philippe	19, rue Deneault
Pétroles du Québec	Saint-Philippe	223, rue Monette
Municipalité de Saint-Philippe	Saint-Philippe	69, montée Monette
Terrain vacant en arrière-lot de la Montée Monette	Saint-Philippe	montée Monette
Metal Pole Lite	Saint-Philippe	1007 bld Édouard VII
Transcanada Pipelines	Saint-Philippe	140, St-André
Domaine du cours d'eau	Saint-Philippe	rues France et José
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	Sainte-Catherine	600, rue Garnier
Consolidated Recycling Ltd*	Sainte-Catherine	6258, route 132
Entreprises Mamet Inc. (2 sites)*	Sainte-Catherine	1947, rue Pasteur
Systèmes accessair inc. Dostie, Guy	Sainte-Catherine	1905, rue Pasteur
Restaurant Belle Province Ryan, Alfred	Sainte-Catherine	3945, route 132

Site	Municipalité	Localisation
C Cort inc. Ultramar ltée (Couche-Tard)	Sainte-Catherine	5540, route 132
G.R.S. International Inc. + Henri Loder	Sainte-Catherine	6042, route 132
John Reid et Fils Ltée	Sainte-Catherine	7000, route 132
Lefebvre, Sylvain et Pichette , Sylvie	Sainte-Catherine	580, rue Centrale
Margyle Marine + Kenmont Marine Inc.	Sainte-Catherine	705, Première Avenue
Marchand, Pierre et Marchand, Daniel	Sainte-Catherine	1545, Première Avenue
Ministère des Transports du Québec	Sainte-Catherine	6885, route 132
Ministère des Transports du Québec	Sainte-Catherine	Autoroute 30
Nova PB Inc.	Sainte-Catherine	1200, rue Garnier
Sergaz Inc. + Ultramar Canada Inc.	Sainte-Catherine	5240, route 132
Station-service Primeau Gulf	Sainte-Catherine	5240, route 132
Services environnementaux Clean Harbors Québec inc.	Sainte-Catherine	6785, Route 132
Domaine des Cascades	Sainte-Catherine	3605, rue Marie-Victorin
Entreprises Marnet inc. (Les)	Sainte-Catherine	Lot P-669 rue Laurier
Services de transport Trac-World inc.	Sainte-Catherine	6565, boulevard Hébert
Ville de Sainte-Catherine	Sainte-Catherine	prolongement boulevard St-Laurent

Source: Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, Répertoire des terrains contaminés, 2015

*Ce site ne figure plus dans le Répertoire des terrains contaminés, mais on ne peut pas confirmer sa décontamination ou réhabilitation

Selon le répertoire des terrains contaminés, depuis 25 ans, plus de 50 terrains contaminés ont été réhabilités. La réhabilitation des terrains dans la MRC de Roussillon s'échelonne assez équitablement dans le temps, soit environ une dizaine de terrains par quinquennal. Parmi ces terrains, 53% ont été décontaminés jusqu'à la limite maximale acceptable pour des terrains à vocation commerciale et industrielle non situés dans un secteur résidentiel. Alors que 33% ont été décontaminé jusqu'à la limite maximale acceptable pour des terrains à vocation résidentielle, récréative et institutionnelle. Enfin, pour les autres terrains, les critères de réhabilitation ne sont pas connus.

7.4 Les sites aquatiques contaminés

Les activités industrielles qui se poursuivent depuis plusieurs années autour des Grands Lacs et sur la rive sud du lac Saint-Louis ont grandement contribué à la contamination des sédiments, particulièrement dans le petit bassin de La Prairie. Ainsi, une des principales sources de pollution provient des rejets de diverses natures (mercure, cuivre, plomb, zinc, huile et graisse, etc.).

De plus, par les années passées, l'absence de système d'assainissement des eaux a également contribué à la pollution du plan d'eau. Cependant, les usines d'assainissement des eaux municipales qui sont entrées en opération au cours des dernières années ont amené une amélioration de la qualité bactériologique.

Une autre source de pollution reste à contrôler. Il s'agit des activités agricoles, lesquelles ont un impact négatif sur le lac Saint-Louis, notamment par l'intermédiaire de la rivière Châteauguay. Les engrais entraînent un enrichissement de la vie aquatique et la prolifération de plantes qui, en se décomposant, réduisent la teneur de l'eau en oxygène. Quant aux pesticides, ils s'accumulent dans la chaîne alimentaire et peuvent provoquer des désordres physiologiques. Outre l'agriculture, l'érosion des berges fortement déboisées entraîne aussi un déséquilibre du plan d'eau.

Enfin, le faible courant de l'eau dans ce secteur du fleuve amplifie le phénomène de sédimentation des différentes matières qui s'y trouvent.

Plusieurs études ont démontré que le lac Saint-Louis est un secteur du fleuve Saint-Laurent parmi les plus riches au point de vue faunique et floristique. De fait, on y retrouve une grande proportion d'espèces de poisson d'eau douce (78), et pas moins de 32 000 oiseaux aquatiques qui s'y arrêtent l'automne. Plusieurs espèces d'amphibiens (16 espèces sur 19 au Québec) et de reptiles (13 des 15) s'y trouvent également.

Pour la faune ailée, dix espèces sont sur la liste des espèces menacées du Québec; le grand héron n'est pas de ce nombre, mais l'importante colonie qui nichait sur l'île Saint-Bernard a complètement déserté l'endroit à cause de la perturbation humaine.

Il importe donc que les communautés riveraines soient sensibilisées à l'ensemble de ce phénomène et que des mesures soient entreprises afin de sauvegarder, de maintenir et de mettre en valeur la richesse de ces milieux très particuliers que représentent le lac Saint-Louis et le petit bassin de La Prairie.

7.5 Les risques associés aux infrastructures et aux activités industrielles

Les risques que représentent certaines infrastructures ou activités sont des menaces sérieuses à la sécurité des personnes et des biens et ils constituent des contraintes très importantes à l'occupation du sol, qui doivent être prises en compte par la MRC.

Parmi les infrastructures et les activités présentées aux sections 4- Capital économique et 5 - Capital physique, plusieurs comportent des risques et constituent des contraintes à l'occupation du sol. Certains usages sont déconseillés à proximité de ces infrastructures puisque les nuisances générées peuvent affecter la qualité de vie de la population située à proximité. Les équipements et infrastructures présentant les plus importantes sources potentielles de danger sur le territoire de la MRC de Roussillon sont identifiés au tableau 126.

Tableau 126- Liste des risques associés aux infrastructures et aux activités

Équipement et infrastructure	No du tableau du portrait	Type de risques
Les infrastructures routières	Tableau 57 – Débits véhiculaires sur le réseau routier supérieur.	Bruit Pollution de l'air Incendie et explosion
Les équipements et infrastructures ferroviaires	Tableau 65 - Équipements et infrastructures ferroviaires existants	Bruit Vibration Incendie et explosion Déraillement
Les équipements et infrastructures de transport maritime		Bruit Poussière Odeur Pollution de l'eau
Les équipements et infrastructures électriques	Tableau 82 - Infrastructures d'énergie électrique existantes et Tableau 83 - Équipements d'énergie électrique existants	Bruit Visuel
Les équipements et infrastructures de distribution de gaz et de pétrole	Tableau 84 - Infrastructures et équipements de distribution de gaz	Incendie et explosion
Lieux d'enfouissement de matières résiduelles		Odeur Risque d'explosion Bruit
Les parcs d'éoliennes		Bruit Vibrations Visuel
L'activité industrielle		Bruit Poussière Vibration Pollution de l'air Pollution de l'eau Odeur Incendie et explosion Visuel
L'activité minière et extraction		Bruit Poussière Pollution de l'eau Visuel
L'activité agricole		Odeur Bruit Poussière Pollution de l'eau

Source : MRC de Roussillon 2015

Actuellement, la MRC de Roussillon détient peu d'informations sur la manutention et le transport des matières dangereuses et les postes de transformation. Toutefois, plusieurs voies de transport et divers établissements industriels présentent des risques potentiels.

7.5.1 Matières dangereuses

Les lieux de transfert, d'entreposage, de manipulation et de traitement de substances dangereuses s'ajoutent aux zones de contraintes anthropiques mentionnées précédemment. Les établissements qui entreposent des matières dangereuses sont des lieux où il y a un stockage important d'une substance inflammable, explosive ou toxique (radioactive, corrosive, gazeuse, etc.). Les principales contraintes associées à leur présence sont liées à la sécurité publique. Afin d'identifier ces lieux, la seule base de données qui existe actuellement provient du *Règlement sur les urgences environnementales* (DORS/2003-307) édicté en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement.* Selon ce règlement, toute entreprise utilisant des substances dangereuses y étant listées et selon les seuils mentionnés doit effectuer une déclaration et établir un plan d'urgence environnementale. Étant donné le caractère de déclaration « volontaire » du règlement, la liste des entreprises peut ne pas être exhaustive et peut évoluer dans le temps.

Le tableau 127 et le plan 23 - Zones de contraintes anthropiques présentent, de façon non limitative, les sites associés à ces usages et répertoriés sur le territoire de la MRC de Roussillon.

Tableau 127 - Liste les lieux de transfert, d'entreposage, de manipulation et de traitement de substances dangereuses

Ville	Entreprise	Adresse
Candiac	Ruetgers Polymères Ltée	120 boulevard de l'Industrie Candiac, (Québec) J5R 1J2
	Usine de filtration	62 boulevard Marie-Victorin Candiac, (Québec) J5R1B9
Châteauguay	Ferme J.P. Laberge	285 chemin de la Haute Rivière Chateauguay, (Québec) J6J 5W6
	Station Chèvrefils	540 boulevard D'Youville Châteauguay, (Québec) J6J 5V1
	Station Marchand	675 boulevard D'Youville Châteauguay, (Québec) J6J 5W6
La Prairie	Ispat Sidbec inc	3900, route des aciéries, La Prairie (Québec)
Delson	Stella Jones Inc - Delson	41 rue Rodier Delson, (Québec) J5B 2H8
Sainte-Catherine	Centre de distribution de Sainte-Catherine – COOP Fédérée	6605 boulevard Hébert Sainte-Catherine, (Québec) J5C 1B5
	Globe Métal	1545 1ere Avenue Sainte-Catherine, (Québec) J5C 1C5
	Servichem inc.	6805 boulevard Hébert Sainte-Catherine, (Québec) J0L1E0
	Superior Propane - Sainte-Catherine	600 rue Garnier Sainte-Catherine, (Québec) J5C 1B4
	Trac World	6565 Boulevard Hébert, Sainte-Catherine, (Québec) J5C 1B5
Saint-Philippe	Propane Express Inc.	300 boulevard Monette, Saint-Philippe(Quebec) J0L2K0

Source: Environnement Canada, Règlement sur les urgences environnementales, Base de données E2, mai 2014

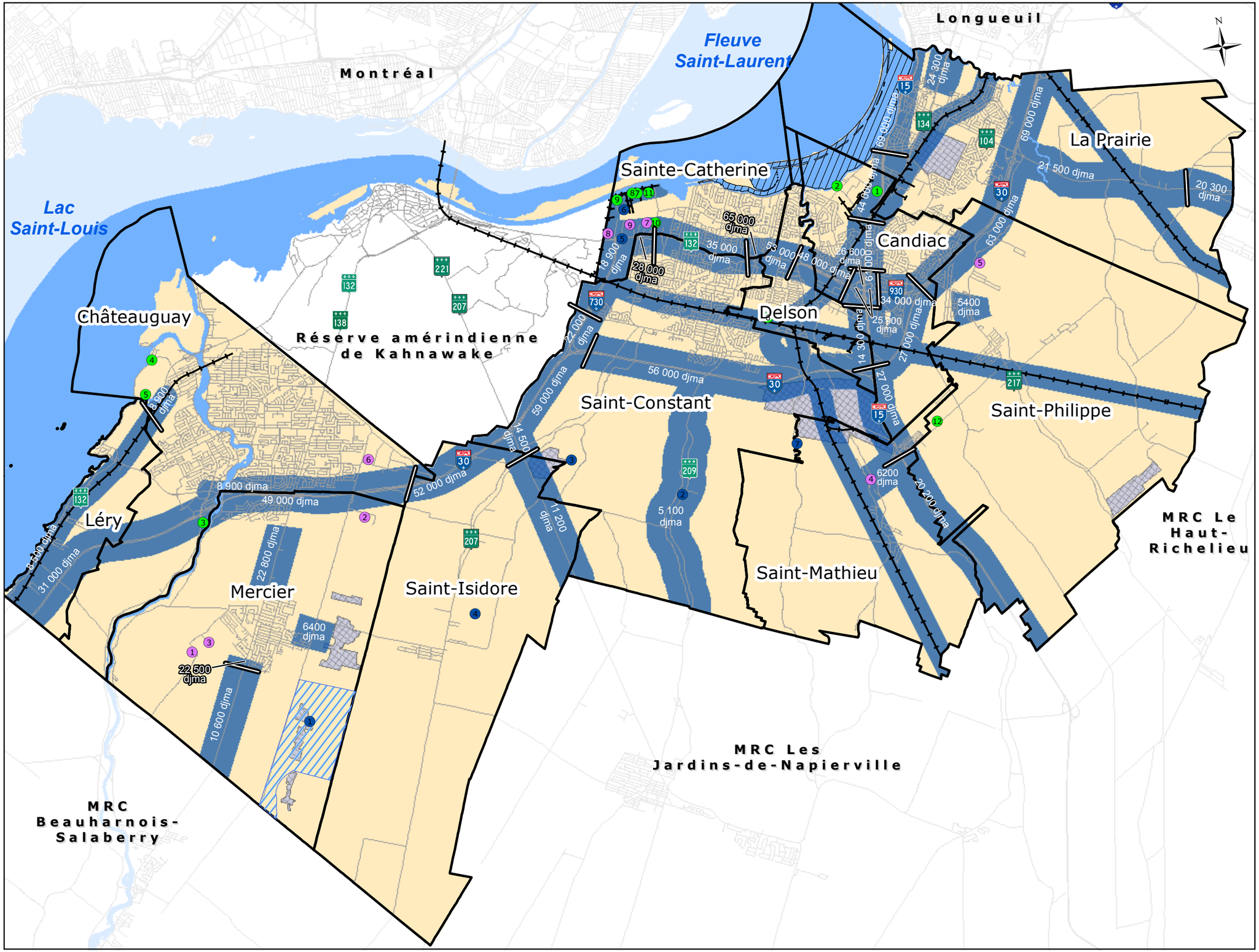

MRC DE ROUSSILLON

Schéma d'aménagement et de développement durable

PLAN 23
ZONES DE CONTRAINTES ANTHROPIQUES

Cimetière d'automobiles et site de récupération de pièces automobiles

1. 34, rang Saint-Charles
2. 24, boul Saint-Charles
3. 96, boul Sainte-Marguerite
4. 23, chemin Saint-Francois-Xavier
5. 2545, route Édouard-VIli
6. 300, rue Ford
7. 1545, 1ère Avenue
8. 7140, route 132
9. 1505, rue des Quais

Lieu de transfert, de recyclage, de traitement et d'élimination de déchets dangereux

1. Clean Harbors (Mercier)
2. Leblanc Richard
3. Ouvrage de rafinnage de metaux Dominion
4. Ancien dépotoir Gérard sambault
5. Services environnementaux Laidlaw ltre
6. Nova PB Inc.
7. Environnement Systech Inc. (Lafarge)

Lieu de transfert, d'entreposage, de manipulation et de traitement de substances dangereuses

1. Ruetgers Polymères Ltée
2. Usine de filtration
3. Ferme J.P. Laberge
4. Station Chèvrefils
5. Station Marchand
6. Stella Jones
7. Centre de distribution de Sainte-Catherine COOP Fédérée
8. Servichem Inc.
9. Superior Propane
10. Globe Métal
11. Service de transport Trac World
12. Propane Express Inc.

Site aquatique contaminé

Périmètre de protection des eaux souterraines

Carrière, sablière, glaisière

Zone de niveau sonore élevé et de vibration

Locale

Chemin de fer

Limites municipales

Hydrographie

0 1,25 2,5 5
Kilomètres

Service de l'aménagement du territoire
24 AVRIL 2019

M:\Amenagement\Geomatique\02-Travaux\01-MRCRoussillon\Amenagement\Publications\SADDII\Annexe-portrait\Remplacement\AMEMRC201806_SADDII_Plan23.mxd

7.6 Risques associés aux incidents climatiques

Selon plusieurs experts, les incidents climatiques sont de plus en plus fréquents et pourraient devenir récurrents dans les prochaines années. En fait, ce sont les changements climatiques qui amplifient l'effet ainsi que l'ampleur et la fréquence des événements météorologiques. Ils auront sans aucun doute des impacts majeurs sur l'environnement et les activités humaines. C'est pourquoi il est important de tenir compte des risques associés aux changements climatiques dans la planification à l'échelle régionale.

Dans son PMAD, la CMM cite les éléments suivants comme évènements susceptibles de se produire plus fréquemment :

- Des étés de plus en plus chauds contribuant à l'augmentation du nombre de jours de smog annuellement;
- Des périodes de chaleur intense plus fréquentes accentuant les effets des îlots de chaleur sur la santé publique;
- Des hivers plus doux augmentant le nombre de périodes de gel et de dégel et leurs effets, entre autres, sur les infrastructures et éliminant les réserves d'eau au sol pour l'alimentation des cours d'eau et des lacs au printemps;
- Un plus grand nombre de tempêtes avec grands vents et des précipitations intenses sur une courte période de temps ayant des impacts sur la structure des immeubles ainsi que sur les infrastructures de transport et d'élimination des eaux de surface;
- Des précipitations non régulières, notamment, des périodes sans pluie prolongées accentuant les problèmes de niveau d'eau des voies navigables ainsi que l'alimentation en eau potable (prises d'eau au fleuve et à ses affluents).

Ces évènements associés aux changements climatiques requièrent de la part de la MRC et de ses partenaires une vigilance face à l'émission des gaz à effet de serre, puisque ceux-ci en sont la principale cause. De plus, afin de limiter l'impact de ces incidents, la MRC souhaite s'adapter en y étant mieux préparée puisque le cadre bâti, les populations et les activités socioéconomiques de la région pourraient être affectés. Plusieurs éléments mis en place dans la MRC favorisent une réduction des gaz à effet de serre et contribuent à minimiser l'impact des changements climatiques (l'augmentation des densités, améliorer l'accès au transport actif et collectif, la conservation des milieux humides, la conservation des boisés, etc.). Les prochains paragraphes se concentreront surtout sur les éléments permettant de réduire l'impact des îlots de chaleur et la gestion écologique des eaux de pluie.

Les dernières années ont démontré que la région n'est pas à l'abri des inondations, des glissements de terrains, de l'érosion accrue des berges et des épisodes de chaleur intense. Ces évènements sont susceptibles de se reproduire à nouveau. C'est pourquoi la MRC de Roussillon doit s'interroger sur les moyens à mettre en place pour faire face aux changements climatiques afin de minimiser les effets négatifs et de tirer profit des avantages. Comme l'impact des changements climatiques dépasse les limites administratives et juridiques des municipalités, la MRC de Roussillon souhaite réagir

avant que la situation ne s'aggrave. Ainsi, en uniformisant le cadre règlementaire, les pratiques des diverses municipalités ne pourront se contredire ni réduire l'effet des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Les municipalités peuvent se prémunir de mesures adaptatives par l'adoption et la mise en œuvre de cadres réglementaires, normatifs, économiques ou fiscaux. De cette façon, elles pourront favoriser une meilleure adaptation aux changements climatiques. De plus, la MRC encourage les municipalités locales à produire un plan d'adaptation aux changements climatiques.

En 2012, le CERFO et l'Université de Sherbrooke ont réalisé une étude pour le compte de l'Institut national pour la santé publique du Québec pour cartographier les îlots de chaleur dans les centres urbains de plus de 400 habitants/km2 du Québec. Cette étude démontre d'importants îlots de chaleur sur le territoire de la MRC de Roussillon. Les plus importants se situent dans les parcs industriels (La Prairie, Candiac, Delson, Sainte-Catherine, Châteauguay), le long des artères à forte concentration commerciale (Taschereau, 132, St-Pierre, St-Laurent, St-Jean-Baptiste et Anjou) et des autoroutes (nouvelle autoroute 30). En fait, ces secteurs sont caractérisés par l'absence de végétation et d'importantes surfaces construites.

ANNEXE 2
Document indiquant les coûts approximatifs des divers équipements et infrastructures intermunicipaux

Conformément au premier alinéa de l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* le schéma d'aménagement et de développement durable doit être accompagné d'un document indiquant les coûts approximatifs des divers équipements et infrastructures intermunicipaux qu'il propose. Les projets gouvernementaux et métropolitains projetés en matière de transport collectif et routier ont été intégrés à ce document en raison de leur contribution au développement du territoire.

Les tableaux qui suivent présentent les coûts de ces équipements et infrastructures. Ceux-ci sont regroupés sous quatre thèmes :

- Services de gestion et de valorisation des matières résiduelles projetés par la MRC de Roussillon
- Équipements et infrastructures de transport actif projetés par la MRC de Roussillon
- Équipements et infrastructures de transport collectif projetés par l'AMT
- Interventions sur le réseau routier projetées par le MTMDET

Services de gestion et de valorisation des matières résiduelles projetés par la MRC de Roussillon

Projet/infrastructure	Localisation	Intervention projetée	Coût	Réalisation
BioM	MRC de Beauharnois	Complexe intermunicipal de biométhanisation et de compostage	48 M$	2019

Source : MRC de Roussillon

Équipements et infrastructures de transport actif projetés par la MRC de Roussillon

Projet/infrastructure	Localisation	Nb de KM	Coût	Réalisation
Aménagement du réseau cyclable régional				
Corridor de la ligne de voie ferrée du Canadien National	Saint-Constant Saint-Isidore Mercier	18,34	N.D	N.D
Corridor de la rue Saint-Pierre	Saint-Constant	3,19	N.D	N.D
Corridor de la R-132	Delson Saint-Constant Sainte-Catherine	5,4	N.D	N.D
Corridor du chemin Saint-Bernard	Châteauguay	1,29	N.D	N.D
Corridor de l'A-15	La Prairie	1,7	N.D	N.D
Corridor Saint-Isidore – Mercier	Saint-Isidore Mercier	10,65	N.D	N.D
Corridor du Boulevard Salaberry	Mercier	1,16	N.D	N.D

Source : MRC de Roussillon

Équipements et infrastructures de transport collectif projetés par l'AMT (millions $)

Projet/Infrastructure	Taux de subvention	Antérieur à 2017	2017	2018	2019	Total
Ligne de train de banlieue de Candiac - Aménagement de voies de garage et de postes d'alimentation en carburant et de branchement électrique pour la nuit	75%	17,720	0,505	-	-	18,225
Ligne de train de banlieue de Candiac – Amélioration des infrastructures ferroviaires	75%	13,209	4,292	2,149	-	19,650

Source : Agence métropolitaine de transport, *Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019*, 6 octobre 2016.

Interventions sur le réseau routier projetées par le MTMDET

Infrastructure	Municipalité	Intervention projetée	Coût ($)
R-207 près de l'A-30	Kahnawake	Construction d'une nouvelle intersection	1 à 5M
Pont Honoré-Mercier (R-138)	Kahnawake	Réfection d'éléments de tablier	10 à 25M
Pont du rang Saint-Raphaël au-dessus du ruisseau Saint-Claude	La Prairie	Reconstruction d'un pont	1 à 5M
Intersection R-104 et A-30	La Prairie	Réaménagement géométrique d'intersection	1 à 5M
A-15 en direction nord, de 800m au nord de la R-134 à la limite de Brossard	La Prairie	Meulage au diamant	1 à 5M
R-138, entre la rue Hébert et l'A-30	Mercier	Couche d'usure	1 à 5M

Source: Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, *Programmation des travaux routiers 2017-2019, projets de 500 000$ et plus - Montérégie*, 14 mars 2017.

ANNEXE 3
Document présentant les modalités et les conclusions des consultations publiques

Contenu

1. Introduction 1
2. Préambule : le contexte législatif 1
3. Obligations en lien avec l'adoption et l'entrée en vigueur du SADD 2
4. Les assemblées publiques tenues dans le cadre de la consultation sur deuxième projet de Schéma d'aménagement et de développement durable 2
5. Les recommandations de la Commission de consultation 3
5.1. Les éléments non retenus 3
5.1.1. Compétence relevant d'un palier d'intervention supérieur 3
5.1.2. Compétence de nature locale 4
5.1.3. Éléments traités dans un autre outil de planification 5
5.1.4. Non retenus de compétence régionale 5
5.2. Les éléments retenus 7
6. Conclusion 10

1. Introduction

Le présent rapport a pour but principal d'exposer aux citoyens les recommandations de la Commission de consultation créée par le Conseil de la MRC de Roussillon afin d'entendre les personnes et organismes qui se sont exprimés au sujet du *deuxième projet de Schéma d'aménagement et de développement durable* (SADD). Une brève description du contexte législatif entourant les diverses compétences des municipalités au Québec précède ces recommandations afin de positionner la MRC et le SADD au sein de la planification du territoire au Québec. Ce document illustre également les obligations liées à l'adoption et l'entrée en vigueur du SADD.

2. Préambule : le contexte législatif

L'aménagement du territoire est un vaste champ disciplinaire qui concerne plusieurs domaines d'activités. Le principal cadre institutionnel applicable en aménagement du territoire au Québec découle de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Outre les compétences en aménagement du territoire conférées aux MRC par la LAU, la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) octroie aux municipalités locales et aux MRC des pouvoirs généraux afin de leur permettre d'agir pleinement dans leurs domaines de compétence. De façon non limitative, les cours d'eau et lacs, les fonds régionaux réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, l'énergie, les parcs régionaux et le développement économique régional font partie des compétences d'une MRC. Un peu plus de 40 autres lois gouvernent les MRC et les municipalités locales dont la *Loi sur la qualité de l'environnement*, *la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la *Loi sur le développement durable*, la *Loi sur la sécurité incendie*, la *Loi sur la sécurité civile*, etc.

Selon la LAU, l'aménagement est une responsabilité partagée entre plusieurs paliers dont : le gouvernement du Québec, les communautés métropolitaines, les MRC et les municipalités. Tout d'abord, les orientations gouvernementales circonscrivent les problématiques auxquelles les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Ces orientations constituent les principales préoccupations du gouvernement du Québec quant aux enjeux auxquels sont confrontées les collectivités et les grandes lignes à suivre en matière de planification territoriale. Ensuite, les instances supra locales (communautés métropolitaines et municipalités régionales de comté) doivent planifier l'aménagement du territoire aux échelles métropolitaine et

régionale. La communauté métropolitaine s'assure avec l'aide d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement de maintenir la compétitivité et l'attractivité de son territoire. De son côté, la MRC établit les lignes directrices de l'organisation physique de son territoire dans un schéma d'aménagement et de développement. Ce document permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires. Finalement, les municipalités locales, le palier le plus proche des citoyens, établissent un plan d'urbanisme qui constitue le document officiel le plus important de la municipalité en matière de planification. Il contient les politiques d'urbanisme arrêtées par le conseil municipal qui guideront sa prise de décision dans le futur. De plus, les outils de réglementation permettent aux municipalités de fixer des règles, des normes et des critères d'évaluation encadrant les constructions, l'implantation et l'usage des bâtiments.

3. Obligations en lien avec l'adoption et l'entrée en vigueur du SADD

La MRC de Roussillon a adopté son premier projet de SADD le 6 octobre 2016, a procédé à son remaniement suite à son examen par les différentes instances décisionnelles concernées, puis a adopté son deuxième projet de SADD le 26 avril 2017. La MRC a par la suite tenu des assemblées publiques afin de consulter la population sur ce deuxième projet. Après cette période de consultation, le conseil de la MRC adoptera le SADD qui remplacera le SAR de deuxième génération, avec ou sans changement eu égard au deuxième projet. Pour se faire, le Conseil de la MRC de Roussillon prendra en compte les recommandations de la Commission de consultation contenues dans le présent rapport.

L'entrée en vigueur du SADD ne peut d'ailleurs se faire que si le document de planification est jugé conforme et accepté par le gouvernement et la CMM. Lorsque le SADD entrera en vigueur, les municipalités disposeront d'une période de deux ans pour assurer la concordance de leur réglementation d'urbanisme au SADD.

4. Les assemblées publiques tenues dans le cadre de la consultation sur deuxième projet de Schéma d'aménagement et de développement durable

Dans le cadre de la consultation sur le deuxième projet de SADD, la MRC de Roussillon a tenu quatre assemblées de consultation afin de rejoindre le plus

de citoyens possible. Les assemblées ont eu lieu les 6 juin 2017 à Candiac, 8 juin 2017 à Saint-Constant, 14 juin à La Prairie et le 15 juin 2017 à Châteauguay. Au total, 102 citoyens ont assisté aux assemblées, dont 10 à Candiac, 11 à Saint-Constant, 10 à La Prairie et 71 à Châteauguay. À la fin de cet exercice de consultation, 15 mémoires ont été reçus et 13 personnes ont émis un commentaire sur la plateforme de consultation publique en ligne de la MRC.

Le compte rendu des assemblées publiques est joint au présent règlement à l'Annexe A.

5. Les recommandations de la Commission de consultation

La Commission de consultation a présenté le deuxième projet de SADD et entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer lors des assemblées de consultation. La Commission recommande au Conseil de la MRC **d'adopter le SADD, avec certaines modifications eu égard au deuxième projet de SADD**. Ainsi, les membres de la Commission de consultation considèrent que certains commentaires entendus lors des consultations publiques doivent être retenus par le Conseil de la MRC et d'autres non. Les commentaires jugés non recevables le sont puisqu'il s'agit d'éléments :

1. qui touchent une compétence relevant d'un palier d'intervention supérieur;
2. qui touchent une compétence locale;
3. ou qui sont traités dans un autre outil de planification de la MRC.

5.1. Les éléments non retenus

5.1.1. Compétence relevant d'un palier d'intervention supérieur

Les objectifs que souhaite atteindre la MRC à l'aide de son schéma d'aménagement doivent être conformes aux orientations du gouvernement ainsi qu'aux orientations et objectifs poursuivis par la Communauté métropolitaine de Montréal. Par contre, la MRC possède peu de pouvoirs afin d'influencer ces interventions. Certains commentaires soulevés lors des assemblées de consultation relèvent de paliers d'intervention supérieurs. En conséquence, la Commission de consultation recommande de ne pas traiter des sujets suivants (le palier de gouvernement concerné est inscrit entre parenthèses) :

- Ajouter que les habitats fauniques en milieux privés cités, notamment les aires de confinement des cerfs de Virginie ne sont pas vraiment protégées par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (MDDELCC);
- Interdire la coupe permettant l'implantation de constructions pour fins agricoles dans les territoires d'intérêt écologique (MAPAQ);
- Compenser les pertes de superficies des milieux humides en milieu agricole (MDDELCC);
- Remplacer le terme « terrain » pour « bâtiment » d'un centre récréatif de loisir, de sport ou de culture (MAMOT);
- Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures pour améliorer l'abordabilité du transport en commun pour les ménages à faible revenu (ARTM);
- Éviter les développements industriels entre les municipalités de Mercier et de Châteauguay le long de l'autoroute 30 (MAMOT);
- Reconnaître l'affectation agricole dynamique à titre de territoire incompatible au développement minier (MERN).

5.1.2. Compétence de nature locale

La LCM accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population. Selon la LCM, toute municipalité locale a compétence dans les domaines suivants : la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs, le développement économique local, la production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunication, l'environnement, la salubrité, les nuisances, la sécurité et le transport.

À la lumière de ce qui précède, certains commentaires soulevés lors des assemblées de consultation relèvent de compétences de nature locale. En conséquence, la Commission de consultation recommande de ne pas traiter des sujets suivants :

- Ajouter les milieux de conservation des municipalités locales;
- Dans les quartiers existants, miser sur les espaces vacants et les cours d'école pour la mise en place de jardins communautaires et collectifs.
- En milieu agricole, laisser plus de deux ans pour reconstruire le bâtiment avant la perte des droits acquis.
- Modification demandée au zonage de La Prairie afin de permettre l'usage «garage».

- Ajouter une route de contournement pour le camionnage à Saint-Philippe afin de limiter le passage des camions sur la montée Monette et la route Édouard VII.

5.1.3. Éléments traités dans un autre outil de planification

La MRC a plusieurs outils de planification dans lesquels on retrouve des orientations. En conséquence, la Commission de consultation recommande de ne pas traiter des sujets suivants :

- Répartir équitablement les coûts de la conservation du corridor vert Châteauguay-Léry à l'échelle de la MRC;
- Créer une enveloppe budgétaire afin de financer les initiatives locales vertes et organismes verts;
- Rendre public les avis de conformité de la MRC;
- Concentrer l'énergie de la MRC dans l'élaboration d'un plan d'action de renaturalisation des milieux naturels, forestiers et humides au lieu d'autres interventions;
- Améliorer l'accès en transport collectif aux pôles d'éducation supérieure existants;
- Poursuivre la mise en oeuvre du PDZA et le déploiement d'une approche «système alimentaire».

5.1.4. Non retenus de compétence régionale

Quelques modifications suggérées au deuxième projet de SADD dans le cadre du processus de consultation publique ont visé des sujets ayant fait l'objet d'un processus rigoureux et complexe de concertation entre acteurs impliqués. En conséquence, la Commission de consultation recommande de ne pas intégrer les sujets suivants au SADD :

- Protéger l'intégralité du corridor vert Châteauguay-Léry de tout développement domiciliaire et soustraire l'ensemble du texte de l'article 3.9.2.2 à partir du préambule «Nonobstant ce qui précède».

Compte tenu du processus de concertation ayant mené à l'élaboration de l'article 3.9.2.2, impliquant la collaboration des divers paliers concernés, groupes et organismes verts;

Compte tenu de la nature de la disposition, visant à limiter le développement domiciliaire aux abords du boulevard de Léry en favorisant la protection du milieu par l'entremise d'un mécanisme de densités résidentielles brutes maximales associées à une distance du boulevard et d'un niveau de

conservation des espèces arbustives, arborescentes, floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées;

Compte tenu que l'article 3.9.2.2 est l'aboutissement d'un compromis entre la conservation du boisé métropolitain et des droits de développement des propriétaires en vertu de la jurisprudence;

Compte tenu que l'«habitation faible densité» est jugée compatible à la protection des bois et des corridors forestiers métropolitains dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM;

La Commission recommande de conserver l'article 3.9.2.2.

- Modifier le plan 20 « Sites et territoires d'intérêt écologique » afin de reconnaître l'ensemble du corridor vert Châteauguay-Léry tel que reconnu par SOS Fernand-Séguin, le Club des Ornithologues de Châteauguay et Héritage Saint-Bernard.

Compte tenu de la délimitation du corridor vert telle que reconnue au PMAD;

Compte tenu du processus rigoureux de concertation avec les acteurs du milieu lors de l'exercice d'identification et de délimitation des boisés et corridors forestiers métropolitains;

La Commission de consultation recommande de conserver la délimitation du corridor vert Châteauguay-Léry telle que présentée au plan 20.

- Permettre l'agrandissement des bâtiments d'élevage à l'égard des nouvelles normes de bien-être animal et adapter les distances séparatrices en tenant compte des agrandissements de bâtiments d'élevages nécessaires afin de permettre au maintien des unités animales.

La Commission de consultation considère qu'une analyse plus approfondie du portrait régional de l'élevage est nécessaire afin d'évaluer l'impact d'une telle modification sur le milieu agricole.

5.2. Les éléments retenus

Il est justifié que certains éléments abordés lors des consultations publiques soient inclus au SADD ou bien qu'un processus de réflexion s'enclenche à l'endroit de leur éventuelle inclusion au document de planification. En conséquence, la Commission de consultation recommande que les sujets suivants soient considérés par le Conseil de la MRC afin de faire l'objet de modifications lors de l'adoption du SADD :

- Que le projet d'un Centre d'études supérieures fasse partie du SADD;

Compte tenu de l'identification de cette volonté en tant qu'orientation dans la Politique de développement social de la MRC de Roussillon;

Compte tenu des retombées socioéconomiques susceptibles d'émaner d'une favorisation de l'arrimage entre l'emploi et la formation sur le territoire et de l'identification de cet objectif au SADD;

Compte tenu du bassin de population important ayant à se déplacer pour accéder aux lieux d'éducation supérieure;

Compte tenu de la volonté et de la détermination citoyenne en la matière;

La Commission de consultation recommande l'ajout d'un objectif au SADD, à savoir de favoriser la présence d'une offre d'enseignement postsecondaire sur le territoire.

- Élaborer une politique en habitation/Stratégie d'inclusion de logements sociaux;

Compte tenu que les logements abordables, sociaux et communautaires constituent un outil de lutte contre la pauvreté, de lutte contre la ségrégation sociale et d'aide à l'intégration sociale;

Compte tenu qu'une variété de logements répondant à diverses catégories de revenu favorise la mixité sociale et les orientations inscrites au SADD;

Compte tenu que la CMM et les municipalités locales ont compétence en la matière;

La Commission de consultation recommande d'amorcer un processus de réflexion régional sur les besoins en habitation sur le territoire et d'identifier les moyens à privilégier en vue d'assurer une intégration de logements abordables adaptée aux besoins de la population.

- Faire en sorte que siègent des représentants de la communauté, et non exclusivement des éluEs et fonctionnaires lors de la mise sur pied de comités et de commissions;

Compte tenu que les commissions sectorielles permettront aux acteurs œuvrant dans la MRC d'échanger sur les différents enjeux territoriaux;

Compte tenu que l'apport de représentants de la communauté au sein des commissions permettra de favoriser une meilleure concertation entre les acteurs du territoire, et ce, dans une vision collective, régionale et à long terme ;

Compte tenu que la participation citoyenne dans les processus décisionnels mène à des terrains d'entente davantage réfléchis, à des politiques et décisions légitimes et qu'elle favorise l'acceptabilité sociale des projets et l'inclusion des minorités;

La Commission de consultation recommande d'assurer la mise sur pied de commissions dans lesquelles siègeront des représentants de la communauté.

- Intégrer la notion d'électrification des transports au SADD;

Compte tenu que la proportion de la population la plus élevée utilisant la voiture électrique au Québec se situe en Montérégie;

Compte tenu que le taux d'utilisation de la voiture électrique est prévu à la hausse dans les prochaines années;

Compte tenu d'un manque de planification au niveau du déploiement de ce mode sur le territoire régional;

La Commission de consultation recommande d'intégrer la notion d'électrification des transports au SADD et d'amorcer un processus de réflexion en vue d'adapter l'offre du territoire en fonction des besoins des utilisateurs et futurs utilisateurs.

- Ajouter l'action «Élaborer un plan régional de conservation des milieux humides et hydriques» au plan d'action;

Compte tenu que la MRC doit élaborer un plan régional de conservation des milieux humides et hydriques avant 2022 en vertu du projet de loi n^{o} 132;

Compte tenu du caractère collectif de la ressource eau et de l'affaiblissement de cette ressource dans les dernières décennies sur le territoire;

La Commission de consultation recommande l'ajout de cette action au SADD.

- Intégrer une vision de l'économie sociale, de l'économie du partage et du modèle coopératif dans la vision du développement économique.

Compte tenu que la diversification des modèles organisationnels en développement économique favorise l'innovation et le rayonnement d'un territoire;

Compte tenu qu'une vision plus large du développement économique, intégrant les notions susmentionnées, favorise la lutte contre l'exclusion, le partage des connaissances, la création d'emplois locaux, la protection de l'environnement, l'égalité des chances, etc.;

La Commission de consultation recommande d'intégrer l'économie sociale, l'économie du partage et le modèle coopératif dans sa vision du développement économique.

- Établir un partenariat avec des représentants du syndicat local de l'UPA;

Compte tenu qu'un tel partenariat permettrait d'augmenter le partage des connaissances entre les parties prenantes du développement des activités agricoles sur le territoire;

Compte tenu qu'une concertation bonifiée des acteurs dans une structure décisionnelle mène à des décisions faisant davantage consensus et adaptées aux besoins des parties prenantes.

La Commission de consultation recommande d'établir un partenariat avec des représentants du syndicat local de l'UPA;

Éléments retenus de nature précise :

- Bonifier le portrait des milieux humides;
- Ajouter aux indicateurs du tableau de l'objectif visant à conserver les milieux naturels existants et améliorer la connectivité entre eux un indicateur, soit «pourcentage du territoire protégé selon les critères de l'UICN»;
- Actualiser le portrait des déserts alimentaires sur le territoire;
- Ajouter des cibles et des indicateurs associés à l'eau souterraine ;
- Faire des liens avec le PDZA qui a été réalisé et qui sera révisé;
- Utiliser la définition du MAPAQ pour l'agrotourisme;

6. Conclusion

Ainsi, les membres de la Commission de consultation recommandent l'adoption du *Schéma d'aménagement et de développement durable* en considérant les sujets énumérés au point 5.2 du présent rapport.

Nathalie Simon
Présidente

Jean-Philippe Loiselle-Paquette
Secrétaire

7 COMPTE RENDU DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LE DEUXIÈME PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)

L'animation des assemblées de consultation publique était prise en charge par M. Alexis Boyer-Lafontaine, de la firme Casadel films.

CANDIAC (6 JUIN 2017)

Lieu : Complexe Roméo-V.-Patenaude
Nombre de participants : 10 participants
Durée de la consultation : 90 minutes
3 prises de parole

Membres de la Commission de consultation
Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant et préfet
Lise Poissant, mairesse de Saint-Mathieu
Nathalie Simon, mairesse de Châteauguay

SAINT-CONSTANT (8 JUIN 2017)

Lieu : Exporail
Nombre de participants : 11 participants
Durée de la consultation : 90 minutes
5 prises de parole

Membres de la Commission de consultation
Christian Ouellette, maire de Delson
Lise Poissant, mairesse de Saint-Mathieu
Nathalie Simon, mairesse de Châteauguay

LA PRAIRIE (14 JUIN 2017)

Lieu : Centre multifonctionnel Guy-Dupré
Nombre de participants : 10 participants
Durée de la consultation : 90 minutes
2 prises de parole

Membres de la Commission de consultation
Christian Ouellette, maire de Delson
Lise Martin, mairesse de Saint-Philippe
Lise Poissant, mairesse de Saint-Mathieu
Nathalie Simon, mairesse de Châteauguay

CHÂTEAUGUAY (15 JUIN 2017)

Lieu : Centre culturel Vanier
Nombre de participants : 71 participants
Durée de la consultation : 100 minutes
10 prises de parole

Membres de la Commission de consultation
Christian Ouellette, maire de Delson
Nathalie Simon, mairesse de Châteauguay

Les personnes suivantes de la MRC de Roussillon étaient présentes afin d'assister la Commission dans sa démarche de consultation :

Mme Colette Tessier, directrice générale
M. Éric De la Sablonnière, directeur, codéveloppement économique et aménagement du territoire
M. Jean-Philippe Loiselle-Paquette, coordonnateur à l'aménagement du territoire
Mme Mélanie Cloutier, coordonnatrice aux communications
Mme Pacale Levasseur, conseillère aux communications

La présente Commission a été créée en vertu de la résolution 2017-126-T visant le deuxième projet de SADD adopté le 26 avril 2017 par le Conseil de la MRC de Roussillon. La commission se conforme ainsi aux exigences de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant la modification d'un schéma d'aménagement, le tout, dans le cadre des procédures d'adoption du SADD de la MRC de Roussillon.

Au total, 102 citoyens ont assisté aux assemblées (voir tableaux 1, 2, 3 et 4), dont 10 à Candiac, 11 à Saint-Constant, 10 à La Prairie et 71 à Châteauguay.

Tableau 1. Provenance des citoyens ayant assisté à la soirée de consultation publique du 6 juin 2017 à Candiac

Provenance des citoyens	Nombre
Candiac	0
Châteauguay	0
Delson	1
La Prairie	0
Léry	0
Mercier	0
Saint-Constant	1
Saint-Isidore	0
Saint-Mathieu	0
Saint-Philippe	3
Sainte-Catherine	1
Autre	1
Inconnue	3
TOTAL	10

Tableau 2. Provenance des citoyens ayant assisté à la soirée de consultation publique du 8 juin 2017 à Saint-Constant

Provenance des citoyens	Nombre
Candiac	0
Châteauguay	3
Delson	0
La Prairie	0
Léry	0
Mercier	0
Saint-Constant	6
Saint-Isidore	0
Saint-Mathieu	0
Saint-Philippe	1
Sainte-Catherine	0
Autre	1
Inconnue	0
TOTAL	11

Tableau 3. Provenance des citoyens ayant assisté à la soirée de consultation publique du 14 juin 2017 à La Prairie

Provenance des citoyens	Nombre
Candiac	0
Châteauguay	0
Delson	0
La Prairie	4
Léry	0
Mercier	0
Saint-Constant	1
Saint-Isidore	0
Saint-Mathieu	0
Saint-Philippe	3
Sainte-Catherine	0
Autre	0
Inconnue	2
TOTAL	10

Tableau 4. Provenance des citoyens ayant assisté à la soirée de consultation publique du 15 juin 2017 à Châteauguay

Provenance des citoyens	Nombre
Candiac	0
Châteauguay	40
Delson	0
La Prairie	1
Léry	8
Mercier	6
Saint-Constant	1
Saint-Isidore	1
Saint-Mathieu	0
Saint-Philippe	2
Sainte-Catherine	0
Autre	8
Inconnue	4
TOTAL	71

CANDIAC

PÉRIODE D'AUDITION DES PERSONNES ET ORGANISMES

Aucune période d'audition.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET QUESTIONS

3 interventions

Marcel Trudeau, Saint-Philippe

Thèmes abordés

- Gestion du camionnage sur la montée Monette (Saint-Philippe)
- Préservation et mise en valeur du noyau villageois (Saint-Philippe)

La gestion du camionnage dans la municipalité de Saint-Philippe, plus précisément sur la montée Monette, fut abordée, notamment en fonction de ses impacts sur la préservation et la mise en valeur du noyau villageois. M. Trudeau recommande d'ajouter une route dédiée au camionnage afin de limiter ces impacts et de considérer d'adopter le tracé prévu à cet effet par le ministère des Transports il y a de cela quelques décennies.

Sylvain Trudeau, Saint-Philippe

Thèmes abordés

- Répartition des aires d'affectation multifonctionnelle structurante
- Répartition du développement foncier
- Localisation des TOD et des corridors de transport en commun structurants
- Mode de protection des acquis patrimoniaux et naturels

Le potentiel d'exploitation et d'augmentation des taxes foncières que génèreront les développements de type TOD n'ont pas été prévus dans l'ensemble des municipalités. Les enjeux liés à la répartition du développement foncier dans la région de même qu'à la représentativité de certaines municipalités au Conseil de la MRC en fonction de leur développement démographique ont alors été questionnés. M. Trudeau propose d'insérer une aire TOD dans l'ensemble des municipalités de la MRC de Roussillon et de garantir leur desserte efficace en transport en commun afin d'assurer une répartition équilibrée du développement économique. Celui-ci encourage par ailleurs la MRC à ce que le processus de réflexion entourant les modes de protection des acquis patrimoniaux et naturels devienne davantage présent au sein des municipalités, émettant comme piste de réflexion les moyens utilisés pour protéger les châteaux au Moyen-Âge. M. Trudeau propose aussi de décanter les eaux des rivières et de les traiter avec des bioplantes afin d'assurer leur pérennité.

Jean-François Dubé, Sainte-Catherine

Thèmes abordés

- Électrification des transports et introduction de la MRC aux bornes de chargement
- Autopartage
- Développement et innovation de l'économie rurale

M. Dubé recommande que la MRC et ses municipalités constituantes prennent davantage en considération l'électrification des transports dans leurs interventions en procédant à l'installation de bornes de chargement à des localisations stratégiques, notamment aux abords des autoroutes 15 et 30. M. Dubé a d'ailleurs exprimé son désir que des interventions locales et régionales soient entreprises afin de favoriser l'autopartage de même que de favoriser l'innovation et le développement du secteur agricole.

SAINT-CONSTANT

PÉRIODE D'AUDITION DES PERSONNES ET ORGANISMES

Aucune période d'audition.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET QUESTIONS

5 interventions

Jean-Guy Villeneuve, Saint-Constant

Thèmes abordés

- Verbalisation entourant le titre des producteurs agricoles
- Intégration des dérogations mineures en zone agricole

M. Villeneuve exprime son désaccord quant à l'utilisation du titre « industriel agricole » dans le SADD pour caractériser les producteurs et suggère plutôt l'utilisation des termes « producteur agricole ». L'intégration d'un règlement sur les dérogations mineures à l'instar de l'orientation gouvernementale visant au bien-être des animaux fut par la suite proposé par M. Villeneuve, puisque susceptible de complexifier les modifications aux structures existantes.

Martin Poitras, Saint-Philippe

Thèmes abordés

- Bonification de l'offre en transport collectif (Saint-Philippe)

M. Poitras souhaite un développement accru du transport collectif, notamment afin de favoriser l'accessibilité aux services et de diminuer l'influence de l'automobile dans les déplacements quotidiens. Il se questionne également sur la représentation de la gare de train de banlieue projetée à Saint-Philippe dans la cartographie du SADD. La Commission informe M. Poitras que la gare est représentée à l'aide de lignes pointillées, n'étant pas encore une infrastructure existante.

Michel Vachon, Saint-Constant

Thèmes abordés

- Aires TOD et gestion de l'urbanisation
- Connection au REM

M. Vachon manifeste son désaccord par rapport à l'interprétation de la MRC du concept d'aire TOD, indiquant que ces aires doivent s'implanter aux abords de systèmes de transport en commun à haute capacité, soit d'une fréquence et d'une vitesse supérieures au contexte actuel. M. Vachon exprime ensuite le souhait d'une prolongation du réseau électrique métropolitain jusqu'au territoire roussillonnais.

Chantale Boudrias, Saint-Constant

Thèmes abordés

- Dispositions normatives entourant les nouvelles constructions autour des voies ferrées
- Aires TOD et gestion de l'urbanisation

Mme Boudrias se questionne quant à l'apparition de nouvelles exigences concernant l'interdiction de toute nouvelle construction autour d'un périmètre de 30 mètres d'une voie ferrée et relate la dualité entre le désir de densifier à l'intérieur des aires TOD et cette nouvelle disposition. La Commission explique que ces changements proviennent de modifications à la législation en réponse à la tragédie du Lac-Mégantic.

Thierry Maheu, Saint-Constant

Thèmes abordés

- Aires TOD et gestion de l'urbanisation

M. Maheu se questionne quant au calcul de la densité moyenne de logement à l'hectare dans les aires TOD, à savoir si les espaces non constructibles, tel l'interdiction de toute nouvelle construction autour d'un périmètre de 30 mètres d'une voie ferrée, sont retirés du calcul ou non. La Commission informe M. Maheu que les espaces non constructibles ne sont pas retirés de l'aire TOD et qu'ils font donc partie du calcul de densité de logement à l'hectare.

LA PRAIRIE

PÉRIODE D'AUDITION DES PERSONNES ET ORGANISMES

Aucune période d'audition.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET QUESTIONS

2 interventions

Michel Vachon, Saint-Constant

Thèmes abordés

- Accès à l'information
- Critères de conformité
- Accès aux avis de conformité

M. Vachon aimerait pouvoir assister aux séances du comité administratif de la MRC et considère que la MRC n'établit pas suffisamment de critères pour évaluer la conformité d'un projet, indiquant que la densification semble être le seul point faisant l'objet de critères. La Commission explique que la conformité s'effectue à partir des dix grandes orientations du SADD, des objectifs du développement durable de même que des documents complémentaires et que les considérations de l'ensemble de ces sections sont la base de cette évaluation. M. Vachon souhaite avoir accès aux avis de conformité de la MRC.

Pierre Trudeau, La Prairie

Thèmes abordés

- Modifications à la règlementation de La Prairie

De récentes modifications au zonage de La Prairie dans le cadre de la concordance au PMAD font en sorte que l'immeuble de M. Trudeau est limité quant aux activités pouvant y être effectuées, plus précisément dans les zones C-09 C-10. M. Trudeau souhaite un retour au zonage qui était en vigueur avant la concordance au PMAD pour les zones ci-mentionnées.

CHÂTEAUGUAY

PÉRIODE D'AUDITION DES PERSONNES ET ORGANISMES

SOS Forêt Fernand-Séguin

L'organisme SOS Forêt Fernand-Séguin, dont M. Jean Morissette était le représentant lors de l'assemblée de consultation, a exprimé lors d'une présentation PowerPoint, ses inquiétudes quant aux dispositions normatives s'appliquant à l'aire d'affectation « Conservation viable » à Léry, où l'habitation de faible densité est permise. L'organisme considère que la construction d'unités de logement dans un milieu naturel est un usage incompatible avec la protection du milieu et recommande ainsi de soustraire l'ensemble du texte de l'article 3.9.2.2 du projet de règlement de SADD à partir du « Nonobstant ce qui précède… ».

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET QUESTIONS

10 interventions

Robert Gauthier, Mercier

Thèmes abordés

- Corridor économique de l'autoroute 30 (Mercier)
- TOD et corridor de transport en commun (Mercier)

Un changement dans la planification des activités le long de l'autoroute 30 à Mercier, soit de la prévision d'un développement commercial vers un développement industriel est questionné par M. Gauthier. La Commission éclaircie ces changements en fonction du projet de loi 85 visant à développer la fonction logistique le long de l'autoroute 30. M. Gauthier questionne par la suite l'absence d'un TOD à Mercier, ce à quoi la Commission répond qu'il n'y a effectivement pas eu l'établissement d'un TOD à Mercier, les contraintes de développement étant trop nombreuses autour de la station, mais qu'un corridor de transport en commun linéaire fut identifié le long de la route 138 dans lequel certaines dispositions sont prévues.

Luc L'Écuyer, Châteauguay

Thèmes abordés

- Corridor vert Châteauguay-Léry
- Actions et financement pour soutenir les organismes verts

M. L'Écuyer exprime son appui à la conservation complète du corridor vert Châteauguay-Léry et questionne l'établissement de plafonds supérieurs de densité au point 3.9.2.2 du document complémentaire, ce à quoi la Commission répond qu'une telle disposition permet de protéger plus de superficie de forêt lorsque la densité augmente. M. L'Écuyer encourage par la suite la MRC à développer les actions et les investissements visant à favoriser la sensibilisation, la communication et la formation pour susciter et appuyer des initiatives visant la conservation et la renaturalisation des milieux.

Daniel Prince, Mercier

Thèmes abordés

- Exclusion de la zone agricole

M. Prince se questionne quant aux actions entreprises par la MRC afin d'identifier les territoires sujets à une exclusion du territoire agricole, ce à quoi la Commission répond qu'elle a entrepris en 2010 l'identification des ilôts déstructurés sur son territoire. Cet exercice a mené à l'identification d'un potentiel de 150 nouvelles habitations en zone agricole pour l'ensemble des ilôts déstructurés identifiés.

Annie Landry, Châteauguay

Thèmes abordés

- Corridor vert Châteauguay-Léry
- Agriculture urbaine
- Élevage animal dans le périmètre urbain

Mme Landry exprime son appui à la conservation complète du corridor vert Châteauguay-Léry pour ensuite questionner la Commission quant aux actions entreprises pour favoriser l'agriculture urbaine. La Commission répond que le SADD autorisera l'agriculture urbaine dans l'ensemble des grandes affectations dans le périmètre urbain. La fonction « agriculture urbaine » dans le SADD ne comprend pas l'élevage animal, élément questionné par Mme Gauthier, ce à quoi la Commission répond qu'il s'agit davantage d'une préoccupation au niveau local.

Michel Paquin, Châteauguay

Thèmes abordés

- Accès aux études supérieures

M. Paquin exprime ses préoccupations face à l'absence d'institutions d'études supérieures sur le territoire roussillonnais et au manque d'accessibilité en cette matière. La Commission partage ses préoccupations et indique que l'enjeu de l'accès aux études supérieures est présentement à l'étude.

Michel Robillard, Léry

Thèmes abordés

- Corridor vert Châteauguay-Léry
- Corridor de transport en commun est-ouest

M. Robillard exprime son appui à la conservation complète du corridor vert Châteauguay-Léry pour ensuite suggérer un corridor de transport en commun est-ouest au sein de la MRC, déplorant ce manque en termes d'accessibilité. La Commission partage son désir de créer un tel corridor dans les prochaines années et indique que la création de l'ARTM et du RTM sera favorable à son établissement.

Éric Pinard, Léry

Thèmes abordés

- Accès aux études supérieures
- Corridor vert Châteauguay-Léry

M. Pinard exprime ses préoccupations face au manque d'accessibilité aux études supérieures sur le territoire roussillonnais. Il suggère d'une part d'intégrer une telle institution sur le territoire et d'une autre de bonifier la desserte en transport en commun vers les pôles d'études supérieurs existants. Il exprime son appui face à la conservation complète du corridor vert Châteauguay-Léry et propose que la MRC appuie financièrement la Municipalité de Léry dans sa préservation, considérant que le corridor vert est d'intérêt régional. La Commission demande par la suite à SOS Forêt Fernand-Séguin quel secteur de développement a été le plus nuisible à la préservation du couvert forestier, à savoir si le développement domiciliaire en est la cause première. SOS Forêt Fernand-Seguin informe la Commission que 80% des pertes en couvert forestier dans la région ont été effectuées dans le périmètre urbain.

Jean Morissette, Châteauguay

Thèmes abordés

- Corridor vert Châteauguay-Léry

M. Morissette informe la Commission des risques liés à la perte en biodiversité de la coupe d'un couvert forestier et réfère les objectifs du PMAD aux fins de la conservation complète du corridor vert Châteauguay-Léry.

Guy Turcotte, Châteauguay

Thèmes abordés

- Modification demandée à l'objectif 2.4.5.1

M. Turcotte propose d'ajouter aux indicateurs du tableau de l'objectif visant à « conserver les milieux naturels existants et améliorer la connectivité entre eux » celui mentionné au quatrième objectif de la même orientation, soit « pourcentage du territoire protégé selon les critères de l'UICN ».

Claude Perron, Châteauguay

Thèmes abordés

- Appui à la conservation complète du corridor vert Châteauguay-Léry
- Orienter les actions de la MRC en fonction de problématiques à rayonnement mondial

M. Perron exprime son appui face à la conservation complète du corridor vert Châteauguay-Léry et suggère à la MRC d'orienter sa planification en fonction des enjeux mondiaux, notamment en regard des dimensions environnementales de l'aménagement.

_____	_____
NATHALIE SIMON, Présidente.	JEAN-PHILIPPE LOISELLE-PAQUETTE, Secrétaire.

Liste des mémoires reçus dans le cadre des consultations publiques portant sur le deuxième projet de SADD

1. Mémoires de citoyens reçus sur la plateforme de consultation en ligne

Codification	Noms
1.1	François et Michel Bourdon
1.2	Louise Brunet
1.3	Georges Forest
1.4	Gilles Paquin
1.5	Marcel Trudeau

2. Mémoires d'organismes reçus sur la plateforme de consultation en ligne

Codification	Noms	Organismes
2.1	Tommy Montpetit	Ciel et Terre
2.2	Daniel Roy et Dominic Gendron	Club des ornithologues de Châteauguay
2.3	Nycolas Renault	Corporation de développement communautaire (CDC) de Roussillon
2.4	Luc L'Écuyer	Héritage Saint-Bernard
2.5	Virginie Bernier	Kateri en forme
2.6	Michel Robillard	Le Comité de coordination de l'Association de Québec solidaire de la circonscription de Châteauguay
2.7	Alicia Patry	Le Syndicat de l'UPA de Roussillon et la Fédération régionale de l'UPA de la Montérégie
2.8	Catherine Hooper et Claude Perron	Les Amis de l'île Saint-Bernard
2.9	Geneviève Audet Marie-Claudette Lapointe Daniel Pilon Sylvain Payant Félix Blackburn Josiane Alarie	Société de Conservation et d'Aménagement du Bassin de la Rivière Châteauguay (SCABRIC)
2.10	Claude Boileau Jean Morissette Guy Turcotte Véronique Gauthier	SOS Forêt Fernand-Séguin

3. Commentaires de citoyens reçus sur la plateforme de consultation en ligne

13 commentaires ont été reçus via la plateforme de consultation en ligne

N.B. Les commentaires verbaux émis lors des assemblées de consultation ne sont pas inclus dans ce tableau

ANNEXE 4
Paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatifs à la gestion des odeurs en zone agricole

TABLEAU A

Nombre d'unités animales (paramètre A)

1. Aux fins de la détermination du paramètre A sont équivalents à une unité animale les animaux figurant dans le tableau ci-après en fonction du nombre prévu.

2. Pour toute autre espèce animale, un animal d'un poids égal ou supérieur à 500 kilogrammes ou un groupe d'animaux de cette espèce dont le poids total est de 500 kilogramme équivaut à une unité animale.

3. Lorsqu'un poids est indiqué dans le présent tableau, il s'agit du poids de l'animal prévu à la fin de la période d'élevage.

Groupe ou catégorie d'animaux	Nombre d'animaux équivalent à une unité animale
Vache, taureau, cheval	1
Veaux d'un poids de 225 à 500 kilogrammes chacun	2
Veaux d'un poids inférieur à 225 kilogrammes chacun	5
Porcs d'élevage d'un poids de 20 à 100 kilogrammes chacun	5
Porcelets d'un poids inférieur à 20 kilogrammes chacun	25
Truies et porcelets non sevrés dans l'année	4
Poules ou coqs	125
Poulets à griller	250
Poulettes en croissance	250
Cailles	1 500
Faisans	300
Dindes à griller d'un poids de 5 à 5,5 kilogrammes chacune	100
Dindes à griller d'un poids de 8,5 à 10 kilogrammes chacune	75
Dindes à griller d'un poids de 13 kilogrammes chacune	50
Visons femelles excluant les mâles et les petits	100
Renards femelles excluant les mâles et les petits	40
Moutons et agneaux de l'année	4
Chèvres et chevreaux de l'année	6
Lapins femelles excluant les mâles et les petits	40

TABLEAU B

Distances de base (paramètre B)*

Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Uité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance ()mètre)
1	86	**38**	271	**75**	335	**112**	380	**149**	415	**186**	445	**223**	471	**260**	495
2	107	**39**	273	**76**	336	**113**	381	**150**	416	**187**	446	**224**	472	**261**	495
3	122	**40**	275	**77**	338	**114**	382	**151**	417	**188**	447	**225**	473	**262**	496
4	133	**41**	277	**78**	339	**115**	383	**152**	418	**189**	448	**226**	473	**263**	496
5	143	**42**	279	**79**	340	**116**	384	**153**	419	**190**	448	**227**	474	**264**	497
6	152	**43**	281	**80**	342	**117**	385	**154**	420	**191**	449	**228**	475	**265**	498
7	159	**44**	283	**81**	343	**118**	386	**155**	421	**192**	450	**229**	475	**266**	498
8	166	**45**	285	**82**	344	**119**	387	**156**	421	**193**	451	**230**	476	**267**	499
9	172	**46**	287	**83**	346	**120**	388	**157**	422	**194**	451	**231**	477	**268**	499
10	178	**47**	289	**84**	347	**121**	389	**158**	423	**195**	452	**232**	477	**269**	500
11	183	**48**	291	**85**	348	**122**	390	**159**	424	**196**	453	**233**	478	**270**	501
12	188	**49**	293	**86**	350	**123**	391	**160**	425	**197**	453	**234**	479	**271**	501
13	193	**50**	295	**87**	351	**124**	392	**161**	426	**198**	454	**235**	479	**272**	502
14	198	**51**	297	**88**	352	**125**	393	**162**	426	**199**	455	**236**	480	**273**	502
15	202	**52**	299	**89**	353	**126**	394	**163**	427	**200**	456	**237**	481	**274**	503
16	206	**53**	300	**90**	355	**127**	395	**164**	428	**201**	456	**238**	481	**275**	503
17	210	**54**	302	**91**	356	**128**	396	**165**	429	**202**	457	**239**	482	**276**	504
18	214	**55**	304	**92**	357	**129**	397	**166**	430	**203**	458	**240**	482	**277**	505
19	218	**56**	306	**93**	358	**130**	398	**167**	431	**204**	458	**241**	483	**278**	505
20	221	**57**	307	**94**	359	**131**	399	**168**	431	**205**	459	**242**	484	**279**	506
21	225	**58**	309	**95**	361	**132**	400	**169**	432	**206**	460	**243**	484	**280**	506
22	228	**59**	311	**96**	362	**133**	401	**170**	433	**207**	461	**244**	485	**281**	507
23	231	**60**	312	**97**	363	**134**	402	**171**	434	**208**	461	**245**	486	**282**	507
24	234	**61**	314	**98**	364	**135**	403	**172**	435	**209**	462	**246**	486	**283**	508
25	237	**62**	315	**99**	365	**136**	404	**173**	435	**210**	463	**247**	487	**284**	509
26	240	**63**	317	**100**	367	**137**	405	**174**	436	**211**	463	**248**	487	**285**	509
27	243	**64**	319	**101**	368	**138**	406	**175**	437	**212**	464	**249**	488	**286**	510
28	246	**65**	320	**102**	369	**139**	406	**176**	438	**213**	465	**250**	489	**287**	510
29	249	**66**	322	**103**	370	**140**	407	**177**	438	**214**	465	**251**	489	**288**	511
30	251	**67**	323	**104**	371	**141**	408	**178**	439	**215**	466	**252**	490	**289**	511
31	254	**68**	325	**105**	372	**142**	409	**179**	440	**216**	467	**253**	490	**290**	512
32	256	**69**	326	**106**	373	**143**	410	**180**	441	**217**	467	**254**	491	**291**	512
33	259	**70**	328	**107**	374	**144**	411	**181**	442	**218**	468	**255**	492	**292**	513
34	261	**71**	329	**108**	375	**145**	412	**182**	442	**219**	469	**256**	492	**293**	514
35	264	**72**	331	**109**	377	**146**	413	**183**	443	**220**	469	**257**	493	**294**	514
36	266	**73**	332	**110**	378	**147**	414	**184**	444	**221**	470	**258**	493	**295**	515
37	268	**74**	333	**111**	379	**148**	415	**185**	445	**222**	471	**259**	494	**296**	515

Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Uité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance ()mètre)
297	516	**335**	536	**373**	554	**411**	571	**449**	587	**487**	602	**525**	617	**563**	630
298	516	**336**	536	**374**	554	**412**	572	**450**	588	**488**	603	**526**	617	**564**	631
299	517	**337**	537	**375**	555	**413**	572	**451**	588	**489**	603	**527**	617	**565**	631
300	517	**338**	537	**376**	555	**414**	572	**452**	588	**490**	604	**528**	618	**566**	631
301	518	**339**	538	**377**	556	**415**	573	**453**	589	**491**	604	**529**	618	**567**	632
302	518	**340**	538	**378**	556	**416**	573	**454**	589	**492**	604	**530**	619	**568**	632
303	519	**341**	539	**379**	557	**417**	574	**455**	590	**493**	605	**531**	619	**569**	632
304	520	**342**	539	**380**	557	**418**	574	**456**	590	**494**	605	**532**	619	**570**	633
305	520	**343**	540	**381**	558	**419**	575	**457**	590	**495**	605	**533**	620	**571**	633
306	521	**344**	540	**382**	558	**420**	575	**458**	591	**496**	606	**534**	620	**572**	634
307	521	**345**	541	**383**	559	**421**	575	**459**	591	**497**	606	**535**	620	**573**	634
308	522	**346**	541	**384**	559	**422**	576	**460**	592	**498**	607	**536**	621	**574**	634
309	522	**347**	542	**385**	560	**423**	576	**461**	592	**499**	607	**537**	621	**575**	635
310	523	**348**	542	**386**	560	**424**	577	**462**	592	**500**	607	**538**	621	**576**	635
311	523	**349**	543	**387**	560	**425**	577	**463**	593	**501**	608	**539**	622	**577**	635
312	524	**350**	543	**388**	561	**426**	578	**464**	593	**502**	608	**540**	622	**578**	636
313	524	**351**	544	**389**	561	**427**	578	**465**	594	**503**	608	**541**	623	**579**	636
314	525	**352**	544	**390**	562	**428**	578	**466**	594	**504**	609	**542**	623	**580**	637
315	525	**353**	544	**391**	562	**429**	579	**467**	594	**505**	609	**543**	623	**581**	637
316	526	**354**	545	**392**	563	**430**	579	**468**	595	**506**	610	**544**	624	**582**	637
317	526	**355**	545	**393**	563	**431**	580	**469**	595	**507**	610	**545**	624	**583**	638
318	527	**356**	546	**394**	564	**432**	580	**470**	596	**508**	610	**546**	624	**584**	638
319	527	**357**	546	**395**	564	**433**	581	**471**	596	**509**	611	**547**	625	**585**	638
320	528	**358**	547	**396**	564	**434**	581	**472**	596	**510**	611	**548**	625	**586**	639
321	528	**359**	547	**397**	565	**435**	581	**473**	597	**511**	612	**549**	625	**587**	639
322	529	**360**	548	**398**	565	**436**	582	**474**	597	**512**	612	**550**	626	**588**	639
323	530	**361**	548	**399**	566	**437**	582	**475**	598	**513**	612	**551**	626	**589**	640
324	530	**362**	549	**400**	566	**438**	583	**476**	598	**514**	613	**552**	626	**590**	640
325	531	**363**	549	**401**	567	**439**	583	**477**	598	**515**	613	**553**	627	**591**	640
326	531	**364**	550	**402**	567	**440**	583	**478**	599	**516**	613	**554**	627	**592**	641
327	532	**365**	550	**403**	568	**441**	584	**479**	599	**517**	614	**555**	628	**593**	641
328	532	**366**	551	**404**	568	**442**	584	**480**	600	**518**	614	**556**	628	**594**	641
329	533	**367**	551	**405**	568	**443**	585	**481**	600	**519**	614	**557**	628	**595**	641
330	533	**368**	552	**406**	569	**444**	585	**482**	600	**520**	615	**558**	629	**596**	642
331	534	**369**	552	**407**	569	**445**	586	**483**	601	**521**	615	**559**	629	**597**	642
332	534	**370**	553	**408**	570	**446**	586	**484**	601	**522**	616	**560**	629	**598**	642
333	535	**371**	553	**409**	570	**447**	586	**485**	602	**523**	616	**561**	630	**599**	643
334	535	**372**	554	**410**	571	**448**	587	**486**	602	**524**	616	**562**	630	**600**	643

Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Uité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance ()mètre)
601	643	**639**	656	**677**	668	**715**	679	**753**	691	**791**	701	**829**	712	**867**	722
602	644	**640**	656	**678**	668	**716**	680	**754**	691	**792**	702	**830**	712	**868**	722
603	644	**641**	657	**679**	669	**717**	680	**755**	691	**793**	702	**831**	712	**869**	722
604	644	**642**	657	**680**	669	**718**	680	**756**	691	**794**	702	**832**	713	**870**	723
605	645	**643**	657	**681**	669	**719**	681	**757**	692	**795**	702	**833**	713	**871**	723
606	645	**644**	658	**682**	669	**720**	681	**758**	692	**796**	702	**834**	713	**872**	723
607	645	**645**	658	**683**	670	**721**	681	**759**	692	**797**	703	**835**	713	**873**	723
608	646	**646**	658	**684**	670	**722**	682	**760**	693	**798**	703	**836**	714	**874**	724
609	646	**647**	658	**685**	670	**723**	682	**761**	693	**799**	703	**837**	714	**875**	724
610	646	**648**	659	**686**	671	**724**	682	**762**	693	**800**	704	**838**	714	**876**	724
611	647	**649**	659	**687**	671	**725**	682	**763**	693	**801**	704	**839**	714	**877**	724
612	647	**650**	659	**688**	671	**726**	683	**764**	694	**802**	704	**840**	715	**878**	725
613	647	**651**	660	**689**	672	**727**	683	**765**	694	**803**	705	**841**	715	**879**	725
614	648	**652**	660	**690**	672	**728**	683	**766**	694	**804**	705	**842**	715	**880**	725
615	648	**653**	660	**691**	672	**729**	684	**767**	695	**805**	705	**843**	716	**881**	725
616	648	**654**	661	**692**	673	**730**	684	**768**	695	**806**	706	**844**	716	**882**	726
617	649	**655**	661	**693**	673	**731**	684	**769**	695	**807**	706	**845**	716	**883**	726
618	649	**656**	661	**694**	673	**732**	685	**770**	695	**808**	706	**846**	716	**884**	726
619	649	**657**	662	**695**	673	**733**	685	**771**	696	**809**	706	**847**	717	**885**	727
620	650	**658**	662	**696**	674	**734**	685	**772**	696	**810**	707	**848**	717	**886**	727
621	650	**659**	662	**697**	674	**735**	685	**773**	696	**811**	707	**849**	717	**887**	727
622	650	**660**	663	**698**	674	**736**	686	**774**	697	**812**	707	**850**	717	**888**	727
623	651	**661**	663	**699**	675	**737**	686	**775**	697	**813**	707	**851**	718	**889**	728
624	651	**662**	663	**700**	675	**738**	686	**776**	697	**814**	708	**852**	718	**890**	728
625	651	**663**	664	**701**	675	**739**	687	**777**	697	**815**	708	**853**	718	**891**	728
626	652	**664**	664	**702**	676	**740**	687	**778**	698	**816**	708	**854**	718	**892**	728
627	652	**665**	664	**703**	676	**741**	687	**779**	698	**817**	709	**855**	719	**893**	729
628	652	**666**	665	**704**	676	**742**	687	**780**	698	**818**	709	**856**	719	**894**	729
629	653	**667**	665	**705**	676	**743**	688	**781**	699	**819**	709	**857**	719	**895**	729
630	653	**668**	665	**706**	677	**744**	688	**782**	699	**820**	709	**858**	719	**896**	729
631	653	**669**	665	**707**	677	**745**	688	**783**	699	**821**	710	**859**	720	**897**	730
632	654	**670**	666	**708**	677	**746**	689	**784**	699	**822**	710	**860**	720	**898**	730
633	654	**671**	666	**709**	678	**747**	689	**785**	700	**823**	710	**861**	720	**899**	730
634	654	**672**	666	**710**	678	**748**	689	**786**	700	**824**	710	**862**	721	**900**	730
635	655	**673**	667	**711**	678	**749**	689	**787**	700	**825**	711	**863**	721	**901**	731
636	655	**674**	667	**712**	679	**750**	690	**788**	701	**826**	711	**864**	721	**902**	731
637	655	**675**	667	**713**	679	**751**	690	**789**	701	**827**	711	**865**	721	**903**	731
638	656	**676**	668	**714**	679	**752**	690	**790**	701	**828**	711	**866**	722	**904**	731

Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Uité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance ()mètre)
905	732	**943**	741	**981**	750	**1019**	759	**1057**	768	**1095**	777	**1133**	785	**1171**	793
906	732	**944**	741	**982**	751	**1020**	760	**1058**	768	**1096**	777	**1134**	785	**1172**	793
907	732	**945**	742	**983**	751	**1021**	760	**1059**	769	**1097**	777	**1135**	785	**1173**	794
908	732	**946**	742	**984**	751	**1022**	760	**1060**	769	**1098**	777	**1136**	786	**1174**	794
909	733	**947**	742	**985**	751	**1023**	760	**1061**	769	**1099**	778	**1137**	786	**1175**	794
910	733	**948**	742	**986**	752	**1024**	761	**1062**	769	**1100**	778	**1138**	786	**1176**	794
911	733	**949**	743	**987**	752	**1025**	761	**1063**	770	**1101**	778	**1139**	786	**1177**	795
912	733	**950**	743	**988**	752	**1026**	761	**1064**	770	**1102**	778	**1140**	787	**1178**	795
913	734	**951**	743	**989**	752	**1027**	761	**1065**	770	**1103**	778	**1141**	787	**1179**	795
914	734	**952**	743	**990**	753	**1028**	761	**1066**	770	**1104**	779	**1142**	787	**1180**	795
915	734	**953**	744	**991**	753	**1029**	762	**1067**	770	**1105**	779	**1143**	787	**1181**	795
916	734	**954**	744	**992**	753	**1030**	762	**1068**	771	**1106**	779	**1144**	787	**1182**	796
917	735	**955**	744	**993**	753	**1031**	762	**1069**	771	**1107**	779	**1145**	788	**1183**	796
918	735	**956**	744	**994**	753	**1032**	762	**1070**	771	**1108**	780	**1146**	788	**1184**	796
919	735	**957**	745	**995**	754	**1033**	763	**1071**	771	**1109**	780	**1147**	788	**1185**	796
920	735	**958**	745	**996**	754	**1034**	763	**1072**	772	**1110**	780	**1148**	788	**1186**	796
921	736	**959**	745	**997**	754	**1035**	763	**1073**	772	**1111**	780	**1149**	789	**1187**	797
922	736	**960**	745	**998**	754	**1036**	763	**1074**	772	**1112**	780	**1150**	789	**1188**	797
923	736	**961**	746	**999**	755	**1037**	764	**1075**	772	**1113**	781	**1151**	789	**1189**	797
924	736	**962**	746	**1000**	755	**1038**	764	**1076**	772	**1114**	781	**1152**	789	**1190**	797
925	737	**963**	746	**1001**	755	**1039**	764	**1077**	773	**1115**	781	**1153**	789	**1191**	797
926	737	**964**	746	**1002**	755	**1040**	764	**1078**	773	**1116**	781	**1154**	790	**1192**	798
927	737	**965**	747	**1003**	756	**1041**	764	**1079**	773	**1117**	782	**1155**	790	**1193**	798
928	737	**966**	747	**1004**	756	**1042**	765	**1080**	773	**1118**	782	**1156**	790	**1194**	798
929	738	**967**	747	**1005**	756	**1043**	765	**1081**	774	**1119**	782	**1157**	790	**1195**	798
930	738	**968**	747	**1006**	756	**1044**	765	**1082**	774	**1120**	782	**1158**	790	**1196**	799
931	738	**969**	747	**1007**	757	**1045**	765	**1083**	774	**1121**	782	**1159**	791	**1197**	799
932	738	**970**	748	**1008**	757	**1046**	766	**1084**	774	**1122**	783	**1160**	791	**1198**	799
933	739	**971**	748	**1009**	757	**1047**	766	**1085**	774	**1123**	783	**1161**	791	**1199**	799
934	739	**972**	748	**1010**	757	**1048**	766	**1086**	775	**1124**	783	**1162**	791	**1200**	799
935	739	**973**	748	**1011**	757	**1049**	766	**1087**	775	**1125**	783	**1163**	792	**1201**	800
936	739	**974**	749	**1012**	758	**1050**	767	**1088**	775	**1126**	784	**1164**	792	**1202**	800
937	740	**975**	749	**1013**	758	**1051**	767	**1089**	775	**1127**	784	**1165**	792	**1203**	800
938	740	**976**	749	**1014**	758	**1052**	767	**1090**	776	**1128**	784	**1166**	792	**1204**	800
939	740	**977**	749	**1015**	758	**1053**	767	**1091**	776	**1129**	784	**1167**	792	**1205**	800
940	740	**978**	750	**1016**	758	**1054**	767	**1092**	776	**1130**	784	**1168**	793	**1206**	801
941	741	**979**	750	**1017**	758	**1055**	768	**1093**	776	**1131**	785	**1169**	793	**1207**	801
942	741	**980**	750	**1018**	759	**1056**	768	**1094**	776	**1132**	785	**1170**	793	**1208**	801

Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Uité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance ()mètre)
1209	801	**1247**	809	**1285**	817	**1323**	824	**1361**	832	**1399**	839	**1437**	846	**1475**	853
1210	801	**1248**	809	**1286**	817	**1324**	824	**1362**	832	**1400**	839	**1438**	846	**1476**	853
1211	802	**1249**	809	**1287**	817	**1325**	825	**1363**	832	**1401**	839	**1439**	846	**1477**	853
1212	802	**1250**	810	**1288**	817	**1326**	825	**1364**	832	**1402**	839	**1440**	847	**1478**	853
1213	802	**1251**	810	**1289**	817	**1327**	825	**1365**	832	**1403**	840	**1441**	847	**1479**	854
1214	802	**1252**	810	**1290**	818	**1328**	825	**1366**	833	**1404**	840	**1442**	847	**1480**	854
1215	802	**1253**	810	**1291**	818	**1329**	825	**1367**	833	**1405**	840	**1443**	847	**1481**	854
1216	803	**1254**	810	**1292**	818	**1330**	826	**1368**	833	**1406**	840	**1444**	847	**1482**	854
1217	803	**1255**	811	**1293**	818	**1331**	826	**1369**	833	**1407**	840	**1445**	847	**1483**	854
1218	803	**1256**	811	**1294**	818	**1332**	826	**1370**	833	**1408**	840	**1446**	848	**1484**	854
1219	803	**1257**	811	**1295**	819	**1333**	826	**1371**	833	**1409**	841	**1447**	848	**1485**	855
1220	804	**1258**	811	**1296**	819	**1334**	826	**1372**	834	**1410**	841	**1448**	848	**1486**	855
1221	804	**1259**	811	**1297**	819	**1335**	827	**1373**	834	**1411**	841	**1449**	848	**1487**	855
1222	804	**1260**	812	**1298**	819	**1336**	827	**1374**	834	**1412**	841	**1450**	848	**1488**	855
1223	804	**1261**	812	**1299**	819	**1337**	827	**1375**	834	**1413**	841	**1451**	848	**1489**	855
1224	804	**1262**	812	**1300**	820	**1338**	827	**1376**	834	**1414**	842	**1452**	849	**1490**	856
1225	805	**1263**	812	**1301**	820	**1339**	827	**1377**	835	**1415**	842	**1453**	849	**1491**	856
1226	805	**1264**	812	**1302**	820	**1340**	828	**1378**	835	**1416**	842	**1454**	849	**1492**	856
1227	805	**1265**	813	**1303**	820	**1341**	828	**1379**	835	**1417**	842	**1455**	849	**1493**	856
1228	805	**1266**	813	**1304**	820	**1342**	828	**1380**	835	**1418**	842	**1456**	849	**1494**	856
1229	805	**1267**	813	**1305**	821	**1343**	828	**1381**	835	**1419**	843	**1457**	850	**1495**	856
1230	806	**1268**	813	**1306**	821	**1344**	828	**1382**	836	**1420**	843	**1458**	850	**1496**	857
1231	806	**1269**	813	**1307**	821	**1345**	828	**1383**	836	**1421**	843	**1459**	850	**1497**	857
1232	806	**1270**	814	**1308**	821	**1346**	829	**1384**	836	**1422**	843	**1460**	850	**1498**	857
1233	806	**1271**	814	**1309**	821	**1347**	829	**1385**	836	**1423**	843	**1461**	850	**1499**	857
1234	806	**1272**	814	**1310**	822	**1348**	829	**1386**	836	**1424**	843	**1462**	850	**1500**	857
1235	807	**1273**	814	**1311**	822	**1349**	829	**1387**	837	**1425**	844	**1463**	851	**1501**	857
1236	807	**1274**	814	**1312**	822	**1350**	829	**1388**	837	**1426**	844	**1464**	851	**1502**	858
1237	807	**1275**	815	**1313**	822	**1351**	830	**1389**	837	**1427**	844	**1465**	851	**1503**	858
1238	807	**1276**	815	**1314**	822	**1352**	830	**1390**	837	**1428**	844	**1466**	851	**1504**	858
1239	807	**1277**	815	**1315**	823	**1353**	830	**1391**	837	**1429**	844	**1467**	851	**1505**	858
1240	808	**1278**	815	**1316**	823	**1354**	830	**1392**	837	**1430**	845	**1468**	852	**1506**	858
1241	808	**1279**	815	**1317**	823	**1355**	830	**1393**	838	**1431**	845	**1469**	852	**1507**	859
1242	808	**1280**	816	**1318**	823	**1356**	831	**1394**	838	**1432**	845	**1470**	852	**1508**	859
1243	808	**1281**	816	**1319**	823	**1357**	831	**1395**	838	**1433**	845	**1471**	852	**1509**	859
1244	808	**1282**	816	**1320**	824	**1358**	831	**1396**	838	**1434**	845	**1472**	852	**1510**	859
1245	809	**1283**	816	**1321**	824	**1359**	831	**1397**	838	**1435**	845	**1473**	852	**1511**	859
1246	809	**1284**	816	**1322**	824	**1360**	831	**1398**	839	**1436**	846	**1474**	853	**1512**	859

Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Uité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance ()mètre)
1513	860	**1551**	866	**1589**	873	**1627**	879	**1665**	886	**1703**	892	**1741**	898	**1779**	904
1514	860	**1552**	867	**1590**	873	**1628**	880	**1666**	886	**1704**	892	**1742**	899	**1780**	905
1515	860	**1553**	867	**1591**	873	**1629**	880	**1667**	886	**1705**	892	**1743**	899	**1781**	905
1516	860	**1554**	867	**1592**	873	**1630**	880	**1668**	886	**1706**	893	**1744**	899	**1782**	905
1517	860	**1555**	867	**1593**	874	**1631**	880	**1669**	887	**1707**	893	**1745**	899	**1783**	905
1518	861	**1556**	867	**1594**	874	**1632**	880	**1670**	887	**1708**	893	**1746**	899	**1784**	905
1519	861	**1557**	867	**1595**	874	**1633**	880	**1671**	887	**1709**	893	**1747**	899	**1785**	905
1520	861	**1558**	868	**1596**	874	**1634**	881	**1672**	887	**1710**	893	**1748**	899	**1786**	906
1521	861	**1559**	868	**1597**	874	**1635**	881	**1673**	887	**1711**	893	**1749**	900	**1787**	906
1522	861	**1560**	868	**1598**	875	**1636**	881	**1674**	887	**1712**	894	**1750**	900	**1788**	906
1523	861	**1561**	868	**1599**	875	**1637**	881	**1675**	888	**1713**	894	**1751**	900	**1789**	906
1524	862	**1562**	868	**1600**	875	**1638**	881	**1676**	888	**1714**	894	**1752**	900	**1790**	906
1525	862	**1563**	868	**1601**	875	**1639**	881	**1677**	888	**1715**	894	**1753**	900	**1791**	906
1526	862	**1564**	869	**1602**	875	**1640**	882	**1678**	888	**1716**	894	**1754**	900	**1792**	907
1527	862	**1565**	869	**1603**	875	**1641**	882	**1679**	888	**1717**	894	**1755**	901	**1793**	907
1528	862	**1566**	869	**1604**	876	**1642**	882	**1680**	888	**1718**	895	**1756**	901	**1794**	907
1529	862	**1567**	869	**1605**	876	**1643**	882	**1681**	889	**1719**	895	**1757**	901	**1795**	907
1530	863	**1568**	869	**1606**	876	**1644**	882	**1682**	889	**1720**	895	**1758**	901	**1796**	907
1531	863	**1569**	870	**1607**	876	**1645**	883	**1683**	889	**1721**	895	**1759**	901	**1797**	907
1532	863	**1570**	870	**1608**	876	**1646**	883	**1684**	889	**1722**	895	**1760**	901	**1798**	907
1533	863	**1571**	870	**1609**	876	**1647**	883	**1685**	889	**1723**	895	**1761**	902	**1799**	908
1534	863	**1572**	870	**1610**	877	**1648**	883	**1686**	889	**1724**	896	**1762**	902	**1800**	908
1535	864	**1573**	870	**1611**	877	**1649**	883	**1687**	890	**1725**	896	**1763**	902	**1801**	908
1536	864	**1574**	870	**1612**	877	**1650**	883	**1688**	890	**1726**	896	**1764**	902	**1802**	908
1537	864	**1575**	871	**1613**	877	**1651**	884	**1689**	890	**1727**	896	**1765**	902	**1803**	908
1538	864	**1576**	871	**1614**	877	**1652**	884	**1690**	890	**1728**	896	**1766**	902	**1804**	908
1539	864	**1577**	871	**1615**	877	**1653**	884	**1691**	890	**1729**	896	**1767**	903	**1805**	909
1540	864	**1578**	871	**1616**	878	**1654**	884	**1692**	890	**1730**	897	**1768**	903	**1806**	909
1541	865	**1579**	871	**1617**	878	**1655**	884	**1693**	891	**1731**	897	**1769**	903	**1807**	909
1542	865	**1580**	871	**1618**	878	**1656**	884	**1694**	891	**1732**	897	**1770**	903	**1808**	909
1543	865	**1581**	872	**1619**	878	**1657**	885	**1695**	891	**1733**	897	**1771**	903	**1809**	909
1544	865	**1582**	872	**1620**	878	**1658**	885	**1696**	891	**1734**	897	**1772**	903	**1810**	909
1545	865	**1583**	872	**1621**	878	**1659**	885	**1697**	891	**1735**	897	**1773**	904	**1811**	910
1546	865	**1584**	872	**1622**	879	**1660**	885	**1698**	891	**1736**	898	**1774**	904	**1812**	910
1547	866	**1585**	872	**1623**	879	**1661**	885	**1699**	891	**1737**	898	**1775**	904	**1813**	910
1548	866	**1586**	872	**1624**	879	**1662**	886	**1700**	892	**1738**	898	**1776**	904	**1814**	910
1549	866	**1587**	873	**1625**	879	**1663**	886	**1701**	892	**1739**	898	**1777**	904	**1815**	910
1550	866	**1588**	873	**1626**	879	**1664**	886	**1702**	892	**1740**	898	**1778**	904	**1816**	910

Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Uité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance ()mètre)
1817	910	**1855**	916	**1893**	922	**1931**	928	**1969**	934	**2007**	939	**2045**	945	**2083**	950
1818	911	**1856**	917	**1894**	922	**1932**	928	**1970**	934	**2008**	939	**2046**	945	**2084**	951
1819	911	**1857**	917	**1895**	923	**1933**	928	**1971**	934	**2009**	940	**2047**	945	**2085**	951
1820	911	**1858**	917	**1896**	923	**1934**	928	**1972**	934	**2010**	940	**2048**	945	**2086**	951
1821	911	**1859**	917	**1897**	923	**1935**	929	**1973**	934	**2011**	940	**2049**	945	**2087**	951
1822	911	**1860**	917	**1898**	923	**1936**	929	**1974**	934	**2012**	940	**2050**	946	**2088**	951
1823	911	**1861**	917	**1899**	923	**1937**	929	**1975**	935	**2013**	940	**2051**	946	**2089**	951
1824	912	**1862**	917	**1900**	923	**1938**	929	**1976**	935	**2014**	940	**2052**	946	**2090**	951
1825	912	**1863**	918	**1901**	923	**1939**	929	**1977**	935	**2015**	941	**2053**	946	**2091**	952
1826	912	**1864**	918	**1902**	924	**1940**	929	**1978**	935	**2016**	941	**2054**	946	**2092**	952
1827	912	**1865**	918	**1903**	924	**1941**	930	**1979**	935	**2017**	941	**2055**	946	**2093**	952
1828	912	**1866**	918	**1904**	924	**1942**	930	**1980**	935	**2018**	941	**2056**	946	**2094**	952
1829	912	**1867**	918	**1905**	924	**1943**	930	**1981**	936	**2019**	941	**2057**	947	**2095**	952
1830	913	**1868**	918	**1906**	924	**1944**	930	**1982**	936	**2020**	941	**2058**	947	**2096**	952
1831	913	**1869**	919	**1907**	924	**1945**	930	**1983**	936	**2021**	941	**2059**	947	**2097**	952
1832	913	**1870**	919	**1908**	925	**1946**	930	**1984**	936	**2022**	942	**2060**	947	**2098**	952
1833	913	**1871**	919	**1909**	925	**1947**	930	**1985**	936	**2023**	942	**2061**	947	**2099**	953
1834	913	**1872**	919	**1910**	925	**1948**	931	**1986**	936	**2024**	942	**2062**	947	**2100**	953
1835	913	**1873**	919	**1911**	925	**1949**	931	**1987**	936	**2025**	942	**2063**	947	**2101**	953
1836	913	**1874**	919	**1912**	925	**1950**	931	**1988**	937	**2026**	942	**2064**	948	**2102**	953
1837	914	**1875**	919	**1913**	925	**1951**	931	**1989**	937	**2027**	942	**2065**	948	**2103**	953
1838	914	**1876**	920	**1914**	926	**1952**	931	**1990**	937	**2028**	942	**2066**	948	**2104**	953
1839	914	**1877**	920	**1915**	926	**1953**	931	**1991**	937	**2029**	943	**2067**	948	**2105**	953
1840	914	**1878**	920	**1916**	926	**1954**	931	**1992**	937	**2030**	943	**2068**	948	**2106**	954
1841	914	**1879**	920	**1917**	926	**1955**	932	**1993**	937	**2031**	943	**2069**	948	**2107**	954
1842	914	**1880**	920	**1918**	926	**1956**	932	**1994**	937	**2032**	943	**2070**	948	**2108**	954
1843	915	**1881**	920	**1919**	926	**1957**	932	**1995**	938	**2033**	943	**2071**	949	**2109**	954
1844	915	**1882**	921	**1920**	926	**1958**	932	**1996**	938	**2034**	943	**2072**	949	**2110**	954
1845	915	**1883**	921	**1921**	927	**1959**	932	**1997**	938	**2035**	943	**2073**	949	**2111**	954
1846	915	**1884**	921	**1922**	927	**1960**	932	**1998**	938	**2036**	944	**2074**	949	**2112**	954
1847	915	**1885**	921	**1923**	927	**1961**	933	**1999**	938	**2037**	944	**2075**	949	**2113**	955
1848	915	**1886**	921	**1924**	927	**1962**	933	**2000**	938	**2038**	944	**2076**	949	**2114**	955
1849	915	**1887**	921	**1925**	927	**1963**	933	**2001**	938	**2039**	944	**2077**	949	**2115**	955
1850	916	**1888**	921	**1926**	927	**1964**	933	**2002**	939	**2040**	944	**2078**	950	**2116**	955
1851	916	**1889**	922	**1927**	927	**1965**	933	**2003**	939	**2041**	944	**2079**	950	**2117**	955
1852	916	**1890**	922	**1928**	928	**1966**	933	**2004**	939	**2042**	944	**2080**	950	**2118**	955
1853	916	**1891**	922	**1929**	928	**1967**	933	**2005**	939	**2043**	945	**2081**	950	**2119**	955
1854	916	**1892**	922	**1930**	928	**1968**	934	**2006**	939	**2044**	945	**2082**	950	**2120**	956

Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Uité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance ()mètre)
2121	956	**2159**	961	**2197**	966	**2235**	972	**2273**	977	**2311**	982	**2349**	987	**2387**	992
2122	956	**2160**	961	**2198**	967	**2236**	972	**2274**	977	**2312**	982	**2350**	987	**2388**	992
2123	956	**2161**	961	**2199**	967	**2237**	972	**2275**	977	**2313**	982	**2351**	987	**2389**	992
2124	956	**2162**	962	**2200**	967	**2238**	972	**2276**	977	**2314**	982	**2352**	987	**2390**	992
2125	956	**2163**	962	**2201**	967	**2239**	972	**2277**	977	**2315**	982	**2353**	987	**2391**	992
2126	956	**2164**	962	**2202**	967	**2240**	972	**2278**	977	**2316**	983	**2354**	988	**2392**	993
2127	957	**2165**	962	**2203**	967	**2241**	972	**2279**	977	**2317**	983	**2355**	988	**2393**	993
2128	957	**2166**	962	**2204**	967	**2242**	973	**2280**	978	**2318**	983	**2356**	988	**2394**	993
2129	957	**2167**	962	**2205**	967	**2243**	973	**2281**	978	**2319**	983	**2357**	988	**2395**	993
2130	957	**2168**	962	**2206**	968	**2244**	973	**2282**	978	**2320**	983	**2358**	988	**2396**	993
2131	957	**2169**	962	**2207**	968	**2245**	973	**2283**	978	**2321**	983	**2359**	988	**2397**	993
2132	957	**2170**	963	**2208**	968	**2246**	973	**2284**	978	**2322**	983	**2360**	988	**2398**	993
2133	957	**2171**	963	**2209**	968	**2247**	973	**2285**	978	**2323**	983	**2361**	988	**2399**	993
2134	958	**2172**	963	**2210**	968	**2248**	973	**2286**	978	**2324**	984	**2362**	989	**2400**	994
2135	958	**2173**	963	**2211**	968	**2249**	973	**2287**	979	**2325**	984	**2363**	989	**2401**	994
2136	958	**2174**	963	**2212**	968	**2250**	974	**2288**	979	**2326**	984	**2364**	989	**2402**	994
2137	958	**2175**	963	**2213**	969	**2251**	974	**2289**	979	**2327**	984	**2365**	989	**2403**	994
2138	958	**2176**	963	**2214**	969	**2252**	974	**2290**	979	**2328**	984	**2366**	989	**2404**	994
2139	958	**2177**	964	**2215**	969	**2253**	974	**2291**	979	**2329**	984	**2367**	989	**2405**	994
2140	958	**2178**	964	**2216**	969	**2254**	974	**2292**	979	**2330**	984	**2368**	989	**2406**	994
2141	959	**2179**	964	**2217**	969	**2255**	974	**2293**	979	**2331**	985	**2369**	990	**2407**	994
2142	959	**2180**	964	**2218**	969	**2256**	974	**2294**	980	**2332**	985	**2370**	990	**2408**	995
2143	959	**2181**	964	**2219**	969	**2257**	975	**2295**	980	**2333**	985	**2371**	990	**2409**	995
2144	959	**2182**	964	**2220**	970	**2258**	975	**2296**	980	**2334**	985	**2372**	990	**2410**	995
2145	959	**2183**	964	**2221**	970	**2259**	975	**2297**	980	**2335**	985	**2373**	990	**2411**	995
2146	959	**2184**	965	**2222**	970	**2260**	975	**2298**	980	**2336**	985	**2374**	990	**2412**	995
2147	959	**2185**	965	**2223**	970	**2261**	975	**2299**	980	**2337**	985	**2375**	990	**2413**	995
2148	960	**2186**	965	**2224**	970	**2262**	975	**2300**	980	**2338**	985	**2376**	990	**2414**	995
2149	960	**2187**	965	**2225**	970	**2263**	975	**2301**	981	**2339**	986	**2377**	991	**2415**	995
2150	960	**2188**	965	**2226**	970	**2264**	976	**2302**	981	**2340**	986	**2378**	991	**2416**	996
2151	960	**2189**	965	**2227**	971	**2265**	976	**2303**	981	**2341**	986	**2379**	991	**2417**	996
2152	960	**2190**	965	**2228**	971	**2266**	976	**2304**	981	**2342**	986	**2380**	991	**2418**	996
2153	960	**2191**	966	**2229**	971	**2267**	976	**2305**	981	**2343**	986	**2381**	991	**2419**	996
2154	960	**2192**	966	**2230**	971	**2268**	976	**2306**	981	**2344**	986	**2382**	991	**2420**	996
2155	961	**2193**	966	**2231**	971	**2269**	976	**2307**	981	**2345**	986	**2383**	991	**2421**	996
2156	961	**2194**	966	**2232**	971	**2270**	976	**2308**	981	**2346**	986	**2384**	991	**2422**	996
2157	961	**2195**	966	**2233**	971	**2271**	976	**2309**	982	**2347**	987	**2385**	992	**2423**	997
2158	961	**2196**	966	**2234**	971	**2272**	977	**2310**	982	**2348**	987	**2386**	992	**2424**	997

Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance (mètre)	Uité animale	Distance (mètre)	Unité animale	Distance ()mètre)
2425	997	**2435**	998	**2445**	999	**2455**	1001	**2465**	1002	**2475**	1003	**2485**	1004	**2495**	1006
2426	997	**2436**	998	**2446**	999	**2456**	1001	**2466**	1002	**2476**	1003	**2486**	1005	**2496**	1006
2427	997	**2437**	998	**2447**	1000	**2457**	1001	**2467**	1002	**2477**	1003	**2487**	1005	**2497**	1006
2428	997	**2438**	998	**2448**	1000	**2458**	1001	**2468**	1002	**2478**	1004	**2488**	1005	**2498**	1006
2429	997	**2439**	999	**2449**	1000	**2459**	1001	**2469**	1002	**2479**	1004	**2489**	1005	**2499**	1006
2430	997	**2440**	999	**2450**	1000	**2460**	1001	**2470**	1003	**2480**	1004	**2490**	1005	**2500**	1006
2431	998	**2441**	999	**2451**	1000	**2461**	1001	**2471**	1003	**2481**	1004	**2491**	1005		
2432	998	**2442**	999	**2452**	1000	**2462**	1002	**2472**	1003	**2482**	1004	**2492**	1005		
2433	998	**2443**	999	**2453**	1000	**2463**	1002	**2473**	1003	**2483**	1004	**2493**	1005		
2434	998	**2444**	999	**2454**	1001	**2464**	1002	**2474**	1003	**2484**	1004	**2494**	1006		

* Source: Adapté de l'Association des ingénieurs allemands VDI 3471

Note: Lorsque le nombre d'unité animale se termine par une décimale, l'unité animale doit être arrondie au nombre entier le plus près.

Exemple: pour 10,0 à 10,4 unités animales la distance est de 178 mètres; pour 10,5 à 11,0 unités animales la distance est de 183 mètres.

TABLEAU C

Coefficient d'odeur par groupe ou catégorie d'animaux (paramètre C)*

Groupe ou catégorie d'animaux	Paramètre C
Bovin de boucherie	
• Dans un bâtiment fermé	0,7
• Sur une aire d'alimentation extérieure	0,8
Bovins laitiers	0,7
Canards	0,7
Chevaux	0,7
Chèvres	0,7
Dindons	
• Dans un bâtiment fermé	0,7
• Sur une aire d'alimentation extérieure	0,8
Lapins	0,8
Moutons	0,7
Porcs	1
Poules	
• Poules pondeuses en cage	0,8
• Poules pour la reproduction	0,8
• Poules à griller ou gros poulets	0,7
• Poulettes	0,7
Renards	1,1
Veaux lourds	
• Veaux de lait	1
• Veaux de grain	0,8
Visons	1,1

* Pour les autres espèces animales, utiliser le paramètre C = 0,8. Ce facteur ne s'applique pas aux chiens, le problème avec ce type d'élevage étant davantage le bruit que les odeurs.

TABLEAU D

Type de fumier (paramètre D)

Mode de gestion des engrais de ferme	Paramètre D
Gestion solide	
• Bovins laitiers et de boucherie, chevaux, moutons et chèvres	0,6
• Autres groupes ou catégories d'animaux	0,8
Gestion liquide	
• Bovins laitiers et de boucherie	0,8
• Autres groupes et catégories d'animaux	1

TABLEAU E

Type de projet (paramètre E)

Nouveau projet ou augmentation du nombre d'unités animales

Augmentation* jusqu'à... (u.a.)	Paramètre E	Augmentation* jusqu'à... (u.a.)	Paramètre E
10 ou moins	0,5	141-145	0,68
11-20	0,51	146-150	0,69
21-30	0,52	151-155	0,7
31-40	0,53	156-160	0,71
41-50	0,54	161-165	0,72
51-60	0,55	166-170	0,73
61-70	0,56	171-175	0,74
71-80	0,57	176-180	0,75
81-90	0,58	181-185	0,76
91-100	0,59	186-190	0,77
101-105	0,6	191-195	0,78
106-110	0,61	196-200	0,79
111-115	0,62	201-205	0,8
116-120	0,63	206-210	0,81
121-125	0,64	211-215	0,82
126-130	0,65	216-220	0,83
131-135	0,66	221-225	0,84
136-140	0,67	226 et plus ou nouveau projet	1

* À considérer selon le nombre total d'animaux auquel on veut porter le troupeau, qu'il y ait ou non agrandissement ou construction de bâtiment. Pour tout projet conduisant à un total de 226 unités animales et plus, ainsi que pour tout projet nouveau, le paramètre E =1.

TABLEAU F

Facteur d'atténuation (paramètre F)

$F = F_1 \times F_2 \times F_3$

Technologie	Paramètre F
Toiture sur lieu d'entreposage	**F_1**
• Absente	1
• Rigide permanente	0,7
• Temporaire (couche de tourbe, couche de plastique)	0,9
Ventilation	**F_2**
• Naturelle et forcée avec multiples sorties d'air	1
• Forcée avec sorties d'air regroupées et sorties de l'air au-dessus du toit	0,9
• Forcée avec sorties d'air regroupées et traitement de l'air avec laveurs d'air ou • filtres biologiques	0,8
Autres technologies	**F_3**
• Les nouvelles technologies peuvent être utilisées pour réduire les distances lorsque leur efficacité est éprouvée	Facteur à déterminer lors de l'accréditation

TABLEAU G

Facteur d'usage (paramètre G)

Usage considéré	Facteur
Périmètre d'urbanisation	1,5
Maison d'habitation	0,5
Immeuble protégé	1,0

ANNEXE 5
Document justificatif résumant les moyens utilisés pour communiquer avec la communauté autochtone de Kahnawake et prendre en considération ses commentaires

Lettre d'invitation aux assemblées publiques de consultation envoyée au MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWÁ:KE

MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

15 mai 2017

MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWÁ:KE
P.O. Box 720
Kahnawá:ke, QC, J0L 1B0

Objet : Projet de schema d'aménagmement et de développement durable – Information et assemblées publiques de consultation

Madame,
Monsieur,

La MRC de Roussillon a entrepris une révision complète de son schéma d'aménagement. Actuellement, elle procède à l'élaboration du deuxième Projet de schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) en vue d'une adoption prévue en octobre.

Dans une perspective de développement durable et dans le but d'assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire, la MRC intégrera dans cette nouvelle mouture de schéma d'aménagement un périmètre d'urbanisation qui s'appliquera à d'éventuelles nouvelles demandes d'exploitation minière. Ainsi, l'ajout d'un périmètre incompatible avec l'activité minière, qui impliquera l'interdiction d'y effectuer des travaux de prospection, de recherche, d'exploration et d'exploitation des ressources minérales sera ajouté. Une bande de protection viendra également compléter la première mesure dans le but de réduire au minimum les conflits d'usages et de favoriser le bien-être des populations. Soyez rassurés, les travaux pourront toutefois se poursuivre sur les terrains faisant l'objet d'un titre minier avant la désignation du territoire incompatible.

La MRC prévoit également mettre en valeur ses ressources minérales. Elle effectuera donc des modifications à son deuxième projet afin que celui-ci puisse encadrer l'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers, ce qui permettra d'assurer le déroulement des activités minières actuelles et leur expansion.

260, rue Saint-Pierre, bureau 200, Saint-Constant (Québec) J5A 2A5
450 638-1221 450 638-4499 ROUSSILLON.CA

Si vous le souhaitez, vous êtes invités à vous prononcer sur ce deuxième projet lors des consultations publiques suivantes :

- Mardi 6 juin, 19 h, Complexe Roméo-V.-Patenaude | 135, chemin Haendel, Candiac
- Jeudi 8 juin, 19 h, Exporail, Le Musée ferroviaire canadien | 110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant
- Mercredi 14 juin, 19 h, Centre multifonctionnel Guy-Dupré | 500, rue Saint-Laurent, La Prairie
- Jeudi 15 juin, 19 h, Centre culturel Vanier | 15, boulevard Maple, Châteauguay

Dans l'éventualité où vous seriez intéressé à prendre la parole lors de l'une des consultations publiques ou bien de nous transmettre un commentaire, vous pouvez le faire en suivant les indications jointes au http://roussillonenaction.ca/dd/consultations-publiques/.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec nous à l'adresse courriel amenagement@mrcroussillon.qc.ca ou au 450 638-1221, poste 323.

Colette Tessier
Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim

Avis public publié dans le Soleil de Châteauguay un journal publié sur le territoire la communauté autochtone de Kahnawake

AVIS PUBLIC

PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)

Second projet du règlement
- Information et assemblées publiques de consultation -

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, que le Conseil de la MRC de Roussillon a adopté, le 26 avril 2017, le second projet de *Schéma d'aménagement et de développement durable*.

Suite au cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de son schéma d'aménagement révisé, la MRC de Roussillon doit, selon l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, entreprendre un processus de révision de son schéma d'aménagement révisé.

QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT?

Un document de planification supra-local (à l'échelle de la Municipalité régionale de comté) qui établit les règles de base de l'aménagement et de développement qui touchent : l'utilisation du sol, les zones de contraintes, les territoires présentant un intérêt, l'organisation du transport terrestre, etc.

Le premier schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon est entré en vigueur en 1987 et le deuxième en 2006. Le schéma de troisième génération sera, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision commune régionale intégrant la notion de développement durable.

LE PROCESSUS PARTICIPATIF PRIVILÉGIÉ PAR LA MRC DE ROUSSILLON DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SADD

La démarche d'élaboration du *Schéma d'aménagement et développement durable* a débuté avec l'élaboration d'un portrait complet du territoire de la MRC de Roussillon. Ce portrait a servi de base pour la présentation d'un prédiagnostic territorial qui a été présenté lors de la première *Journée de réflexion sur l'avenir de la région*, le 7 novembre 2015, à laquelle des citoyens ont participé. Ces derniers ont été appelés à valider et bonifier ce prédiagnostic tout en identifiant les enjeux de développement pour la région.

Une deuxième journée de réflexion s'est déroulée le 18 novembre 2015 où plus d'une centaine de participants (représentants d'organisations présentes sur le territoire) sont venus alimenter la réflexion débutée par la population. Les participants à cette deuxième journée ont pris connaissance puis bonifié le prédiagnostic ainsi que les enjeux de développement durable dégagés par les citoyens. Ils ont par la suite identifié des pistes d'orientations prioritaires pour chacun des enjeux.

La détermination des orientations résulte d'un consensus entre les choix de la société civile et les priorités des élus de la MRC. Ainsi, ces échanges ont permis d'identifier des objectifs spécifiques. Ces objectifs ont par la suite été jumelés sur une base d'objets similaires. Lors d'une dernière boucle d'analyse, un rapprochement a été fait avec les obligations des organismes gouvernementaux et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Le présent *Projet de schéma d'aménagement et de développement durable* est le fruit d'une vaste réflexion collective. Il représente la conciliation des visions d'aménagement du territoire, de développement économique et d'environnement de l'ensemble des acteurs du territoire.

Voici un résumé du second projet de schéma d'aménagement et de développement durable :

LES ORIENTATIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE ROUSSILLON

L'ensemble de cet exercice a résulté dans la formulation de dix grandes orientations. En plus des objectifs spécifiques associés à chaque orientation, la MRC de Roussillon a jugé opportun d'établir des indicateurs relatifs à leur mise en œuvre et des cibles à atteindre afin de concrétiser les orientations.

1. **Mettre en valeur les atouts patrimoniaux, culturels, naturels et touristiques actuels et futurs de la MRC de Roussillon**
2. **Améliorer les infrastructures de transport et en favoriser leur intégration dans la planification du territoire**
3. **Maintenir et améliorer l'information aux citoyens et faciliter leur participation dans le développement régional**
4. **Favoriser la concertation et le partenariat intersectoriels à l'échelle de la MRC**
5. **Améliorer la protection et la conservation des milieux naturels**
6. **Favoriser le développement du potentiel agricole et agroalimentaire de la MRC**
7. **Améliorer la planification du développement régional**
8. **Définir une vision du développement économique**
9. **Accroître la capacité de la MRC à intégrer le développement durable aux pratiques et outils de planification et de développement du territoire**
10. **Améliorer la gestion des risques et des contraintes**

LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

La MRC doit obligatoirement délimiter les grandes affectations du territoire. Ce découpage du territoire permettra subséquemment de déterminer les activités actuelles ou souhaitées. Au total, quinze grandes affectations occupent l'ensemble du territoire de la MRC de Roussillon :

- Multifonctionnelle à dominance résidentielle
- Multifonctionnelle structurante
- Commerciale grandes surfaces
- Industrielle légère
- Industrielle lourde
- Récréative
- Conservation
- Conservation viable
- Agricole – Dynamique
- Agricole – Forestier viable
- Agricole – Résidentielle
- Agricole – Commerciale
- Agricole – Commerciale de transit
- Agricole – Extraction
- Agricole – Industrielle

GESTION DE L'URBANISATION

Afin d'éviter les besoins d'expansion du périmètre d'urbanisation et de préserver les milieux naturels, la MRC a élaboré une politique de consolidation du tissu urbain. Cette dernière dresse les grandes balises de la croissance urbaine du territoire pour les quinze prochaines années.

Les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels vacants ainsi que les secteurs à redévelopper et/ou requalifier ont été définis comme étant des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace. L'établissement de seuils minimaux de densité constitue l'une des mesures contribuant à optimiser le développement urbain.

De plus, l'identification de zones prioritaires d'aménagement permet de déterminer toute zone susceptible de faire l'objet d'un aménagement prochain. Elle permet également d'établir la priorité des phases entre les zones ainsi déterminées. L'identification des zones prioritaires de réaménagement, quant à elle, fournit l'occasion d'indiquer le type de consolidation ou de mutation de l'occupation actuelle du sol que le réaménagement vise à concrétiser. Les zones prioritaires d'aménagement et de réaménagement de la MRC de Roussillon sont :

- Les aires TOD désignées au PMAD
- Les corridors de transport en commun structurants
- Le corridor de la route 132 Est
- Les zones industrielles

LE DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Dans son document complémentaire, la MRC de Roussillon prévoit un ensemble de dispositions normatives dont les municipalités locales devront tenir compte dans leur plan et leurs règlements d'urbanisme.

Les municipalités de la MRC devront modifier leurs règlements d'urbanisme afin d'intégrer ces nouvelles dispositions dans leur réglementation lorsque le *Schéma d'aménagement et de développement durable* entrera en vigueur.

LES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le second projet de SADD de la MRC de Roussillon a été adopté par le Conseil de la MRC le 26 avril 2017. Celui-ci sera présenté à la population de la MRC au cours de quatre séances de consultation qui se tiendront selon l'horaire suivant :

- Mardi 6 juin, 19 h, Complexe Roméo-V.-Patenaude | 135, chemin Haendel, Candiac
- Jeudi 8 juin, 19 h, Exporail, Le Musée ferroviaire canadien | 110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant
- Mercredi 14 juin, 19 h, Centre multifonctionnel Guy-Dupré | 500, rue Saint-Laurent, La Prairie
- Jeudi 15 juin, 19 h, Centre culturel Vanier | 15, boulevard Maple, Châteauguay

Les avis, mémoires et commentaires concernant le *Projet de schéma d'aménagement et de développement durable* pourront être transmis en ligne à roussillonenaction.ca/dd, dès le 3 mai 2017, et ce, jusqu'au 28 juillet 2017.

Les citoyens intéressés **à prendre la parole lors de l'une des consultations publiques** sont invités à s'inscrire en ligne sur roussillonenaction.ca/dd, sous l'onglet *Participez*, avant le 2 juin 2017.

Le *Projet de schéma d'aménagement et de développement durable* ainsi que son résumé sont disponibles pour consultation au bureau de chacun des secrétaires-trésoriers ou greffiers des municipalités faisant partie du territoire de la MRC de Roussillon. Ces municipalités sont : Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine. De plus, le second projet est disponible sur roussillon.qc.ca/dd et peut aussi être consulté au bureau administratif de la MRC de Roussillon à Saint-Constant.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec nous à amenagement@mrcrousillon.qc.ca.

Donné à Saint-Constant, ce mercredi 3 mai 2017.
Colette Tessier
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

MRC de Roussillon
260, rue Saint-Pierre, bureau 200
Saint-Constant
450 638-1221, poste 323

MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

7220900

Aucun membre de la communauté autochtone de Kahnawake n'était présent lors des assemblées publiques de consultation

(Voir annexe 3 – Document présentant les modalités et les conclusions des consultations publiques)

ANNEXE B
Cartographie complémentaire